

RECUEIL DE RÉFLEXIONS
SUR LA STABILITÉ DES COUPLES-PARENTS

Décembre 1996

LA STABILITÉ DES COUPLES-PARENTS

Sujet tabou ou enveloppé d'une trop grande pudeur, l'instabilité des couples-parents représente une réalité dont il faut se préoccuper, individuellement et collectivement, plaide le Conseil de la famille.

Le Conseil est soucieux de comprendre l'ampleur et les causes des séparations et des divorces au Québec, car ces ruptures provoquent des incidences importantes sur la pauvreté et le développement des enfants, sur la détresse qui en résulte trop souvent, sur la surcharge émotionnelle et économique des mères, sur la façon de vivre des hommes et des femmes, sur les ressources financières de l'État, sur la conception même de la vie sociale ...

Comment concilier valeurs, droits individuels et intérêt de l'enfant? Comment peut-il y avoir une stabilité parentale dans la mouvance familiale actuelle? Comment est-il possible de réinventer la relation des couples-parents avec les enfants?

À l'invitation du Conseil de la famille, seize témoins ont accepté d'oser réfléchir tout haut pour qu'un débat public puisse commencer.

Ce recueil de réflexions a été préparé par le Conseil de la famille conformément à l'engagement qu'il a pris dans le 3^e Plan d'action des partenaires en matière familiale, *Familles en tête 1995-1997*.

Un comité de travail du Conseil de la famille en a supervisé les orientations et accompagné sa rédaction. Il était formé de M^{me} Monique Tessier, M^{me} Nicole Marcil-Gratton, M. Bernard Fortin et M. Jean-Pierre Lamoureux.

Les textes reflètent par ailleurs l'opinion personnelle des auteurs et n'engagent pas celle du Conseil de la famille.

Coordination et édition

M. Jean-Pierre Lamoureux

Secrétariat

M^{me} Céline Gariépy

M^{me} Thérèse Tourigny

Révision linguistique

M^{me} Suzanne Lamy

Conception de la couverture

OSE Design, Québec

Impression

Dynamiques, Centre d'imprimerie

La traduction et la reproduction totale ou partielle de ce recueil de réflexions sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée.

Lorsqu'utilisé, le générique masculin l'est dans le seul but d'alléger le texte.

CONSEIL DE LA FAMILLE

875, Grande Allée Est

Édifice H, 3^e étage (514) 873-1292

Québec (Québec) **Télécopieur**

G1R 5W5

Téléphone

(418) 646-7678

(418) 643-9832

1996 Conseil de la famille

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 1996

ISBN : 2-550-30963-4

REMERCIEMENTS

Les membres du Conseil de la famille remercient vivement les seize personnes qui ont répondu à leur invitation d'oser réfléchir ouvertement avec eux sur la stabilité ou l'instabilité actuelles des couples-parents.

Jean-Marie Boisvert et
Madeleine Beaudry
Université Laval

Johanne Boisvert
Services à la famille
Saint-Hyacinthe

Jacques Dufresne
Journal L'Agora

Ariane Émond
Journaliste et écrivaine

Gilles Forget
RRSSS Montréal-Centre

Madeleine Grenier-Laperrière
Travailleuse sociale

Solange Lefebvre
Université de Montréal

Josiane Le Gall
Université de Montréal

Association des psychothérapeutes
conjugaux et familiaux du Québec

Nicole Marcil-Gratton
Université de Montréal

Claude Michaud
Université d'Ottawa

Danielle Morneau
Fédération des associations coopératives
d'économie familiale du Québec

Pierre Noreau
Université du Québec en Abitibi-
Témiscamingue

Luc Phaneuf
Collège Jean De Brébeuf

André Turmel
Université Laval

RECUEIL DE RÉFLEXIONS
SUR LA STABILITÉ DES COUPLES-PARENTS

REMERCIEMENTS

INTRODUCTION

Pourquoi discuter de cette question?..... 1

PREMIÈRE PARTIE

Comment se présente cette stabilité?

Chapitre 1	Cesser d'être un couple et demeurer parents : les conditions nouvelles de la stabilité familiale..... 7 Par Nicole Marcil-Gratton
Chapitre 2	Et dans les familles immigrées au Québec?..... 25 Par Josiane Le Gall
Chapitre 3	L'imaginaire familial : d'Aurore l'enfant martyr à la Petite vie..... 43 Par André Turmel
Chapitre 4	Le droit et la famille : perspectives sur l'amour, la contrainte et l'engagement..... 55 Par Pierre Noreau
Chapitre 5	Compter pour la famille... 69 Par Danielle Morneau

DEUXIÈME PARTIE

Qu'en disent les principaux acteurs?

Chapitre 6	Les familles à la recherche d'un nouvel équilibre... et le point de vue du mouvement familial..... 85 Par Johanne Boisvert
Chapitre 7	Qu'en pensent les couples-parents?..... 97 Par Madeleine Grenier-Laperrière
Chapitre 8	Aux yeux des mères.....111

Par Ariane Émond

Chapitre 9	L'engagement paternel, un élément déterminant d'une nouvelle alliance entre les hommes et les femmes127 Par Gilles Forget
Chapitre 10	Les rescapés de la famille éclatée; ou ces jeunes déracinés dont on attend de vertes pousses...141 Par Luc Phaneuf
Chapitre 11	Échanges et solidarités entre générations : un apport à la stabilité familiale.....157 Par Solange Lefebvre

TROISIÈME PARTIE

Y a-t-il des solutions?

Chapitre 12	La stabilité des parents au-delà de l'instabilité du couple173 Par Michel Lemieux
Chapitre 13	Intéresser les jeunes adultes à enrichir leur vie conjugale et familiale.....185 Par Jean-Marie Boisvert et Madeleine Beaudry
Chapitre 14	Le mariage et la famille : des réalités dessoudées195 Par Claude Michaud
Chapitre 15	La famille au Québec : les conditions d'une heureuse synthèse des meilleurs éléments du passé et du présent209 Par Jacques Dufresne

CONCLUSION

Encore une question d'équilibre!.....223

INTRODUCTION

POURQUOI DISCUTER DE CETTE QUESTION?

Dans les conversations courantes, on évoque facilement les difficultés de la famille à l'heure actuelle. Elle est à la fois malmenée et à la fois sous-estimée, dit-on. Elle représente malgré tout une valeur partagée, notamment par les jeunes. Mais, il est une réalité dont on parle peu ouvertement : celle des séparations et des divorces qui atteignent au Québec une proportion plus élevée qu'ailleurs dans des sociétés comparables.

Des considérations, respectueuses des personnes, expliquent sans doute ce quasi-silence et cette pudeur qui entourent l'observation de ce phénomène. Mais, il nous faut constater individuellement et collectivement que l'ampleur des ruptures chez les couples-parents ne peut plus être minimisée car elle comporte des incidences importantes sur la pauvreté et l'éducation des enfants, sur la détresse qui en résulte plus souvent qu'autrement, sur la surcharge émotionnelle et économique des mères, sur les ressources financières de l'État...

Ces conséquences inquiètent les membres du Conseil de la famille. Pour eux, l'augmentation du nombre de familles monoparentales au Québec, par exemple, ne peut constituer simplement un facteur de diversification des modèles familiaux. La situation est jugée d'emblée grave pour qu'on y consacre une démarche responsable.

Ainsi, a-t-il pris l'initiative d'amorcer une discussion publique sur les causes et les conséquences de la fragilité des couples-parents et sur les actions préventives de toutes sortes qui contribueraient à une meilleure harmonie du milieu familial.

En cela, il s'inscrit au cœur même de la politique familiale. En effet, en décembre 1987, le gouvernement du Québec dépose à l'Assemblée nationale du Québec son *Énoncé des orientations et de la dynamique administrative de la politique familiale* et donne à la politique familiale une orientation générale marquée par le soutien aux parents. Il précise :

Dans l'évolution que franchit la famille, l'État doit veiller en particulier à soutenir tout ce qui peut préserver et favoriser la stabilité des relations parent(s)-enfant(s). Il doit faire en sorte, par exemple, que les parents conjoints se voient faciliter la responsabilité partagée et équitable des tâches parentales. Il devra corriger les éléments de politiques qui peuvent avoir un effet désincitatif au mariage, d'une part, et veiller, d'autre part, à ce que les parents conjoints de fait et les parents conjoints mariés puissent toujours s'acquitter de leurs responsabilités parentales en fonction du même intérêt de l'enfant.

Le gouvernement veut donc soutenir, en favorisant la liberté, l'égalité et la solidarité des membres de la famille en fonction des principes fondamentaux de notre *Code civil* (p.8).

1. UN CRITÈRE DE QUALITÉ DE LA VIE FAMILIALE

Cette orientation générale trouve un écho dans le Guide *Penser et agir famille*, où le Conseil de la famille propose comme premier critère d'évaluation pour le mieux-être des familles que la stabilité des familles, donc l'engagement conjugal et parental, doit être encouragée et renforcée par des politiques et des programmes appropriés. Il poursuit en guise d'approfondissement :

Un des fondements de la politique familiale, c'est que le bien-être de la société est lié à celui des familles. La société a donc tout avantage à ce qu'elles n'éclatent pas, pourvu évidemment qu'elles fonctionnent adéquatement.

Ce premier critère vise les couples qui sont parents : la stabilité de leur union est souhaitable dans la perspective du bien-être de leurs enfants, du besoin de ces derniers de voir leurs parents unis, du droit des enfants d'avoir accès à leurs deux parents. Le critère vise aussi l'engagement parental : celui-ci doit durer en dépit de tous les échecs qui pourraient affecter la relation du couple.

Tout en respectant les différents statuts des parents qui sont à l'origine de la famille, le programme doit supporter et encourager l'engagement parental comme l'engagement conjugal qui le facilite, de même que la stabilité familiale, en tenant compte de certaines réalités telles la diversité des familles (critère 5), ou la mobilité géographique nécessaire, quelquefois, sur le marché du travail.

Une intervention qui modifierait la composition de la famille ou son organisation ne serait justifiée que pour protéger un de ses membres ou pour répondre à la demande de la famille elle-même (p.55).

Il va sans dire que la discussion est vive sur le contenu de ce critère de la stabilité conjugale et parentale mis de l'avant par le Conseil de la famille. Ce critère soulève les passions parce que s'y greffent des considérations de valeurs, de droits personnels et d'intérêt de l'enfant ou, encore, il donne lieu à une fausse pudeur et à un silence qui témoignent de l'inconfort qui l'accompagne. Des conceptions de la famille s'affrontent et les statistiques inspirent des propos contradictoires chez ceux et celles qui en débattent.

2. UNE STABILITÉ À VALORISER AU-DELÀ DE LA CONTROVERSE

Alors qu'il élaborait un projet d'avis sur les familles recomposées, le Conseil de la famille observait que le succès de la recombinaison familiale dépendait souvent de la manière avec laquelle avait été assumée la rupture d'avec les premières familles, du soin que l'on avait mis à construire le nouveau couple et de la considération qu'on avait prise pour impliquer les enfants. Évoquer la stabilité de la relation des parents entre eux et avec les enfants était omniprésent. En conclusion de cet Avis, le Conseil soulignait :

Si l'engagement conjugal peut venir à faillir, il ne peut en être ainsi de l'engagement parental à l'égard des enfants! [...] La fidélité à l'engagement parental est avant tout le maintien, voire le renforcement, des liens parents-enfants, ce qui suppose que les parents doivent tout mettre en oeuvre pour qu'ils perdurent en dépit des circonstances qui ne sont pas toujours favorables. [...] Cet Avis, en plus de sa visée pragmatique, invite la collectivité à poursuivre la réflexion non seulement sur le sujet précis des re-compositions familiales, mais également sur la question fondamentale et plus englobante de la stabilité conjugale et familiale qui constitue un enjeu majeur pour les familles et les enfants d'aujourd'hui (p.68).

À la même période, en décembre 1993, la ministre déléguée à la Famille consultait le Conseil sur les objectifs et les orientations qui devaient guider l'élaboration du 3^e Plan d'action en matière familiale.

Le Conseil de la famille a motivé à ce moment la nécessité d'inclure un défi à ce Plan d'action, défi qui a d'ailleurs été retenu : mieux comprendre, diffuser et promouvoir les conditions de vie permettant l'épanouissement des couples, de façon à soutenir leur stabilité (défi 1.5). Prenant ensuite à son compte la réalisation d'une mesure en ce sens, le Conseil s'est engagé à produire un document de réflexion permettant de porter un regard multidisciplinaire et accessible, sur les causes, les conséquences et les enjeux engendrés par le phénomène de l'instabilité des couples-parents et des familles afin de susciter une discussion sociale large permettant d'envisager des pistes d'avenir et une meilleure solidarité avec les familles (mesure 1.5.8 de *Familles en tête, 1995-1997*).

Le Conseil estime fondamental d'entreprendre cette réflexion sociale qui engage l'avenir des familles et de la société. S'il est vrai que le changement caractérise notre époque, il est aussi vrai que le changement atteint la famille dans son fonctionnement, dans sa composition, dans ses relations entre les générations, dans sa façon de prendre charge des enfants... Comment peut donc se concrétiser la stabilité familiale en cette fin de siècle, comme on dit?

Pour les uns, il n'y a pas trop à s'inquiéter, car la famille est l'institution qui a traversé le temps et qui saura s'adapter, trouver des compromis entre les aspirations des adultes et les nécessités éducatives des enfants. Pour ceux-ci, on peut faire confiance à l'évolution sociale, prôner certaines valeurs, faire appel à la responsabilité de chacun et de chacune.

Pour les autres, la disparition des modes de vie qui assuraient une certaine permanence et la continuité dans la famille risque de compromettre l'éducation des enfants, le bonheur des membres du couple et l'harmonie sociale. Ceux-là souhaitent une action plus énergique de l'État, un soutien à des formes d'engagements plus formels des pères et des mères quand il y a charge d'enfants, une formation pour tous les jeunes à la vie de couple et à la responsabilité parentale.

Pour sa part, le Conseil de la famille ne croit pas qu'il faille laisser dériver ce phénomène sans réagir, à tout le moins sans chercher à le comprendre, ce qui est déjà responsable. En effet, il y a des motifs importants à considérer. On peut observer que c'est au Québec, par exemple, que ce phénomène s'est vécu avec le plus d'ampleur et de rapidité. On doit admettre, par ailleurs, que ces situations d'instabilité se retrouvent dans le reste du Canada, aux États-unis et en Europe et qu'il y a une convergence actuellement pour questionner les causes, mais surtout leur impact sur l'éducation des enfants, la vie

sociale et psychologique des adultes, le niveau économique des familles, particulièrement celui des enfants et des mères après la séparation.

3. UN PREMIER PAS VERS UNE DISCUSSION PUBLIQUE

Cette convergence des préoccupations a motivé le Conseil de la famille à inviter des personnes sensibles à ce phénomène pour qu'elles amorcent une discussion publique. Sept femmes, sept hommes et un couple ont répondu à la demande. Ils appartiennent au monde universitaire (7), au mouvement communautaire (3), au milieu de l'intervention (4) et à l'univers médiatique (2). La majorité habitent la région de Montréal (8) alors que 3 proviennent de la région de Québec et 5 des autres régions du Québec.

Le Conseil leur a laissé carte blanche pour l'écriture de leur chapitre à la condition d'utiliser leur expérience personnelle et professionnelle. Le Conseil leur en est grandement reconnaissant, car leur implication dans cette discussion demande un courage certain. Différentes questions ou préoccupations leur ont été soumises pour les aiguillonner et les orienter sur des pistes à débroussailler. Voici ces questions de départ :

Que veut dire stabilité familiale de nos jours? Peut-il y avoir stabilité parentale sans stabilité conjugale? Si oui, à quelles conditions?

L'État québécois doit-il continuer d'afficher une neutralité quant à la forme d'union des parents lorsqu'il y a des enfants? Ne devrait-il pas minimalement valoriser le mariage civil en ce cas? En terme de prévention de la pauvreté et de la détresse de trop nombreuses familles, ne devrait-il pas agir davantage pour valoriser la stabilité des couples?

Comment voir clair en cette matière quand on convient, malgré toute la mouvance, qu'une stabilité familiale est nécessaire à la venue et à l'éducation des enfants?

N'est-il pas pertinent de préparer les jeunes à vivre à deux et à être parents, quand on sent le besoin, par exemple, d'accréditer les citoyens pour conduire une voiture parce qu'il faut être jugé habile et responsable pour mériter ce droit?

La référence la plus courante à l'instabilité des familles est celle qui est liée aux séparations et aux divorces, à l'union de fait, aux naissances hors-mariage... Les augmentations de ces phénomènes sont-elles des causes ou des effets? Y a-t-il d'autres formes d'instabilité dont il faut tenir compte pour la viabilité des familles?

Comment les enfants et les adolescents vivent-ils les soubresauts de la vie familiale? Ont-ils des exigences face à leurs parents comme couple? Comment envisagent-ils leur propre vie de couple?

La stabilité recherchée peut-elle encore s'inspirer de modèles puisque la vie familiale est maintenant très

diversifiée? Quelles sont les nouvelles façons de vivre la stabilité? Où se présente l'équilibre souhaité alors que les parents ont tant de rôles à concilier?

Quelles sont les conditions favorisant cette stabilité à organiser dans la mouvance? Les médias parlés et écrits ont-ils un rôle à jouer dans la recherche de cet équilibre? Les groupes communautaires et familiaux?

Au fil des chapitres qui suivent, les lecteurs pourront constater sans doute que ces questions n'ont pas toutes reçu des réponses. La réflexion est tout de même très bien engagée, elle doit être maintenant poursuivie.

CHAPITRE 1 CESSER D'ÊTRE UN COUPLE ET DEMEURER PARENTS : LES CONDITIONS NOUVELLES DE LA STABILITÉ FAMILIALE

Par Nicole Marcil-Gratton

Comme toile de fond de tout ce recueil de réflexions, ce premier texte dresse un portrait rapide de l'évolution de l'instabilité des familles d'hier à aujourd'hui. Du mariage indissoluble à la fragilité des unions dites libres, on y trouve un bilan des changements auxquels a dû faire face la cellule familiale. On y amorce la réflexion sur les défis nouveaux qui confrontent les familles d'aujourd'hui, en insistant sur la préservation de leur responsabilité première, soit d'assurer aux enfants le maintien du lien parental dont ils ont besoin.

INTRODUCTION

Quand Alberta, l'arrière-grand-mère de Sophie, s'est mariée au tournant du siècle passé, elle n'avait que 19 ans. Malgré son jeune âge et une excellente santé, on calcule en rétrospective qu'elle ne pouvait espérer vivre avec son nouveau mari, de dix ans son aîné, beaucoup plus de 20 ans avant qu'un des deux ne meure. Elle, en couches, ou lui de la grippe espagnole, qui de fait l'a terrassé à l'approche de la cinquantaine. Outre son épouse encore jeune, il laisse alors derrière lui cinq ou six orphelins dont l'éducation était loin d'être terminée. Et Alberta n'eut guère le choix de continuer seule à diriger sa famille, inculquant à tous ses enfants la mémoire de leur père disparu.

Sophie n'a que 37 ans et comme son aï eule au même âge, elle se retrouve sans mari, sans que Mathieu, son fils, n'ait pour autant perdu son père. De fait, Mathieu n'a rien d'un orphelin, puisqu'il peut se vanter ou se plaindre, selon les jours, d'avoir plutôt deux papas qu'un seul. Le nouveau conjoint de Sophie faisait déjà partie du décor quand le père de Mathieu a quitté le foyer familial : trois ans plus tard, il avait non seulement établi résidence et union sans papier avec Sophie, mais encore a-t-il fait cadeau à Mathieu d'un petit frère, sa moitié de frère, comme Mathieu a choisi de le surnommer. Contrairement à Alberta, Sophie aurait pu facilement fêter ses 40 ou même 50 ans de vie conjugale, mais les esprits perspicaces auront vite compris que dans son cas, comme pour beaucoup de ses contemporaines, cela ne pouvait se faire avec le même mari!

L'instabilité familiale n'est pas un phénomène nouveau : elle a cependant changé de visage, depuis que le divorce a remplacé la mortalité comme cause de rupture, depuis que l'histoire de la cellule familiale s'est vue dissociée de celles des hommes et des femmes qui les habitent, soit comme conjoints, soit comme parents, et de celles des enfants. On ne peut plus analyser la cellule familiale comme faisant l'objet d'un

cycle, dont la linéarité est tracée à l'avance, avec un point de départ et un point d'arrivée connus et acceptés de tous, et dont les accidents de parcours sont considérés comme tels, c'est-à-dire des imprévus échappant au contrôle, des exceptions qui ne viennent que renforcer la règle. Désormais, la vie familiale doit être envisagée du point de vue des différents acteurs qui l'animent : parfois sans histoire, mais prenant souvent la forme d'un véritable chassé-croisé où les cheminements des uns ne suivent pas nécessairement le même tracé que les cheminements des autres. La moitié de frère de Mathieu aura, quant à lui, suivi une trajectoire familiale intacte, laquelle résulte cependant de deux histoires conjugales complexes et pour Mathieu, d'une histoire parentale multiple.

Être privés précocement de la présence d'un père ou d'une mère, ou se voir au contraire confrontés à une parentèle rapportée, au gré des nouvelles unions de l'un ou l'autre ou de ses deux parents, c'est le troc que les enfants d'aujourd'hui se voient imposer par rapport aux enfants d'autrefois. Les enjeux de l'instabilité familiale peuvent différer considérablement, qu'elle résulte d'une rupture imposée par la mort ou décidée d'un commun accord par les conjoints, que ces mêmes conjoints s'entendent ou non sur la façon d'assumer, au-delà de la fin de leur vie de couple, leurs responsabilités en tant que parents, et selon qu'il est permis aux enfants de maintenir et d'enrichir le lien parental au-delà de ce qui conduit le couple à rompre le lien conjugal. Tous ces thèmes constituent la trame des textes réunis dans ce volume, et même si l'on peut prévoir qu'à la fin, plus de questions n'auront émergé que de réponses, si les questions sont les bonnes, alors le but aura été atteint.

Humblement, ce premier texte ne constituera que la toile de fond, le tracé des faits qui dressent le portrait de l'instabilité des familles, d'hier à aujourd'hui. Nous pourrons ensuite, sur cette toile de fond, tenter de comprendre ce qui s'est passé, afin peut-être de commencer à en saisir la signification, à la fois pour mieux s'expliquer d'où l'on vient et peut-être lever le voile sur la façon dont les familles d'aujourd'hui pourront continuer d'être fidèles à leur vocation : assurer la continuité physique et spirituelle de l'espèce humaine.

1. LA FRÉQUENCE DES FAMILLES ROMPUES, HIER ET AUJOURD'HUI

L'image d'une mère encore jeune qui meurt en couches, laissant derrière elle une ribambelle d'orphelins pour lesquels le père doit, s'il veut conserver sa famille sous son toit, trouver une seconde épouse qui en prenne charge, ne relève pas uniquement de notre imaginaire collectif concernant la vie d'autrefois. Mais encore plus fréquemment trouvait-on chez nos ancêtres des veuves, plus jeunes que les veufs, dont la quête pour un second mari était sans doute facilitée par le déséquilibre du marché matrimonial plutôt que par l'empressement des pionniers à prendre charge d'une famille déjà constituée. Grâce aux travaux des démographes historiens, on a pu mesurer l'impact de la mortalité sur le destin des familles pionnières au

Québec, lesquelles ont été soumises aux XVII^e et XVIII^e siècles à des conditions de survie rudes, mais dont la fécondité légendaire demeurait la première responsable du grand nombre d'enfants orphelins.

Les chercheurs du Programme de démographie historique de l'Université de Montréal ont démontré qu'au XVII^e siècle, étant donné la surmortalité masculine et l'écart d'âge au mariage d'environ dix ans en faveur des épouses, le tiers des unions rompues impliquaient un veuf, et les deux tiers une veuve (Légaré et Desjardins, 1991). L'ampleur de la monoparentalité qui frappait les unions avant que le dernier enfant ait atteint l'âge d'émancipation (25 ans), dépassait alors toute observation contemporaine : suite au décès d'un des conjoints, sept unions sur dix se voyaient transformées en familles monoparentales, ayant chacune en moyenne encore quelque 4 enfants dits à charge. Qu'il s'agisse d'un veuf ou d'une veuve, la monoparentalité se terminait dans 46 % des cas par un remariage avant que tous les enfants soient émancipés. Et la durée de monoparentalité ne s'était alors étendue que sur 2 ans et demi en moyenne, deux remariages sur cinq survenant même moins d'un an après le décès du conjoint. Comme le remarquent les auteurs de la recherche, dans ces temps difficiles la nécessité exigeait de faire fi des convenances.

On verra plus loin qu'il faut attendre la fin du XX^e siècle pour voir la monoparentalité affecter à un rythme équivalent la vie des enfants. Or, de façon surprenante, les enfants d'aujourd'hui vivront comme ceux d'hier une monoparentalité semblable à bien des égards (Denis et al., 1994) : fractions comparables qui connaissent la monoparentalité au cours de l'enfance et de l'adolescence; proportions similaires qui demeurent avec leur mère (2 fois sur 3) après la rupture; et si la durée moyenne de vie en famille monoparentale est aujourd'hui un peu plus longue, on observe toutefois la même proportion qu'autrefois d'enfants qui voient le parent avec lequel ils vivent se remettre en union. Tant mieux pour les enfants d'autrefois, puisque les stigmates attachés à la condition d'orphelin ont, dans les faits ou dans l'interprétation, survécu jusqu'à une époque récente, alors que la chute de la mortalité a presque éliminé l'état d'orphelin du paysage de l'enfance.

Cependant, la rupture brutale d'avec le passé que représente le décès d'un parent n'offre guère de parallèle avec l'artifice du deuil exigé de l'enfant contemporain, qui se voit privé de la présence quotidienne de ses deux parents bien vivants. Entre autres, la loyauté au parent disparu, qui allait de soi pour l'orphelin, devient trop souvent objet de litige pour l'enfant dont les parents rompent aujourd'hui leur union. Enfin, au-delà de l'absence imposée, viendra s'ajouter, hier comme aujourd'hui, le cortège des beaux-parents de toute nature, avec lesquels il faudra entamer des liens familiaux que les circonstances de la rupture auront ou n'auront pas permis à l'enfant de poursuivre avec sa parenté d'origine.

2. L'ÂGE D'OR DE LA FAMILLE BIPARENTALE

Paradoxalement, c'est la chute de la mortalité qui a permis à la stabilité des familles de connaître son zénith : le modèle de la famille biparentale stable, tel qu'il s'est exprimé au milieu du XX^e siècle, résulte d'abord et avant tout de la possibilité qui a été accordée aux couples de survivre assez longtemps, pour voir la cellule familiale qu'ils avaient créée terminer son cycle, et permettre à tous les enfants de quitter le

foyer familial avant qu'un des parents ne meure. Cette amélioration de l'espérance de vie, liée à la réduction de la fécondité, a permis l'avènement d'une nouvelle phase de vie familiale, la phase post-parentale qu'on a familièrement appelée le *nid vide*, expression qui laissait entrevoir que tout n'irait pas sans accrocs dans le retour du couple à une vie en face-à-face.

La télévision des *Fifties*, avec ses familles modèles où le bien-être collectif de la cellule familiale l'emportait souvent sur l'épanouissement individuel de ses membres, reflétait l'idéal proposé et, ma foi, assez fidèlement poursuivi. On se mariait tôt, on se mariait par amour puisque le mariage *arrangé* était, au grand soulagement des jeunes coeurs, disparu du contrat conjugal quelque part au début du siècle. Les enfants étaient bien accueillis, aussi vite que la nature le dictait, sans qu'aucune contraception n'intervienne avant la naissance du premier; et quoique moins nombreux qu'avant, il en fallait plus de deux pour constituer une *vraie* famille. Ce n'est que plus tard, alors que les quatre ou cinq premiers rejets eussent bien rempli les lits disponibles qu'on prendrait timidement les quelques mesures accessibles, sinon permises, afin d'éviter les enfants à la douzaine des ancêtres ruraux. Papa travaillait dur pour nourrir toutes ces bouches; Maman trimait dur pour les élever et en faire des citoyens honnêtes et productifs. Le couple était-il heureux plus longtemps? Il n'est pas sûr qu'on se soit posé la question dans les mêmes termes qu'aujourd'hui; le bonheur est une notion toute relative, qui passait peut-être alors davantage par le bien-être de l'ensemble de la famille plutôt que par celui de chacun des membres du couple.

L'échec conjugal n'échappait cependant pas à l'époque. Mais, il était souvent rationalisé par la responsabilité de faire survivre la famille *pour le bien des enfants*, jusqu'à ce qu'ils soient grands. Son expression était restreinte aux limites d'une législation plutôt sévère, quand elle ne tombait carrément pas sous le joug de l'interdit religieux. De sorte qu'au début des années 1960, les familles monoparentales, devenues plus rares, étaient encore en majorité dirigées par des veuves ou des veufs (Tableau 1).

Tableau 1
Distribution des familles monoparentales avec
enfants âgés de moins de 25 ans à la maison,
selon l'état matrimonial du chef de famille, Québec, 1961 et 1991

État matrimonial du chef de famille	1961	1991
Veuves et veufs	60,2	12,0
Divorcées et divorcés	2,1	42,2

Séparées et séparés	--(1)	17,0
Célibataires	2,3	23,9
Autres (1)	35,4	4,9

(1) En 1961, les personnes séparées étaient incluses dans les autres c'est-à-dire les personnes mariées avec conjoint absent.

Source : Recensements de 1961 et 1991.

3. L'ÉMERGENCE DES RUPTURES VOLONTAIRES, ICI ET AILLEURS

Ce n'est peut-être pas le fruit du hasard si les ruptures volontaires d'unions, séparations et divorces, ont pris de l'importance à partir des années 1960. Désormais, les conditions de survie, liées au régime de conjugalité et de faible fécondité, permettaient aux jeunes époux d'envisager pas moins de 40 à 50 ans de vie commune, soit amplement le temps de planifier, d'avoir et d'élever les enfants désirés, et de bénéficier encore d'un âge d'or prolongé pour vieillir ensemble : une trop grande longévité, semble-t-il, n'est pas bénéfique à toutes les unions, et certains y voient un premier facteur explicatif de la montée des ruptures. Il en est d'autres.

Les années 1960 ont vu, ici comme ailleurs, la remise en question de plusieurs des institutions jugées jusqu'alors fondamentales de l'existence humaine. Les religions, qui avaient déjà subi dans des sociétés plus anciennes ou plus émancipées les contrecoups de la sécularisation, ont alors vécu une autre vague de contestation. Contestation qui eut alors d'autant plus de succès que certaines sociétés en étaient demeurées à l'abri : l'exemple du Québec est assez concluant en la matière. Privées du protectionnisme tout-puissant de l'Eglise, des institutions comme le mariage, dont l'indissolubilité a toujours été réaffirmée par le Saint-Siège, sont alors devenues vulnérables, pour être à leur tour emportées par la tourmente, tranquille ou non, des révolutions sociales.

Au même moment, qu'on en accorde ou non le crédit au mouvement féministe, les femmes ont eu accès au marché du travail rémunéré et à une certaine autonomie financière, même si elles demeuraient et sont toujours, en moyenne, en deçà de l'égalité salariale avec les hommes.

Divorcer devenait non seulement acceptable, mais aussi possible, puisque divorcer ne signifiait plus automatiquement la misère, les mères pouvant désormais compter sur un revenu au-delà des pensions versées par les pères.

Au Canada, la loi de 1968 a soudainement facilité les ruptures des unions, les rendant légitimes pour des motifs peu contraignants. Sans l'expliquer de façon exhaustive, il est certain que l'effet conjugué de tous ces facteurs se retrouve dans la montée continue et persistante des divorces au cours des années 1970 et 1980. Aujourd'hui, on estime qu'un mariage sur deux au Québec et près de 4 sur 10 au Canada se terminent par un divorce.

En cela, les couples québécois ont suivi la voie déjà tracée ailleurs, puisqu'un peu partout dans les pays du monde occidental, on a vu l'intensité du divorce augmenter régulièrement du milieu des années 1960 aux années 1990. La différence réside dans le rythme d'accroissement, et les pays se distinguent entre eux plutôt par le niveau déjà atteint à certaines dates (Monnier et de Guibert-Lantoine, 1993) : le Danemark et la Suède où l'indice synthétique de divortialité est supérieur à 20 divorces pour 100 mariages dès 1970; les mêmes pays plus l'Angleterre où le niveau est autour de 40 divorces pour 100 mariages dès 1980; enfin, les Etats-Unis, où le seuil des 40 divorces pour 100 mariages est atteint dès 1970, et où dès 1975, le seuil symbolique de la majorité est clairement dépassé, avec 55 divorces pour 100 mariages. Le Québec se particularise surtout par la rapidité de cette montée des ruptures légales d'unions (Figure 1) : l'indice de divortialité y est parmi les plus faibles à la fin des années 1960 (8,8 divorces pour 100 mariages en 1969), il est parmi les plus forts dès 1975 (36,1 divorces pour 100 mariages).

Figure 1
Indice synthétique de nuptialité féminine (1) et
indice synthétique de divortialité (2), Québec, 1960-1993

- (1) Proportion de femmes qui se marieraient au cours de leur vie, selon les conditions d'une année donnée.
- (2) Proportion de mariages qui se termineraient par un divorce, selon les conditions d'une année donnée.

Source : BSQ, La situation démographique au Québec, 1995.

Comment ne pas associer chez nous ce revirement de comportement à la désaffection observée au même moment dans l'ensemble de la société québécoise à l'égard de l'Eglise catholique, avec au premier chef ses préceptes rigides concernant la vie conjugale? Car, c'est bien la rigidité contre laquelle les fidèles se sont d'abord et avant tout levés. Rigidité sans doute héritée d'un passé où elle avait servi la cause, permettant à cet embryon de société qu'était la Nouvelle-France de survivre en se distinguant de ses puissants voisins. Rigidité qui, en cette fin du XXe siècle, n'était plus de mise, à une époque où l'emphase nouvelle sur l'épanouissement des individus exigeait de faire de la souplesse le guide nouveau des comportements.

Chose certaine, l'argument est bonifié quand on observe, simultanément à la montée des divorces, la chute non moins spectaculaire des mariages légaux qui y conduisent.

4. LA DÉSINSTITUTIONALISATION ET LA FRAGILITÉ DES UNIONS

De champions des mariages indissolubles à champions du divorce, les couples québécois sont ensuite devenus les champions de la résistance au mariage, religieux ou civil. Si, dans un avenir prochain, les indices de divortialité se mettent à plafonner ou même régresser, on ne pourra certes se vanter d'un retour aux unions plus stables : essentiellement, on risque désormais de moins divorcer tout simplement parce qu'on ne se marie plus, et que ceux qui le font encore auront déjà fait l'objet d'une sélection les classant parmi les candidats aux unions à long terme, pour lesquels l'engagement plus encadré du mariage fait partie des atouts recherchés.

On ne se marie plus, ou tout au moins le fait-on beaucoup moins que n'importe où au monde. Les indices de nuptialité, ici comme ailleurs, confirmaient traditionnellement la très grande propension des hommes et des femmes à convoler en justes noces : au Canada, au-delà de 900 mariages pour mille hommes ou femmes jusqu'au milieu des années 1970, un peu moins dans un Québec religieux où le célibat retenait une plus grande fraction d'hommes et de femmes mariés à Dieu . Puis, c'est

l'inexorable déclin, dont on hésite à prédire la fin, puisque dans les conditions les plus récemment observées, on estime qu'à peine plus d'un tiers des hommes et des femmes du Québec se marieront au moins une fois au cours de leur vie (Figure 1). Du jamais vu de toute l'histoire de la nuptialité mesurée, à l'échelle de la planète.

On ne se marie plus, mais on n'a pas pour autant abandonné la vie de couple : toujours jugée essentielle au bonheur des uns et des autres, la vie de couple n'est toutefois devenue qu'une pièce du casse-tête, que l'on soumet parmi d'autres à la construction de son soi, mais à laquelle on n'est soumis que tant et aussi longtemps qu'on y trouve sa part. La vie de couple n'est plus vraiment un objectif, elle est devenue d'abord un moyen pour l'individu de se réaliser. Quoi de plus normal alors que de ne plus vouloir s'encombrer d'une institution inflexible, elle-même empêtrée dans des règles si débranchées de la réalité qu'elle en perd son image de cohérence? On n'a qu'à penser au refus catégorique que pose l'Eglise catholique aux divorcés désirant se remarier, alors que cette même Eglise ouvre ses portes au mariage pour les cohabitants, y inclus ceux et celles qui ont déjà des enfants d'une union antérieure.

La cohabitation est venue tout doucement remplacer le mariage, sans grande discussion, sans avoir fait l'objet d'un de ces projets de société dont on nous abreuve un peu trop aisément. Si doucement qu'en ce qui concerne les jeunes d'aujourd'hui, on ne peut les accuser de refuser le mariage puisque, semble-t-il, l'idée de se marier ne leur effleure même pas l'esprit quand vient le moment d'amorcer la vie à deux (Tableau 2). Si doucement que certains prétendent que l'union libre a chez nous simplement pris la place du mariage, et en conserve très souvent les caractéristiques : engagement, création d'une cellule pour fonder une famille, désir de durer. Au niveau des intentions peut-être, dans les faits le parallèle est moins clair : ces unions dites libres continuent d'afficher une longévité plus faible.

Tableau 2
 Pourcentage des jeunes Québécois qui vivent en couple,
 et distribution selon qu'ils sont mariés ou qu'ils vivent en union libre, 1981 et 1991

Âge	Filles				Garçons			
	Pourcentage qui vivent en couple	Mariés	En union libre	Total	Pourcentage qui vivent en couple	Mariés	En union libre	Total
15-19 ans								
1981	5,4	43	57	100	1,1	36	64	100
1991	5,0	20	80	100	1,2	33	67	100

20-14 ans								
1981	46,1	73	27	100	25,9	65	35	100
1991	38,2	38	62	100	19,8	30	70	100

Source : Recensements de 1981 et 1991.

En fait, toutes les unions, mariages formels ou cohabitations, sont aujourd'hui plus fréquemment victimes de l'instabilité. Mais il n'en demeure pas moins qu'à durée égale de l'union, la probabilité de rupture est plus grande pour les cohabitants que pour les couples mariés, que ceux-ci aient vécu ou non ensemble avant le mariage (Le Bourdais et Marcil-Gratton, 1996). C'est ainsi qu'au Canada, en 1990, on estime qu'après 5 ans de vie commune, pour 100 premières cohabitations, 44 se seront transformées en mariage, 24 survivront toujours et 32 seront rompues : à durée égale, seulement 10 premiers mariages sur 100 auront connu la rupture, que les mariés aient vécu ou non ensemble au préalable.

Tableau 3

Probabilités de survie ou de sortie des premières unions après cinq ans,
selon qu'il s'agisse de mariages ou de cohabitations.
Femmes âgées de 15-34 ans, Québec et reste du Canada, 1990

	Proportions cumulées à une durée de 5 ans		
	Québec	Reste du Canada	Ensemble du Canada
Premières cohabitations (sans mariage préalable) :			
Pourcentage qui cohabitent toujours	36	18	24
Pourcentage qui ont marié leur partenaire	37	48	44
Pourcentage qui ont rompu	27	34	32
Premiers mariages (sans cohabitation préalable):			
Pourcentage qui ont rompu			

	8	9	9
--	---	---	---

Source : Enquête Sociale Générale 1990, données compilées par C. Le Bourdais et N. Marcil-Gratton (1996).

Ces données cachent toutefois des distinctions entre le modèle québécois et celui du reste du Canada, lequel se rapproche davantage de ce qu'on peut observer aux Etats-Unis. En effet, il est vrai que les cohabitations au Québec sont plus durables que celles observées ailleurs en Amérique du Nord : deux fois plus de premières cohabitations québécoises (36 %) que de canadiennes (18 %) sont toujours en vigueur après cinq ans; dans le reste du Canada, ces unions ont davantage tendance à se transformer en mariage (48 % contre 37 %) ou à rompre (34 % contre 27 %) avant que les conjoints puissent fêter leur 5e anniversaire de vie en commun. Il n'en demeure pas moins que dans les deux régions du pays, les jeunes couples qui s'engagent dans une première union libre présentent, au cours des cinq premières années de vie commune, un risque de rupture 3 à 4 fois plus élevé que ceux qui se marient (Tableau 3).

Il n'y aurait sans doute pas matière à trop s'émouvoir de la situation si, comme on l'a d'abord cru, ces unions plus fragiles ne servaient que d'incubateurs aux jeunes couples, désireux de tester leur compatibilité, voire leur compétence conjugale. Or, plus moyen d'en douter, ces nouvelles unions sans papier sont désormais le creuset des nouvelles familles : elles n'excluent plus les enfants, à la venue desquels l'union ne se transformera pas nécessairement en mariage. Un nouveau questionnement surgit quant au cadre désormais jugé approprié pour que s'exerce la compétence parentale.

5. DES ENFANTS ILLÉGITIMES AUX ENFANTS HORS MARIAGE : LE MAINTIEN DE LA CELLULE FAMILIALE

Tout au long des années 1980, on a vu, dans plusieurs sociétés occidentales, croître la proportion des naissances de mères célibataires. Pour les observateurs, ces mères correspondaient toujours au modèle de la fille-mère et ces enfants, même si au Canada l'appellation était disparue au milieu des années 1970, étaient toujours perçus comme illégitimes ; ils ne pouvaient guère espérer bénéficier de la présence d'un père, d'autant moins que l'esprit du jour incitait les mères seules à élever leurs enfants plutôt qu'à les confier en adoption.

On peut comprendre l'inquiétude de certains face à l'ampleur que prenait ce phénomène : dans plusieurs pays comme la France et les Etats-Unis, la fraction des naissances dites illégitimes a plus que doublé, atteignant les 25 % dans la seconde moitié des années 1980. Au Canada, l'évolution est semblable, mais elle est surtout attribuable à la croissance spectaculaire observée au Québec (Bureau de la Statistique du Québec, 1995). Là aussi, détenons-nous un certain championnat : de moins de 5 % des naissances jusqu'au milieu des années 1960, la proportion des naissances hors mariage grimpe à 9,8 % en 1976, double à 20,4 % en 1983, double encore à 40,8 % en 1991, et poursuit toujours sa course,

atteignant 48,5 % en 1994, dernière année pour laquelle les données sont disponibles et pour laquelle aucun pays n'affiche de proportion aussi élevée, si ce n'est dans certaines sous-populations comme les Noirs américains.

Cependant, la fin des années 1980 a vu poindre ce résultat rassurant, tiré des enquêtes sociales canadiennes : ces enfants québécois naissent hors mariage, mais dans une famille, entourés tout aussi fréquemment qu'autrefois de Maman et Papa qui cohabitent sans être mariés. Aurait-on pu espérer que ces unions au départ plus fragiles acquièrent, au moment d'entreprendre la trajectoire parentale, une plus grande stabilité, cimentées comme les mariages avant elles par l'arrivée de ce projet à long terme qu'est l'enfant? Presque par définition, les unions libres qui deviennent fécondes durent en moyenne plus longtemps que celles où les couples ne deviennent jamais parents. Mais la différence perdure au-delà de cette première sélection : les enfants nés dans le cadre plus traditionnel du premier mariage de leurs parents demeurent aujourd'hui nettement plus susceptibles d'y vivre toute leur enfance que ceux dont les parents auront choisi des modes d'union plus flexibles.

6. UNE ENFANCE DÉSORMAIS SOUMISE AUX ALÉAS DE L'INSTABILITÉ

Les chiffres sont éloquentes. L'instabilité des unions s'est inévitablement transposée en instabilité familiale pour les enfants qui en sont issus (Marcil-Gratton, 1993).

Les deux dernières décennies ont vu augmenter et l'intensité et la précocité des ruptures d'unions. Les enfants nés au cours de ces décennies ont donc vécu dans des proportions de plus en plus grandes et à un âge de plus en plus jeune la rupture d'union de leurs parents. Un exemple : quand ils ont eu 20 ans au début des années 1980, un enfant québécois sur cinq nés au début des années soixante avait connu la monoparentalité; la même proportion était observée dès l'âge de 13 ans pour les enfants nés au début des années soixante-dix, et encore beaucoup plus tôt, dès l'âge de 6 ans, pour les enfants nés au début des années quatre-vingt.

La boucle est bouclée. Les enfants qui auront 20 ans en l'an 2000 auront connu la monoparentalité dans des proportions semblables aux enfants des pionniers du XVIIe siècle. Le coupable n'est plus la mort, dont la cruauté et le caractère implacable faisaient facilement consensus dans l'opinion. Ce sont aujourd'hui les parents, qu'on ne peut, au risque d'être entraîné dans les remous de l'inconvenance, qualifier de coupables, ce sont les parents qui font prévaloir leurs trajectoires conjugales avant leurs trajectoires parentales, et en imposent les conséquences à leurs enfants. Et la propension des parents québécois à choisir l'union libre pour fonder une famille accentuera la probabilité pour leurs enfants de vivre en famille monoparentale (Figure 2). Des analyses ont montré que les enfants nés dans des unions de cohabitants voient doubler leurs chances de voir leurs parents rompre.

Figure 2
Pourcentage cumulé de la naissance jusqu'à 6 ans,
des enfants nés dans une famille biparentale
et qui ont vu leurs parents rompre,
selon qu'ils sont nés de parents cohabitants ou de parents mariés,
et selon que le parent interviewé ait déjà ou n'ait jamais cohabité auparavant.
Québec, cohortes d'enfants nés en 1981-1983.

Source : Enquête sociale générale 1990, compilation de l'auteur.

C'est là que le bât blesse. Car, on peut difficilement s'apitoyer très longtemps sur le sort d'un couple qui juge ne plus avoir suffisamment à partager pour poursuivre une relation satisfaisante. Mais, il est plus délicat de justifier qu'un enfant se voie amputé de son milieu familial pour des raisons tout à fait extérieures à la qualité des relations qu'il entretient avec chacun de ses deux parents.

7. LA MULTIPLICATION DES RÉSEAUX FAMILIAUX

Du point de vue des adultes-parents, maintenir le lien parental au-delà de la rupture du lien conjugal constitue sans doute un défi, plus particulièrement pour celui des deux qui ne partagera pas également avec l'autre la garde de l'enfant. Il se peut aussi qu'au gré des nouvelles unions, chacun des parents doive travailler à l'intégration de nouveaux réseaux de parenté, sans avoir nécessairement, au nom de l'enfant, renoncé tout à fait aux liens anciens créés dans le cadre de l'union antérieure.

Il s'agit d'une tâche qui semble faible comparativement à ce qui attend l'enfant. Celui-ci ne voudra pas et ne devrait pas avoir à renoncer à ses liens et loyautés envers sa famille : au tout premier chef avec ses deux parents, quels que soient les arrangements que ceux-ci auront négociés quant au partage de son temps; mais aussi avec toute la parenté des deux lignées, maternelle et paternelle, auxquels il a droit et qui ont droit à lui, quoi qu'en dise la loi.

Le défi, déjà grand, ne s'arrêtera pas là. La vie en famille monoparentale, contrairement à l'image qu'on en projette souvent, ne dure la plupart du temps pas éternellement : on a mesuré qu'un premier épisode de monoparentalité vécu avant l'âge de 16 ans s'étend en moyenne sur 4,2 ans, et que sept fois sur dix l'enfant connaît une recombinaison familiale moins de 5 ans après le début; de plus, ces durées varient beaucoup selon le sexe du parent avec lequel l'enfant demeure, la monoparentalité pour les enfants restant avec leur père ne durant que 2,7 ans en moyenne. C'est donc dire que la majorité de ces enfants auront à composer avec au moins une nouvelle parenté, parfois deux, voire plus, au gré des nouvelles unions du père et/ou de la mère. On possède peu de données quantifiées sur le sujet, mais ce que nous avons pu en mesurer nous indique qu'il s'agit d'une tendance en pleine expansion, d'autant plus que la cohabitation se répand et permet une succession plus rapide des unions. Dans les meilleures des circonstances, soit en supposant l'harmonie la plus sereine entre les parents séparés et les divers niveaux de parenté, on conçoit que l'adaptation des enfants, qui n'ont rien demandé en la matière, ne se fasse pas de façon instantanée!

8. DEVENIR COUPLES ET PARENTS, D'UNE GÉNÉRATION À L'AUTRE

La génération des premiers enfants du divorce a vieilli : ces enfants, devenus jeunes adultes, ont à leur tour amorcé la vie à deux et c'est à eux que revient désormais la responsabilité de devenir parents. Peut-on penser que l'expérience qu'ils ont connue de la vie familiale au cours de leur enfance se reflète aujourd'hui sur la façon dont ils deviennent couples et parents?

Les études, qui se font de plus en plus nombreuses sur le sujet, semblent dire que oui (McLanahan & Bumpass, 1988; Thornton, 1991; Cherlin et al., 1995). Et les effets qu'on associe à une vie familiale mouvementée se rangent très souvent du côté négatif. C'est ainsi qu'on observe que les jeunes ayant vécu la séparation de leurs parents réussiront en moyenne moins bien dans leurs études, ils auront tendance à quitter plus tôt le foyer familial, ils vivront en couple à un âge plus précoce, ils choisiront davantage l'union libre, les filles seront plus nombreuses à donner naissance à un enfant hors union, et au bout du compte, mariés ou non, leurs unions seront plus fragiles.

Un verre à moitié vide est également à moitié plein. Et si ces effets négatifs sont plus fréquents chez les enfants de parents séparés, ils ne sont pas présents chez tous les enfants du divorce, ni même chez la majorité d'entre eux. C'est donc dire que comme société inquiète du futur de la famille, il conviendrait que nous examinions, parmi les jeunes adultes issus de milieux familiaux perturbés, la trajectoire de ceux qui semblent s'être rendus indemnes à l'âge de devenir couples et parents. Nous y retrouverions sans doute la clé du succès des parents qui ont réussi à assurer leurs responsabilités parentales au-delà de l'échec de leur vie conjugale.

Ce serait sans doute une façon plus positive de combattre la catastrophe que la lecture des tendances actuelles fait craindre aux observateurs, comme certains d'entre eux l'expriment dans le cadre de cet ouvrage.

EN CONCLUSION :

PRÉSERVER LE LIEN PARENTAL AU-DELÀ DE LA RUPTURE DU LIEN CONJUGAL, UN DÉFI NOUVEAU POUR LA FAMILLE

L'évolution des comportements à l'égard de la vie de couple et de parents au cours des derniers 25 ans laisse parfois les observateurs de la vie familiale. Et plus particulièrement au Québec, lequel fait souvent figure, pour les spécialistes, de laboratoire qui permet d'observer les changements à la fois les plus rapides et les plus inattendus.

Ces changements font foi de revirements profonds des mentalités et méritent qu'au-delà des mesures des comportements nouveaux, l'on s'interroge sur l'évolution des valeurs qui y est nécessairement sous-jacente. Le problème, c'est que l'évolution de ces comportements a subi une telle accélération qu'on ne peut plus clairement distinguer si les comportements changent désormais avant ou après les mentalités. Pas étonnant alors que la confusion règne, à la fois chez les femmes et les hommes qui en sont les premiers acteurs, que chez les experts qui tentent d'en comprendre la destinée. Par exemple, qui peut prédire, dans les conditions actuelles, si la cohabitation des couples saura ou non assurer le creuset nécessaire au développement des enfants? Qui peut affirmer que le mariage, auquel on tente d'accoler les mêmes vertus de souplesse que l'union dite libre, le fera mieux?

Une chose est certaine et rallie la majorité des opinions : la fonction de socialisation des enfants doit demeurer la responsabilité première des parents, biologiques, adoptifs ou par alliance. Et si nous ne pouvons, collectivement et individuellement, assurer la stabilité des couples, tout au moins devons-nous réaffirmer l'absolue primauté du maintien de la stabilité du lien parental.

Mathieu n'a pas perdu son père au même titre que les enfants de son aieule Alberta. Il n'est pas sûr, cependant, qu'il ait conservé avec lui des liens de même qualité que les liens qu'Alberta a cultivés dans la mémoire de ses enfants. Les enfants du divorce témoignent fréquemment de cette triste réalité : la distance d'avec le parent absent, le plus souvent leur père, distance tout autant physique qu'affective, souvent imposée, et qui s'accroît avec le temps. Si Sophie a pu bénéficier d'une recombinaison de son

milieu familial, la vie ne peut vraiment pas être aussi simple pour Mathieu que pour sa moitié de frère . Encore faudrait-il que les adultes qui l'entourent en prennent acte, et lui assurent un environnement qui lui conserve tous les liens parentaux dont il a besoin. Il s'agit d'un minimum que nous devons collectivement reconnaître, au nom de tous les enfants.

RÉFÉRENCES

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 1995, *La situation démographique au Québec*. Éd. 1995, préparé par Louis Duchesne. Québec, Les Publications du Québec, 240 p.

CHERLIN, Andrew, Kathleen E. KIERNAN et P. Lindsay CHASE-LANSDALE. 1995, Parental Divorce and Demographic Outcomes in Young Adulthood. Special issue on Family and Household Demography, in *Démography*, vol. 32, no 3, August, p. 299-318.

DENIS, Hubert, Bertrand DESJARDINS, Jacques LÉGARÉ et Nicole MARCIL-GRATTON. 1994, Les enfants de la monoparentalité, hier et aujourd'hui. Numéro spécial sur L'enfance, in *Cahiers québécois de démographie*, vol. 23, no 1, printemps 1994, p. 53-74.

LE BOURDAIS, Céline et Nicole MARCIL-GRATTON. 1996, Family Transformations Across the Canadian/American Border: When the Laggard Becomes the Leader, in *Journal of Comparative Family Studies*, vol. XXVII, no 2.

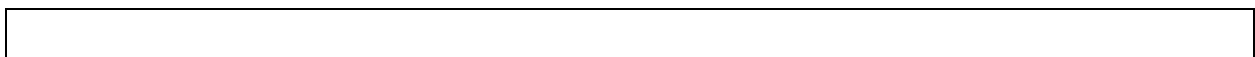
LÉGARÉ, Jacques et Bertrand DESJARDINS. 1991, La monoparentalité: un concept moderne, une réalité ancienne, in *Population*, vol. 46, no 6, p. 1677-1688.

MARCIL-GRATTON, Nicole. 1993, Growing Up With a Single Parent, a Transitional Experience? Some Demographic Measures from the Children's Point of View, in *Single Parent Families in Canada: Perspectives on Research and Policy*, B. GALAWAY et J. HUDSON, éditeurs. Toronto, Thompson Educational Publishing, p. 73-90.

MCLANAHAN, Sara and Larry BUMPASS. 1988, Intergenerational consequences of Family Disruption, in *American Journal of Sociology*, 94, p. 130-152.

MONNIER, Alain, et Catherine DE GUIBERT-LANTOINE. 1993, La conjoncture démographique: l'Europe et les pays développés d'Outre-mer, in *Population*, vol. 48, no 4, p. 1043-1067.

THORNTON, Arland. 1991, Influence of the Marital History of Parents on the Marital and Cohabital Experiences of Children, in *American Journal of Sociology*, 96, p. 868-894.



Nicole Marcil-Gratton est démographe. Associée depuis plus de vingt ans aux travaux de recherche effectués au Département de démographie de l'Université de Montréal, ses intérêts se sont centrés sur la famille et l'évolution des comportements individuels qui en ont modifié le profil au cours du temps. Récemment ses travaux ont porté sur la mesure de l'impact sur la vie des enfants des nouvelles trajectoires conjugales et professionnelles de leurs parents.

CHAPITRE 2 ET DANS LES FAMILLES IMMIGRÉES AU QUÉBEC?

Par Josiane Le Gall

L'objectif du chapitre est d'examiner l'impact de la migration sur la stabilité des couples parents-enfants immigrés dans le contexte québécois. Tout d'abord, nous voyons que quantitativement, les différences entre les parents immigrés et les autres parents québécois ne sont pas élevées : 82 % des familles immigrées vivent en ménages biparentaux contre 78 % pour les familles natives. Cependant, il est nécessaire de nuancer ces résultats en tenant compte des variations observées d'un groupe à l'autre en ce qui a trait au taux de monoparentalité. Par exemple, tandis que ce taux est de 42 % chez les Caraïbéens, il est d'environ 11 % chez les Asiatiques du Sud et 22 % chez les Latino-Américains. Ces différences s'expliquent par un grand nombre de facteurs que nous examinons dans un second temps. Parmi ces derniers, on retrouve non seulement la culture, mais des variables liées au processus migratoire, incluant les conditions de la société réceptrice au moment de la migration, ainsi que la situation des migrants dans le pays d'origine. Il est donc important de comprendre les changements observés dans la société réceptrice comme étant le résultat d'une interaction entre le passé et le présent du migrant.

INTRODUCTION

La migration, qui se traduit par le passage à un nouveau contexte social et à des conditions de vie différentes, est accompagnée d'un certain nombre de changements qui ont des conséquences sur la vie des migrants. L'objectif du présent article est d'examiner l'impact de la migration en ce qui concerne les relations de couple. Plus précisément, il s'agit de voir quelle est la situation par rapport à la stabilité des couples-parents immigrés dans le contexte québécois. À ce propos, quelques questions se posent. Par exemple, on peut se demander s'il existe des différences en ce qui a trait à la stabilité des couples-parents entre les familles immigrées et les autres? Retrouve-t-on des variations inter-groupes? Quels sont les facteurs qui produisent des tensions au sein de ces couples? Peut-on s'attendre qu'avec le temps, il y ait adoption du modèle présent chez les familles québécoises?

Afin de répondre à ces questions, nous ferons d'abord un bref survol de quelques études et données disponibles concernant la stabilité des couples d'origine immigrée au Québec. Dans un second temps, nous examinerons certaines explications avancées pour rendre compte de ces observations. La question des enfants issus de l'immigration sera également abordée afin d'examiner la possibilité de changements à long terme dans les couples immigrés.

1. L'ÉTUDE DE LA MIGRATION COMME FACTEUR SUR LA STABILITÉ

DES COUPLES-PARENTS IMMIGRÉS

Les études sur la stabilité des couples d'origine immigrée sont très peu nombreuses, que ce soit au Québec ou ailleurs. Cette situation est liée au fait que les recherches dans le domaine de la migration qui prennent la famille comme unité d'analyse sont relativement récentes, tout comme la reconnaissance de cette forme de migration. Ces études ont vu le jour dans les années 80 pour combler les lacunes des précédentes qui considéraient la migration comme un phénomène essentiellement individuel (Wood, 1982). Une autre explication se trouve dans la tendance des auteurs qui se penchent sur le rôle de la famille dans la migration et l'impact de la migration sur la famille, à adopter le plus souvent une perspective fonctionnaliste. Ces derniers parlent alors en termes de stratégies familiales mises de l'avant tout au long du processus migratoire pour faire face à certaines contraintes (Wood, 1982). Ceci a pour effet d'occulter les dynamiques familiales et les divisions qui peuvent exister à l'intérieur des familles (Rouse, 1989). La question de la stabilité des couples immigrés a été abordée principalement dans le cadre des recherches sur les rapports de sexes, bien que toujours de façon indirecte.

Dans la littérature sur la migration familiale, les auteurs sont partagés en ce qui a trait à l'impact de la migration sur la stabilité des couples puisqu'on retrouve deux positions opposées. Pour certains, la migration représente une expérience stressante qui entraîne des tensions au sein du couple et de la famille (Abadan-Unat, 1977). Pour d'autres, la migration a pour effet d'accroître la solidarité familiale qui se manifeste, par conséquent, par un nombre moindre de tensions (Hartman et Hartman, 1986). Selon cette position, pour faire face à un environnement qu'ils considèrent hostile, les membres de la famille se soutiennent entre eux, ce qui se traduit par une forte cohésion familiale.

À partir des données disponibles sur les familles d'origine immigrée au Québec, on peut se rendre compte que la situation n'est pas aussi simple. D'une part, on observe des **variations d'un groupe à l'autre**, ce qui ne permet pas de confirmer l'une ou l'autre de ces positions théoriques. D'autre part, ces différences peuvent être expliquées par le **grand nombre de variables** qui interviennent pour expliquer la stabilité ou non des couples. De plus, il est difficile de faire des généralisations parce que toutes ces variables sont complexes et inter-reliées.

2. DONNÉES STATISTIQUES ET ÉTUDES QUALITATIVES

Quelques renseignements sur la structure des familles immigrées au Québec sont disponibles dans une étude comparative effectuée sur la base des données du recensement de 1991 (Lamotte, 1996). Un des objectifs de cette étude était de faire ressortir les facteurs qui rapprochent et distinguent les parents immigrés des autres parents québécois. Un des points importants qui a été noté est la réalité pluraliste des familles immigrées (dont les parents sont nés à l'étranger); ces dernières varient en fonction de la structure du noyau familial ainsi que du niveau d'exogamie des parents. Sur les 173 000 familles immigrées établies au Québec, soit 15 % de toutes les familles québécoises, 82 % d'entre elles vivent en ménages biparentaux¹ et 18 % en ménages monoparentaux. Du côté des familles natives (parents de

¹ Au sein de ces familles biparentales, on retrouve des familles endogames (deux parents nés dans la même région), des familles mixtes (un des parents né à l'étranger et l'autre au Canada), ainsi que des familles

toutes origines nés au Canada), ces pourcentages sont de 78 et 22 respectivement ². Notons que par rapport au mariage légal, ce modèle est plus fréquent dans les familles immigrées (97 %) que dans les familles natives (79 %). De plus, la majorité (90 %) des immigrants admis au Québec depuis la Deuxième guerre mondiale vit au sein d'un ménage familial.

Les données de cette étude qui prennent en considération l'ensemble des familles immigrées mettent en évidence la très faible différence qui existe entre familles immigrées et familles natives en ce qui a trait aux structures familiales. Cependant, elles ne nous permettent pas de saisir les variations importantes qui existent entre les différents groupes immigrés. Ainsi, certains groupes se rapprochent plus que d'autres des structures des familles natives. Par exemple, des différences sont observées par rapport au taux de monoparentalité. Alors qu'il est de 42 % chez les Caraïbéens, ce taux n'est que d'environ 11 % chez les Asiatiques du Sud. De plus, tandis que le taux de monoparentalité des Latino-Américains correspond à la moyenne québécoise (22 %), celui des Indochinois et des Européens est légèrement inférieur (20 %). Cependant, bien que cette étude nous permette d'observer des différences parmi les familles immigrées, elle ne tient cependant pas compte des variations qui existent à l'intérieur des sous-continentes.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'importance relative des divers lieux de naissance, considérés par sous-continentes, pour l'ensemble des familles monoparentales immigrées, on constate que les parents caraïbéens occupent une place importante. Ces derniers comptent pour plus du quart de toutes les familles immigrées monoparentales (25,5 %). De leur côté, les parents nés en Europe représentent 40 % des familles monoparentales immigrées, tandis que la part relative des familles originaires d'autres continents (Asie, Afrique, Amérique) ne dépasse pas 34 % (Lamotte et Desrosiers, 1995). Soulignons ici qu'il est nécessaire de nuancer ces chiffres quelque peu puisque, bien qu'on ait assisté à une diversité des pays d'origine des migrants au cours des années 70, l'immigration européenne demeure la plus importante au Québec. Ainsi, les Européens représentent 50 % de l'ensemble des familles biparentales immigrées au Québec. La présence de parents européens est encore plus significative dans les familles mixtes, où ils comptent pour 63,5 %.

Comme Lamotte le mentionne dans son étude, les familles constituent des ensembles dynamiques dont la structure peut varier dans le temps, ce que ne permet pas de saisir les données du recensement (1996). De plus, il n'est pas possible de distinguer les familles monoparentales qui découlent des unions exogames et endogames ou des mariages mixtes. Dans tous les cas, les données du recensement ne nous fournissent aucune explication sur les différences observées. Avant d'aborder la question de l'impact de la migration, nous allons examiner les résultats de quelques études qualitatives réalisées

exogames (deux parents immigrés nés dans des zones géographiques différentes).

² Dans les deux cas, la majorité des familles monoparentales (82%) est dirigée par des femmes. La monoparentalité est souvent le résultat d'une rupture du couple; autant chez les femmes nées à l'étranger que chez celles nées au Québec, la plupart ont déjà été mariées et la moitié est séparée ou divorcée (Lamotte, 1996 : 11).

auprès de familles immigrées au Québec (Gavaki, 1979; Meintel et al., 1985; Juteau, 1989; Meintel et Le Gall, 1995). Ajoutons ici que l'ensemble des études sur les familles immigrées est limité principalement à certains groupes et qu'il n'existe pas de données pour la majorité des groupes installés au Québec, surtout ceux arrivés récemment. En général, les auteurs se sont penchés sur les groupes d'immigration ancienne et plus nombreuse, soit ceux d'origine européenne tels que les Grecs, les Italiens ou les Portugais.

Une constatation peut être faite à partir des études examinées ici, soit l'existence d'une variation importante entre les groupes : alors que dans certains groupes on retrouve un taux relativement bas de divorce, celui-ci est assez élevé dans d'autres. Dans leur étude sur les rapports domestiques des Colombiens, des Grecs, des Portugais et des Haïtiens à Montréal, Meintel et al. observent des variations d'un groupe à l'autre en ce qui a trait à la stabilité des couples (1985). Ces auteurs soulignent que le statut marital des femmes qu'elles ont interviewées est varié. Tandis que la plupart des femmes portugaises et grecques étaient mariées, plus de la moitié des femmes haïtiennes étaient soit divorcées, séparées ou célibataires, tout comme une partie des femmes colombiennes. Ces auteurs soulignent qu'en général, le taux de divorce est relativement bas pour les migrants économiques en provenance d'Europe, c'est-à-dire les Grecs et les Portugais. Ces observations viennent confirmer celles faites par Gavaki dans le cas des Grecs vivant à Montréal (1979).

Dans leur étude sur les transitions de vie de jeunes Chiliens, Grecs, Portugais, Salvadoriens et Vietnamiens à Montréal, Meintel et Le Gall observent quelques différences selon les groupes en ce qui concerne le statut conjugal des parents (1995). Tandis que deux cas de divorce (sur 20 familles) sont notés chez les parents des jeunes d'origine portugaise touchés par l'enquête, il n'y en a aucun chez les Grecs (20 familles) et les Vietnamiens (10 familles). Chez les Salvadoriens (10 familles), les pères sont généralement absents suite à une rupture conjugale ou à un décès provoqué par les violences politiques au Salvador. De leur côté, deux des dix jeunes Chiliens vivaient dans des ménages monoparentaux, l'un à cause du décès du père et l'autre, suite à la séparation des parents (1995). Pour sa part, dans une étude sur le divorce au sein des couples salvadoriens, Juteau observe un taux de séparation très élevé pour ce groupe (1989). En raison des difficultés financières auxquelles sont confrontés plusieurs migrants salvadoriens, il s'agit dans la plupart des cas de séparation de fait plutôt que de divorce légalement sanctionné.

3. L'IMPACT DE LA MIGRATION SUR LA STABILITÉ DES COUPLES-PARENTS IMMIGRÉS

Dans cette section, nous tenterons de voir quels sont les facteurs qui entraînent une instabilité au sein du couple, c'est-à-dire les changements introduits par la migration qui ont un impact sur les relations de couples. Notons d'abord que plusieurs variables entrent en jeu dans la question de la stabilité des couples-parents immigrés et qu'il est difficile, étant donné leur interdépendance, de déterminer l'impact respectif de chacune d'entre elles. De plus, dans le cadre de cet article, il est impossible de faire un

examen exhaustif de toutes ces variables. Cependant, alors qu'une majorité d'études met l'accent sur le rôle de facteurs spécifiques au contact d'une nouvelle société dans la stabilité des couples-parents immigrés (ex. le stress face à une situation nouvelle, la confrontation à de nouvelles valeurs, etc.), nous tenterons d'aller au-delà de ces explications en tenant compte de l'impact des différents facteurs liés au passé des migrants ainsi qu'au processus migratoire. Dans un premier temps, nous aborderons les effets du contact avec une nouvelle société sur la stabilité des couples par le biais de la question de l'émancipation des femmes. Avant d'aborder le rôle de la culture d'origine ainsi que la présence du réseau familial et social dans la société réceptrice, nous examinerons quelques facteurs associés au processus migratoire tels que le projet migratoire, le déclassement, la séparation des membres de la famille durant une certaine période, l'instabilité dans le statut ainsi que la période stressante précédant la migration.

4. DE NOUVELLES CONDITIONS DE VIE, PARTICULIÈREMENT L'ÉMANCIPATION DES FEMMES

L'émancipation des femmes, conséquence supposée de la migration, a souvent été avancée comme facteur explicatif de l'instabilité rencontrée au sein des couples immigrés. La migration, en offrant aux femmes un accès au marché du travail ainsi que de nouveaux modèles culturels par le contact avec d'autres valeurs, leur permettrait de redéfinir les rapports de pouvoir au sein du couple ce qui entraînerait des tensions se traduisant éventuellement par la séparation ou le divorce (Abadan-Unat, 1977).

En situation d'immigration, les femmes ont généralement accès au marché du travail. D'une part, il leur est souvent plus facile qu'aux hommes d'obtenir un emploi dans le pays récepteur et d'autre part, ces derniers subissent parfois un déclassement suite à la migration. Alors qu'ils détenaient des positions supérieures dans le pays d'origine, les hommes occupent souvent à présent des emplois subalternes et mal rémunérés. Cette nouvelle situation viendrait modifier les rôles traditionnels des femmes, tout comme ceux des hommes. L'accès au travail rémunéré, en offrant entre autres une indépendance économique aux femmes, serait donc une source de questionnement pour celles-ci, ce qui leur permettrait de s'émanciper en revendiquant de nouveaux pouvoirs. De plus, par le contact avec la société réceptrice, ce processus s'accompagnerait de l'abandon de certaines des valeurs du pays d'origine qui avaient pour conséquence de brimer les femmes. Ces changements, notamment les nouveaux rôles sociaux des femmes, entraînent donc des tensions au sein du couple qui, éventuellement, prennent la forme d'une séparation ou d'un divorce.

Toujours selon cette logique, la dépendance des femmes à l'égard des hommes se traduirait à l'inverse par l'absence de divorce. Gonzalez note ainsi que l'âge précoce des mariages et la venue rapide des enfants résultent en une dépendance importante des femmes mexicaines vivant aux États-Unis envers les hommes. Une femme qui n'est pas satisfaite de sa relation avec son mari peut rester avec lui en raison

de cette dépendance et des options limitées qui lui sont offertes. C est ce qui explique, selon lui, pourquoi le taux de divorce est plus élevé dans le cas des femmes qui sont sur le marché du travail. Les femmes mexicaines, en général, ont un taux de participation sur le marché du travail inférieur à la moyenne des autres femmes. Cet auteur suggère que le taux de divorce risque d augmenter avec l amélioration des conditions économiques et la participation des femmes sur le marché du travail (1992).

Cependant, il est important de nuancer ces constatations. D une part, l immigration ne se traduit pas nécessairement par l émancipation des femmes et, d autre part, le travail salarié ne peut à lui seul expliquer les situations observées. Plusieurs autres facteurs peuvent intervenir tels que les politiques d immigration, les caractéristiques sociales et culturelles de la société réceptrice ainsi que les changements dans le réseau de parenté et la composition de la maisonnée (Meintel et al., 1985).

Comme l ont souligné plusieurs auteurs, la migration ne constitue pas uniquement des gains pour les femmes, mais également des pertes (Morokvasic, 1984; Labelle et al., 1987). Ainsi, la présence des femmes sur le marché du travail n implique pas automatiquement un changement des rôles traditionnels (Labelle et al., 1987). Dans plusieurs des études sur l émancipation des femmes, le modèle tradition-modernité est sous-entendu, suggérant le passage d un milieu traditionnel et oppressif à un milieu plus égalitaire. Par exemple, dans un grand nombre d études, les auteurs considèrent que l emploi est un critère de la modernité alors qu ils sous-estiment la participation des femmes au travail dans leur pays d origine. Pour parler de changement, il est nécessaire d avoir des points de référence et il est donc important de tenir compte de la situation dans le pays d origine ainsi que de la diversité parmi les femmes immigrées.

De plus, les changements observés dans la société réceptrice ont bien souvent été amorcés dans le pays d origine et ne sont en fait que leur aboutissement. Le changement qui a lieu dans le pays récepteur doit donc être considéré comme la continuation d une tendance qu on retrouve parfois longtemps avant la migration, plutôt que d être attribué exclusivement à l influence du nouveau milieu (Morokvasic, 1984). Déjà, la décision de migrer peut parfois être perçue comme une indication d un changement qui s est effectué par rapport à la société d origine.

Alors que, selon ce schéma, on doit s attendre à l accroissement des divorces avec l amélioration des conditions de vie, la situation économique difficile vécue par un nombre important de familles à leur arrivée au Québec risque également d avoir un impact négatif sur la stabilité du couple en provoquant des tensions importantes à l intérieur de la famille. Dans certaines situations, aucun des conjoints n arrive à trouver un emploi et la famille dépend du bien-être social pour sa survie. Bien que cette situation soit plus caractéristique de la première année d installation dans la société québécoise, elle peut quelquefois se prolonger durant plusieurs années³. Cela peut se traduire entre autres par la remise en question du projet migratoire, parfois par un seul des deux conjoints. Concrètement, cette situation

³ Selon les données du recensement de 1991, seulement 6% des familles immigrées au Québec se caractérisent par l absence des deux conjoints sur le marché du travail (Lamotte, 1996).

peut signifier la présence des deux conjoints à la maison pour des périodes plus importantes avec les conséquences que cela peut entraîner. On pourrait ainsi s'attendre à un nombre plus important de ruptures dans la première année de l'immigration. Toutefois, bien qu'on ne possède que très peu d'informations à ce sujet, sur la fréquence des divorces en fonction du nombre d'années au Québec, il ne semble pas que ce soit ce qu'on observe. Juteau note que les séparations des Salvadoriens qui sont arrivés au Québec en couple prennent place généralement un an ou deux après leur arrivée (1989). Par rapport à la situation économique, on verra plus loin comment le déclassement vécu dans certains cas par les hommes provoque également des tensions au sein du couple.

Comme le souligne Gonzalez (1992), l'âge des époux, en influençant indirectement les rôles des membres de la famille, peut également être considéré comme un facteur ayant une incidence sur les séparations ou les divorces. Cependant, alors que ce dernier constate que plus l'âge des conjoints est élevé, plus les possibilités de divorce augmentent, l'inverse est observé dans le cas des Salvadoriens à Montréal. C'est ainsi que Juteau indique que l'âge intervient chez les Salvadoriens qu'elle a interviewés, mais que ce sont les couples dont les partenaires ont plus de quarante ans, par rapport à ceux qui ont entre vingt et trente ans, qui semblent divorcer beaucoup moins. Bien que cette dernière n'apporte pas d'explication, elle note que le taux élevé de divorce observé chez les Salvadoriens pourrait donc être en partie lié au fait que ce type de migration au Québec comprend des individus qui ont une moyenne d'âge relativement basse (1989 : 162).

5. LE PROCESSUS MIGRATOIRE

L'influence de différentes variables liées au processus migratoire a été soulignée dans l'étude des relations familiales. Ces variables peuvent avoir pour conséquences d'entraîner des écarts de perspectives assez importants entre les différents membres d'une même famille et de produire un climat de tensions. Plusieurs de ces variables sont davantage présentes dans le cas des migrations politiques, surtout parce que celles-ci ont été marquées par une série d'événements non normatifs, parfois traumatisants (Meintel et Le Gall, 1995). Ce dernier point pourrait expliquer certaines des différences observées entre migrants économiques et réfugiés au niveau de la stabilité conjugale. Parmi ces variables, on retrouve le projet migratoire, le déclassement, la séparation des membres de la famille durant une certaine période, l'instabilité dans le statut ainsi que la période stressante précédant la migration.

Projet migratoire

Il est important de ne pas prendre pour acquis que dans toutes les situations le projet migratoire, bien qu'il puisse consister dans de nombreux cas en une stratégie familiale, sous-entend un accord au sein de la famille par rapport au projet migratoire. Les divisions possibles sont plus notables dans le cas des réfugiés où, souvent, ces individus n'ont pas eu l'opportunité de planifier leur migration, contrairement aux migrants économiques en provenance d'Europe, par exemple (Labelle et al. 1987). Dans ce type de migration, on ne peut à proprement parler d'une stratégie de couple qui soit planifiée, avec des objectifs et des attentes similaires où un des principaux buts serait l'obtention de conditions de vie

supérieures. Un des risques des divergences observées dans ces objectifs au sein du couple est d'entraîner des tensions. De plus, la façon dont la décision d'émigrer est prise peut influencer à plus ou moins long terme les relations à l'intérieur du couple (Meintel et al., 1985).

Dans le cas des Salvadoriens, Juteau souligne qu'on se retrouve avec une migration non planifiée à l'intérieur de l'unité familiale où chaque conjoint réagit différemment aux nouvelles conditions existantes dans la société d'accueil. Cette situation mène selon elle à une divergence des buts et des idéaux de chacun (Juteau, 1989). Par contre, chez les Grecs et les Portugais, la migration est souvent, au contraire, un projet de couple développé depuis longtemps, où les attentes et les buts des conjoints vont dans une même direction, ce qui peut favoriser un maintien des liens conjugaux. La plupart de ces femmes ont émigré avec ou après leur mari. Dans plusieurs cas, elles sont venues au Québec dans le but d'épouser un homme choisi, avec leur consentement, par l'intermédiaire d'un parent ou d'un frère vivant au Québec. En ce qui a trait aux Portugais, la décision ne revient presque jamais uniquement au mari. Chez les Grecs par contre, dans certaines situations, la décision de migrer n'est pas celle des femmes et quelques unes avouent être venues ici contre leur gré (Meintel et al., 1985).

Toujours à propos du projet migratoire, il est important de tenir compte des modifications que celui-ci peut subir avec le temps. Par exemple, dans certaines situations où, au départ, le projet était mis de l'avant pour fuir une situation difficile, la guerre ou des persécutions par exemple, une fois le danger immédiat passé dans le pays d'origine, le séjour prolongé dans le pays récepteur peut être justifié par la prise en considération des avantages offerts pour le bien-être des enfants, notamment une scolarité supérieure plus accessible. C'est ce qu'on constate dans le cas des Chiliens à Montréal par exemple (Meintel et Le Gall, 1995). De la même façon, des parents libanais, bien que faisant face à une situation précaire au Québec en raison de leur difficulté à trouver un emploi malgré leur connaissance du français et leur scolarité élevée, avouent rester au Québec en partie pour assurer un meilleur avenir à leurs enfants. Le coût des études au Liban est devenu extrêmement élevé, alors que même l'école primaire représente un investissement de plusieurs milliers de dollars. Ajoutons que la priorité accordée au bien-être des enfants peut impliquer pour ces parents la nécessité de rester en couple.

Déclassement

La migration s'accompagne parfois d'un déclassement, c'est-à-dire d'une perte de statut dans le pays récepteur. Comme on l'a vu en abordant la question de l'émancipation des femmes, ce déclassement touche plutôt les pères de familles et il est beaucoup plus fréquent dans les familles réfugiées. Meintel et Le Gall ont montré comment ce déclassement peut affecter les relations familiales au sein des familles immigrées (1995). Elles donnent l'exemple des pères chiliens où, dans certains cas, on observe leur marginalisation au sein de la famille, ce qui a pour résultat de provoquer des tensions. Dans la plupart des cas, ces pères possèdent des diplômes universitaires et occupaient une position importante au Chili. Suite à leur arrivée à Montréal, ils occupent des emplois qui ne sont pas à la hauteur de leurs qualifications.

Politiques d'immigration

Les politiques d'immigration ont également un impact sur les relations de couples dans certaines situations. Celui-ci est perceptible notamment en ce qui a trait à l'instabilité dans les statuts et à la séparation des membres de la famille qui en est parfois une conséquence. L'obtention du statut de réfugié nécessite des démarches administratives et juridiques qui peuvent prendre plusieurs mois, jusqu'à quelques années dans de nombreux cas. Cette attente de statut peut parfois rendre les conditions de vie difficiles et provoquer une instabilité qui se manifeste au sein du couple. De plus, l'absence de statut, dans le cas où un des membres de la famille est arrivé le premier, réduit le nombre de personnes qui peuvent être parrainées, entraînant ainsi une séparation du couple ou de la famille. L'impact de cette séparation sur les relations familiales et la stabilité des couples a également été soulignée. Meintel et Le Gall montrent que dans le cas des réfugiés salvadoriens, la dispersion des familles pendant de longues périodes a marqué les rapports dans plusieurs familles (1995).

Bien entendu, la séparation des membres de la famille peut se produire bien avant la migration, notamment pour les réfugiés qui se retrouvent dans des camps. Pour beaucoup d'entre eux, la période stressante qui précède la migration risque également d'avoir des conséquences sur les rapports familiaux et la stabilité conjugale.

Bien que certaines variables semblent distinguer les migrants économiques des réfugiés et entraîner un taux de divorce plus élevé chez ces derniers, on doit être prudent avant de faire des généralisations puisque, dans certains groupes de réfugiés, les divorces sont peu fréquents. Toutes les études s'accordent pour souligner que chez les réfugiés vietnamiens par exemple, le taux de divorce est relativement faible. De plus, comme nous l'avons vu, la migration ne se traduit pas toujours par des situations d'instabilité conduisant au divorce. Dans certains groupes, comme chez les Grecs ou les Portugais, le taux de divorce est peu élevé. Ceci ne signifie pas nécessairement qu'il y ait absence de tensions à l'intérieur de ces couples, mais plutôt que l'instabilité ne se traduit pas toujours par le divorce ou la séparation. Nous verrons donc, dans la section qui suit, les mécanismes qui peuvent contrecarrer les effets entraînés par la migration.

De plus, le divorce n'est pas nécessairement causé par la migration bien que celle-ci puisse cependant venir modifier certaines pratiques. Pour parler de changements, il est donc important de comparer la situation au Québec avec la situation passée, ce qui implique d'examiner les modèles présents en ce qui a trait au divorce et à la séparation dans la société d'origine.

6. LA CULTURE DU PAYS D'ORIGINE ET LE RÉSEAU FAMILIAL

Il existe d'autres facteurs qui permettent de saisir non seulement pourquoi, dans certains groupes, le divorce est plus ou moins fréquent, mais aussi pourquoi, dans certaines situations, même s'il y a des tensions, celles-ci peuvent ne pas conduire au divorce. Parmi ces facteurs, soulignons la culture d'origine et la transposition des modèles dans le pays récepteur ainsi que le réseau familial et social présent dans le pays récepteur.

Culture du pays d'origine

Plus que d'autres, certains groupes considèrent que le mariage et la cohésion familiale sont extrêmement importants. Ainsi, on doit connaître la culture du pays d'origine lorsqu'on avance certaines conclusions sur un groupe immigré particulier. Notons ici que celle-ci peut varier notamment en fonction de la classe sociale et du milieu et que ces variables, liées au passé des individus, doivent donc également être prises en considération.

Dans le cas des réfugiés vietnamiens installés au Québec par exemple, ces derniers ont connu un processus migratoire extrêmement difficile et stressant (violence avant et pendant le départ, déclassement social, etc.). Pourtant, on observe un taux de divorce relativement bas dans ce groupe, moins élevé que la moyenne nationale. Ceci peut être expliqué par le fait que la famille est extrêmement valorisée au Viêt-nam. Dans une étude réalisée en partie auprès de jeunes issus de l'immigration vietnamienne au Québec, les auteurs ont constaté que le thème de la cohésion familiale et du respect revient constamment dans les propos des jeunes (Meintel et Le Gall, 1995).

En ce qui concerne les Salvadoriens, où le taux de divorce semble important dans les couples au Québec, on constate que c'est une pratique assez courante dans le pays d'origine. Ainsi, Juteau souligne qu'il ne relève pas d'un phénomène marginal et qu'il est beaucoup plus répandu qu'il y a cinquante ans (Juteau, 1989). Aujourd'hui, le divorce est socialement accepté au Salvador et fait davantage partie des mœurs. L'auteur note qu'on retrouve cependant des différences de classe et de milieu. Ainsi, le divorce est un phénomène plus urbain et, en raison des coûts élevés d'un divorce légal, il est moins fréquent dans les classes inférieures, où il est remplacé par des séparations. En ce qui a trait à la situation au Québec, Juteau note que la différence introduite par la migration est que le divorce change d'allure. Alors que celui-ci était principalement une initiative masculine au Salvador, ce sont les femmes qui en prennent la décision au Québec. Les nouvelles conditions de vie leur offrent un espace où elles sont en mesure d'utiliser à leur manière de nouvelles ressources (1989).

Par ailleurs, il est possible d'expliquer le taux important de familles monoparentales chez les Caraïbéens en tenant compte des pratiques observées dans ces pays. Ainsi, chez la majorité d'entre eux, notamment en Haïti et dans les Antilles anglophones, la monoparentalité féminine ainsi que la matrifocalité constituent des modèles familiaux traditionnels. Dans leur étude, Meintel et al. notent qu'en Haïti, le milieu urbain est caractérisé par un niveau important d'instabilité conjugale (1985).

De la même façon, Gonzalez considère qu'un élément important qui explique le nombre moindre de divorce chez les Mexicains aux États-Unis par rapport à la moyenne nationale (6,6 % et 7,5 % respectivement), outre le fait de la dépendance des femmes liée à la situation économique et démographique, est la prohibition du divorce par l'Église catholique (1992). Les Mexicains, en grande majorité catholiques, considèrent que le mariage est pour la vie. Selon cet auteur, ce point explique pourquoi même les couples qui éprouvent des difficultés et qui ne sont pas satisfaits de leur relation demeurent ensemble. Il semble donc que les différents modèles présents dans les sociétés d'origine soient transposés au Québec ou ailleurs, d'où la difficulté de parler en terme d'assimilation au modèle de la société réceptrice.

Toujours par rapport à ces modèles, un point important doit être noté ici : bien qu'ils puissent influencer la stabilité des groupes dans le pays récepteur, les modèles présents dans la société d'origine laissent penser que la migration, et l'adaptation à un nouvel environnement qu'elle entraîne, n'est pas toujours le seul facteur en cause pour expliquer le taux élevé de divorce ou de séparation observé. Ainsi, certaines femmes divorcées ou séparées qu'on retrouve au Québec possédaient déjà ce statut avant de quitter leur pays. C'est ce que constatent Meintel et al. dans leur étude, alors qu'elles notent que la plupart des femmes colombiennes interviewées étaient célibataires, veuves ou séparées au moment de la migration (1985). Soulignons ici que l'immigration féminine a longtemps été négligée dans les études sur la migration, celle-ci étant considérée comme un phénomène masculin (Morokvasic, 1984). Pourtant, cette forme de migration est très importante depuis quelques années, ce qui signifie que les femmes peuvent, dans certains cas, être initiatrices de la chaîne migratoire.

Le réseau

Le réseau familial est un autre facteur qui peut expliquer pourquoi, dans certains groupes, on retrouve un nombre moindre de divorces et de séparations. Dans de nombreux cas, les membres de la famille étendue encouragent le couple à résoudre ses problèmes et à demeurer ensemble, notamment pour le bien-être des enfants, mais aussi en fonction des valeurs propres à chaque groupe. Quelques auteurs ont par ailleurs noté que le réseau familial des immigrants peut entraîner une certaine rigidité des normes du pays d'origine ce qui a pour effet de rendre le milieu immigrant plus résistant aux changements (Saifullah-Khan, 1976).

L'importance du réseau par rapport à la stabilité conjugale a été abordée par Meintel et al. dans le cas des Grecs et des Portugais au Québec (1985). Bien que ces auteurs reconnaissent qu'on ne puisse tirer de conclusions claires à propos du rôle du réseau dans les relations domestiques, elles constatent que les femmes portugaises et grecques, contrairement aux Colombiennes et aux Haïtiennes, étaient toutes mariées à leur arrivée au Québec et qu'à l'exception de quelques femmes grecques, aucune n'a divorcé depuis. Notons ici que ces groupes, parmi les plus nombreux et les plus anciens au Québec, se caractérisent par l'importance de leur réseau. D'ailleurs, plutôt que d'être dispersés dans la ville, comme c'est le cas pour la plupart des groupes, les Grecs et les Portugais sont localisés dans certaines régions de l'espace montréalais, ce qui accroît l'efficacité des réseaux.

Un autre aspect des pressions qui sont exercées par la famille étendue vient du fait que celle-ci peut également être concernée par son nom et sa réputation au sein du groupe. Ainsi, toujours à propos des Mexicains installés aux États-Unis, Gonzalez note que le divorce est encore considéré comme un scandale familial dans plusieurs segments de la population. Ceci peut se traduire par le fait que les mères vont encourager leurs filles à résoudre leurs problèmes maritaux et à demeurer avec leur mari (1992).

La question de la réputation chez les Grecs et les Portugais à Montréal a été abordée par Meintel et Le Gall dans leur étude sur les transitions de vie, à propos des fréquentations et des sorties des jeunes (1995). Ces auteurs notent que dans le cas des Grecs, et d'une façon moins centrale chez les Portugais, une importance est accordée aux bavardages et commentaires des membres du groupe. Pour expliquer cette situation, on doit prendre en considération les croyances présentes dans le pays

d'origine. Par exemple, la croyance selon laquelle l'honneur de la famille repose en grande partie sur la vertu de ses femmes est profondément ancrée dans la tradition grecque (Xenocostas, 1993). Par ailleurs, comme on l'a souligné précédemment, la concentration géographique de ces groupes rend d'autant plus efficaces les réseaux de communication.

Il est aussi possible pour le réseau familial ou social de jouer un rôle actif dans la cohésion des familles en apportant un soutien moral ou une aide matérielle qui vont avoir pour effet de réduire les sources de tensions au sein du couple. Par exemple, la garde des enfants peut être prise en charge par le réseau de parenté dans certains cas, libérant ainsi les mères de famille. Par contre, dans les groupes où le réseau est relativement réduit, les individus se retrouvent seuls pour faire face aux difficultés entraînées par la migration. C'est ce que confirme Alcalay qui note, dans une étude sur les familles latino-américaines aux États-Unis, que l'absence de famille étendue a pour résultat le bris des ménages (1984). On doit souligner ici que beaucoup de réfugiés sont souvent les premiers de la chaîne migratoire, ce qui risque ainsi d'augmenter les possibilités de tensions au sein du couple.

La cohésion familiale peut également être valorisée pour elle-même en raison du rôle de soutien important qu'elle joue pour les migrants et, par conséquent, favoriser l'absence de divorce. Dans son étude sur les Grecs à Montréal, Gavaki souligne que les conflits qu'on observe au sein de la famille ne se traduisent pas par des divorces chez ces derniers, parce que la famille est une ressource importante pour tous ses membres, fonctionnant comme un *shock absorber* (1979). Ce dernier point nous amène à considérer l'importance de la famille pour les jeunes issus de l'immigration ainsi que la question des modifications à long terme des comportements qu'on peut s'attendre à observer parmi eux.

7. CHEZ LES JEUNES ISSUS DE L'IMMIGRATION

Selon certains auteurs, on retrouverait chez les jeunes issus de l'immigration un éclatement des valeurs ainsi qu'une ambivalence culturelle qui se traduiraient par la présence de conflits importants au sein de la famille. Ces conflits seraient causés par l'écart entre les valeurs traditionnelles des parents et les nouvelles valeurs, celles de la société québécoise, auxquelles les jeunes adhèrent, suite à une socialisation différente. À long terme, on pourrait donc s'attendre à l'adoption par ces jeunes d'un modèle similaire à celui des familles québécoises, notamment en ce qui concerne les relations de couple⁴. Il semble que la situation soit beaucoup plus complexe dans le contexte québécois et qu'au contraire, plusieurs des normes et des valeurs des parents immigrés sont reproduites chez les jeunes, tandis que les identités de ces derniers sont assez fluides et multidimensionnelles (Meintel, 1992).

⁴ Notons ici que les données du recensement ne nous permettent pas de saisir les changements qui interviennent à long terme chez les jeunes de parents immigrés en ce qui a trait à la stabilité des couples. Ces jeunes, sauf s'ils sont nés à l'extérieur du pays, ne peuvent pas être distingués des autres puisque les chiffres sur les familles natives incluent les parents de toutes origines nés au Canada.

Dans une recherche sur les jeunes issus de l'immigration et les rapports familiaux à Montréal, il ressort que pour la majorité de ces jeunes, la cohésion familiale est fortement valorisée (Meintel, 1992; Meintel et Le Gall, 1995). L'obligation familiale et le respect sont d'ailleurs présentés par ces jeunes comme des traits marqueurs dont ils se servent pour se distinguer des jeunes franco-québécois. L'obligation familiale concerne l'importance accordée aux besoins de la famille par rapport à ceux des individus. Presque tous les jeunes issus de l'immigration reconnaissent avoir des obligations envers la famille alors que celles-ci n'apparaissent que très rarement dans le discours des jeunes non immigrés. Ainsi, bien que les jeunes ne soient pas toujours d'accord avec les parents, ils considèrent que l'unité de la famille doit passer avant toutes choses. Cette question a des conséquences importantes sur les relations familiales.

Alors que, dans la littérature, on parle surtout de conflits de générations, causés par l'écart entre la culture des parents et l'adaptation des jeunes à la société réceptrice, les auteurs indiquent qu'il est préférable d'utiliser le terme de désaccords (Meintel et Le Gall, 1995). Par désaccords, ils entendent les écarts de point de vue et les attitudes divergentes qui peuvent se remarquer au sein de la famille⁵. Lorsque des désaccords se présentent, les conflits n'ont pas toujours lieu parce que les jeunes, ainsi que leurs parents, ont recours à diverses stratégies pour y faire face. Les jeunes, tout en voulant respecter leurs parents, prennent des façons détournées pour arriver à leurs fins. Par ailleurs, les désaccords entre les jeunes issus de l'immigration et leurs parents au niveau des comportements cachent très souvent un consensus plus profond au niveau des principes. Les deux générations semblent ainsi s'entendre sur les valeurs les plus fondamentales.

CONCLUSION

Malgré le nombre peu élevé d'études au sujet des familles immigrées au Québec, il semble qu'il ne soit pas possible de parler d'un modèle unique en ce qui a trait à la stabilité des couples immigrés puisque à ce propos, les familles diffèrent entre elles. La migration ne se traduit pas toujours par des situations d'instabilité. Dans certains groupes, le taux de divorce est relativement bas tandis que dans d'autres, il peut être plus important. Par ailleurs, même lorsque des tensions sont présentes au sein du couple, elles ne conduisent pas toujours à la séparation ou au divorce. Ces variations laissent suggérer qu'il ne s'agit pas non plus d'un processus linéaire. Par conséquent, il ne nous est pas permis de dire que la migration se traduit par l'adoption du modèle présent dans la société québécoise, bien que de façon générale, les différences soient peu élevées.

Par ailleurs, l'instabilité des couples ne peut être attribuée qu'au passage à une nouvelle société à laquelle le migrant et sa famille sont confrontés ainsi qu'à l'adoption des valeurs de cette société. Dans les cas où on observe des situations de divorce, nous avons montré de quelle façon il n'y a pas que les valeurs présentes dans la société québécoise qui en soient responsables. Nous avons ainsi vu comment

⁵ Dans cette étude, il ressort que les fréquentations et les sorties sont la source la plus fréquente de désaccords.

des variables liées au processus migratoire, incluant les conditions de la société réceptrice au moment de la migration, ainsi que la situation des migrants dans le pays d'origine, influencent la stabilité des couples immigrés.

Les changements observés dans la société réceptrice doivent être compris comme le résultat d'une interaction entre le passé et le présent du migrant. Ces modifications ne représentent qu'une étape dans un processus plus général de changements. Ce point implique qu'une connaissance du passé du migrant est nécessaire, tout comme celle de la société d'où il a émigré, pour bien comprendre ce qui se passe en situation d'immigration. Ainsi, on ne doit pas comparer les changements en fonction du pays récepteur, c'est-à-dire du modèle québécois, mais par rapport à la situation observée dans le pays d'origine.

En ce qui concerne l'adoption à long terme du modèle de la société réceptrice, là aussi nous demeurons prudents. Les observations faites auprès de jeunes issus de l'immigration ne confirment pas le paradigme de l'intégration selon lequel, au terme de quelques années ou à la seconde génération, il y ait adoption au sein des familles immigrées du modèle présent dans la société québécoise. Au contraire, il semble que les normes et valeurs des parents en ce qui concerne la famille, soient encore fortement valorisées par ces jeunes.

Jusqu'à très récemment, on a cru que le modèle universel de la famille était celui de la famille nucléaire. On supposait que c'était vers ce modèle que se dirigeaient toutes les sociétés. Aujourd'hui, avec l'éclatement des familles, ce modèle est remis en cause. De la même façon, on a longtemps pensé que le passage d'une société à une autre se traduisait éventuellement par la perte des valeurs et des normes du pays d'origine et par l'adoption de celles présentes dans la société réceptrice. Ce qu'il faudrait se demander ici, en ce qui a trait aux familles immigrées, est s'il existe un modèle familial plus souhaitable qu'un autre, qui devrait être privilégié à travers un ensemble de mesures de prévention.

Il semble que, plutôt que de mettre l'accent uniquement sur la stabilité du couple, c'est-à-dire l'absence de divorce, on devrait accorder une attention particulière aux facteurs générateurs de tensions au sein du couple, ceci toujours en considérant qu'un certain degré de tensions est inévitable. Les groupes les plus fragilisés ne sont pas nécessairement ceux chez qui on observe un nombre plus important de divorces puisque, comme on l'a vu, les taux moins élevés observés dans d'autres groupes ne signifient pas que les tensions soient absentes. Parmi les facteurs susceptibles de causer des tensions importantes, qui peuvent être éventuellement modifiés par le biais de certaines mesures ou politiques, notons ici le déclassement, la séparation des membres de la famille pendant un certain temps et l'absence de statut.

BIBLIOGRAPHIE

ABADAN-UNAT, N., Implications of migration on emancipation and pseudo-emancipation of Turkish women, In *International Migration Review*, 1977, 11, p. 31-57.

ALCALAY, R., Hispanic women in the United States : family and work relations, In *Migration Today*, 12, 1984 (3), p. 13-20.

GAVAKI, E., The Greek family in Canada : continuity and change and the process of adjustment, In *International Journal of Sociology of the Family*, 1979, 9, p. 1-16.

GONZALEZ, J., *Racial and ethnic families in America*, Kendall & Hunt Publ., 1992.

HARTMAN, M. and HARTMAN, H., International migration and household conflict, In *Journal of Comparative Family Studies*, 1986, 17 (1), p. 131-138.

JUTEAU, F., *Fréquentation, mariage et divorce chez les Salvadoriens de Montréal*, mémoire en anthropologie, Université de Montréal, 1989.

LABELLE, M. ... et al., *Histoires d'immigrées : itinéraires d'ouvrières colombiennes, grecques, haï tiennes et portugaises à Montréal*, Montréal, Boréal Express, 1987.

LAMOTTE, Aleyda, *Variations ethnoculturelles sur un thème familial. Parents québécois et immigrés*, Communication présentée au 3e Symposium québécois de recherche sur la famille, 1996.

LAMOTTE, Aleyda et DESROSIERS, D., *Visages ethnoculturels de la famille québécoise. Structures, types et caractéristiques socio-économiques*, Montréal, MAAIICC, 1994.

MEINTEL, D. ... et al., Migration, wage labor, and domestic relationships : immigrant women workers in Montreal, In *Anthropologica*, 1985, 26 (2), p. 135-169.

MEINTEL, D. et LE GALL, J., *Les jeunes d'origine immigrée : rapports familiaux et transitions de vie*, Montréal, MAAIICC, 1995.

MEINTEL, D., L identité ethnique chez de jeunes Montréalais d *Sociologie et sociétés*
-89.

MOROKVASIC, M., Birds of passag *International Migration Review*, 1984,
-907.

Mexican migration to the United States : family relations in the development of a transnational migrant circuit

-KHAN, V. *Dependence*
and Exploitation in Work and Marriage, -260.

WOOD, C. H., Equilibrium and Historical Structural Perspectives on Migration, In *International*

Migration Re , 1982, 16, p. 298-

Nevra, in *Culture* -44.

Josiane Le Gall poursuit un doctorat au département d'anthropologie de l'Université de
du Moyen- ~~de Montréal sur les jeunes algériens en France~~ -Orient à l'Université McGill et maîtrise en
questions portant sur les familles immigrées et les jeunes issus de l'immigration, le
tion avec D. Meintel) : ~~Les~~
_____ d'origine immigrée. ~~Rapport familiaux et les transitions de vie le cas des jeunes chiliens,~~
grecs, portugais, salvadoriens et vietna ~~La construction quotidienne des~~
~~inégalités : le quartier Côte des-~~ (à paraître).

CHAPITRE 3 L'IMAGINAIRE FAMILIAL : D'AURORE L'ENFANT MARTYRE À LA PETITE VIE

Par André Turmel

L'interrogation soulevée est la suivante : comment cette question de la stabilité du couple et des familles s'inscrit-elle dans l'imaginaire? Le cadre historique dans lequel sont abordées les transformations de l'imaginaire pourrait s'énoncer rapidement comme suit : comment passe-t-on d'Aurore l'enfant martyr à la Petite Vie, pour autant qu'on accepte de recevoir l'hypothèse selon laquelle ces deux phénomènes occupent une position tout à fait singulière dans l'imaginaire québécois? D'une manière générale, j'aimerais soumettre l'hypothèse que l'imaginaire québécois est structuré de façon tout à fait centrale autour des métaphores de la famille et du couple.

INTRODUCTION

Envisager la stabilité des couples-parents du point de vue des représentations culturelles et symboliques demande en tout premier lieu d'introduire une différence avec la stabilité de la famille. Il ne faut pas confondre ces deux entités, bien qu'il y ait de l'une à l'autre continuité, voire chevauchement.

Le cadre dans lequel je situerai cette réflexion est historique puisqu'on ne peut à cet égard, sur le plan de l'imaginaire, prendre la mesure de rien sans un recul et une perspective historique. Le cadre historique dans lequel je parlerai de ces transformations pourrait s'énoncer de manière un peu lapidaire, comme suit : comment passe-t-on d'*Aurore l'enfant martyr* à *La Petite Vie*, pour autant qu'on accepte de recevoir l'hypothèse selon laquelle les deux phénomènes occupent une position tout à fait singulière dans l'imaginaire québécois; et qu'ils se situent tous deux à des moments charnières, c'est-à-dire à des moments où on assiste à une reconstruction de cet imaginaire, à travers notamment l'avènement des feuilletons télévisés, de l'émergence d'un cinéma québécois, du passage de la famille élargie à la famille nucléaire, puis à la famille éclatée, à l'union de fait, au divorce, aux recompositions familiales, à l'irruption de la naissance hors mariage dans cet imaginaire...

La question que je voudrais poser est la suivante : comment cette question de la stabilité du couple et des familles s'inscrit-elle dans l'imaginaire? D'une manière générale, j'aimerais soumettre l'hypothèse que l'imaginaire québécois est structuré de façon tout à fait centrale autour des métaphores de la famille et du couple. Il s'agit moins d'expliquer pourquoi ces métaphores occupent une telle position dans l'imaginaire, ce qui serait un travail d'envergure d'un autre ordre, que d'indiquer comment les métaphores de la famille et du couple agencent, aménagent et ordonnent l'imaginaire autour de certains grand axes décisifs.

1. LA CONSTITUTION DE L'IMAGINAIRE FAMILIAL

Il s'agit moins en fait, dans ce qui suit, de reconstituer l'émergence de l'imaginaire familial au Québec, que d'en saisir les moments forts qui l'ont marqué dans sa configuration actuelle. Je poserai d'abord que le phénomène d'*Aurore l'enfant martyre* m'apparaît central dans la constitution de cet imaginaire et qu'il en constitue un moment charnière. Dans un premier temps, on se demandera pourquoi le phénomène Aurore occupe une place si singulière dans notre imaginaire.

Pas un étudiant d'une classe de sociologie qui n'en ait entendu parler encore aujourd'hui; de même que le public en général paraît informé de cette singularité de notre passé encore récent. La pièce de théâtre a été jouée près de 6000 fois en un quart de siècle et on estime qu'environ 1 500 000 personnes l'auront vue. Sans compter le film que l'ONF en tire et qui met en vedette Paul Desmarteau et Janette Bertrand. Pourquoi donc l'histoire de cette enfant de 10 ans, suppliciée par une marâtre jusqu'à en mourir, s'inscrit-elle avec une telle force dans l'imaginaire québécois? Qu'est-ce qui se joue dans cet engouement du point de vue des représentations du couple et de sa stabilité?

La réponse à ces questions nécessite qu'on s'arrête à certains aspects du phénomène Aurore, susceptibles de nous éclairer davantage sur les raisons de sa puissance dans notre imaginaire. Lorsque l'événement survient le 2 février 1920, l'autopsie révèle que la mort est due à l'épuisement provoqué par les multiples blessures et lésions; les médecins en relèveront 54 sur le corps d'Aurore. Deux semaines plus tard, la belle-mère d'Aurore ainsi que son père sont accusés en vertu d'un verdict de responsabilité criminelle. Le procès retient l'attention immédiate du public et des médias. Qu'on en juge par les titres des journaux lors du procès : *Martyre atroce d'une fillette. (En sous-titre) tout ce que l'imagination peut rêver en atrocités.* *La femme Gagnon haïssait Aurore. (Et en sous-titre). Elle l'accusait d'avoir tous les vices et aurait dit : Qu'elle crève, je ne verserai pas une larme.* *La voisine de l'accusée jure que lui a dit qu'elle la battait... Sa nièce l'a vu rouer de coups la pauvre petite... Pourquoi a-t-on attendu aussi longtemps pour appeler le médecin?*¹

Le récit des événements, tels que le procès d'avril 1920 les porte au jour, frappe la population dans son ensemble, de sorte qu'on peut y voir le début d'une reconstruction de l'imaginaire. La marâtre, jouée par Thérèse Mackinnon, s'en prenait à Aurore, jouée par Yvonne Laflamme, d'une manière telle qu'on était d'emblée renvoyé aux représentations de la guerre les atrocités allemandes. La brutalité était telle qu'on n'avait jamais entendu récit de pareils sévices : fouet, fer rougi au feu, supplice du froid et de la faim, gourdin, manche de hache, fourche, etc. D'une certaine façon, rien n'aura été épargné à l'enfant : battue, fouettée jusqu'à l'inconscience, attachée par les pieds et frappée à coups de tisonnier rougi au feu, etc.

¹ Je remercie Mlle Sophie Routier d'avoir aimablement mis à ma disposition la documentation qu'elle possédait sur le procès de Marie-Anne Houde.

Le langage des journaux est révélateur de cette stupéfaction de la population et du caractère proprement inouï des traitements infligés à Aurore; en ce sens, il est lui-même constitutif du déploiement de l'imaginaire. ... on entendra des révélations d'un caractère véritablement révoltant et qui rappelleront les plus épouvantables atrocités qui aient jamais été enregistrées... Devant les faits monstrueux racontés par les enfants et les voisins de l'accusée... infligé à la victime des mauvais traitements d'une sauvagerie telle que... . Ce que je cherche à faire comprendre ici, c'est le caractère exceptionnel des événements et la façon dont il a frappé l'imaginaire des gens de l'époque pour s'y imprégner durablement et y laisser des traces marquantes.

Il faut maintenant, me semble-t-il, nous arrêter aux raisons qui ont donné au phénomène Aurore la place tout à fait centrale qu'il occupe peu à peu dans l'imaginaire. Je passerai rapidement sur les raisons dites utilitaires; d'aucuns ont prétendu que le sensationnalisme, journalistique notamment, qui a entouré la mise à jour de l'affaire pouvait expliquer l'engouement et la passion qu'elle a suscités. De leur côté, les avocats qui réclamèrent le huis clos lors du procès soutenaient que c'est le caractère morbide des événements qui soulevait la curiosité du public. Aucun de ces deux arguments n'est vraiment convaincant pour notre propos.

A quoi donc peut-on dès lors attribuer le caractère particulier du phénomène Aurore? Répondre à cette question implique d'abord un bref détour afin de préciser ce qu'est une famille. J'insisterai pour dire qu'une famille est une réalité historique, donc changeante selon les époques et les sociétés; que les fonctions de la famille se sont également modifiées au cours des temps; enfin, qu'à l'intérieur de la famille, la définition de la conjugalité, de la parentalité, de la fécondité de même que l'autorité familiale font aussi l'objet de révisions périodiques. J'ajouterai que l'imaginaire québécois est en voie de redéfinition et de reconstruction à l'époque de l'entre-deux-guerres, au moment où le phénomène Aurore fait irruption sur la scène publique.

En quoi assiste-t-on à une recombinaison de la réalité familiale qui, de quelque manière, se trouve répercutée dans l'imaginaire? On s'entend généralement pour dire qu'à cette période, on assiste à une reprise en main de la famille sur le plan idéologique par l'Église et aux premières mesures, forts timides à nos yeux actuels, de politiques de soutien aux familles par l'État : l'embryon des mesures de sécurité sociale voit le jour alors, comme l'assistance aux mères nécessiteuses, les allocations familiales, etc. L'Église est fort active à cet effet; un nouveau discours qui exalte le rôle indispensable de la famille voit le jour à travers des appareils contrôlés par l'Église comme les Semaines Sociales du Canada Français et l'École Sociale Populaire. Signalons enfin que tout ceci se déroule en temps de crise, économique bien sûr, mais aussi culturelle et morale; c'est le temps des incertitudes et la famille en est affectée jusque dans ses fondements, entend-on dire assez fréquemment.

C'est donc dans ce contexte trop brièvement décrit que surviennent les événements qui conduisent à la mort d'Aurore. Je voudrais soumettre ici quelques idées à ce propos qui se situent délibérément en dehors de toute forme de sensationnalisme. La place centrale d'Aurore dans notre imaginaire me semble tenir à ce que les représentations idéalisées de la famille, telle qu'elles sont véhiculées dans le discours public, se trouvent en quelque sorte à recevoir un démenti exhaustif dans les faits, donc à être déplacées de façon significative dans l'imaginaire. À quoi cela tient-il?

La première proposition à faire concerne à la fois la mère et l'image qu'on s'en fait et que je résumerai, d'une manière succincte, en disant qu'elle renvoie à la mère admirable, dévouée, être de courage et de sacrifice. Or, que révèle le phénomène Aurore à cet égard? Le contraire et l'opposé de cette image idyllique : une mère, qui est en fait une marâtre, c'est-à-dire une mère de substitution, se comporte envers l'enfant d'une manière inique, brutale même, froidement calculatrice en lui infligeant les pires sévices jusqu'à ce que mort s'ensuive. Le contraste est non seulement frappant, il ouvre de plus une brèche fulgurante dans cette représentation idéalisée de la mère admirable et, selon l'hypothèse de Gossage, il constitue une subversion de la construction de l'amour maternel (Gossage, 1995 : 565). On découvre donc, parfois avec stupeur, l'enfant suppliciée par une belle-mère abominable et effroyable et dont le père, cette fois biologique, était complice. Et l'imaginaire intègre cette image certes déformante, mais qu'on doit composer et recomposer avec la première.

La deuxième proposition a trait aux conditions sociales et conjugales qui mènent aux événements. La première épouse de Téléphore Gagnon, père d'Aurore, ayant sombré dans une mélancolie délirante, celui-ci requiert de l'aide; il mande alors la veuve de son cousin, Marie-Anne Houde, elle-même mère de deux enfants, pour soigner sa femme et tenir maison. Or, au fil du temps, Téléphore commence à vivre maritalement avec Marie-Anne² qu'il s'empresse d'ailleurs d'épouser une semaine après le décès de sa première épouse. Voilà qui contraste assez fortement avec les représentations du couple stable et uni pour l'éternité devant les épreuves et l'adversité; voilà aussi qui introduit l'image du couple à géométrie variable, si je peux m'exprimer ainsi. La représentation du couple en ressort singulièrement altérée, sinon déplacée, dans l'imaginaire. Ajoutons à cela ce fait qui est en lui-même un autre paradoxe : le propre fils de Marie-Anne, issu de son 1^{er} mariage, témoigne contre sa mère au procès d'Aurore. Voilà aussi qui en dit long sur l'unité et la solidarité familiale, durement malmenées au cours de ces événements.

Une troisième proposition concerne, de manière plus large, la communauté villageoise. Comment expliquer le silence de l'ensemble de ce village de 300 habitants si tant est que tout un chacun était au courant de ce qui se passait chez les Gagnon, depuis les voisins immédiats jusqu'au curé, en passant par les notables comme Oréus Mailhot qui tient le magasin général et qui est aussi juge de paix? Que signifie ce silence? Dans quelle mesure le milieu ambiant est-il complice de ce qui se passe? Jusqu'où va cette complicité? Que dire dès lors de la solidarité communautaire? Quelle image de la communauté villageoise se profile à travers ces événements?

Bref, trois éléments importants à retenir : une mère, belle-mère en fait, qui s'avère être une anti-mère; une unité familiale et une stabilité de couple malmenée par l'infidélité et l'union de fait; un village complice de l'iniquité et enfermé dans son silence.

Je voudrais maintenant évoquer rapidement quelques autres moments charnières qui ont eu une incidence particulière sur la constitution de l'imaginaire. *La Famille Plouffe*, tout d'abord, premier

² Le Soleil du 19 avril 1920 affirme: Téléphore Gagnon a vécu avec l'accusée avant de la marier.

feuilleton populaire télévisé des années 50, repris par la suite dans les années 1980 dans un film de Gilles Carles. Deux éléments me semblent mériter d'être signalés. En premier lieu, la dissymétrie du couple des parents Plouffe; la mère y est en effet l'incarnation de la mère admirable, dévouée, inféodée à l'Église de surcroît, alors que le père, quelquefois bourru, se permet de petites escapades hors du foyer; Théophile, on l'aura compris, trompait allègrement, quoiqu'avec discrétion, sa femme. Quel couple!

Ce couple fonctionne de plus selon une division du travail tout à fait classique : la mère régente la domesticité, elle est en quelque sorte la reine du foyer selon le cliché en vigueur à l'époque; de son côté, le père règne à l'extérieur, dans la sphère publique, il est un meneur de grève à l'*Action Catholique*, journal où il est typographe. Mais, dès qu'il pénètre à l'intérieur, dans la domesticité, il n'a plus guère à dire, car il n'est pas autorisé à le faire. Ils forment dans la vie quotidienne ce qu'on appelle un couple stable, en tenant compte de l'opposition intérieur-extérieur mentionnée. En second lieu, il faut mentionner le personnage de Cécile, la fille Plouffe, qui fréquente un homme marié, Onésime Ménard, chauffeur d'autobus de son métier; on s'imagine certes le scandale dans le Québec des années 50 chez une certaine élite bien pensante, mais l'imaginaire intégrait déjà cette possible vie de couple.

Je signalerai de plus que, durant les années 70, apparaissent dans les téléromans les personnages de prêtres défroqués, recyclés pour un certain nombre en travailleurs sociaux; ils essayent quelquefois de fonder une famille, pas toujours avec un égal bonheur cependant. Par la suite, durant les années 80, on assiste comme dans *Les Dames de Coeur* de Lise Payette à des scènes où des couples se font, se défont, se refont au hasard des rencontres, mais aussi, selon la perspective de l'auteure, en fonction de la montée des revendications des femmes. Apparaissent également le phénomène de la monoparentalité, celui des femmes qui font avant tout carrière et de celles qui refusent délibérément la maternité. Ce qui, on en conviendra, se trouve à boucler la boucle du point de vue de la stabilité des couples. L'instabilité a acquis ses lettres de noblesse dans l'imaginaire; les couples ne tiennent parfois qu'à un fil comme dans *Urgences* en 1996.

Quant à *La Petite Vie*, (j'aimerais rappeler que plus de 3 000 000 de spectateurs la regardaient à l'hiver 1995, et plus de 1 500 000 personnes en reprise au cours de l'hiver 1996), on peut se demander ce que le phénomène signifie dans l'imaginaire, au sens de ce qu'il apporte qui ne s'y trouvait pas déjà. Ici, pas de divorce déchirant ou à répétition, pas de mère indigne ou de couples qui s'en vont à vau-l'eau, pas de drame atroce, mais la vie ordinaire, la petite misère banalisée en quelque sorte.

Il m'importe moins de savoir s'il s'agit d'une forme plus ou moins larvée de violence, que d'explicitier les effets de cette forme de rapports sur le couple et la famille. Qu'on ne s'y méprenne pas cependant; il y a, dans ce feuilleton une forme spécifique de rapports tant dans le couple, c'est-à-dire les relations entre les époux, que dans la famille, c'est-à-dire les relations avec les enfants; rapports certes ironiques et même absurdes, mais plus encore marqués au coin de l'absence de considération et de respect, du mépris, de l'irrévérence, voire du dédain. Peut-on dire à cet égard que le couple de Pôpa et Moman dure parce qu'il (s'en)dure? Et ce, sans parler des couples formés par les enfants. Il s'agirait de l'émergence dans l'imaginaire du couple de complaisance/tolérance, celui qui continue de durer même si ce qui l'unit est rétréci comme une peau de chagrin.

La prégnance de cette émission tient, du moins est-ce mon hypothèse, à ce qu'elle est le lieu de la mise en scène d'une recomposition/reconstruction de l'imaginaire familial québécois. Cette mise à distance, au cours de laquelle la recomposition de l'imaginaire opère, se ferait à partir d'un questionnement du type : se pourrait-il que nous ayons été aussi québécois que *La Petite Vie* l'indique? Cette interrogation s'inscrit dans une logique de la rupture du point de vue de la constitution d'une mémoire collective, partie intégrante de l'imaginaire; rupture qui opère par l'oblitération du passé et dont j'aimerais préciser qu'elle est une constante dans l'histoire culturelle de cette société, la Révolution tranquille et sa réforme phare, celle de l'éducation, étant des prototypes à cet égard.

2. IMAGINAIRE FAMILIAL ET CULTURE

J'aimerais brièvement faire quelques autres observations sur diverses réalités culturelles, eu égard à l'imaginaire. J'ai jusqu'ici fait référence au phénomène social Aurore, ainsi qu'à divers feuilletons télévisés. Je voudrais maintenant élargir quelque peu la réflexion et aborder rapidement deux autres réalités culturelles : le cinéma et la chanson.

Le cinéma québécois offre un panorama suffisamment large et varié, bien qu'il ait connu des hauts et des bas à travers le temps, pour avoir eu une emprise importante sur l'agencement de l'imaginaire de cette société. Une des indications en ce sens provient du fait que certains des phénomènes sur lesquels nous nous sommes penchés comme Aurore et les Plouffe ont été portés au cinéma dans des films qui ont connu un certain succès. Je fais référence à du cinéma plus contemporain comme *La vraie nature de Bernadette* et *Le déclin de l'empire américain*, et même à des films dont la facture est toute récente comme *Eldorado* et *J'aime, j'aime pas*.

Des films comme *La vraie nature de Bernadette* et *Le déclin de l'empire américain*, je dirais qu'ils mettent en scène, eu égard à cette réflexion, une certaine forme de couple et de vie familiale, à moins que ce ne soit l'absence de vie familiale. Ces films introduisent dans notre imaginaire ce que j'ai appelé plus haut les couples à géométrie variable, entendant par là d'abord des couples qui érigent l'union de fait moins au rang de principe que de mode de vie quotidien banalisé; cette première constatation ne prend véritablement toute sa dimension que dans la perspective du deuxième élément qui définit le couple à géométrie variable, à savoir le changement de partenaire à intervalle plus ou moins régulier et les partenaires multiples. Le couple désormais ne passe plus nécessairement par l'institution du mariage; il entre dans l'ère de l'éphémère.

Cela constitue en soi une petite révolution qui avait été préparée depuis longtemps, depuis Aurore à vrai dire : de Téléphore Gagnon qui, sous le couvert, vivait maritalement avec Marie-Anne Houde, à Théophile Plouffe qui trompait sa femme pendant que sa fille Cécile fréquentait un homme marié, jusqu'à Bernadette qui vit avec deux hommes plus ou moins simultanément et aux couples du Déclin qui se font et se défont au gré de... au gré de quoi au juste? Donc, de l'un à l'autre, on assiste à une lente reconfiguration progressive de l'imaginaire autour du couple fragmenté et éclaté qui laisse en plan le couple stable traditionnel en quelque sorte. Dans la filmographie québécoise récente, a-t-on un seul exemple un peu percutant, c'est-à-dire qui sort de la banalité, d'un couple au sens classique qui porte la

trame du film sur lui?

Eldorado et *J'aime, j'aime pas* mettent en scène des adolescents et de jeunes adultes plus ou moins à la dérive. Peut-on dans ces deux cas parler de couple, sauf si on donne à la notion de couple une extension quasi indéfinie jusqu'à ce qu'elle ne veuille plus rien dire. Et on ne parle pas de famille, inexistante ou à peu près, dans chacun des deux cas. Qu'on ne s'y trompe pas, car un pas de plus a certes été franchi : nous ne sommes plus à l'étape des couples à géométrie variable qui se font et se défont au gré des aléas de la vie ou des fantaisies des sujets. Nous sommes rendus à l'étape de l'éclatement du couple dans la mesure où celui-ci n'arrive même plus à se former, ne serait-ce que de manière fluide et évanescence.

Le cas de la chanson est plus étonnant et, ajouterai-je, plus embêtant dans la mesure où celle-ci trouve difficilement place dans les observations que je viens de faire et, même, se trouve en décalage par rapport aux tendances que j'ai évoquées. Chez les jeunes, on remarque un goût très largement répandu pour la musique rock anglo-américaine³. Outre les groupes actuels comme Sonic Youth ou Smashing Pumpkins, on assiste à un retour vers les groupes qui ont fait les beaux jours de leurs parents : les Beatles, Pink Floyd, Led Zeppelin, etc. Que peut-on dire de cette musique qui soit pertinent pour notre propos? Je suis hésitant dans la mesure où il me semble que dans cette musique, on trouve à la fois des chansons de type romantique⁴, mais aussi des chansons très noires et très pessimistes sur l'éclatement des couples⁵.

La chanson populaire québécoise par contre, tant du côté de Ginette Reno que de Céline Dion, demeure, sauf erreur, complètement imprégnée d'un romantisme de type fleur bleue, qui ne semble guère avoir évolué depuis plusieurs années. Quand on écoute attentivement le grand succès actuel de Céline Dion, *Pour que tu m'aimes encore*, on est frappé par l'espèce d'idéalisation du couple et de la vie de couple que recèle la chanson. Et ce, sans compter l'image de la femme. Pas la moindre trace ici du couple à géométrie variable ou encore de l'espèce de désarticulation accélérée du couple dont j'ai parlé auparavant.

Nous sommes bel et bien dans deux univers antinomiques et complètement étanches l'un par rapport à l'autre, dont l'articulation sur le plan de l'imaginaire fait problème. Risquons une hypothèse à cet effet. Peut-être la chanson constitue-t-elle, à l'instar des romans de type Harlequin, un domaine qui a pour fonction de générer le rêve, et surtout de le garder intact, pour autant que ce dernier soit la contrepartie obligée, nécessaire en quelque sorte, de l'incontournable épaisseur de la réalité : la montée des divorces, les recompositions familiales, les naissances hors mariage, etc. Peut-être que cette part de l'imaginaire

³ À cet égard, mon terrain d'observation se limite à mes enfants de 16 et 12 ans et à leur groupe d'amis. Sans dire qu'ils sont représentatifs, je n'ai pas de raisons particulières de croire qu'ils sont très différents des adolescents de leur groupe d'âge.

⁴ Qu'on pense par exemple à la ballade des Beatles: *I want to hold your hand*.

⁵ Comme par exemple: *Confusion is my epitaph*, du groupe King Crimson.

familial, dont j'ai tenté de retracer les transformations, ne peut-elle se déployer qu'en autant qu'elle le fasse dans les parages et le voisinage de l'imaginaire propre à la chanson populaire et aux romans Harlequin. L'avvers et l'envers d'une même réalité et surtout d'un même imaginaire.

3. IMAGINAIRE FAMILIAL ET RÉALITÉS SOCIO-POLITIQUES

Or, que nous dit cette parole imaginaire de la réalité sociale effective? Je poserai d'emblée que cette dualité famille-couple, cette représentation d'une partie non négligeable de notre réalité, a rang de métaphore fondatrice. Elle est à la fois le filtre et le travail d'exploration et de découverte à travers lesquels et au moyen desquels la réalité sociale est non seulement portée au jour, mais pensée et construite. Bref, ce que je veux dire, c'est que les métaphores de la famille et du couple sont à ce point puissantes et imprégnées dans les profondeurs de la culture québécoise, qu'elles permettent de penser et de dire le reste de la réalité. Certains seront peut-être étonnés de cette proposition tant il leur semblera qu'elle relève de la banalité. Je serais plutôt porté à dire que les métaphores de la famille sont à ce point intégrées dans notre langage le plus quotidien qu'on n'y porte plus guère attention.

À l'appui de ce que je viens d'avancer, je citerai quelques exemples tirés justement de la vie quotidienne. Je ne ferai que mentionner, sans m'y attarder, cette propension qu'ont tant les dirigeants des universités que les journalistes sportifs de parler de leurs réalités respectives dans ce sens; l'université est une grande famille, le Canadien (ou les Nordiques de l'époque) constitue aussi une famille. Même le Mouvement Desjardins se donne à voir comme une famille, en particulier lorsqu'il tente de se persuader qu'il est davantage un mouvement qu'une entreprise! On pourra peut-être penser que ces exemples constituent des cas d'espèces, des exceptions en quelque sorte. Or, il n'en est rien et je soumettrai qu'on retrouve ces métaphores de la famille dans le langage courant et à propos de toutes les sphères d'activités.

Il en va jusqu'au très sérieux *Le Devoir* qui se représente de cette façon : lorsqu'elle en prit la direction au début de la décennie (juin 1990) et qu'elle rencontra le personnel du journal, on tira, photo à l'appui : Lise Bissonnette retrouve sa famille, elle-même qualifiant le moment de grande émotion. La question en jeu ici me semble la suivante : un journal est-il oui ou non une famille ou une entreprise de presse? Que gagne-t-on lorsqu'on en parle comme d'une famille? Autre exemple : Gilles Maheu, directeur de la troupe québécoise Carbone 14, qui présente des spectacles éblouissants aux confins de la danse, du théâtre, du mime et de la performance, spectacles qui ont recueilli les plus grands éloges tant ici qu'ailleurs, Gilles Maheu donc, parle de sa troupe comme d'une famille dans le magazine *Elle-Québec* (avril 1995).

Ainsi, ne se surprendra-t-on pas de constater que tout le débat politique actuel procède en quelque sorte de ces métaphores fondatrices. C'est dire à quel point elles sont fortes et prégnantes⁶ : sera-t-on

⁶ Je n'irai cependant pas jusqu'à suivre A. Le Blanc qui fait du phénomène d'Aurore une métaphore de la situation politique canadienne, dans laquelle Aurore est le Québec et la marâtre, le Canada.

étonné alors d'apprendre par la plume d'un chroniqueur invité du *Devoir* (il s'agit de Normand Webster, ancien éditeur de *The Gazette*) que la Confédération canadienne est une famille et que le Québec est partie intégrale de la famille, etc. Ce qui veut dire par extension qu'il y a peut-être des différends, mais que ceux-ci sont discutés et résolus au sein d'un conseil de famille. Serait-ce à dire que le débat politique présent et passé se résumerait à être une affaire de famille qui aurait tourné en chicane, donc à une querelle de famille?

Dans cette perspective, le Canada devient un couple dont la stabilité est mise à rude épreuve puisqu'une des parties envisage la séparation lors même que l'autre partie l'enjoint d'âpre façon : *No divorce with bedroom privileges* (Diane Francis, éditorialiste au *Macleans*). Il est, à certains égards, étonnant de voir l'étendue et la force de ces métaphores de la famille; est-il possible de réfléchir et de parler du statut politique du Québec sans énoncer quoi que ce soit à cet effet autrement qu'en terme de divorce et de séparation : ... le divorce de le Canada (Sheila Cops).

Pour certains, dont la romancière Suzanne Jacob, tout ce débat tourne autour de la scène typique de l'humiliation familiale : ... d'un père qui entre saoul, d'une mère qui ravale ses larmes, d'un fils qui rentre ses poings dans son regard, d'une fille qui se remet à chanter pour faire passer le mal . Pour d'autres, le Canada est l'équivalent d'un mari violent et alcoolique et le Québec d'une épouse spoliée : ... des déclarations d'amour ressemblant un peu trop aux envolées d'un mari battant sa femme, mais ne voulant pas que celle-ci le quitte parce qu'il l'aime... (D. Lamoureux).

Il en va jusqu'aux relations Trudeau-Lévesque qui se disent dans le langage de la métaphore familiale et, même plus spécifiquement, la métaphore des frères ennemis. Dans son livre *Notre miroir à deux faces*, le politologue Gérard Bergeron étudie les relations difficiles et tumultueuses entre Trudeau et Lévesque depuis l'époque duplessiste où ils se sont connus dans les mouvements d'opposition au Premier ministre autoritaire d'alors, jusqu'à la retraite de Trudeau en 1984. En effet, *Notre miroir à deux faces* se présente à priori sous le jour du combat politique très classique sous l'emprise des métaphores guerrières : franc-tireur, armée régulière, quatrième mousquetaire, troupes, batailles, maréchal, général en chef, victoire, duel, combat, commandants, etc. La liste est plutôt impressionnante!

Les métaphores guerrières sont en quelque sorte le langage classique du politique; rien de surprenant à cela donc. C'est au contraire l'apparition des métaphores de la famille à travers le langage de la guerre qui m'apparaît révélatrice, du moins est-ce mon hypothèse. Parlant de la rupture entre Lévesque d'un côté et de l'autre, les trois colombes dont Trudeau, Bergeron dira : Le Québec, réalité et perception, avait été la ligne de partage des eaux d'une ancienne fraternité politique, désormais adversaire sinon ennemie (Bergeron, 1985 : 61). La politique peut donc être une fraternité qui, selon le cours des choses, peut se transformer en adversité, c'est-à-dire en guerre. Même dans l'affrontement le plus direct et le plus brutal, il demeure un petit quelque chose de familial : Cet aspect entre nous ou cercle de famille de leur vilaine querelle... (idem : 7).

Dans cette perspective, le référendum de 1980 devenait une lutte à finir entre les deux protagonistes qui, quoique ennemis, n'en demeurent pas moins frères : Il ne s'agissait pas de refaire à l'envers la bataille des Plaines d'Abraham... mais l'affrontement tenait de l'explication féroce entre frères ennemis, et le mot

d'Honoré Mercier d'il y a un siècle sur nos luttes fratricides trouvait sa juste application... (idem : 221). D'ailleurs, s'agissait-il véritablement d'une lutte à deux? Même en élargissant la lutte, elle conservait un air connu puisque, entre nous : Le cercle de famille se reformait, ou s'équarissait en triangle : Lévesque, Ryan et Trudeau (idem : 204).

Il ne s'agit bien sûr pas de centrer toute la réflexion sur le politique. Mais voilà des représentations, des métaphores, bref un imaginaire, qui permettent de penser et dire la réalité jusque dans ce domaine particulier.

CONCLUSION

En guise de conclusion, je rappelle brièvement les grandes lignes des observations présentées jusqu'à maintenant. La question de départ était : comment la stabilité du couple et des familles s'inscrit-elle dans l'imaginaire? Pour répondre à cette question, j'ai élaboré des observations proposant un parcours de la constitution de l'imaginaire : d'*Aurore l'enfant martyre* jusqu'à *La Petite vie*. Ce parcours est balisé par l'inscription dans l'imaginaire de l'image de l'anti-mère, du couple qui vit maritalement, du mari qui trompe sa femme, de la fille qui fréquente un homme marié, des couples à géométrie variable, donc qui se font et défont, qui sont en guerre, qui éclatent, etc. En parallèle, on assiste à la disparition progressive et quasi-inéluctable du couple et de la famille classique et stable. Cela, cependant, n'advient qu'en autant que le romantisme de la vie de couple, le seul qui autorise le rêve, soit préservé dans l'imaginaire. Cela est même une condition incontournable, ajouterai-je.

La position centrale de ces métaphores de la famille et du couple m'amène à formuler une question : sommes-nous capables de penser la réalité sociale en dehors des métaphores de la famille et du couple ? La réponse m'apparaît pour l'instant négative alors que tout semble passer par ce filtre; cela ne va pas sans problèmes et difficultés. C'est dire la place que ces métaphores familiales occupent dans notre imaginaire.

BIBLIOGRAPHIE

GOSSAGE, Peter, *La marâtre : Marie-Anne Houde and the Myth of the Wicked Stepmother in Quebec*, CHR, 76/4, déc. 1995, p. 563-597.

PETITJEAN, Léon et Henri ROLLIN, *Aurore l'enfant martyre*, Histoire et présentation de la pièce par Alonzo Le Blanc, Montréal, VLB éditeur, 1982.

TREMBLAY-DAVIAULT, Christiane, *Un cinéma orphelin. Structures mentales et sociales du cinéma québécois (1942-1953)*, Montréal, Québec/Amérique, 1981.

TURMEL, André, Mémoire et traces de l'enfance, In LANGLOIS, Simon et Y. MARTIN (éds), *L'horizon de la culture. Hommage à Fernand Dumont*, Québec, PUL-IQRC, 1995, p. 253-269.

TURMEL, André, Absence d'amour et présence des microbes : sur les modèles culturels de l'enfant, In *Recherches Sociographiques*, XXXVIII/1, 1997, 32 p.

WEINMANN, Heinz, *Du Canada au Québec. Généalogie d'une histoire*, Montréal, L'Hexagone, 1987.

André Turmel est professeur-chercheur au Département de sociologie de l'Université Laval où il enseigne depuis 1978. Il mène depuis de nombreuses années des recherches sur l'enfance et la famille, plus particulièrement sur la façon dont la science a transformé le rapport parent-enfant, sur les représentations de l'enfant dans les débats sur la natalité et sur l'imaginaire conjugal. Il s'intéresse aussi au rôle de l'intellectuel dans cette société.

CHAPITRE 4 LE DROIT ET LA FAMILLE : PERSPECTIVES SUR L'AMOUR, LA CONTRAINTE ET L'ENGAGEMENT

Par Pierre Noreau

Les rapports qu'entretiennent le droit et la famille sont des rapports difficiles, à la fois parce que chacune de ces institutions répond à une logique qui lui est propre, mais également, parce que les institutions dans leur ensemble sont toujours menacées par le flot de la vie et la versatilité des projets personnels. L'individualité croissante qui accompagne la modernité ne vient que renforcer cette tendance qu'on trouve néanmoins dans toutes les sociétés. Dans le monde occidental, cette disposition particulière a favorisé une plus grande instabilité des couples. Elle a permis une distinction plus poussée entre l'aventure amoureuse et la destinée familiale, entre la vie du couple et la parentalité. Cette recomposition se fait cependant souvent au détriment des liens familiaux. Quel est le meilleur usage qu'on peut faire du droit en regard de l'instabilité des couples-parents? La tendance récente a surtout favorisé le renforcement des contrôles et l'imposition de contraintes juridiques plus serrées. On croyait ainsi contourner les difficultés qui tiennent à l'exercice complexe des responsabilités parentales, après la dissolution des liens du couple. Mais le droit devient dès lors la cible de tous les boycotts. Il doit se protéger lui-même en imposant plus de contraintes encore et, partant, plus de conflits. C'est une spirale sans fin. À l'avenir, le droit devra susciter davantage d'adhésion et on devra mieux distinguer la destinée du couple et celle de la famille de manière à favoriser l'engagement réciproque des parents et des enfants plutôt que la contrainte.

INTRODUCTION

Le texte soumis aujourd'hui à la discussion est un essai sur les rapports qu'entretiennent le droit, le couple et la famille. Ce n'est pas un traité de droit de la famille¹. Il aborde plutôt les thèmes du droit et du couple-parent tels qu'ils peuvent apparaître dans leur réalité juridique et sociologique. Mais les questions auxquelles ce texte cherche à répondre sont nombreuses.

¹ On constatera d'ailleurs que je n'ai pas émaillé ce texte de données chiffrées ou de références savantes qu'on peut facilement trouver ailleurs. Mon intention a plus modestement été de produire une réflexion libre sur les rapports qu'entretiennent le droit et la famille; un texte qui constituerait une synthèse de mes dernières années de recherche. Le lecteur avisé constatera cependant l'influence qu'ont pu avoir sur cette réflexion, des auteurs comme Georg Simmel, Norbert Élias et Guy Rocher.

Pourquoi le nombre des mariages diminue-t-il? Pourquoi la proportion des divorces augmente-t-elle? Quelle est la conséquence prévisible du nombre croissant d'enfants nés hors mariage? L'union libre est-elle moins stable que l'union maritale? Quelles sont les conséquences juridiques des bouleversements récents connus par la famille? En quoi le droit peut-il parer aux effets négatifs associés à l'instabilité croissante des couples? Les problèmes nouveaux qui sont nés de ces mutations des rapports familiaux peuvent-ils trouver une solution dans l'accroissement des contrôles sociaux ou l'augmentation du contrôle juridique ou judiciaire?

1. LA RÉALITÉ DU DROIT ET CELLE DE LA STRUCTURE FAMILIALE

Il n'existe sans doute pas de réponses simples à toutes ces questions, du moins dans la forme où elles sont posées ici. Le droit n'est pas toujours ce qu'on en voit, et la famille, ce qu'on en dit. S'agissant des rapports qu'entretiennent la famille et le droit, on oublie trop souvent qu'ils mettent en relation deux institutions sociales différentes, deux formes sociales distinctes, qui trouvent une synthèse bancale dans ce qu'il est convenu d'appeler : le droit familial. Les rapports qui les lient ne sont cependant pas meilleurs ou pires que ceux qu'entretiennent d'autres institutions sociales; chacune répond en partie à une logique qui lui est propre et les arrimages entre la réalité familiale contemporaine et le droit sont souvent douloureux. La société n'a rien d'un ensemble parfaitement équilibré. On doit généralement admettre que la plupart de nos relations ne transitent pas par le droit. C'est là l'expression d'une certaine autonomie des citoyens. Pourtant, on voudrait souvent qu'il en soit autrement des rapports familiaux et que la réalité réponde davantage aux attentes du législateur et du magistrat.

2. LA CONSTRUCTION IMAGINAIRE DE LA SOCIÉTÉ

Chaque époque cherche à construire une définition symbolique de la famille et du couple. La société a droit à ses images d'Épinal. C'est cette idéalisation qui a ordinairement inspiré le législateur dans la définition juridique des rapports matrimoniaux et des relations filiales. Aussi, le droit nous renvoie souvent une mise en forme idéale de la réalité. La chose est incontournable, car c'est ainsi que s'institutionnalisent les rapports sociaux et que la culture trouve une expression tangible. C'est le propre de cette culture de fonder des formes de socialisation qui persistent comme modèles sociaux, bien au-delà des agents qui les ont promus ou les ont mis en forme. Ces structures de relation s'inscrivent dans la durée, ils transcendent les réalités individuelles – les destinées et les volontés personnelles – et sont sanctionnées positivement par la société. Ainsi, le mariage persiste bien au-delà de la rupture conjugale et la famille légale subsiste aux conflits familiaux. En institutionnalisant un modèle familial précis, chaque collectivité humaine prête une signification sociale précise à des réalités qui sont diverses et dont l'essence première est d'ordre personnel. La culture impose un sur-sens aux réalités individuelles, leur assigne des fonctions sociales particulières et leur attribue des statuts. Ces modèles définissent des façons d'entrer en relation et traduisent des valeurs et des normes qu'on suppose partagées par tous. Ils consacrent le caractère social de nos rapports personnels, alors que la loi les juridicise – en traduisant ces valeurs sous formes de droits, de sanction et de devoirs. Nos relations s'institutionnalisent ainsi en empruntant des formes prévisibles et identifiables. Cette tendance n'est pas

propre à l'institution familiale ou au droit mais touche toutes les dimensions de la vie collective.

On a longtemps cru que ces modèles sociaux s'imposaient totalement à la société. C'est notamment la prétention du législateur qui, en affirmant la règle de droit, prétend fixer la trame des rapports sociaux. À une autre échelle, la sociologie a longtemps insisté sur le caractère déterminant des structures et des fonctions sociales, des valeurs et des normes. Le problème de la conformité et de la déviance a par conséquent longtemps été au centre des études sociologiques. Une approche plus fine et plus microscopique de l'agir humain laisse cependant voir une toute autre dynamique. La réalité est souvent en conflit avec la culture. La vie personnelle et familiale contredit ainsi régulièrement les modèles reconnus par la législation et la réalité concrète des couples et des familles s'oppose aux formes figées du droit et de la culture. L'évolution croissante de l'individualité, qui constitue un fait propre de la modernité, ne vient que renforcer cette tendance générale.

3. DE L'INSTABILITÉ DES COUPLES CONTEMPORAINS

Transposons cette perspective au problème posé aujourd'hui. Une question s'impose alors qui sous-tend indirectement la démarche entreprise ici : peut-être avons-nous trop souvent confondu l'image idéale de nos institutions et notre réalité sociale. Du coup, on aura pris au pied de la lettre les dispositions du Code civil et l'image qu'on entretient généralement de la famille contemporaine, composée d'un couple marié et de leurs deux enfants. Or, nous avons vu que, du point de vue de l'histoire, la réalité de la vie familiale a rarement correspondu au modèle consacré par les institutions. Pourquoi en serait-il autrement aujourd'hui? Pour cette raison, le développement de l'individualité, dont il faut prendre acte, ne doit pas être abordé comme une catastrophe en soi, ou une fatalité, bien qu'il explique la remise en question fréquente de nos institutions sociales. S'y opposer, au nom d'une conception idéale de la responsabilité ou de la solidarité humaine comme si ces valeurs s'exprimaient dans l'absolu, c'est nous condamner au moralisme à une époque où on se méfie de la culpabilité. Proposons plutôt ici une lecture sociologique du problème.

Individualité et union libre

Il convient de reconnaître une chose, la mutation la plus fondamentale qu'ait connue la famille au cours du dernier siècle tient sans doute à la distinction graduelle qui s'est imposée entre la vie de couple et la vie familiale. Le titre proposé au texte d'aujourd'hui évoque ainsi l'union des couples-parents en révélant du coup la distinction qu'on tend à introduire entre deux réalités. Or, cette distinction ne pouvait exister à l'époque où les rapports amoureux étaient indissociables de la vie de famille et où les impératifs de la vie courante exigeaient une certaine stabilité du groupe familial et des rapports filiaux. La possibilité de conduire un projet personnel et la valorisation des liens affectifs choisis sont lentement venues faire de la vie de couple un espace d'affirmation individuelle. Du coup, l'institutionnalisation du couple et la mise en scène sociale de l'union conjugale ont perdu leur sens et sont apparues comme injustifiées. La vie de couple a cessé d'être perçue par plusieurs, comme une affaire collective. Par glissements successifs, on aura fait la même chose de la famille, qui est devenue le produit d'un choix personnel. L'union libre a trouvé là une justification. Le mariage ayant consacré le caractère collectif de l'union amoureuse, il était

normal qu'il ait fini par être perçu comme une désappropriation, ce qui est vrai du point de vue sociologique, parce qu'il impose à la vie de couple une signification qu'elle ne possède plus nécessairement pour les conjoints. En contrepartie, la dissolution du couple – la séparation ou le divorce – devient un épisode de la vie collective, parce que le droit fait un événement public d'un échec personnel. En cessant de se définir en tant que fait social, la vie amoureuse a cessé de s'exprimer dans les formes consacrées du mariage et du divorce. Elle trouve désormais sa justification dans son propre ressort. Dans ce sens particulier, on assiste à une seconde disparition de la famille élargie.

Individualité, séparation et divortialité

Le développement constant de l'individualité explique en partie également l'augmentation du taux de divortialité et, de façon plus générale, l'instabilité des relations de couple. Elle trouve, elle aussi, sa signification dans la distinction lente de la vie personnelle (qui inclut maintenant la vie de couple) et de la vie familiale (entendue comme institution sociale). Elle tient largement à la capacité plus grande des individus de se projeter dans l'avenir et de se définir en tant qu'individu, de s'affirmer en tant que personne et de se libérer des anciens liens du lignage et des contraintes autrefois si fondamentales de l'alimentation et de l'habitat. L'aventure amoureuse fait entièrement partie de cette nouvelle potentialité, elle en est une des expressions possibles. Cet état de fait explique les attentes démesurées qu'entretiennent les jeunes vis-à-vis de la vie affective. Toutes les études conduites au cours des dernières années auprès des adolescents révèlent l'image idéalisée qu'ils donnent du couple. On peut se surprendre de ces espoirs qui dépassent largement ce qu'il est raisonnable d'attendre d'une destinée humaine, mais cette conception des choses fait entièrement partie d'une vision du monde qui compte moins qu'autrefois sur le support de la communauté et qui en souffre moins les contraintes. Elle ouvre, pour cette raison, la porte à tous les espoirs. L'isolement et la déception sont par conséquent des facteurs importants de la vie individuelle contemporaine, et tiennent aux attentes personnelles entretenues par chacun. La chose vaut également pour la vie de couple. L'étude des générations qui nous ont précédés nous révèle au contraire les attentes toutes relatives des individus vis-à-vis des rapports de couple et des rapports familiaux. Un simple coup d'oeil jeté sur les textes des chansons traditionnelles est suffisant pour se convaincre de la bonhomie, parfois du sarcasme, avec lesquels la vie conjugale était abordée. La limite des velléités personnelles, la dépendance, et par conséquent le soutien mutuel, restreignaient les perspectives et ramenaient la vie à des dimensions plus restreintes et plus prosaïques. Le sentiment entretenu par chacun de n'avoir qu'un pouvoir bien limité sur la vie justifiait le fatalisme d'antan, mais était-ce bien mieux?

Dans la perspective qui nous intéresse ici, le problème vient de ce que la fragilité grandissante des couples menace la stabilité de l'engagement parental. Le couple s'est affranchi en partie de la signification que lui imposait le cadre de la vie familiale, à la fois parce que la vie de couple est possible à l'exclusion de la vie familiale (c'est le cas de plus en plus fréquent des couples sans enfants), mais aussi parce que l'identité individuelle ne se limite plus aux appartenances filiales et parce que le couple et la famille en sont venus à constituer, au cours des dernières années, deux espaces de socialisation différents. Cette constatation laisse supposer une plus grande fragilité des couples non mariés (avec ou sans enfants), la vie de couple et même la vie familiale trouvant dans ces cas particuliers leur signification dans le cadre de relations dont on a volontairement exclu la collectivité et dont on a voulu exclure aussi

les contraintes et le soutien de la communauté. Mais la chose reste à vérifier et pourrait prêter à d'autres interprétations.

Ce qu'on peut néanmoins affirmer, c'est que la multiplication des couples vivant en union libre et l'augmentation du taux de divortialité peuvent être mises au compte du développement de l'individualité. Cette explication est cependant insuffisante et ouvre la porte à tous les jugements moraux de circonstance : la famille est menacée, diront certains, parce que les individus sont égoïstes, individualistes, irresponsables et qu'ils ont perdu le sens des valeurs et des solidarités . Cette attitude tend à laisser croire que la recomposition des rapports sociaux n'est porteuse que de problèmes et, dans la foulée de ces perceptions faciles, que le droit (c'est-à-dire la sanction) est en mesure d'y apporter remède en rétablissant par la contrainte un ensemble d'obligations un certain ordre des choses que la situation familiale et le contexte social n'imposent plus spontanément. Or, en cela, on ne ferait que consacrer la distance qui a toujours existé entre l'état des rapports sociaux et l'état du droit en plongeant les familles dans des relations qui n'ont rien à voir avec l'affection parentale... On peut d'ailleurs se demander si cette orientation prescriptive n'a pas déterminé les développements les plus récents en matière de droit de la famille; forme de course en avant vers toujours plus de contrôles.

4. PRENDRE ACTE DE LA RÉALITÉ SOCIALE DANS LA MISE EN OEUVRE DU DROIT

On s'inquiète beaucoup aujourd'hui des conséquences sociales de ces nouvelles réalités que constituent l'union libre et l'augmentation importante des divorces, et on appelle le droit au secours des victimes de tous ces dérangements et, en premier lieu, à la défense des enfants issus de couples dont l'union est dissoute. Une rapide lecture du droit révèle que, formellement du moins, les obligations des parents à l'égard de leurs propres enfants ne sont pas différentes, que l'union des conjoints ait été ou non sanctionnée par le mariage. Tous les enfants dont la filiation est établie ont les mêmes droits et les mêmes obligations, quelles que soient les circonstances de leur naissance (art. 522, C.c.Q.). Dans la réalité, le problème vient parfois de ce que la filiation entre le père et l'enfant doit parfois être établie. En contrepartie, l'union de fait n'a aucun effet automatique entre les conjoints en regard du droit civil. Aussi, les conjoints ne bénéficient pas des dispositions juridiques qui accompagnent les procédures de séparation ou de divorce au cours desquelles sont toujours établies les conditions accessoires relatives à la garde des enfants, aux droits de sortie et de visite et au paiement d'une pension alimentaire. Ces conditions ne peuvent par conséquent être établies que dans le cadre d'une requête spécifique, mais elle ne s'impose que dans la mesure où un des ex-conjoints refuse d'assumer les responsabilités parentales prévues au Code civil (art. 599 C.c.Q.). Tous ces problèmes ne sont cependant pas incontournables, comme en fait foi l'état de la jurisprudence. Voilà pour le droit.

En vérité, le problème des rapports entre le droit et la réalité familiale tient à d'autres dimensions qu'à la forme même du couple ou de la famille ou à la seule forme du droit. Les principales difficultés tiennent surtout à l'état des rapports entre les parties, au moment, et à la suite des procédures judiciaires, et déterminent ordinairement le respect ou non des engagements personnels ou des ordonnances imposées par la Cour, c'est-à-dire, le maintien ou non du lien parent-enfant(s)-parent et d'une certaine forme de

vie familiale. À l'exclusion des conclusions qu'on peut tirer de la statistique judiciaire, il n'existe pas de données vraiment précises concernant le respect des ordonnances alimentaires ou des dispositions relatives à la garde ou aux droits de visite et de sortie des enfants. On sait cependant que le statut (ou l'absence de statut) marital des ex-conjoints a peu à voir avec le respect de ces ordonnances et que l'existence ou non d'un mariage antérieur ne garantit absolument pas un plus grand respect de ces obligations. L'établissement de mécanismes de perception automatique des pensions offre depuis peu une solution pratique au problème. Tout cela n'explique cependant rien des motifs qui conduisent les ex-conjoints à ne pas respecter leurs obligations, même lorsque celles-ci sont imposées par la Cour. Or, c'est souvent, à défaut de mieux par ces dispositions obligatoires que transitent les rapports familiaux à la suite d'une dissolution des rapports du couple. La force obligatoire du droit, en soit, ne règle donc rien des problèmes véritables de communication qui peuvent exister au sein de la famille et détermine souvent d'autres formes d'obstructions et de conflits que le droit n'a pas à connaître. Le problème n'est donc pas d'ordre strictement juridique et la solution non plus. Il tient à des dimensions relationnelles et sociologiques qui ont cependant trait à la mise en oeuvre du droit.

Ce que la sociologie du droit révèle en effet aujourd'hui, c'est que la façon dont les parties en viennent à régler leur conflit est plus déterminante pour les suites de leur relation que les conclusions qui déterminent son règlement. Ainsi, s'agissant du droit familial, le problème tient moins au contenu du droit substantif ou à la portée des ordonnances de Cour qu'aux procédures imposées par le droit en vue d'un règlement. Le droit occidental ne reconnaît en effet qu'une seule forme par laquelle s'expriment juridiquement les conflits sociaux : le procès. Quels que soient l'état et la nature du problème juridique en cause, le droit restreint les rapports entre les parties aux seules dimensions reconnues par la législation comme conflictuelles, de sorte que leurs rapports se réduisent à une stricte opposition. Le procès met en forme un pur conflit dans le cadre duquel les parties doivent tenir des rôles parfaitement antagonistes. La forme particulière du droit forçant l'intervention d'intermédiaires spécialisés, les ex-conjoints en viennent à ne plus échanger que par leurs procureurs, ce qui limite la place de la communication et favorise la réinterprétation des faits et gestes du conjoint comme autant de vexations. Toutes les conditions sont dès lors rassemblées pour favoriser l'escalade du conflit. Ces postures antagonistes étant imposées par la nature même de la procédure, elles ne peuvent trouver d'issue que dans le cadre d'un arbitrage qui reconnaîtra la valeur d'une prétention sur l'autre. Or, ces conclusions ouvrent la porte à toutes les frustrations.

Évidemment, on compte très peu de divorces contestés. Les procès sans fins sont rares, encore que nous en connaissions tous... Dans le district de Montréal, moins de 6 % des causes matrimoniales font actuellement l'objet d'un véritable procès contesté. La plupart des ex-conjoints en viennent ordinairement à une entente, négociée par l'entremise de leur procureur. Il est très difficile de croire cependant que ces procédés offrent les espaces de négociation nécessaires à l'établissement de conditions satisfaisantes pour les parties, notamment parce qu'elles portent strictement sur ce qui fait l'objet d'un problème juridique. Or, les ex-conjoints ne définissent pas leurs rapports en fonction de ces catégories restreintes. Dans une étude que nous menions en 1993, auprès de 1000 citoyens, 10 % des répondants affirmaient avoir déjà vécu un divorce ou une séparation alors que 3 % d'entre eux seulement considéraient avoir déjà vécu un conflit judiciaire avec leur conjoint. Il apparaît dès lors que ces procédures de divorce et de séparation ont été vécues en fonction d'autres dimensions que celles

dont le tribunal s'est inspiré et que le différend à régler par le couple ne se limitait surtout pas à celles que retient ordinairement la Cour. Il existe cependant très peu de lieux où la redéfinition des rapports familiaux peuvent faire l'objet d'une véritable négociation entre les ex-conjoints et leurs enfants.

Les couples en voie de séparation vivent un véritable conflit, souvent complexe, qui implique la destinée des autres membres de la famille. Sa résolution suppose qu'on aborde de nombreuses dimensions dont le droit ne peut tenir compte. Pourtant la procédure judiciaire imposée pour le règlement de telles situations ne parvient à y apporter une solution qu'en restreignant au minimum les dimensions mises en cause dans le débat qui oppose les parties. Le procès lui-même et la judiciarisation, entendus ici comme modes de résolution, sont surtout fondés sur le besoin de la société de restreindre l'expression des différends sociaux à des dimensions acceptables pour la collectivité. Or, on n'y parvient qu'en désappropriant les parties de leur propre différend. Le procès et la judiciarisation en général suppose par ailleurs que la relation des parties en présence se restreint au seul conflit qui les conduit à la Cour et réduit cette relation à une simple rupture. Or, le conflit, contrairement à la rupture consacrée par la Cour, est également une forme de relation sociale; les parties peuvent compter sur une connaissance mutuelle profonde, fondée sur une longue cohabitation. Leur relation est directement ou indirectement appelée à se poursuivre du fait de la présence des enfants et du maintien du lien familial et de l'engagement parental au-delà des relations particulières du couple, ce qui tend suffisamment à démontrer que ces relations mêmes ne se réduisent pas aux oppositions irréconciliables mises en forme et objectivées par le droit. Tout cela fait du divorce ou de la séparation une construction un peu artificielle, qui se superpose au différend initial et en caricature les fondements et les expressions, jusqu'à désapproprier les ex-conjoints et leurs enfants de leur propre relation. À la suite de cette polarisation imposée par la mise en action du droit, on comprend facilement la difficulté des familles d'assurer la stabilité et la sérénité de leurs relations ultérieures.

Tout cela ne signifie évidemment pas que le droit soit sans utilité, mais qu'il est souvent mis en action de façon inadaptée compte tenu de la complexité des relations familiales. Les parties cherchent ordinairement la résolution du conflit, là où le droit tente un règlement à peu près définitif. Les études que nous avons menées auprès des personnes divorcées révèlent pourtant que près de la moitié d'entre elles considéraient comme bonnes ou très bonnes leurs chances d'en arriver à une entente satisfaisante, avant même que ne débutent des procédures. La plupart de ces couples avaient d'ailleurs tenté d'établir de telles conventions, à l'exclusion de leurs procureurs, au cours des procédures. En contrepartie, les conjoints qui admettaient être incapables d'en venir à une entente entretenaient encore, au lendemain du divorce, des rapports orageux. Aussi, la judiciarisation apparaît de moins en moins apte à offrir une solution aux problèmes que pose la poursuite de la vie de famille, parce qu'elle n'est pas fondée sur la continuité des relations filiales, mais trop spécifiquement, sur la fin des relations entre les conjoints.

La fin de la vie de couple doit, par conséquent, être distinguée de la vie de famille et des rapports de filiation qui ont vocation à se poursuivre. Il est raisonnable de croire, encore que la chose mérite d'être explorée davantage, que le refus de nombreux conjoints de respecter les ordonnances de Cour et d'entretenir le lien parental tient en partie à la distinction insuffisante de l'une et de l'autre. Pour plusieurs hommes, le projet familial tire son sens de la vie de couple et perd sa signification à la suite de la rupture du lien conjugal. Or, c'est précisément cette distinction, entre la vie de couple et la vie familiale, qu'il

convient de reconnaître lorsque les conjoints prennent eux-mêmes acte de la fin de leur relation spécifique. La chose n'est cependant possible que dans un cadre où la relation des parties en cause trouve un lieu de redéfinition, la séparation des conjoints étant l'occasion d'une recomposition des rapports familiaux plutôt qu'une rupture des rapports filiaux. Bref, elle exige que la dissolution du lien conjugal, ou de l'union de fait, redevienne une affaire familiale, de manière à ce que toutes les parties se réapproprient la part qui leur revient dans la relation, ce que ne permet pas la procédure proposée par le droit, qui vise d'autres objectifs et nie les ressorts des réalités sociales contemporaines. Ici, l'individualité c'est-à-dire la possibilité de s'engager soi-même redevient un élément fondamental dans la résolution du conflit.

5. QUELQUES AVENUES ET UNE CERTAINE PERSPECTIVE

Notre désir de maintenir l'intégrité du lien familial nous a souvent fait perdre de vue cette perspective parce que l'instabilité de la vie de couple est toujours systématiquement associée à une restructuration (parfois à une déstructuration) de la vie familiale. Cet état de fait constitue cependant une conséquence plutôt qu'une cause de nos modes d'intervention et de nos mécanismes de règlement. Or, il convient sans doute, dorénavant, de prendre acte de la séparation des entités que constituent le couple et la famille et faire un pas de plus dans ce sens en trouvant, dans la source de nos problèmes, une solution en conformité avec l'état des relations sociales contemporaines. Tout cela ne signifie pas qu'on doive abandonner les efforts entrepris en vue de soutenir la vie de couple et la vie familiale dans les cadres que nous considérons encore aujourd'hui comme idéaux et qui fondent des modèles de comportement et des formes de socialisation dont la vertu exemplaire est nécessaire. La psychologie et le travail social sont ici d'un secours important. Cela dit, l'individualité croissante, qui est souvent considérée comme une cause de décomposition des rapports sociaux, offre également les moyens d'une recomposition des relations interpersonnelles dans le cadre d'autres formes, nécessairement plus personnalisées et plus diversifiées et, partant, moins susceptibles d'être encadrées juridiquement. L'individualité doit donc pouvoir servir à quelque chose si on en prend acte. Une position contraire nous condamne à tout faire pour maintenir les rapports familiaux dans des limites que nous idéalisons et qui n'ont peut-être jamais correspondu à la réalité concrète d'un grand nombre de couples et de familles. On s'empêche ainsi de répondre aux besoins de près de la moitié des familles contemporaines, s'il faut se fier au taux de divortialité actuel.

Cette approche suppose aussi qu'on élargisse la conception qu'on entretient généralement du droit. Celui-ci est ordinairement restreint aux normes établies par le législateur et exclut tous les compromis et les modèles normatifs que nous définissons pourtant à tout instant, dans le cadre de nos rapports aux autres. Il s'agit évidemment d'une conception plus sociologique que juridique du droit. Mais il convient de reconnaître que les espaces de la vie individuelle se sont étendus et que nos comportements sont largement définis dans le cadre de balises comportementales que nous établissons nous-mêmes, dans nos rapports quotidiens. Les citoyens se sont par conséquent appropriés d'une partie du travail accompli par l'État et, en d'autres temps, par l'Église ou la communauté immédiate. On peut spontanément se plaindre de l'affaiblissement des contrôles sociaux, de la dissolution du lien social ou de la détresse morale qui résultent de l'effritement des consensus antérieurs, qu'on a souvent tendance à

idéaler, en confondant la norme établie et la réalité d'une époque qui n'était pas moins complexe que celle d'aujourd'hui. Cela dit, ne convient-il pas plutôt de faire appel à ces nouveaux espaces de liberté? Et n'est-ce pas le véritable sens de la responsabilité? Ne faut-il pas reconnaître ce que ces nouvelles dispositions des individus annoncent du point de vue de la restructuration des rapports sociaux et des institutions?

C'est du moins, dans ce sens, qu'il faut inscrire certaines innovations qui ont, au cours des dernières années, modifié les conditions de la vie familiale, à la suite d'une dissolution des relations affectives du couple. Le nombre croissant des dispositions prévoyant la garde partagée constitue un exemple de cette virtualité. L'intervention d'intermédiaires favorisant l'exercice des droits de visite et de sortie (l'entremise offerte par certaines Maisons de la famille ou d'autres organismes comparables) en constitue une autre, de même que la réintroduction des grands-parents dans la vie familiale, qui sont tous des procédés visant la recomposition, sur une base consensuelle, des rapports familiaux. De façon plus signifiante encore, le recours de plus en plus fréquent à la médiation familiale en vue d'en venir à une redéfinition des relations familiales doit être perçu comme une avancée; il favorise du moins une réappropriation de leur relation, par les membres de la famille et constitue un moyen privilégié de maintenir les dimensions essentielles du lien familial et de l'engagement parental. Ces procédés s'inscrivent du moins dans une perspective de continuité des rapports familiaux. Toutes ces innovations ont cependant souvent été acquises contre les réflexes juridiques acquis par les tribunaux et sont encore d'invention récente.

D'un point de vue plus sociétal, la valorisation de l'engagement parental (et en particulier du lien père-enfant) constitue la clef de voûte de ces bonnes volontés. Or, celles-ci sont nécessaires si on entend faire appel à une conception élargie des rapports familiaux. Nous recourons cependant trop spontanément encore aux arguments culpabilisants pour susciter des prises de conscience et des comportements qui ne peuvent souvent naître que d'une remise en perspective des priorités et des valeurs personnelles. Ainsi, si le discours souvent entendu sur l'irresponsabilité des pères donne si peu de résultats, c'est peut-être en partie parce qu'il est perçu comme une provocation par certains hommes, qui ont plutôt le sentiment d'avoir perdu leur paternité avec la dissolution du couple d'origine. Il manque, dans notre façon de traiter de ces questions, une compréhension plus profonde des perceptions et des motivations des agents en cause. Encore ici, la distinction entre les rapports du couple et les rapports filiaux s'impose, à la fois pour favoriser le maintien du rapport parental et la participation de chacun à la recomposition des liens entre les membres de la famille.

Dans tous les cas où la chose est possible — car ce n'est pas toujours le cas —, le recours à la médiation familiale favorise une élimination de la distinction souvent faite entre la situation des couples mariés et celle des couples vivant en union de fait. La médiation familiale, entendue comme mesure de droit préventif, ne fait en effet aucune différence quant au statut marital des conjoints du couple et offre par conséquent un mode de résolution des conflits familiaux sans égard à la forme originale du couple et de la famille. Cette approche présente l'avantage de dégager les rapports familiaux d'un carcan juridique qui fonde deux types de familles; distinction devenue souvent sans objet aujourd'hui. Plus fondamentalement encore, elle évite de faire de la dissolution du couple une affaire qui concernerait strictement les ex-conjoints, pour en faire une affaire familiale, en réintroduisant potentiellement les enfants dans le cadre d'un nouveau contrat familial. La dissolution du couple cesse dès lors d'être

perçue comme la fin d'une entente entre les conjoints, mais comme la définition d'une nouvelle forme de relation familiale, fondée sur le maintien du lien parent-enfant(s)-parent. On comprendra que nous proposons ici, chaque fois que la chose est possible et que la bonne foi est au rendez-vous, une désinstitutionnalisation du divorce et de la séparation.

Tout cela suppose cependant un retournement de la perspective juridique traditionnelle et des modes d'interventions de l'État. Le droit québécois, comme l'ensemble du droit occidental, est largement fondé sur le contrôle extérieur des comportements et la sanction des fautifs. Nos politiques publiques ont plus tendance à imposer des façons de faire et à punir des manquements qu'à susciter les engagements. Or, l'histoire récente tend à démontrer la limite de ces procédés. L'intelligence répugne à toute législation qui confronte trop directement le sens commun. Il ressort de tout cela que les politiques les plus efficaces sont souvent celles qui mettent en évidence la jonction des orientations personnelles et des orientations collectives. Dans la mesure du possible, le droit doit favoriser plutôt que d'interdire, permettre et encourager plutôt que d'imposer. La qualité du lien parent-enfant tient largement à l'importance qu'on lui accorde. Or, l'amour filial ne s'impose pas et risque même d'être affecté par la contrainte, entendue au sens strict. Il apparaît aujourd'hui que la recomposition des rapports familiaux passe par plus de consentement et plus d'engagement. Elle suppose une conception plus contractualiste des rapports interpersonnels et des rapports filiaux. Cette préoccupation apparaît plus importante encore s'agissant des procédures judiciaires, qui doivent admettre de plus en plus les compromis avec lesquels les familles entendent poursuivre leur relation, du moment que ces compromis respectent l'ordre public et l'intérêt des enfants. Or, aider un enfant, c'est souvent aider ses parents, ce qui tend à rappeler l'importance du consentement dans la redéfinition des rapports familiaux et les limites des solutions imposées dans un cadre qui a souvent, au préalable, antagonisé les parties concernées. Du point de vue des politiques publiques, on doit dans le même sens travailler à réconcilier les familles et encore là, susciter le consentement chaque fois que la chose est possible, plutôt que de se contenter de sanctionner négativement les comportements jugés délinquants, du point de vue d'une norme supposée absolue et extérieure aux individus. L'idée de contrat familial trouve encore ici sa place, ce qui n'exclut pas une forme ou une autre de contrôle judiciaire, dans la perspective que nous venons de définir.

Quelques événements récents ont, par ailleurs, mis en évidence le vide juridique entourant la réalité (de plus en plus complexe) des familles recomposées. Il s'agit d'un problème difficile qui ne peut trouver de solution ici, mais qui mérite un travail important. Il convient en effet que ces parents et ces enfants (de même que leurs nouveaux conjoints) ne soient pas indirectement amenés à se priver d'un milieu familial plus complet (du point de vue du modèle qu'on favorise d'ordinaire), en raison de principes valables en soit dans la situation idéale des couples unis, mais dont l'application rend impossible la reprise, dans des conditions raisonnables, d'une vie commune avec un nouveau conjoint. Encore ici, une conception plus contractualiste des rapports familiaux pourrait trouver un sens. Mais, elle exige une plus grande souplesse de la législation, qui doit néanmoins établir les balises de l'acceptable et fonder un consensus minimum qui trouve son sens dans la réalité concrète des citoyens.

CONCLUSION

L'institutionnalisation trouve des solutions aux problèmes qu'elle génère par plus d'institutionnalisation encore et la judiciarisation, par plus de judiciarisation. Cette fuite en avant s'explique par la tendance qu'on a, au Québec, à contrer les effets sociaux de l'individualité et de la recomposition des institutions sociales en renforçant, à un niveau institutionnel plus élevé et plus abstrait, les contrôles sociaux qui semblent avoir disparu de la communauté. Ce faisant, on a créé une forme d'opacité entre les individus qui ne reconnaissent plus la communauté de destin qui les lie les uns aux autres. Le lien social s'est parfois perdu dans les institutions qui devaient pourtant en consacrer l'existence et l'effectivité. Le droit a souvent eu les mêmes effets sur les rapports familiaux qu'il avait pour objet de protéger en ramenant chacun à ses obligations, mais en oubliant la tendance des citoyens à vouloir établir de plus en plus eux-mêmes, les conditions de leurs interactions. Les institutions ont ainsi perdu une partie de l'emprise qu'elles avaient eue sur les individus. On peut vainement espérer une recomposition des communautés sociales traditionnelles, celles qu'on pouvait encore observer il y a 50 ans, mais il est sans doute plus raisonnable de réaliser l'importance que prennent aujourd'hui les appartenances choisies, qui viennent en partie briser l'opacité des rapports qui transitent par les institutions (et les modèles imposés) ou qui sont sanctionnés par le droit.

Peut-on exploiter ce ressort pour favoriser le maintien des dimensions essentielles du lien familial à une époque où les formes possibles de la vie en famille sont si nombreuses et où les rapports filiaux ne sont plus soutenus par les impératifs de la nécessité? Il me semble que oui. Mais il faut accepter que le consentement est devenu un élément fondamental de la vie collective et que les consensus ne peuvent plus être imposés. Cette situation exige évidemment un élargissement de nos cadres de références sociaux et juridiques; mais, s'agissant du maintien des rapports familiaux, elle suppose qu'on restitue aux membres des familles la responsabilité de leur relation en offrant plus de support et de soutien à cette prise en charge que de judiciarisation et de contrôle.

Pierre Noreau est professeur de sciences sociales à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et chercheur associé au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal. L'auteur est à la fois sociologue et juriste. Au cours des dernières années, ses travaux ont surtout porté sur la notion de droit préventif et sur les effets de la judiciarisation comme mode de résolution des conflits sociaux et des conflits personnels. Il conduit actuellement des recherches sur l'effectivité des décisions judiciaires, notamment dans le domaine du droit de la famille.

CHAPITRE 5 COMPTER POUR LA FAMILLE...

Par Danielle Morneau

La famille, pierre angulaire de notre société, s'est transformée et diversifiée au fil des ans. Aujourd'hui, elle se retrouve trop souvent appauvrie ou endettée. La société contemporaine gouvernée par les lois de la libre entreprise et les diktats des marchés financiers, connaît des difficultés importantes qui sont encaissées par les familles. La pauvreté, les pertes d'emplois et les problèmes d'endettement ont une incidence percutante sur toutes celles qui en sont victimes. Les frais juridiques liés aux ruptures d'union et le désengagement financier de parents à l'égard de leurs enfants affectent également la qualité de vie des membres de la famille. Toutes les familles, même les mieux nanties, sont susceptibles de vivre des problèmes causés par les questions financières. Elles évoluent dans un univers où l'individualisme et la consommation ont gravi les échelons de la hiérarchie des valeurs. Les adopter, c'est prendre le risque de mettre au rancart la solidarité, la générosité et la souplesse, pourtant si nécessaires dans la gestion du porte-monnaie. Miser sur la famille exige d'abord et avant tout, de bien distinguer le rôle de la famille et celui de la collectivité et de redonner à chacune les responsabilités qui lui reviennent. La société, les familles, les intervenants et l'ensemble de la collectivité ont un rôle à jouer dans l'amélioration de la stabilité familiale.

INTRODUCTION

Le lien qui existe entre les questions financières et les rapports familiaux est manifeste. L'argent est un des principaux maîtres-d'oeuvre des conditions familiales, il engendre le niveau de vie des gens. Le dénuement financier limite les possibilités et porte atteinte à la capacité d'adaptation des personnes qui en sont victimes. À l'opposé, l'abondance des ressources financières multiplie les opportunités et augmente le potentiel d'adaptation des personnes qui en profitent.

Aborder une réflexion sur l'impact des aspects financiers sur la stabilité des familles permet de poser une multitude de regards sur une même réalité. Les pistes sont nombreuses car les aspects financiers découlent du système économique, ils sont gérés par les gouvernements et administrés par les familles. Il est possible de traiter cette question en élaborant sur les aberrations du libéralisme économique et sur les choix politiques qui nuisent à la stabilité des familles. J'ai plutôt choisi de porter un regard sur les différentes réalités financières des familles.

À partir de mon expérience, appuyée par des exemples de situations familiales et différentes données, j'ai tenté de transmettre mes perceptions et de proposer certaines pistes de solution. Ce chapitre traite des incidences de la pauvreté, aborde les problèmes financiers liés aux ruptures d'union et les

conséquences des pertes d'emplois sur la stabilité des familles. Il traite également de l'ampleur du phénomène du crédit, des problèmes d'endettement et des effets des valeurs véhiculées sur les relations familiales.

1. PAUVRETÉ, QUAND TU PERSISTES

Les parents pauvres vivent-ils plus de séparations et de divorces? Délaissent-ils leur engagement parental de façon plus significative? L'instabilité des familles pauvres ne s'exprime pas par les références habituelles d'augmentation du nombre des ruptures d'union. Plusieurs d'entre elles, les femmes chefs de familles monoparentales, s'appauvrissent à la suite d'une rupture conjugale. Dans plus de 70 % des cas, ces femmes deviennent chefs de familles monoparentales à la suite d'une séparation ou du décès de leur conjoint. Les enfants de familles monoparentales risquent quatre fois plus de vivre le dénuement économique que les enfants de familles biparentales.

De façon générale, les familles moins bien nanties développent des comportements de survie. Elles n'ont ni les conditions ni les perspectives pour réussir à planifier à long terme. Elles vivent au jour le jour, préoccupées et limitées par le manque d'argent. La pauvreté n'est pas uniforme, elle prend plusieurs visages. On retrouve des familles monoparentales, des ménages dont les emplois sont précaires et mal rémunérés et d'autres qui ont perdu leur emploi. Il est facile d'observer des différences entre les familles pauvres qui sont sur le marché du travail et celles qui reçoivent de l'aide sociale. Les premières vivent dans la précarité, elles doivent se battre constamment pour concilier l'inconciliable. Les conditions de travail sont souvent difficiles et leur emploi irrégulier ou incertain. Le quotidien exige une organisation à toute épreuve : trouver une gardienne, se rendre au travail, coordonner les horaires et boucler le budget. Elles vivent du stress, de l'anxiété, des frustrations et du découragement. Elles luttent, mais à quel prix?

Sylvie, mère de famille dans la trentaine, a perdu son emploi temporairement suite à une fermeture d'usine. Le revenu modeste de Pierre, son conjoint, s'est avéré insuffisant pour assumer l'ensemble des dépenses familiales durant cette période. L'accumulation des comptes et le manque d'argent ont conduit Sylvie à une dépression nerveuse, ce qui l'empêche temporairement de retourner travailler. Pierre tient à ce qu'elle reprenne son travail et il fait des pressions sur elle. En plus de manquer d'argent pour l'épicerie et le loyer, il ne peut plus rembourser le prêt-auto, craint de perdre son automobile et, par ricochet, son emploi de représentant. En plus, ils doivent payer des médicaments. Sylvie n'a pas la capacité morale ni physique actuellement pour travailler dans une manufacture. Un billet du médecin le confirme. Le climat de tension a fait éclater une crise importante au sein du couple et avec les enfants. Une travailleuse sociale rencontre les enfants et les parents dans le but d'améliorer les relations familiales. Sylvie et Pierre cherchent de l'aide auprès d'organismes pour se procurer de l'épicerie et continuent à se battre pour ne pas être condamnés à la Sécurité du revenu.

Les autres, prestataires de la Sécurité du revenu, sont exclues. Avec le temps, elles perdent l'estime d'elles-mêmes et leur combativité. Elles ont peu d'espoir, se sentent menacées par la société, craignent les changements et se referment sur elles-mêmes. Elles abdiquent, mais à quel prix?

Chantale est chef de famille monoparentale. Elle vit de l'aide sociale et a repris ses études à l'Éducation des adultes depuis un an. Dernièrement, elle a dû quitter l'école, car elle n'a plus les moyens d'assumer les dépenses liées aux déplacements et au gardiennage. Après avoir acquitté son loyer et le compte d'électricité incluant un arriéré, remboursé le paiement pour les meubles qu'elle a achetés après sa séparation, il lui reste autour de 300 \$ par mois. Avec ce montant, elle doit payer l'épicerie, le compte de téléphone, les vêtements, la gardienne, les assurances, le transport et les loisirs. Elle n'a aucun support de sa famille ni de son ex-conjoint qui vit de la Sécurité du revenu. En laissant l'école, sa situation ne s'améliore pas car son chèque sera coupé, elle le sait. Au moins, elle n'accumulera pas de dettes. Elle ne voit pas le jour où elle s'en sortira, elle ne se bat plus et reste dans la maison avec ses enfants presque 24 heures par jour. Elle continue à se priver d'épicerie.

Une portion importante des gens qu'on reçoit en consultation budgétaire vivent des difficultés familiales liées à des problèmes d'insuffisance de revenus. Ceci dit, d'autres réussissent à offrir à leurs enfants une vie stable et appropriée en dépit de leurs maigres revenus. Elles administrent le budget familial avec rigueur et discipline. Elles s'alimentent convenablement, règlent les factures d'électricité et de téléphone et acquittent le paiement de leur loyer avec assiduité. Pourtant, elles vivent dans le cercle vicieux de la pauvreté. Elles n'ont pas les moyens d'entretenir ni de remplacer les appareils ménagers ou l'automobile usagée qu'elles possèdent, d'acheter des vêtements confortables et d'offrir à leurs enfants les mêmes activités et opportunités qu'ont les autres du même âge. Ce qui entraîne une détérioration progressive de leurs conditions de vie. Plus le temps passe, plus elles s'appauvrissent.

Le phénomène de la pauvreté des familles est sérieux et considérable : en 1986, le Conseil du développement social estimait que 24,5 % de l'ensemble des familles canadiennes étaient pauvres et que 58,5 % des familles avec enfants dont le chef est âgé entre 15 et 24 ans vivaient dans la pauvreté. Phénomène d'autant plus inquiétant qu'il connaît une progression constante. Actuellement, plus d'un enfant sur cinq vit dans une famille pauvre. C'est le taux le plus élevé (21,3 %) depuis 1980. De 1989 à 1995, le nombre d'enfants pauvres au Canada a augmenté de 55 %, le nombre de familles biparentales pauvres a connu une augmentation de 48 % et le nombre de familles monoparentales vivant dans la pauvreté a, quant à lui, augmenté de 13 %. Durant cette même période, on constate une augmentation de 69 % du nombre d'enfants qui vivent dans des familles prestataires de l'aide sociale et une progression de 54 % du nombre d'enfants vivant au sein d'une famille où le chômage est chronique.

Collectivement, une certaine générosité se dégage en regard de la pauvreté. La population est touchée par la misère des enfants, elle soutient différentes actions et elle contribue aux organismes de bienfaisance. La majorité des gens souhaitent également une meilleure équité et un plus grand partage de la richesse. Mais, la pauvreté n'est pas qu'économique. Elle affecte l'ensemble des conditions de vie et se répercute sur les relations entre les gens, sur la santé, l'éducation, l'alimentation. Des études démontrent que 25 % des enfants de familles pauvres ne mangent pas à leur faim, que les jeunes enfants vivant dans la pauvreté ont presque trois fois plus de chances de décrocher de l'école que les enfants provenant d'un milieu plus aisé. Les cas de négligence envers les enfants sont trois fois plus importants dans les quartiers moins favorisés de Montréal. Selon le rapport du groupe de travail pour les jeunes, *Un Québec fou de ses enfants*, le fait que les parents pauvres vivent beaucoup plus d'événements négatifs et stressants provoque le risque de les éloigner de leurs enfants. Ils deviennent moins attentifs,

moins disponibles et moins chaleureux, plus sévères dans leur jugement et plus autoritaires dans leurs conduites .

Si la pauvreté touche la sensibilité et la générosité de la population, ses effets dérangeant. Ils provoquent des jugements de valeurs, des préjugés et de l'intolérance. Rarement, le lien entre la pauvreté et le mode de vie qui peut en résulter est considéré. En plus, on a tendance à généraliser les situations particulières, à comparer des réalités incomparables, à faire ressortir les contradictions, bref, à blâmer les gens.

Dans toutes les sphères de la vie sociale, l'ensemble de la population est soumise sensiblement aux mêmes exigences. Les familles pauvres n'y font pas exception. Pour qu'elles soient à la hauteur, on attend d'elles qu'elles adoptent les mêmes comportements, les mêmes attitudes et les mêmes valeurs que les autres : elles doivent bien s'alimenter, vivre selon leurs moyens, offrir un milieu de vie adéquat aux enfants, s'informer, se réaliser et développer leur compétitivité sur le marché du travail. Parce qu'elles ne réussissent pas à répondre à toutes ces exigences, les familles moins nanties sont visées et blâmées. Par surcroît, comme elles utilisent davantage les différents services sociaux, elles sont perçues comme un fardeau social. Les familles pauvres coûtent trop cher!

Une telle lecture de la réalité alimente les préjugés de l'opinion publique et déresponsabilise l'ensemble de la collectivité face aux problèmes de la pauvreté des familles. Elle nourrit l'affrontement chronique entre deux courants de pensée : celui pour qui l'individu est le principal responsable de sa condition et celui qui impute la responsabilité aux gouvernements et qui réagit à chacune des coupures dans les programmes sociaux. Le premier courant, le plus véhiculé actuellement, attribue le problème du chômage chronique des assistés sociaux au manque de motivation et de formation des personnes. Il prône l'incitation au travail et le développement de l'employabilité. Le second accuse l'inaction des gouvernements et revendique une politique de plein emploi. La classe moyenne qui s'appauvrit accepte de contribuer volontairement pour soulager la misère mais ne veut plus supporter directement les familles à faibles revenus qui vivent des difficultés importantes. Les parents pauvres doivent se prendre en main et assumer leurs responsabilités familiales. Une exigence feutrée qui repose sur la croyance en vogue du vouloir, c'est pouvoir . Elle présume de la capacité de ces familles à régler leurs problèmes en dépit de leur pauvreté et des incidences de celle-ci dans leur vie. Malheureusement, il n'existe pas encore de maison de réhabilitation de la pauvreté.

Même en valorisant le rôle de la famille, les conditions financières précaires des foyers les plus démunis engendreront de l'instabilité familiale. À moins, évidemment, de renoncer à considérer les effets du dénuement économique comme une menace à la stabilité des familles, d'attribuer la pauvreté au nécessaire sacrifice à la compétitivité des marchés et de l'exclure des préoccupations et des questions entourant la famille.

2. PARENT, QUAND TU RÈGLES TES COMPTES

La pauvreté financière des familles monoparentales est attribuable en partie aux difficultés de perception des pensions alimentaires. Une étude, publiée par le ministère de la Justice en 1986, constatait que dans

55 % des cas où une ordonnance oblige un ex-conjoint à verser une pension alimentaire, le débiteur omet d'acquiescer une partie ou la totalité de son obligation. Une analyse du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, effectuée en 1991, révélait que seulement 16 % des prestataires de la Sécurité du revenu reçoivent une pension alimentaire.

La loi facilitant le paiement des pensions alimentaires permettra d'améliorer la situation financière de plusieurs familles monoparentales. Toutefois, les problèmes des pensions alimentaires et des ruptures d'union dépassent largement le mode de perception des obligations alimentaires. Pour les familles pauvres, comme pour les autres, la stabilité parentale ne se limite pas aux objectifs de réduction des coûts sociaux. Le montant des obligations alimentaires ne doit pas être fixé en fonction de l'atteinte de ces objectifs. Les critères pour la fixation du montant des pensions, les mécanismes de révision, les coûts juridiques liés à une rupture d'union, les frais de réaménagement et l'augmentation des dépenses courantes nécessitées par la séparation, sont tous des éléments à considérer pour en arriver à un meilleur partage des obligations alimentaires. La rupture conjugale est une réalité qui résulte des transformations sociales, des changements au niveau des valeurs, des problèmes familiaux et des conflits interpersonnels. Elle ne doit pas exclusivement être traitée par le biais juridique et économique.

Denis est séparé depuis quatre ans. Il vient de recevoir une réclamation pour le paiement d'une pension alimentaire dépassant largement sa capacité de payer. Il a un revenu modeste et vit depuis un an avec une nouvelle conjointe qui est sans revenu. Il a payé une pension alimentaire durant deux ans. Lorsque son ex-conjointe est déménagée dans une autre ville avec les enfants, il a cessé de voir les enfants sur une base régulière et de payer sa contribution alimentaire. Son ex-conjointe travaille à temps partiel et vit avec un homme qui occupe un emploi stable. Denis est révolté de la situation. Il doit reprendre un avocat pour contester le montant réclamé, donc payer à nouveau des frais juridiques. Il prend cette requête comme une nouvelle déclaration de guerre et non comme sa participation à l'éducation de ses enfants. Il faut dire que depuis quatre ans, les seuls contacts entre eux se sont fait par le biais d'avocats et à la Cour. Ils n'ont pas eu accès à un service de médiation ni à d'autres types d'intervention qui leur auraient permis de prendre la situation autrement et de prioriser leurs responsabilités parentales.

Le resserrement du paiement des pensions alimentaires devrait s'inscrire dans un processus de changement plus global qui vise à déjudiciariser davantage les problèmes familiaux et à adopter une approche différente permettant d'intervenir sur l'ensemble des difficultés résultant d'une rupture.

3. PATRON, QUAND TU NOUS REMERCIES

À la merci du marché du travail, une grande portion de la population vit de l'instabilité et de l'incertitude face aux aspects financiers. Elle paie la note de la transformation de la main-d'oeuvre et de la restructuration des emplois. On y retrouve ceux qu'on appelle les nouveaux pauvres et une grande proportion de jeunes familles qui naviguent de contrats en contrats, qui vont et viennent entre le chômage et l'emploi et qui cumulent emplois salariés à temps partiel et travail indépendant. La plupart de ces familles ont en commun de vivre avec des revenus instables et les ambitions de la classe moyenne. Un dilemme parfois fatal pour l'harmonie familiale. Et dire qu'on avait prévu la société des loisirs!

Perdre son emploi entraîne une baisse importante des revenus et menace le niveau de vie et les habitudes de consommation. Perdre son emploi, c'est aussi un facteur de stress, de détresse psychologique et de remise en question importante.

Dans une situation de crise, le réflexe premier est d'aller à l'essentiel et de prendre les décisions qui s'imposent pour limiter les dégâts. Chaque individu possède son propre système de valeur et réagit différemment devant un problème qui menace tout ce qui lui tient à coeur. Pour les uns, le travail, c'est le besoin ultime. Être sans emploi ou se contenter d'une job non valorisante ne sont pas tolérables. Ils font toutes les démarches pour retrouver un emploi intéressant, ils sont mobiles, prêts à investir temps et énergie et même à sacrifier leurs habitudes pour réussir leur vie professionnelle. D'autres tiennent à préserver leur niveau de vie et se battent pour conserver leurs acquis : garder la maison, continuer le même type de loisir, offrir les mêmes activités aux enfants. Ils calculent, se serrent la ceinture constamment à la recherche de revenus supplémentaires et sont prêts à d'énormes sacrifices pour y arriver. Pour d'autres, l'essentiel c'est la famille, le milieu de vie. Ils consentent à changer certaines habitudes, à dépenser moins, s'adaptent plus facilement à une diminution de leur train de vie et cherchent des emplois qui sont compatibles avec la stabilité de la vie familiale. Ils tiennent d'abord à préserver la qualité des relations avec les enfants. C'est sûr, la réalité est plus nuancée et les choix dépendent d'un ensemble de facteurs liés à la conjoncture particulière de chaque famille. Tout compte fait, des conjoints qui ne partagent pas la même vision de l'essentiel dans une situation de crise risquent de vivre des difficultés qui vont se répercuter sur leur relation et sur les enfants.

Collectivement, la famille est-elle plus valorisée que la réussite professionnelle ou le standing social? Si elle l'était, le marché du travail se soucierait davantage des impacts de la restructuration de la main-d'oeuvre sur les familles.

4. CRÉDIT, QUAND TU MÉLANGES LES CARTES

Un ménage qui a profité longtemps d'un revenu décent et qui perd un emploi ou un couple qui a vécu une rupture conjugale se retrouvent incontestablement ébranlés. Comme ces familles ont adopté les habitudes de consommation de la majorité, certaines se sont servies du crédit régulièrement et doivent faire face à d'importants problèmes financiers.

En 1992, Alain laisse un emploi peu rémunérateur car il vient de décrocher une job qui lui offre de bonnes conditions de travail, un salaire intéressant et la certitude d'être établi pour plusieurs années. Ginette, son épouse, travaille comme infirmière depuis cinq ans. Ils décident de s'acheter une maison neuve, d'investir pour aménager l'extérieur et d'avoir un enfant. Trois ans s'écoulent, Alain vit une mise à pied. L'employeur lui dit qu'il a des chances de retrouver son emploi. Durant la période de chômage, ils ne peuvent payer la totalité de leurs obligations. Ginette travaille moins d'heures par semaine à la suite des coupures à l'hôpital. Le manque à gagner est compensé par l'utilisation maximale d'une marge de crédit. Alain vend l'auto, la souffleuse et récupère le montant du REER qu'il avait placé. Il y a un mois, il apprend qu'il ne retournera pas travailler. Ses prestations d'assurance-chômage prennent fin dans les

prochaines semaines. Leur niveau d'endettement est de 120 000 \$; ils sont acculés à la faillite personnelle. Ginette est découragée et leurs parents respectifs sont très affectés. Alain n'en peut plus : L'autre jour, j'étais dans le sous-sol, je regardais le plafond et j'ai eu envie de faire comme un des gars qui travaillait avec moi. Je ne digère pas d'être rendu si bas .

Il n'est pourtant pas nécessaire de perdre un emploi pour se retrouver surendetté. Une famille qui utilise le crédit à la limite de ses capacités et qui fait des prouesses pour joindre les deux bouts est confrontée à des problèmes financiers de taille à la moindre variation de ses revenus et au premier imprévu. Une mise à pied temporaire ou une réduction des heures de travail ébranle tout le fonctionnement budgétaire. Il faut refaire les calculs, établir des priorités, couper dans les dépenses, consolider ses dettes, retarder le paiement de l'hypothèque. Une rupture d'union provoque également des problèmes financiers pour les ménages qui font un usage régulier du crédit. À la fin de l'année 1995, le ratio d'endettement à la consommation des ménages canadiens a atteint 22,4 %, ce qui s'apparente au record de 1980. CROP a constaté que 15 % des Canadiens qui ont contracté une hypothèque entre 1990 et 1995 l'ont utilisée pour consolider des dettes personnelles et pour financer des dépenses courantes. Le taux de faillite des particuliers a doublé depuis 1984. En novembre dernier, le nombre des faillites des consommateurs avait déjà atteint 60 365 pour l'année 1995. Au Québec seulement, de 1983 à 1992, le nombre de faillites personnelles a grimpé de 7 561 à 16 632. Pour les onze premiers mois de 1995, 19 143 personnes ont eu recours à la faillite.

Un ménage qui fait face à des difficultés financières importantes et qui ne réussit plus à payer la totalité de ses obligations vit dans un climat quotidien de tension et de pression. Le harcèlement des créanciers, les comptes qui s'accumulent et les dépenses qu'on réduit au maximum nourrissent l'anxiété et l'angoisse des gens. Les problèmes d'endettement entraînent toutes sortes de difficultés personnelles comme la dépression, la maladie ou la consommation d'alcool et de médicaments. Ils peuvent provoquer des conflits familiaux sérieux et aboutir à la division de la famille. Lors d'une rupture d'union, le partage des dettes occasionne des tiraillements. Qui a contracté les dettes? Qui va rembourser les prêts? L'endettement intervient également au niveau des pensions alimentaires. Une personne qui ne rencontre pas ses obligations financières risque d'avoir des difficultés à payer sa contribution alimentaire. Sans compter que l'état de survie dans laquelle elle se trouve modifie l'ordre de ses priorités. Emprisonnée par les dettes, elle peut choisir de sauver sa peau et négliger ses responsabilités parentales.

L'augmentation du taux d'endettement des ménages est significatif et révélateur. Au Québec, en 1982, les dettes à la consommation et prêts hypothécaires représentaient 46 % du revenu personnel disponible (après impôt). En 1990, le taux a atteint 72 % et depuis deux ans, il se situe à plus de 81 %. Entre 1983 et 1992, le nombre des comptes en souffrance des cartes de crédit Visa et Mastercard a presque doublé. Il est passé de 6,4 millions à 12,4 millions. L'endettement fait partie de la réalité quotidienne de la majorité des familles et il n'est pas étranger à leurs problèmes.

L'endettement, c'est un peu le châtiment de la société de consommation, de la course à l'acquisition de biens et de la vie à crédit. Quoique accessible à presque toutes les classes sociales, le crédit est utilisé différemment par les familles à revenus modestes et par les familles un peu mieux nanties. Les plus pauvres s'endettent surtout pour les dépenses courantes et utilisent généralement les cartes de crédit des

grands magasins. Il arrive qu'elles achètent à crédit des meubles ou une automobile sans avoir la capacité réelle de les payer. Sans le crédit, elles n'y auraient pas accès et pourtant elles ont accès au crédit. Les familles provenant de la classe moyenne possèdent davantage des cartes universelles et bancaires, contractent des prêts personnels et hypothécaires et utilisent les marges de crédit. Mais quels que soient les types de dettes et les motifs d'emprunts, l'endettement est un cercle vicieux dont il est difficile de se sortir lorsqu'il devient problématique.

Une enquête menée par M. Gérard Duhaime, chercheur à l'Université Laval, auprès de ménages surendettés de diverses régions du Québec, sélectionnés à partir des dossiers d'associations locales de consommateurs (ACEF), lui a permis de distinguer quatre types de surendettés, soit le vulnérable, le malchanceux, le parvenu et le compulsif :

Le vulnérable provient d'une famille modeste, il est peu scolarisé et vit de l'instabilité au niveau de l'emploi. Il est généralement malhabile dans ses transactions, peu informé sur l'économie familiale et représente une cible facile pour les vendeurs itinérants et de toutes sortes. Il accumule des retards sur les comptes courants, il emprunte dans son entourage et ne paie que le minimum requis sur ses cartes de magasins. Au plan familial, il vit des tensions en rapport avec cette situation précaire : souvent un des conjoints reproche à l'autre ses infortunes répétées.

Le malchanceux provient d'un milieu plutôt modeste, mais quelquefois plus à l'aise. Il a appris les vertus d'une saine gestion, il a acquis l'obligation d'honorer ses dettes et se sent responsable de son destin. Il s'endette suite à un changement dans sa vie comme la maladie ou une séparation. Il se sent coupable de son endettement et essaie de s'en sortir dès le début. Il consulte plus rapidement, se discipline, fait un ménage dans ses comportements et il évite le crédit. La majorité des personnes divorcées formant ce groupe sont des femmes et souvent l'attitude de leur conjoint face à l'argent a fait partie des motifs de leur rupture. Elles les trouvent trop dépensiers ou trop avarés.

Le parvenu est issu d'une famille plus aisée et il a poursuivi ses études plus longtemps que les autres surendettés. Il a intégré la valeur du travail et attache de l'importance aux apparences. Il occupe un emploi bien payé et effectue des dépenses pour correspondre à la norme qui caractérise son milieu. Son niveau de consommation progresse en fonction de l'image qu'il se fait de son ascension sociale. Par exemple, il achète une première voiture usagée, une seconde plus grosse et enfin une neuve. Depuis sa jeunesse, il se conforme à des conventions, mais il croit maîtriser la situation et faire ses propres choix. Il est à la fois inhabile dans ses transactions et habile à jongler avec ses cartes de crédit, sa marge de crédit et avec les autres moyens financiers dont il dispose. C'est seulement lorsqu'il n'a plus de cartes à jouer qu'il réalise son problème. Il essaie plusieurs moyens pour éviter le pire comme retarder certains paiements ou emprunter dans son entourage. Pour un des cas rencontrés, c'est la pension alimentaire due qui n'est plus payée. Sur le plan familial, il peut vivre des ruptures conjugales. Cependant, la rupture n'est pas la cause de son endettement. Il est déjà bien engagé sur la voie de l'endettement avant la séparation.

Le compulsif ne provient pas d'un milieu familial uniforme. Il travaille rarement durant ses études car il est généralement financé par ses parents. Il commence à accumuler des dettes lorsqu'il vole de ses propres ailes. Ce qui le caractérise, c'est le fait d'être perturbé par un divorce ou d'autres types de problèmes. Il est insatisfait. Il change de travail par insatisfaction et il fait des achats souvent compulsifs, également par insatisfaction. Il change souvent les biens qu'il possède. L'image qu'il a de lui-même est négative et son besoin de consommer semble lui être commandé par un mal provenant de l'intérieur. Son problème est davantage d'ordre personnel.

Dans cette étude qui traite du cycle du surendettement et des trajectoires individuelles, il ressort que les familles pauvres s'endettent surtout pour se sortir de la privation et de la pauvreté et que l'endettement des plus aisées s'explique davantage par un besoin de correspondre à l'image qu'ils se font de leur réussite.

Le phénomène de l'endettement soulève des questions sur la cohérence des messages et des valeurs véhiculés dans notre société. Si les revenus font l'objet de recherches, de concertations et de propositions, les problèmes liés au crédit et à l'endettement sont, quant à eux, plutôt ignorés. Malgré l'ampleur du phénomène, l'endettement n'est pas considéré comme un problème social et familial assez important pour y investir les énergies nécessaires. C'est dommage, car le budget des familles, c'est plus qu'une simple question de chiffres. Il permet de cerner l'ensemble des habitudes de consommation, le mode de vie et les valeurs des familles. Tout au long du processus de réhabilitation de leurs finances personnelles, les irritants, les mécontentes et les conflits resurgissent.

L'intervention budgétaire incite à modifier les comportements qui ont favorisé l'endettement et, dans certains cas, il permet de rétablir des liens entre les membres de la famille. Il n'est pas rare à l'ACEF d'impliquer les parents ou les conjoints dans la démarche budgétaire d'une personne. Il nous arrive également de prendre des ententes et de proposer des compromis aux parents ou ex-conjoints pour en arriver à une solution acceptable pour tous.

À part les ACEF et les autres organismes de protection des consommateurs qui interviennent au niveau du budget familial, le problème de l'endettement des ménages est pratiquement laissé pour compte... et il se retrouve de plus en plus entre les mains du marché privé, notamment des redresseurs financiers, qui y trouvent un intérêt fort lucratif.

5. RICHESSE, QUAND TU PARTAGES PEU

Les familles qui profitent de revenus suffisants sont-elles à l'abri de l'instabilité familiale causée par aspects financiers? Même si l'impact des aspects économiques est moins direct et déstabilisant pour les familles qui bénéficient de revenus stables et qui ne sont pas endettées, il demeure que la gestion des finances et les choix de consommation influencent l'ensemble des rapports familiaux. Le partage des responsabilités financières occasionne des mécontentes et des remises en question au sein des couples tout comme le partage des tâches. Les conjoints s'entendent-ils sur les choix de consommation? Le partage des dépenses est-il équitable? La différence de revenu au sein du couple occasionne-t-elle des

frustrations ou des relations de dépendance?

Les changements de mentalité transparaissent dans la tenue du budget familial. La génération qui a grandi avec l'individualisme n'a pas la même approche du budget familial que les familles plus traditionnelles. Sur le plan de l'autonomie personnelle et du partage des décisions relatives aux aspects financiers, on constate une amélioration. Dans la majorité des cas, les deux conjoints travaillent et les situations de dépendance sont moins flagrantes.

Toutefois, d'autres types de problèmes peuvent surgir. Quand l'autonomie devient égoïste, quand le respect de ses droits devient individualisme et quand il ne reste plus de place pour la générosité et la souplesse, la stabilité de la famille est menacée. Pour les familles divorcées ou recomposées, ces attitudes suscitent des difficultés encore plus évidentes. Le partage des frais concernant les enfants, les pensions alimentaires à recevoir ou à verser, la garde des enfants et la participation financière des nouveaux conjoints sont, à la base, des éléments qui complexifient le portrait financier des familles. Lorsque, en plus, les personnes concernées se révèlent intransigeantes, rigides et axées principalement sur leurs propres intérêts, les risques de problèmes familiaux s'en trouvent considérablement augmentés. Toutes ces attitudes ne sont pas exclusivement le fruit de caractéristiques personnelles. Elles puisent leur source parmi les valeurs véhiculées et se cristallisent à l'intérieur d'une dynamique entre les personnes.

6. SOCIÉTÉ, QUAND TU NOUS MODÈLES

De tout temps, le mode de vie des familles est la représentation des us et coutumes qui prévalent au sein de leur collectivité. La société contemporaine, basée sur la liberté individuelle et le libre marché, modèle les familles à partir de ses normes et valeurs. L'individualisme et la consommation de biens, exigences incontournables du marché économique, sont adoptés d'emblée par la majorité des familles.

À mon avis, la prédominance des droits individuels représente le noeud gordien des problèmes actuels. Plus spécifiquement, c'est la confusion qui caractérise l'individualisme qui rend quasi insoluble même les questions les plus simples. Confusion entre les droits fondamentaux et le droit d'exprimer ou de faire n'importe quoi. Confusion entre les droits et les intérêts particuliers. Confusion au niveau des priorités et des responsabilités respectives. Confusion entre les droits des personnes et les droits du marché. Confusion sur les objectifs de l'individualisme : en effet, il prône le respect des individus, mais il accentue les inégalités, isole les personnes et exclut les plus vulnérables. Confusion également sur les principes : le refus, l'intolérance et les jugements sont à la fois l'exercice des droits de ceux qui les expriment et une atteinte aux droits de ceux qui sont visés. Légiférer, limiter et intervenir briment des libertés. Et la liberté, c'est un nouveau dieu. Un dieu qui fait de nombreux adeptes. Et pour cause. Le respect des droits et des libertés, c'est fondamental. Le défenseur des droits humains lutte pour que les personnes soient respectées, non discriminées. Le progressiste confère à la liberté le pouvoir d'exorciser une morale trop excessive. Le moins scrupuleux s'en sert pour parvenir à ses fins et le plus délinquant l'évoque pour se soustraire à ses responsabilités. Enfin, dans bien des conflits, le langage du droit et de la liberté est exprimé, quel que soit l'intérêt en cause. Qui a le pouvoir de dénouer les conflits ainsi créés? À force de points de droit et de jurisprudence, c'est au système judiciaire à qui est confié le mandat de trancher le

noeud. Parallèlement, le libre marché exige la déréglementation et le retrait maximal de l'État. Dans cet univers, les vendeurs du temple de la consommation ont carte blanche. Ils vendent le confort, prêtent l'identité perdue et louent l'image de la réussite personnelle.

Les petites sociétés qu'incarnent les familles évoluent dans le même univers. Le portrait de la famille a changé, elle est de plus petite taille et la transformation du marché du travail a contribué à couper les liens d'appartenance qui existaient avec la famille élargie. Aussi, elle connaît davantage de ruptures d'union.

Cette nouvelle réalité familiale et les valeurs individualistes ne présentent pas que des inconvénients. À une personne qui profite d'une belle qualité de vie, qui est entourée, reconnue, productive et qui contrôle son destin, elles offrent la possibilité de faire des choix, de vivre selon ses valeurs et d'évoluer dans un univers enrichissant. Pour la personne plus vulnérable, c'est une autre définition. Quand les gens sont déçus, cherchent une identité et de la reconnaissance, où la cherchent-ils? Ou plutôt, où l'achètent-ils? Lorsque surviennent des conflits familiaux entre les conjoints, entre les enfants, les parents et les grands-parents, à qui demande-t-on de trancher le noeud? Et pourquoi?

7. PAR QUEL BOUT COMMENCER?

Rendre à César ce qui appartient à César. Miser sur la famille en cette période de coupures et de réformes sociales, exige de bien distinguer la responsabilité des familles et celle de la collectivité.

Tout d'abord, la pauvreté. La pauvreté est une répercussion du système économique. Soutenir les familles pauvres, c'est le rôle de l'État. Le marché du travail est contraignant et limité. La société doit compenser par différentes mesures le chômage chronique. Elle doit supporter financièrement les familles qui occupent des emplois peu rémunérateurs.

La responsabilité face aux problèmes liés aux ruptures d'union est partageable. La responsabilité alimentaire envers les enfants est imputable aux parents, peu importe la qualité de leur relation. Par contre, il est important d'établir un partage équitable des obligations alimentaires entre les conjoints, calculé à partir de critères fixes et souples. Il faut élargir l'accessibilité au service de médiation et favoriser une intervention plus globale quand perdurent les conflits entre conjoints. Ce qui demande de déjudiciariser davantage le processus des divorces et de faire appel à différents intervenants sociaux à l'intérieur de cette démarche. Les interventions doivent viser à atténuer les conflits pour améliorer la qualité des relations et non à les exacerber par des requêtes répétitives.

Quant au problème de l'endettement des ménages, il faut préalablement en reconnaître l'ampleur et y investir les énergies nécessaires. Soutenir et développer l'intervention budgétaire, trouver des alternatives à la faillite et resserrer la réglementation au niveau de certaines pratiques sont toutes des solutions à ce problème.

Finalement, les valeurs sont entre les mains de toute la collectivité. C'est préalablement par les

orientations politiques des gouvernements et par leur attitude face aux lois du marché, que de nouvelles valeurs seront adoptées et transmises. L'implication des différents intervenants est également essentielle dans la concrétisation de valeurs plus collectives et familiales. Le corporatisme et la compétition entre les différents champs d'intervention ne sont pas porteurs de changements. Les interventions concertées favorisent davantage la solidarité et la souplesse.

CONCLUSION

Miser sur l'amélioration de la stabilité familiale pose certains défis. La transformation de la famille ne se résume pas à la déresponsabilisation de certains parents et à la perte de valeurs. Elle est aussi la résultante d'un processus de prise en charge, d'autonomie et de responsabilisation personnelle. Il faut éviter de retourner en arrière. La rupture d'union doit demeurer une décision qui appartient au couple quel que soit le motif de la séparation. Toutefois, insister sur les responsabilités parentales constitue un pas en avant. La valorisation du rôle des familles ne peut pas suppléer celui de l'État, il a le devoir de soutenir les familles plus vulnérables, en respectant leur histoire, leurs conditions et leurs limites. Enfin, les principaux défis consistent à concilier les besoins des familles et ceux des individus, et à reconnaître le sens du terme responsabiliser lorsqu'il sert les intérêts du marché plutôt que ceux des familles...

BIBLIOGRAPHIE

ASSELIN, Pierre, Faillites personnelles en forte hausse, In *Le Soleil*, 10 février 1996, Cahier B, p. 1.

CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL. Centre de statistiques internationales, *Campagne 2000, La pauvreté des enfants au Canada, rapport 1995*, Ottawa, Le Conseil, 1995.

-----, *Données de base sur la pauvreté au Canada*, Ottawa, Le Conseil, 1994.

DUHAIME, Gérard, *Cycle de l'endettement et trajectoires individuelles*, Sainte-Foy, Université Laval, Département de nutrition humaine et de consommation, Dossiers consommation, 1996.

DUHAIME, Gérard, *Sociotypes des surendettés*, Sainte-Foy, Université Laval, Département de nutrition humaine et de consommation, Dossiers consommation, 1996.

FÉDÉRATION DES ACEF, *La proposition de consommateurs : une véritable alternative à la faillite*, Montréal, La Fédération, 1994.

FÉDÉRATION DES ACEF, revue *Changements*, Montréal, La Fédération, automne 1995.

GROUPE DE TRAVAIL POUR LES JEUNES, *Un Québec fou de ses enfants, rapport*. Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1991.

INDUSTRIE CANADA. Bureau de la consommation, *Bulletin trimestriel sur la consommation*, Ottawa, Janvier 1996.

OUELLET, Hector, *Les exclus du partage : la pauvreté*, Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Faculté des sciences sociales, Université Laval, juin 1995, p. 6, 26.

QUÉBEC (PROVINCE). LE PROTECTEUR DU CITOYEN, *Les enfants et la pension alimentaire, propositions de réforme*, Québec, Le Protecteur, novembre 1993, p. 15.

Danielle Morneau travaille à l'ACEF Amiante-Beauce-Etchemins depuis douze ans. L'ACEF est un organisme qui intervient au niveau du budget, de l'endettement et de la consommation. L'expérience de l'auteure l'amène à connaître les familles surtout à travers leur budget et les difficultés qu'elles rencontrent. Au sein de la Fédération des ACEF, elle s'est impliquée davantage sur les questions sociales et sur celles qui touchent de près les familles, comme l'accès à la justice, la fiscalité des familles et les réformes sociales.

CHAPITRE 6 LES FAMILLES À LA RECHERCHE D'UN NOUVEL ÉQUILIBRE... ET LE POINT DE VUE DU MOUVEMENT FAMILIAL

Par Johanne Boisvert

Cette réflexion présente la stabilité comme une réalité dynamique, donc en changement. Parler de la stabilité des couples-parents, c'est situer la relation conjugale en fonction de la relation parentale. Et si la stabilité de la relation parentale ne se définissait pas uniquement en fonction de la relation conjugale? Et si l'instabilité apparente de la cellule familiale actuelle était la réponse à un besoin d'adaptation pour permettre aux individus de mieux vivre la famille? Chose certaine, le mouvement familial, de par sa nature et son rôle privilégié, par et pour les familles, demeure un acteur privilégié dans la nouvelle configuration familiale.

INTRODUCTION

Exprimer le point de vue du mouvement familial est en soi quelque chose de complexe étant donné l'originalité et la variété des interventions de chacun des partenaires. Quant à la stabilité des couples-parents, le sujet demande à être défini : on parle à la fois de la stabilité de la relation conjugale et de la stabilité de la relation parentale. De plus, on peut se demander si parler de stabilité, c'est rendre compte d'un état statique, immuable ou d'une réalité dynamique en perpétuelle transformation, mais qui tend à revenir à sa position initiale quand elle s'en éloigne? Ces précisions devront être abordées afin de traiter du sujet : la stabilité des couples-parents.

Au cours des pages qui suivent, je vous livrerai une réflexion personnelle tout en rendant compte de l'opinion des leaders du mouvement familial. En effet, plusieurs représentants du mouvement familial ont accepté de me livrer leur point de vue sur différents aspects de la question et je les en remercie grandement.

Dans un premier temps, je me propose de définir un tant soit peu le mouvement familial afin de bien situer les propos qui suivront. Par la suite, je présenterai les grands changements qui ont secoué notre société et leurs impacts dans le vécu des familles. Prétendre que les nouvelles façons de vivre la famille sont, soit mieux, soit pires qu'elles ne l'étaient, ne rendrait pas justice : il s'agit plutôt d'une question d'équilibre. Dans un troisième temps, je proposerai une lecture des causes et des conséquences de la stabilité des couples-parents en considérant tant des facteurs sociaux que personnels, dans la stabilité ou l'instabilité des couples. Enfin, je ferai part des nouveaux paramètres dont il nous faut tenir compte pour parler de la stabilité des couples-parents.

1. LE MOUVEMENT FAMILIAL

Similarités

Tenter de cerner le mouvement familial est une tâche à la fois simple et complexe. Simple, parce que nous pouvons identifier quelques éléments qui sont communs à l'ensemble des organismes familiaux, mais complexe parce que les interventions offertes sont aussi diversifiées que sont les besoins des familles elles-mêmes.

Un premier élément commun au mouvement familial, et qui constitue sa raison d'être, est celui d'exister par et pour les familles. Les services qui en découlent sont toujours le fruit d'initiatives issues des familles elles-mêmes afin de répondre ensemble à leurs besoins concrets et immédiats. Le mouvement familial jouit d'une grande proximité des familles parce qu'elles en sont l'essence même. Le travail qui s'y fait repose très majoritairement sur le bénévolat de ses membres, appuyé dans certains cas d'un personnel permanent, souvent inadéquatement rétribué.

Un autre aspect qui m'apparaît comme une caractéristique commune au mouvement familial est d'intervenir dans un souci de prévention et de promotion de la famille. Peu importe les réalités des familles rejointes (biparentales, monoparentales ou recomposées), les services offerts visent toujours à assurer le développement harmonieux des potentialités des membres de la famille. Même quand les services rendus s'adressent plus spécifiquement à l'un de ses membres, l'intervention se situe toujours dans une perspective familiale.

Une troisième caractéristique de l'approche déployée par le mouvement familial est celle d'être éducative et plus spécifiquement andragogique. En effet, les interventions mises de l'avant font appel à l'expérience des gens et visent le respect de leur autonomie tout en soutenant leur démarche de prise en charge. Il en va de même dans l'organisation de leur vie associative : les orientations et la gestion des organismes familiaux s'appuient sur l'expérience de leurs membres.

Distinctions

En même temps, tenter de définir le mouvement familial est complexe puisque, les besoins des familles étant variés, les services le sont tout autant. Ainsi, les champs d'interventions investis sont multiples (entraide, réflexion, ressourcement, formation, promotion, défense des droits, etc.). Les niveaux d'interventions sont également variés : les actions sont nées la plupart du temps localement; certaines se sont étendues régionalement et d'autres enfin ont un rayonnement provincial. Au Québec, nous comptons également de grands regroupements provinciaux qui entretiennent des liens avec le mouvement familial international.

Les types d'interventions mises de l'avant par les organismes familiaux présentent autant de variétés que leurs champs d'action et chacun, à ce titre, se spécialise : certains organismes concentreront leurs activités auprès de certains types de familles (familles monoparentales, familles adoptives, familles

d accueil...); d autres seront préoccupés par la vie des couples (communication dans le couple, méthode naturelle de régulation des naissances, préparation au mariage...); d autres encore investiront le secteur de la relation parent-enfant; enfin quelques-uns déploieront leur énergie pour conscientiser la société sur l importance de la famille et pour en revendiquer les droits.

La richesse du mouvement familial repose donc sur la diversification de ses champs d interventions et la souplesse de ses niveaux et types d interventions.

2. LES GRANDS CHANGEMENTS SOCIAUX ET LES IMPACTS SUR LA FAMILLE

Il est difficile de déterminer si ce sont les grands changements sociaux qui ont influencé la vie familiale ou si les transformations intervenues dans la famille ont entraîné des modifications dans la société. Somme toute, c est la question de l oeuf ou de la poule : lequel vient en premier? Disons tout de même que la famille s est laissée transformer par les changements sociaux dans la mesure où ceux-ci correspondaient à ses aspirations. Dès lors, nous pouvons croire que l instabilité des couples-parents d aujourd hui résulte en partie d une réponse à des besoins que ne permettait pas de combler la situation antérieure.

Le premier élément déclencheur des changements sociaux observés semble provenir du monde économique : la révolution du monde du travail a bousculé les habitudes de vie des familles et exigé une adaptation certaine. D autres éléments ont également engendré des modifications à la vie familiale : une réforme en profondeur des valeurs promues socialement et l avancée de la pensée et des progrès scientifiques.

L organisation de la vie économique

Longtemps, la société rurale a permis que travail et famille aillent de pair. L industrialisation est venue changer l ordre des choses en entraînant l urbanisation de la société et, conséquemment, une grande mobilité de la part des familles. Peu à peu, on a assisté à une rupture des réseaux familiaux de soutien naturel et le développement progressif et simultané de réseaux de support extérieurs.

La venue massive de la femme sur le marché du travail, permise lors de la Deuxième guerre mondiale pour suppléer à l absence de main-d oeuvre masculine et répondre aux besoins de production, a contribué à reconsidérer l organisation de la vie familiale. Le mouvement féministe a, dès lors, connu un essor considérable et refusé de renoncer aux gains ainsi acquis. Par la suite, une nouvelle répartition des tâches a pu voir le jour dans un rapport hommes-femmes plus égalitaire.

Depuis quelques années, le travail est devenu un facteur de plus en plus déterminant dans la vie familiale en raison même des réalités d emplois de plus en plus complexes : multiplication des horaires de travail répartis sur vingt-quatre heures par jour et sept jours par semaine, la précarité du travail, les horaires variables, les périodes de chômage ou d aide sociale, etc. Ces conditions ont diminué le temps disponible pour la famille ou le couple et accentué la pauvreté, notamment des jeunes familles et des

familles monoparentales.

Les conditions économiques actuelles ne présagent guère d'améliorations en ce sens. La famille est présentement rendue à la limite de l'adaptation possible pour satisfaire les exigences du monde économique. Bien que ce domaine ait été jusqu'à présent très peu investi par le mouvement familial, celui-ci se consacrant plutôt à favoriser et soutenir l'adaptation des familles, il est devenu urgent que les familles se regroupent pour chercher et revendiquer un nécessaire équilibre dans la conciliation famille-travail. À cet égard, nous devrions fort probablement assister à la naissance prochaine d'un nouveau secteur d'interventions à l'intérieur du mouvement familial.

Les valeurs promues socialement

Alors qu'on observait auparavant un consensus social important autour de la prédominance des valeurs touchant le bien-être collectif, le contraire fait maintenant loi. Ainsi, la préséance du bien-être et des droits individuels semble être la règle : on ne veut brimer personne. Cette transformation radicale a fait disparaître un certain consensus social qui régissait la vie des familles la laissant seule face à ses choix et contribuant ainsi à la fragiliser et à favoriser son instabilité.

D'autres valeurs sont aussi apparues : l'importance du plaisir et de son immédiateté, l'émergence d'une grande liberté de pensée, l'ouverture au monde extérieur, des rapports hommes-femmes plus égalitaires.

Les répercussions engendrées par ces changements ont favorisé l'émergence de situations aujourd'hui socialement acceptées. Ainsi, la rupture des couples devient possible parce que la famille ne trouve sa raison d'être qu'en fonction de sa capacité de permettre aux individus de s'y épanouir, d'y vivre des relations égalitaires dans un esprit d'autonomie. Il en va de même des relations parents-enfants : le développement de l'autonomie des enfants devient le but ultime de l'éducation.

Si l'ensemble du mouvement familial nomme ces bouleversements de valeurs comme étant à la source des grands changements survenus dans les familles, il n'y a pas de consensus à savoir si ces transformations sont bénéfiques ou non. Celles-ci sont positives quand elles permettent aux individus d'établir des relations plus égalitaires et de se réaliser, mais sont plus contestées quand les droits familiaux ou collectifs se trouvent bafoués. La recherche d'équilibre est encore à faire. L'instabilité des couples-parents en est une expression.

Le mouvement familial a été à la fois un des acteurs importants de ces changements et l'un de ses accompagnateurs. L'un de ses acteurs parce qu'il a permis que des familles, ensemble, soient conscientisées, se fassent entendre et revendiquent des transformations face à des situations de souffrance. L'un de ses accompagnateurs parce qu'il a apporté, et continue d'apporter aux familles des lieux pour faciliter les nombreuses adaptations requises.

Les progrès scientifiques

Les enfants naissent et se développent maintenant dans un contexte totalement différent de celui où leurs parents sont nés. La télévision, les jeux vidéos, les ordinateurs, l'information à l'échelle planétaire font partie de leur quotidien dès leur jeune âge. Ces développements rapides engendrés par les progrès technologiques ont une influence sur les familles; la rapidité avec laquelle les métamorphoses apparaissent vient souvent remettre en question les référents des familles et exige de leur part un effort de réappropriation devant la multitude des modèles proposés.

La possibilité de planifier les naissances est un élément clé des changements survenus dans la famille. On peut aussi bien la percevoir comme une cause de la transformation du monde du travail (parce qu'elle a facilité la venue de la femme sur le marché du travail), comme le reflet d'un changement de valeurs important ou comme l'application d'un progrès scientifique. Mais, chose certaine, elle a permis aux femmes de revendiquer des droits et de ne plus être confinées dans un rôle de procréation.

Le mouvement familial est très conscient de l'influence des progrès scientifiques sur la vie des familles. Plusieurs interventions d'organismes familiaux ont pour but d'aider les familles à s'y retrouver dans la multitude des modèles proposés et des possibilités offertes afin de contrer l'effet de banalisation dû à la surinformation. Le mouvement familial vise à soutenir la stabilité dynamique des familles qui ont constamment à préciser leurs valeurs et choix de vie.

3. LES CAUSES ET LES CONSÉQUENCES DE L'INSTABILITÉ DES COUPLES-PARENTS

Tous s'entendent pour dire que la rupture familiale n'est pas en soi une situation négative et qu'elle peut même s'avérer un choix libérateur. Force nous est de reconnaître cependant que nos premiers réflexes sont de nommer les conséquences dévastatrices d'une telle réalité. Ceci dénote bien que peu importe les motifs qui l'entraînent, la rupture du couple confirme la présence de malaises antérieurs et qui perdurent plus ou moins longtemps après. Une nouvelle stabilité est alors à trouver pour l'ensemble de la cellule familiale.

Il faut également préciser que la stabilité doit être ici comprise comme une réalité dynamique, c'est-à-dire qui permet des transformations, et non comme étant le caractère d'une situation qui tend à se reproduire jour après jour. La stabilité assure une permanence, une certaine sécurité, mais peut aussi devenir source de difficultés si elle ne permet pas le questionnement et l'adaptation des couples. Cette exigence d'adaptation continue est parfois vécue par certains adultes comme une dynamique insécurisante à laquelle ils résistent, entraînant ultimement des ruptures.

Bien que les causes de l'instabilité des couples-parents soient nombreuses, elles peuvent être regroupées en trois catégories : personnelles, relationnelles et environnementales. Quant aux conséquences, elles concernent tout à la fois les parents, les enfants et la société.

Les causes

En tête de liste, les représentants du mouvement familial ont pointé les ressources personnelles (ou leur absence) comme étant la première cause d'instabilité des couples. Ceci est d'autant plus important aujourd'hui que les personnes sont continuellement soumises à de multiples pressions sociales, souvent contradictoires, et confrontées à faire des choix sans pouvoir se référer à un consensus social. Par exemple, le plaisir immédiat, promu au rang de valeur dans notre société, produit des individus qui, incapables de faire face à la frustration, font des choix en ce sens. Le développement des ressources de l'individu a toujours été un élément important dans sa capacité de faire des choix. Cet élément prend maintenant une place d'autant plus grande qu'en l'absence de consensus social, la personne devient souvent son unique référent.

Une seconde cause de l'instabilité des couples est la difficulté d'établir une relation satisfaisante pour les deux partenaires. L'apprentissage de la négociation et de la résolution de conflits, de même que des mécanismes de communication fait cruellement défaut. Certains adultes d'aujourd'hui ont reçu une éducation où l'autorité parentale laissait peu de place à l'apprentissage d'habiletés de négociation et de recherche de solutions face à un conflit. Par ailleurs, d'autres adultes, les jeunes parents d'aujourd'hui, ont eu moins d'occasions de faire l'apprentissage de la tolérance et du partage, la fratrie étant très réduite et les conditions de vie matérielles dans lesquelles ils ont grandi étant confortables.

Enfin, il semble évident que la méconnaissance des étapes de la vie du couple et de la famille tend à dramatiser et même à stigmatiser les nombreuses transformations que les couples sont appelés à vivre. Ces derniers ont souvent absolutisé un modèle idéal de relations homme-femme sans prendre conscience qu'il est appelé à changer ou, tout au moins, à être remis régulièrement en question. Les périodes de questionnement, qui jalonnent la vie des couples selon l'âge des partenaires et celui des enfants, prennent au dépourvu les couples et sont souvent perçues comme des moments de crise par les conjoints. Jamais auparavant dans l'histoire, la famille n'a reposé si exclusivement sur la relation du couple : en faire un absolu sans en faire un objet d'éducation tout au long du processus éducatif crée des conditions favorables à la rupture conjugale et nous amène à vivre l'instabilité actuelle.

Quant au discours social, il ne favorise en rien la stabilité des couples. La durée est reléguée au rang des valeurs dépassées; la valorisation de l'individualisme et l'épanouissement personnel sont promus sans référence à la responsabilisation des individus et de la collectivité; les médias présentent souvent l'éclatement familial comme un choix inéluctable; enfin, peu de pistes de solutions sont proposées pour faire face aux difficultés relationnelles. Tout en faisant reposer la vie familiale exclusivement sur le couple-parent, on ne lui propose aucun soutien sous prétexte de respecter la vie privée. De façon générale, nous constatons un manque de soutien social.

Le mouvement familial, existant par et pour les familles, s'est ajusté aux transformations. Lors du passage de la famille hiérarchique (où l'autorité appartenait au père) à la famille démocratique (où des rapports hommes-femmes plus égalitaires étaient proposés), les organismes familiaux ont mis de l'avant et offert une multitude de services qui s'adressaient aux couples. Plusieurs existent d'ailleurs encore. Quelques années plus tard, des services développant la relation parent-enfant ont également fait leur apparition. Par la suite, d'autres activités ont vu le jour afin d'aider les familles aux prises avec des difficultés à mieux s'adapter à leur nouvelle réalité.

Le mouvement familial va à l'encontre de bien des valeurs véhiculées socialement :

- 1) en proposant aux familles de se regrouper entre elles pour se donner les ressources qui correspondent à leurs besoins;
- 2) en les invitant à être partie prenante de la recherche d'un meilleur équilibre plutôt que de s'en remettre à des spécialistes;
- 3) en proposant, comme pistes de solution, le développement de solidarités et la prise de parole pour réaffirmer le rôle social de la famille.

Parler de l'instabilité des familles, c'est parler de la difficulté de ses membres à vivre les transitions rapides qui ont bousculé la société. Les racines de cette instabilité ne proviennent pas tant de l'incapacité de la famille à s'adapter, puisque jamais n'a-t-on vu autant de types de familles. L'absence de balises sociales clairement énoncées rend cependant difficile la recherche d'un nouvel équilibre pour établir des relations plus égalitaires et satisfaisantes entre les membres de la famille, alors que cette homéostasie oblige l'apprentissage d'habiletés relationnelles de plus en plus développées. Parmi ces points de repère, il nous faudra redire haut et fort que les transitions et questionnements sont partie prenante de la vie familiale et demeurent des moments importants de croissance personnelle et sociale.

Les conséquences

Les conséquences de l'instabilité des couples-parents touchent non seulement les membres de la famille directement concernés (les parents et les enfants), mais se répercutent également sur l'environnement des familles. Il serait donc faux de prétendre que l'instabilité des familles est un phénomène d'ordre privé et qu'il doit être traité en tant que tel.

En premier lieu, nous reconnaissons tous que les enfants sont ceux qui vivent d'une façon plus immédiate les conséquences de cette instabilité. Nous parlons ici du sentiment d'insécurité affective et parfois même matérielle qui peut être vécu par les enfants. Inscrivons aussi, dans cette même veine, la difficulté qu'ils pourraient avoir de développer un sentiment d'appartenance et une relation durable avec leurs deux parents. L'appauvrissement du milieu de vie est également souvent associé à la rupture familiale. Enfin, l'éclatement de la cellule familiale peut reporter ou freiner l'apprentissage de certaines valeurs ou habiletés.

Par ailleurs, le phénomène est si répandu qu'il ne concerne pas uniquement les enfants des couples séparés. Nombre de parents vivant la stabilité constatent les effets de cette réalité chez leurs propres enfants : dès qu'un événement inhabituel se produit dans une cellule familiale proche, plusieurs enfants sentent le besoin d'aller vérifier auprès de leurs parents la stabilité de leur relation.

Quant aux parents qui vivent eux-mêmes l'instabilité, la situation ne semble guère plus facile. Lorsque la situation conjugale se dégrade, un sentiment de culpabilité ou d'agressivité et une perte de l'estime de soi s'installent. L'espace et l'énergie requis pour faire face à une crise profonde ou encore à la rupture

du couple semblent rendre ces parents momentanément moins disponibles aux besoins des enfants et amènent un faible transfert des habiletés personnelles et sociales. La difficulté de développer par la suite une relation durable avec un autre adulte est une autre conséquence fréquemment observée.

L'instabilité des couples-parents a une incidence sur leur entourage. Qui ne s'est jamais demandé, en regardant éclater certains couples amis, si cela ne pourrait pas leur arriver un jour? Ces situations, spécialement lorsqu'elles touchent des proches, engendrent souvent des réactions de questionnement, de remises en question et font remonter à la surface certaines peurs ou insécurités enfouies.

Quant aux conséquences sociales de l'instabilité, elles ont des répercussions sur toutes les structures publiques : juridique, économique, culturelle, politique, de santé et services sociaux, d'éducation... Au plan juridique, en plus de prendre un espace considérable au sein de l'appareil judiciaire, elles commandent une révision des lois existantes afin de tenir compte des nouvelles réalités familiales. Au plan économique, l'appauvrissement des familles monoparentales est le facteur le plus navrant et la source de bien des difficultés d'adaptation. Au plan politique, elle conduit l'appareil gouvernemental à se questionner sur la façon de gérer l'instabilité familiale; la présente démarche enclenchée par le Conseil de la famille confirme cette situation. Au plan de la politique de la santé et du bien-être, l'instabilité familiale est maintes fois identifiée comme un facteur associé à des maladies tant physiques que mentales. Quant au monde de l'éducation, il subit directement l'instabilité familiale : nous n'avons qu'à regarder le nombre de projets qui ont été mis sur pied afin d'y suppléer, par exemple dans la transmission des apprentissages sociaux.

L'instabilité des couples-parents, à cause de l'ampleur du phénomène et des conséquences multiples et étendues qui s'y rattachent, concerne la société tout entière. On ne peut en parler comme étant uniquement du ressort de la vie privée des personnes.

Depuis près de trente ans, le mouvement familial a vu naître différents services voulant soutenir la famille dans sa recherche d'adaptation. Afin de contrer les causes de l'instabilité des couples-parents, de nombreuses sessions d'éducation populaire, visant à développer tant les ressources des individus que les relations interpersonnelles, ont été offertes. Le discours du mouvement familial défend depuis toujours l'épanouissement des membres de la famille, mais sans faire abstraction de leurs responsabilités. Reconnaissant la richesse et le rôle irremplaçable de la famille dans la société, il n'a pas pour autant nié ses exigences de transformation, ni ses inévitables moments de crise : au contraire, ceux-ci sont présentés comme des défis à relever.

De la même façon, le mouvement familial reconnaît les conséquences de l'instabilité des couples-parents. Les nombreuses associations de familles monoparentales qui existent au Québec nous le prouvent; d'ailleurs, il est intéressant de constater que, depuis peu, on parle d'associations de familles monoparentales et recomposées. Le mouvement familial traduit les nouvelles réalités familiales.

4. LES NOUVELLES FAÇONS DE VIVRE LA STABILITÉ

Un constat

La stabilité des couples-parents ne tient pas tant à la forme que connaissent les unions qu'au type de liens qui s'y vivent. La présence de liens affectifs stables, permettant aux enfants de se développer sainement, semble être le facteur déterminant pour parler de stabilité familiale. Ces liens peuvent se retrouver autant dans les familles dites traditionnelles (père-mère-enfants) que dans les nouvelles formes de famille telles les familles monoparentales ou recomposées. Par ailleurs, celles-ci semblent plus vulnérables quand on parle de stabilité familiale.

Si la stabilité conjugale ne dépend pas nécessairement de la stabilité familiale, nous pouvons constater qu'elle y est associée plus fréquemment. Même si nous connaissons tous au moins une famille où les relations de couple sont si houleuses que le climat familial ne permet pas aux membres de la famille de vivre une certaine sécurité, cette situation n'est pas le reflet de la majorité. Comme il n'existe plus de pressions sociales obligeant les couples à demeurer ensemble, les familles traditionnelles reflètent la plupart du temps une certaine harmonie du couple et assure ainsi une certaine stabilité familiale.

De même, la rupture du couple n'entraîne pas nécessairement l'instabilité familiale. Des couples-parents séparés parviennent à conserver tous les deux, père et mère, des liens affectifs stables et durables avec leurs enfants. Cette stabilité des liens parentaux est cependant mise à si rude épreuve qu'il nous faut minimalement reconnaître que les mois qui précèdent et suivent la rupture engendrent de l'instabilité : qui aura la garde des enfants, comment se fera le partage des biens, de quelle façon les liens avec la famille et les amis se vivront-ils... ? Dans plusieurs cas, les conflits perdurent. Quand un processus de résolution de conflits n'a pu se vivre durant la vie à deux, le défi est grand de croire qu'il sera davantage possible par la suite. Dans d'autres cas, les liens de l'enfant avec l'un des deux parents sont difficiles : soit qu'ils s'étiolent peu à peu, soit qu'ils se rompent. Si la rupture du lien conjugal a un impact sur l'enfant, la rupture du lien parental est, quant à elle, catastrophique.

Des perspectives à soutenir

Si la forme d'union n'est pas garante de la stabilité familiale, quels sont donc les éléments qui favorisent la stabilité? Certains concernent la vie familiale dans son ensemble, d'autres sont plus spécifiques au rôle parental et, enfin, d'autres relèvent de l'organisation de la vie en société.

Au plan familial, nous constatons que le rythme de vie effréné des familles, leur isolement dû en grande partie à l'adaptation au monde du travail et l'absence de consensus social sont des facteurs qui viennent bousculer la stabilité des relations entre les membres. Afin de contrer ces éléments, nous proposons quelques moyens qui nous apparaissent incontournables : favoriser l'établissement de nouveaux réseaux d'entraide et de solidarité afin que les familles puissent trouver des lieux pour partager et réfléchir avec d'autres sur leur réalité de vie; valoriser, voire créer, des rites familiaux qui viennent ponctuer autant le quotidien que les rites de passage de la famille ou de ses membres; faciliter et multiplier les occasions de

loisirs en famille afin d'instaurer des espaces de relations gratuites et gratifiantes dans la vie familiale.

Les parents ont un rôle de premier plan dans la mise en place d'éléments favorisant la recherche d'un équilibre familial. Certains modes de fonctionnement nous paraissent aidants à cet égard : privilégier le développement des liens intergénérationnels (l'importance de se reconnaître des racines ou d'avoir accès à la connaissance de réalités passées est importante pour la relecture de la réalité immédiate), proposer un consensus ou code de conduite familial pour offrir aux membres des référents nécessaires aux choix qu'ils ont à faire. Il ne faut pas oublier que, si des relations parents-enfants plus égalitaires sont souhaitables, les rôles et responsabilités de chacun demeurent différents.

Comme société, il est impératif de rétablir un équilibre entre droits individuels et droits collectifs. Le bien-être collectif exige actuellement, et de façon urgente, de refuser que la vie familiale soit asservie aux besoins du monde économique. Certaines mesures sont à intensifier ou à inventer pour rendre possible la conciliation famille et travail, réaffirmer l'importance de la famille comme cellule de base de la société et en faire la promotion. Préalablement, il nous faudra mettre en place des mécanismes qui permettront l'apprentissage d'une communication authentique et ce, dès le plus jeune âge. Cela aura pour effet de favoriser les rapports dans la famille. Comme société, nous ne pouvons espérer améliorer la stabilité des couples-parents qu'en investissant dès aujourd'hui dans les couples de demain.

EN GUISE DE CONCLUSION...

Dans la vie des familles, les remises en question et les crises doivent être perçues comme faisant partie de leur évolution normale. Inacceptables autrefois, elles n'en existaient pas moins : elles étaient étouffées au détriment des membres qui réclamaient des ajustements. Aujourd'hui, bien gérés et assumés, ces moments de tension peuvent être saisis comme des occasions de croissance, sans atteinte à la stabilité familiale vue dans une perspective dynamique. En effet, l'instabilité ne naît pas de ces questionnements, mais plutôt de l'incapacité des familles de s'y adapter et d'y trouver un nouvel équilibre.

La famille, comme institution sociale, a, elle aussi, été fortement questionnée; certains l'ont même crue moribonde. Ils se sont trompés. À travers ses hauts et ses bas, la famille continue d'assurer la survie de la société. Les maux qui l'affectent nous ont permis de mieux saisir son rôle inestimable et irremplaçable. Ils ont été l'occasion d'éveiller en elle sa force d'adaptation.

Cette stabilité dynamique doit être reconnue dans le cheminement des familles et de la famille. Le mouvement familial en est une manifestation. Il est né et s'est développé en réponse aux impacts des changements sociaux qui sont apparus. Pourtant, le développement des organismes familiaux n'est pas facile faute de reconnaissance et de soutien financier : son cheminement parfois imprévisible ou sinueux, tant dans son contenu que dans ses formes, ne se laisse pas déterminer autrement que par et pour les besoins des familles. L'appui et le support du mouvement familial aux besoins d'adaptation des familles

n en demeurent pas moins essentiels pour continuer à contribuer à la stabilité familiale et à ses nouvelles façons de la vivre.

Loin d'être agonisante, la famille est présentement à la recherche de nouvelles façons de vivre la stabilité. Ce qui peut nous apparaître en ce moment comme une fragilité de la part des couples-parents pourrait bien être perçu dans l'histoire comme la recherche d'un nouvel équilibre avec ce que cela comporte de tâtonnements et d'instabilité conjoncturelle.

Johanne Boisvert est mariée, mère de trois adolescents et adolescentes, et elle fait partie du mouvement familial depuis un peu plus de 15 ans tant comme bénévole que travailleuse. Psychosociologue de formation, l'auteure est impliquée tant dans le réseau pastoral que social. Elle a été un des membres fondateurs de la Maison de la famille des Maskoutains et a siégé sur les conseils d'administration de la Confédération des organismes familiaux du Québec, du Comité québécois de la Semaine des familles tout en intervenant auprès des familles elles-mêmes.

CHAPITRE 7 QU'EN PENSENT LES COUPLES-PARENTS?

Par Madeleine Grenier-Laperrière

Le point de vue des parents s'exprime par leurs paroles, mais aussi, et peut-être surtout, à travers certains malaises dont ils peuvent avoir à souffrir tout au long de leur quotidien. L'accumulation de tels malaises, transformés peu à peu en véritables problèmes, s'ils ne sont pas résorbés au fur et à mesure, risque à la longue de développer un potentiel important de déstabilisation. La réflexion qui suit veut mettre en lumière les défis posés aux parents à travers les phases de développement de leurs enfants, leur perception quant à leur préparation à leur rôle et aux facteurs de durée du couple-parent, ainsi qu'au soutien sur lequel ils peuvent compter. Enfin, cette réflexion touche les nouvelles conditions de parentalité après une rupture et propose en conclusion quelques pistes d'action.

INTRODUCTION

Je crois en la famille. J'aime travailler avec les familles (et non auprès ...). Je suis moi-même membre d'un couple-parents, et c'est avec joie que j'ai accepté de collaborer à cette réflexion sur la stabilité des couples-parents. Le mandat qui m'a été confié est de transmettre, avec le plus de fidélité possible, leur point de vue. Je souhaite que cette contribution puisse véhiculer leur message en tout respect et pleine intégrité.

Les familles avec lesquelles j'ai été en contact via mes expériences professionnelles totalisent quelques milliers de parents qui partageaient la caractéristique de s'intéresser de très près à leurs enfants. Même si je demeure persuadée que cela est le fait de la majorité des parents, on ne peut parler ici, cependant, d'échantillonnage scientifique, duquel on pourrait extrapoler le point de vue de l'ensemble des parents. On voit déjà que le type de services concernés, étant offerts à toutes les familles, rejoint majoritairement une clientèle qui, selon la courbe normale de distribution de la population, est surtout issue du milieu moyen, soit celui dont on parle le moins, et pour qui les ressources sont les plus parcimonieuses. On peut également constater que ces services se situent à un niveau de prévention primaire ou parfois secondaire. Ils n'interviennent donc pas dans des situations problématiques cruciales exigeant le recours à des services curatifs. Les familles en grande difficulté font l'objet de nombre d'études, de recherches, d'expériences, de programmes particuliers. Tout ceci pour dire que mon propos, tout en englobant la totalité des familles, tendra à mettre un accent particulier sur la-majorité-silencieuse-du-milieu-moyen-sans-problèmes-aigus, ces éternels oubliés des projets visant tel ou tel groupe-cible.

1. LES DÉFIS DES COUPLES-PARENTS

Tout comme la famille qui va naître en même temps que le premier enfant, la naissance du couple va suivre des modèles bien diversifiés. D'excellents ouvrages auscultent le cheminement du nouveau couple, ses moments euphoriques, ses retombées dans la réalité, les conditions d'une saine adaptation et celles de la croissance et de la transformation de leur amour. Pour les fins de notre réflexion, voyons ce que suppose, pour ces conjoints, le fait de devenir parents.

Le premier enfant

En général, on peut dire que l'attente et la naissance du premier enfant, quand il est désiré, sont vécues par la plupart des jeunes parents comme un événement heureux qui suscite joie, fierté, émerveillement. Quel chef-d'œuvre on a fabriqué! Au début, la jeune famille est entourée, félicitée, comblée de cadeaux. Après... retour au quotidien. Souvent, la jeune maman vivra quelques semaines dépressives. Elle fait l'apprentissage concret des soins à donner au poupon. Tant mieux si papa s'y implique... et si maman accepte qu'il s'implique d'une façon différente d'elle-même. Les premiers mois de vie mettent souvent la patience des jeunes parents à rude épreuve : pleurs interminables, nuits blanches successives, etc. Ils sont inquiets : Qu'est-ce qu'il peut bien avoir? Est-ce que ce qu'on fait est correct? Ces jeunes parents viennent ainsi d'entrer de plain-pied dans la longue succession des étapes de développement de leur progéniture, chacune de ces phases représentant pour eux un nouveau défi.

On sait par ailleurs que le bébé devient bien souvent le centre d'intérêt exclusif, ou presque, de sa mère, au détriment du papa qui se sent plus ou moins mis de côté. Sous le couvert de l'anonymat, nombre de jeunes parents vont oser confier leur désarroi : J'ai l'impression d'être devenu un gros zéro pour elle. C'est comme si j'avais des bouffées de regrets d'avoir moins de liberté, moins de loisirs. Si on avait su comment c'est demandant un bébé, je pense qu'on aurait attendu plus longtemps avant de le faire. Ces divers scénarios sont le fait de jeunes familles tout à fait fonctionnelles, où la naissance de l'enfant a été soigneusement planifiée, désirée, préparée. On peut s'imaginer facilement comment peuvent se sentir les autres...

Généralement, la jeune famille va s'adapter et se réorganiser de façon à intégrer harmonieusement le nouvel arrivant et les parents vont graduellement se familiariser avec leur nouveau rôle. Le lien d'attachement qui se développe entre l'enfant et ses parents, l'émerveillement que procurent à ces derniers les progrès reliés au développement du petit, auront vite fait d'atténuer et même de faire oublier les exigences pénibles et les tracas liés à cette période de rodage au rôle de parents. Cette accalmie aide les parents à anticiper de façon assez sereine la vingtaine d'années au cours de laquelle devra évoluer leur rôle. Un contrat à long terme disent les uns. Un jour à la fois, comme dans la chanson, complètent les autres.

La période préscolaire

Cette tâche éducative ne va pas nécessairement de soi. Loin de là. Le développement de l'enfant se trouve ponctué de pics plus difficiles à vivre pour les parents. Ainsi, toute la période préscolaire, au cours de laquelle les étapes du développement de l'enfant sont très rapprochées, suscite beaucoup de questionnements chez les parents. Voyons de plus près : voilà notre bambin à deux ans. Il vit donc la phase très connue dite du non, au cours de laquelle il prend conscience qu'il est une personne distincte de ses parents et va s'affirmer comme tel. Souvent, le parent perçoit ces agissements comme une attaque personnelle et un défi à son autorité dont il appréhende déjà les répercussions futures : Qu'est-ce que ça va être à l'adolescence si je ne réussis pas à me faire écouter à 2 ans 1/2 ! . C'est également l'âge des grandes colères et des crises . Rarissime, le parent qui n'a pas fait l'expérience pénible d'une de ces crises de son rejeton, dans un lieu public de préférence, où tous les yeux sont rivés sur la scène et où ce parent se sent devenir petit..., petit...

Signalons ici une constante qui se dégage chez un grand nombre de parents, (des mères surtout), quand leur enfant présente en public un quelconque problème de comportement, même minime, ou quand ce parent est confronté à une situation d'éducation devant laquelle il se sent démuni. Ce parent est inquiet, se remet en question, se sent coupable : Je ne dois pas être une bonne mère... , Qu'est-ce que je n'ai pas fait comme il faut pour qu'il me fasse ça! , etc. La recherche de la source de cette culpabilité omniprésente ferait un sujet d'étude bien intéressant.

Parmi les facteurs qu'on peut déjà dégager, mentionnons le mythe tenace de la compétence parentale innée, alors que, comme pour toute chose dans la vie, le métier de parent s'apprend par essais, erreurs, réussites. Remarquons aussi que la société en met beaucoup sur les épaules des parents. D'une part, on louange la famille, on exalte son rôle dans la société. D'autre part, que lit-on dans les médias quand on rapporte un fait divers impliquant un enfant? Un délit commis par des jeunes? On met plus ou moins explicitement le blâme sur les parents. Et, dans un contexte plus quotidien, qu'est-ce qui se dit dans l'entourage quand un enfant a un comportement désagréable dans un lieu public? Qu'il est mal élevé! . Ses parents n'ont pas d'allure... . Sa mère doit travailler... . Ses parents doivent être séparés... et mettons-en...

Arrive un deuxième enfant. La famille de deux enfants, nés à deux ou trois ans d'intervalle, est un modèle très répandu dans notre société. Il existe d'excellents bouquins concernant les cycles de la vie familiale et ce qu'ils impliquent comme ajustements. Il y est question du couple seul, du couple avec jeunes enfants, avec adolescents, du départ des enfants, du couple redevenu seul. Mais je n'ai vu nulle part à quoi on doit s'attendre quand arrive le deuxième enfant, alors qu'on sait si bien comment ce peut être difficile pour le premier rejeton et aussi pour ses parents, confrontés à ses comportements de rivalité. Pour beaucoup de parents, cette jalousie a encore le relent tabou du passé, alors qu'on sait maintenant, avec le développement des connaissances touchant la personne, qu'il s'agit là d'un sentiment humain normal et inévitable, qu'on peut atténuer avec des moyens appropriés, mais qu'on ne peut faire disparaître. Ma fille m'inquiète... Elle voudrait que

son petit frère meure... Est-elle normale? .

Cette question de la normalité est aussi un sujet préoccupant pour beaucoup de mères quand le développement de leur petit ne correspond pas exactement aux normes qu'elles connaissent, ou à la performance du petit voisin du même âge. On peut dire cependant sans hésiter, que ce sont les manifestations de colère que les parents ont le plus de difficulté à gérer : Ils sont rares les gens de notre génération qui ont appris quoi faire avec ça, une colère . La colère? C'est épeurant et on voudrait n'avoir jamais affaire à ça! .

La violence est une préoccupation majeure de notre société actuelle et les parents n'y échappent pas. Cette inquiétude est présente en filigrane dans un grand nombre de leurs soucis touchant leurs enfants de tous âges. Toutefois, comme parents et comme société, on pourrait même parler parfois d'une certaine phobie de la violence, en ce sens que, en voulant à tout prix l'occulter, on passe souvent à l'autre extrême et on refuse ainsi à l'autre le droit d'éprouver de la colère, sentiment humain pourtant bien normal. Les paroles véhémentes font peur. Alors, on est porté à les réprimer, plutôt que d'apprendre à l'enfant à exprimer cette colère en mots civilisés, et à déverser au besoin son trop-plein d'agressivité, au moyen d'un exutoire socialement acceptable. Une fois informés et rassurés, les parents sont habituellement soulagés et satisfaits, quand ils peuvent disposer de moyens d'apprendre à leurs enfants des façons saines de composer avec leurs sentiments de colère, ce qui permet généralement d'éviter le passage aux actes violents.

La moyenne enfance

Les années de passage entre 6 et 10 ans sont le plus souvent considérées par les parents comme une période d'accalmie après les turbulences du préscolaire qui ont exigé d'eux une grande énergie. Il y a, bien sûr, les difficultés reliées à l'apprentissage d'une saine discipline, le développement de relations harmonieuses avec les pairs, la participation aux tâches de la vie familiale en proportion avec l'âge des enfants, etc. Il peut aussi y avoir quelques problèmes de comportement passagers ou plus durables, tels que petits vols, agitation excessive, propension aux bagarres, rivalité aiguë avec la fratrie (eh oui, encore!) et autres. Ce qui est rapporté le plus souvent, toutefois, par les parents d'enfants de ce groupe d'âge, ce sont les difficultés en rapport avec l'école, comme les problèmes de discipline, les relations professeur-élève, les travaux à domicile, la démotivation et le dégoût de l'école, ces deux derniers points agitant déjà pour les parents le spectre du décrochage scolaire anticipé.

Les confidences de nombreux parents indiquent que ces derniers se sentent souvent jugés, blâmés, dévalorisés plus ou moins explicitement par le milieu scolaire. Quand on a à se parler (professeur - parent), je me sens devenir une minus Ces parents ont l'impression qu'on leur impute la responsabilité de tout comportement négatif de leur jeune. Ils souffrent de voir apposer à leur enfant une étiquette négative qui va souvent perdurer et le précéder d'un degré au suivant, neutralisant ainsi les efforts d'amélioration de l'enfant.

Et les devoirs? Quelle corvée pour de nombreux parents, dont plusieurs arrivent d'une journée de travail et sont en plus confrontés aux obligations familiales de la soirée! À mesure que les enfants atteignent un niveau d'apprentissage plus avancé, un certain nombre de parents se sentent coincés et humiliés parce qu'eux-mêmes n'ont pas appris telle matière, ou l'ont apprise avec une méthode différente et ne réussissent pas à aider leur enfant. Mais tout ceci étant reconnu, la plupart de ces parents voient néanmoins cette étape de la moyenne enfance comme relativement tranquille. Ils sont plus reposants... les a-t-on entendus dire...

La préadolescence et l'adolescence

Arrive cette période particulièrement éprouvante pour les parents, d'autant plus qu'elle est souvent appréhendée de longue date par plusieurs. On peut constater que le comportement de la plupart des jeunes se met à changer rapidement à partir de 10 ans et demi environ. L'adolescent ou l'adolescente s'affirme de façon souvent dure et choquante, revendique plus d'indépendance, conteste le parent qui fait respecter les règles, d'où l'importance de partager cette responsabilité. Le parent ne reconnaît plus son jeune et est souvent porté à recevoir cette contestation comme une attaque personnelle, alors qu'elle est dirigée vers son rôle d'autorité. Les parents sont souvent désarmés et certains peuvent réagir par la rigidité, ou à l'inverse, par le laisser-faire.

Outre ce conflit autonomie-dépendance, les heurts de la vie quotidienne les plus souvent mentionnés par des parents d'adolescents sont reliés à la nature des sorties et aux heures de retour, à l'attrait possible pour l'alcool et les drogues, à l'exercice précoce de la sexualité, aux études et à ce qui s'y rapporte, au choix des amis, et tant d'autres préoccupations. Un père disait :

C'est quand ils nous arrivent avec des amis incongrus! Ce n'est pas la sorte qu'on choisirait...
. Et cet autre : S'il pouvait hiberner une petite saison comme les ours!...

Notre jeune a de nombreux apprentissages à réaliser tout au long des années qui le métamorphoseront d'enfant en adulte. En parallèle, des tâches importantes attendent les parents pour aider à mener à bien les tâches de l'adolescence. Tous les parents voudraient que leur enfant hérite des valeurs auxquelles eux-mêmes croient. Le témoignage d'un autre père illustre fort bien ce que de nombreux parents disent à ce sujet : Ce qui est difficile pour nous, comme parents, c'est de toujours devoir dealer avec les idéaux que nos jeunes pigent partout à l'extérieur : la violence des jeux vidéo, la télé, les rêves qu'ils ont et qui ne correspondent pas aux nôtres... On aimerait qu'ils gardent nos valeurs familiales...

En définitive, les parents doivent arriver à couper graduellement le cordon, à accepter que leur enfant ait de moins en moins besoin d'eux et dessine sa propre vie avec ce qu'il est. Difficile... car les parents, les mères surtout, ont souvent tendance à percevoir leur jeune en croissance comme plus fragile et plus vulnérable qu'il ne l'est en réalité. En ce sens, le meilleur souhait à adresser aux parents serait qu'ils puissent faire confiance à l'investissement énorme consenti avec amour pendant 12, 15, 18 ans, et croire, malgré tout, que la semence est là et qu'elle va sûrement produire...

2. DES RESSOURCES DE SOUTIEN AU RÔLE DE PARENTS

Voilà, très résumés, un certain nombre des défis qui confrontent les couples-parents et devant lesquels beaucoup d'entre eux se sentent inquiets et démunis. Pourquoi? C'est que, suite à l'évolution extrêmement rapide des modes de vie, des mentalités, des valeurs, les parents d'aujourd'hui n'ont plus de points de référence. Certains aspects de l'éducation qu'eux-mêmes et leurs propres parents ont reçue, ne correspondent plus aux nouvelles exigences des situations qu'ils ont à vivre. Faute de modèles établis auxquels se raccrocher, ils ne savent plus à quoi il leur faut tenir au niveau des principes. Ils se sentent mal à l'aise de ne pas toujours savoir quoi faire et comment faire dans certaines situations qui les questionnent, déçus de ne pas obtenir les résultats qu'ils attendaient dans l'éducation de leurs enfants.

Certaines familles peuvent compter sur le support de leur entourage immédiat (famille élargie, amis), mais ceci est plus ou moins hors de portée pour nombre d'entre eux, surtout dans les grandes villes où l'isolement dans la foule est plus marqué. Parmi les parents qui peuvent bénéficier d'un support de leur famille, il semble que l'aide la plus appréciable se situe à un niveau concret, par exemple, l'apprentissage des soins à donner aux jeunes enfants, le gardiennage, le quoi faire en cas de maladies passagères, etc. Cependant, plusieurs mentionnent les limites de ce soutien, quand il s'agit de problèmes d'éducation car les personnes prodiguent des conseils en se référant habituellement à leur seule expérience. Ma soeur me dit que je le punis trop; mon père me dit que je ne le punis pas assez... Qu'est-ce que je fais, moi, dans tout ça? Il n'y aurait pas un juste milieu, ou d'autres façons de faire? . Ce manque au niveau de l'information et de l'entraînement, concernant des outils pratiques d'éducation adaptés aux exigences présentes de la vie familiale, est très explicite dans nombre de besoins exprimés par les parents. C'est un fait. Nous ne pouvons plus élever nos enfants de la même manière dont nous-mêmes avons été élevés. C'est différent. Et il faut nous donner des moyens qui conviennent à la vie actuelle.

Tout comme le développement des connaissances techniques a rendu nos existences plus faciles et confortables, de même il y a eu un immense progrès dans la connaissance de la croissance de la personne humaine. Ce progrès a permis de développer de nouveaux moyens d'éducation mieux adaptés aux situations que vivent nos familles. Relevons ici deux courants de pensée, à l'opposé l'un de l'autre, concernant les habiletés éducatives à développer au sein de la famille. D'une part, on parle énormément en éducation de compétence, d'efficacité, ce qui s'apparente beaucoup aux concepts de rendement, de performance et aux autres notions venues tout droit de l'entreprise et des milieux d'affaires, où la productivité est le principal objectif. Qui sait, on est peut-être à la veille d'utiliser le concept de *qualité totale* pour évaluer les performances parentales! D'autre part, certains autres vont maintenir que l'éducation des enfants est une fonction naturelle, que chaque parent possède en lui les ressources pour faire face lui-même ou avec le seul appui de son entourage immédiat, aux difficultés qui le confrontent dans ce rôle, et que c'est le dévaloriser que de lui transmettre certaines informations ou suggestions. L'équilibre est sans doute dans un juste milieu.

De fait, beaucoup de parents ont grand besoin d'être soutenus, et non seulement valorisés et encouragés, mais aidés de façon pratique à trouver des solutions à leurs difficultés et à se familiariser avec de nouveaux moyens. Voici, à ce propos, le témoignage d'une mère exerçant son rôle parental d'une façon tout à fait responsable et adéquate mais confrontée à une situation d'éducation difficile, parce que non fréquente et où la proximité mère - enfant ne permet pas le recul nécessaire : On m'a dit : Fais-toi confiance, tu as tout ce qu'il faut en toi, fie-toi à ton instinct ... Je ne savais pas plus quoi faire; alors, je me suis dit : Je dois être encore plus naïve que je pensais Dramatique... Personnellement, je suis convaincue qu'il est approprié de mettre à la disposition des parents de tels moyens, relativement récents, qui peuvent faciliter leur rôle, mais de façon simple, pratique, en n'oubliant pas de préciser qu'il s'agit de suggestions que le parent reste libre de choisir et d'appliquer à sa manière, d'une façon adaptée à sa propre vie familiale.

Il existe déjà des ressources à cet effet. Qu'on pense aux nombreux groupes communautaires qui se sont développés au cours des dernières années pour briser l'isolement des parents, favoriser l'entraide et le soutien mutuel. Également, des programmes issus, à l'origine, des services d'éducation aux adultes, sont offerts depuis maintenant plus de vingt ans à des groupes de parents, en vue de mieux les outiller et les soutenir dans l'exercice de leurs responsabilités. Mentionnons aussi les services utilisant le téléphone, médium accessible par excellence.

Ce sont là quelques-unes des ressources à la disposition des parents. D'une part, il faudrait que de telles ressources puissent se développer, pour être facilement accessibles dans tous les milieux. Or, on sait trop bien comment les organismes sans but lucratif, car ce sont en général eux qui dispensent ce genre de services, doivent consacrer une part énorme de leurs énergies pour simplement survivre, faute de financement suffisant. D'autre part, il faut constater que, même dans les milieux où de telles ressources de support aux parents existent, la proportion de ceux qui s'en prévalent reste relativement minime. Pourquoi?

On peut penser que cette offre d'aide se trouve confrontée à un obstacle culturel de taille qui réfère, tel que mentionné au début de ce texte, au mythe de la compétence parentale innée que notre société véhicule toujours. Ceci fait qu'un trop grand nombre de parents se font un point d'honneur de faire face seuls, tant qu'ils le peuvent, aux difficultés reliées à leur rôle et se décident à demander de l'aide en dernier ressort, quand ils n'en peuvent plus. Il faudrait en venir à abattre cette muraille, de sorte qu'on en vienne à considérer des difficultés d'ordre relationnel, psychologique, social, de la même manière que des problèmes de santé physique.

3. QUELQUES FACTEURS DE DURÉE DES COUPLES-PARENTS

La vie familiale entre parents et enfants a ses moments de grandes joies, de satisfactions partagées,

de sentiments de réalisation et de plénitude. Dans ce qui précède, nous avons surtout mis en relief les aléas du rôle parental, lesquels sont susceptibles d'engendrer des désaccords dans le couple, en raison des différences individuelles : éducation reçue, expériences vécues, valeurs de base, traits de personnalité, capacité de tolérance, etc. Tous ces soubresauts du quotidien sont, pour ainsi dire, des feux rouges dans le cheminement d'une famille. Les exigences qu'ils comportent peuvent cimenter un couple construit sur des bases solides, tout comme ils peuvent constituer une pierre d'achoppement pour un couple fragile. Qu'est-ce qui fait la différence? Plusieurs couples-parents stables, dont l'union dure depuis plus de dix ans pour la plupart, ont accepté de partager leurs convictions à cet égard.

Les témoignages cités sont en quelque sorte porteurs de la parole des autres, car de nombreux commentaires se recoupent, soulignant les mêmes valeurs. Écoutons ceux-ci :

En plus de s'aimer, ce qui facilite l'unité des parents comme couple et l'unité des familles, c'est beaucoup de dialogue, d'écoute et de compromis, avec son conjoint d'abord, mais aussi avec les enfants . Un des secrets de la durée, c'est de se rappeler qu'on s'est marié avec l'autre, et non contre l'autre . Il faut une bonne dose de tolérance, mais peut-être encore davantage un bon sens et l'humour qui aide à dédramatiser les choses . Ça prend du respect : respect de soi et respect de l'autre, et aussi être réaliste dans ce qu'on attend de notre partenaire . Dans un couple, les tâches doivent être partagées : les soins aux enfants, les devoirs et leçons, les travaux ménagers et tout ce qu'il y a à faire dans la vie de famille . On dit toujours que l'argent, c'est le nerf de la guerre ; mais pour un couple, une bonne entente concernant le budget, c'est une condition de paix . Je trouve essentiel que chacun des conjoints ait une bonne estime de soi, pour éviter de se sentir attaqué à la moindre remarque de l'autre . Les deux ont à faire des concessions, donc pas toujours le même... . Chacun a à pardonner et à se faire pardonner des erreurs. La pire réaction, c'est de remettre son couple en question à la moindre peccadille . Il faut à tout prix éviter que le mariage devienne plate . Donc, couper la monotonie, la routine et s'inventer des petites folies d'amoureux . Un couple qui se bâtit seulement sur l'amour-sexualité, ça ne peut pas durer. Pour continuer ensemble, ça doit devenir, pour une bonne part, de l'amitié, de la complicité .

Éloquent, n'est-ce pas? Et sur la nécessité de prendre soin de son couple : Pour arriver, il faut qu'on travaille tous les deux, et plus on travaille, moins on a le temps d'être ensemble . Il faut absolument fixer des temps d'arrêt à deux, parce que, quand ça fait un mois qu'on n'a pu se retrouver seuls tous les deux, ça ne marche plus . À mettre à tout prix au programme : des moments pour être ensemble, faire garder les petits, et se payer une bonne sortie ou une fin de semaine à deux pour s'aérer . Mais... Si on paie une gardienne, on n'a plus de sous pour aller au restaurant ou au cinéma... .

Et l'individualité de chacun à préserver dans le couple : Nous deux, on est pas mal complémentaires, et chacun s'enrichit des petites exclusivités de l'autre . Tu es la femme de quelqu'un, la mère de quelqu'un, mais des fois, tu oublies que toi aussi, tu es quelqu'un .

C est bien important d avoir des activités en couple, des activités en famille, mais chacun des conjoints devrait aussi conserver une zone de vie personnelle, des amis personnels et quelques activités personnelles .

Ces derniers témoignages trouvent un appui de taille chez nul autre que Khalil Gibran dans *Le prophète* :

Aimez-vous l un l autre, mais ne faites pas de l amour une entrave [...]
Chantez et dansez ensemble et soyez joyeux, mais demeurez chacun seul [...]
Et tenez-vous ensemble, mais pas trop proches non plus :
Car les piliers du temple s érigent à distance
Et le chêne et le cyprès ne croissent pas dans l ombre l un de l autre .

Ces couples qui durent et qui se considèrent heureux traduisent habituellement une image de maturité. On sait qu elle se forge au fur et à mesure de l existence, mais un degré suffisant de maturité, présent chez chacun des conjoints au point de départ, semble constituer un élément-clé de stabilité du couple. On retrouve cette maturité sous-jacente au plaisir d être ensemble , dont nous parlent Geneviève Hone et Julien Mercure dans leur chaleureux ouvrage *Les saisons du couple* :

[...] il vient du fait qu ils (les conjoints) n exigent plus du partenaire des choses impossibles. Ils ont appris à se contenter, à être très contents même, de ce que leur partenaire leur offre. Ils ont appris à reconnaître chez leur partenaire tout l aimable qu il possède. Mais surtout, ils ne remettent pas leur lien en question. Cela les laisse libres pour vraiment être présents à l autre. Devant chaque crise dans leur couple, ils ne disent pas : Vais-je le - la quitter? Ils mettent leur énergie à tenter de résoudre la crise avec le partenaire .

4. QUAND RIEN NE VA PLUS : LA RUPTURE

La brisure d une union est devenue, on le sait trop bien, un phénomène de plus en plus fréquent, voire trop fréquent dans notre société. Dans les situations de rupture dont il m a été donné de voir de près les effets, ces ex-conjoints avaient cru s engager pour la vie, et étaient parents. Pour certains d entre eux, la séparation était devenue un mal nécessaire, pour l équilibre, parfois la survie psychologique de l un ou des deux partenaires et des enfants. Pour d autres, souvent l un des ex-conjoints aurait souhaité continuer l union et investir des énergies pour la sauvegarder, mais ce désir était à sens unique. Quelques autres sont arrivés à cette décision d un commun accord, sans éclat, après constat que leur union était fondée sur des malentendus fondamentaux ou des attentes irréconciliables.

Je demeure cependant convaincue que, pour un certain nombre, la séparation a été prématurément un fait accompli, alors qu'il aurait peut-être été possible de remédier à certains problèmes avec des ressources appropriées. Trop fréquemment, la séparation, qui devrait être une solution ultime, apparaît comme l'unique solution, celle qui est envisagée d'emblée à l'exclusion de toute autre, parfois par les deux partenaires, parfois par l'un au détriment de l'autre.

Mais voilà, les couples en difficulté importante ou légère peuvent-ils vraiment compter sur des ressources facilement accessibles en tant que couples? Les services d'aide privés sont disponibles en grand nombre. Les personnes qui disposent d'un revenu suffisant ou d'une assurance complémentaire, peuvent s'offrir ce cadeau sans trop de problème. Les autres?... Dans le réseau public, certains endroits vont offrir de l'aide en cas de détérioration grave. Par ailleurs, il existe de nombreux programmes pour l'aide post-séparation. Mais on peut dire, sans grand risque d'erreur, que des services visant à prévenir la dissolution des couples, représentent une denrée peu répandue, la clientèle des CLSC, entre autres, s'étant considérablement alourdie, suite à la réforme des services sociaux de 1993. Les compressions budgétaires présentes et à venir ne laissent d'ailleurs présager aucune opportunité de développement en ce sens. Restent les organismes communautaires, qui pourraient peut-être créer, ou développer s'il existait déjà, un tel volet, avec des moyens financiers adéquats. Quelle que soit la source de distribution de tels services, ils apparaissent urgents et essentiels.

Il arrive des situations où la séparation apporte un soulagement à toute la famille, par exemple dans des cas de violence ou d'oppression, mais, généralement, pour chaque adulte concerné, qui a été abandonné ou qui a dû se résigner à briser son projet de vie, la rupture du couple représente une expérience extrêmement douloureuse. Il faut prendre le temps de vivre ce deuil et de laisser les plaies se cicatriser. En plus d'assumer ce deuil personnel, chaque parent ex-conjoint va être confronté à une bien lourde tâche durant cette difficile période de transition. Réorganiser sa vie avec ses enfants ou prévoir leur visite, devoir les partager avec l'autre parent, devoir composer avec les réactions des jeunes, de l'ex-conjoint, éventuellement du nouveau conjoint, etc., tout ceci, tant au niveau des exigences concrètes, que des émotions difficiles à vivre pour toutes les personnes concernées. Sans compter l'aspect matériel et financier qui s'avère problématique dans nombre de ces situations.

L'enfant dont les parents sont séparés, a à vivre, comme tout enfant, les étapes de son propre développement, dont nous parlions au début de ce texte, mais il lui faut vivre en plus, le deuil de sa famille d'origine et s'adapter à une foule de situations qu'il n'a pas choisies. On est tous d'accord pour reconnaître qu'après la rupture du couple, le lien entre conjoints n'existant plus, un lien entre eux, comme parents, devrait se maintenir pour les enfants. Sans hésiter, on peut affirmer que les conflits qui s'éternisent entre les ex-partenaires, après la séparation, représentent une situation particulièrement dommageable pour les enfants, qui se trouvent trop souvent utilisés pour assouvir la haine, la colère, la rancœur des ex-conjoints, parfois des deux, parfois d'un seul. En plus d'être extrêmement nocive pour eux, cette forme d'exploitation risque aussi, si elle est maintenue, d'avoir des répercussions certaines sur la nouvelle famille que l'un ou l'autre parent

tente de bâtir. Combien fréquemment, en effet, voit-on une famille recomposée végéter tant bien que mal, ou péricliter à brève échéance, parce que ces résidus de la séparation elle-même sont toujours virulents? Chaque parent concerné a le pouvoir, s'il le veut honnêtement, de faire la part qui lui revient pour contribuer à recréer des conditions psychologiques permettant à son ou ses enfants de recommencer à s'épanouir.

Après ce que nous venons de dire, la garde partagée peut apparaître comme une panacée apte à régler tous les différends... L'avantage essentiel de cette forme de garde, c'est qu'elle permet à l'enfant un accès équivalent à ses deux parents, et réduit ainsi son sentiment de perte et d'abandon. Elle donne aussi à chaque parent la possibilité de garder contact et intimité avec son enfant, et de contribuer de façon à peu près égalitaire, à son développement, son éducation, son bien-être. Le bon fonctionnement de ce partage comporte aussi son lot d'embûches et d'ajustements de part et d'autre. Le degré de succès dépendra de l'investissement que chacun des parents est prêt à y mettre en efforts de tolérance et de souplesse, pour préserver une base de communication indispensable. Pour clore ce bref tour d'horizon à ce propos, voici le témoignage de Mathieu, 9 ans, cité par Claudette Guilmaine dans *La garde partagée* : La garde partagée, c'est ce qui peut nous arriver de mieux dans le pire .

CONCLUSION

De l'ensemble de cette réflexion, les pistes qui se dessinent se rejoignent sous un nom unique : la prévention. En voici quelques-unes :

- . Le développement de ressources de répit pour parents, accessibles facilement et à un plus grand nombre (exemple : les haltes-garderies).
- . La mise en place ou le développement de ressources d'intervention précoce, faciles d'accès pour toutes les familles qui le désirent, sur le plan relationnel, tant au niveau conjugal que parental.
- . Il est souvent question de doter les jeunes du secondaire ou du CÉGEP d'une formation à leur futur rôle de conjoint et de parent. D'accord, mais il faudrait fonder ceci sur une base beaucoup plus large et plus solide, en prévoyant pour tous les cycles scolaires, à partir de la maternelle, des apprentissages pratiques, adaptés à l'âge des enfants, sur des façons saines et simples de communiquer, de composer avec leurs sentiments et de solutionner les conflits.
- . Des éléments certains de solution, pour la prévention des problèmes de relations intrafamiliales qui sont à la base de l'éclatement des familles, sont présents dans l'apprentissage généralisé d'une saine communication entre les personnes, ce qui signifie en faire un produit de consommation de masse . Les modalités resteraient à trouver.

Pensons à l'impact que pourraient avoir les contenus de téléromans, dont les situations s'apparentent à celles des téléspectateurs, s'ils véhiculaient parfois, à travers les comportements des personnages, des modèles d'une communication saine.

Notre société investit énormément dans les services curatifs de toutes catégories. Les besoins en ce sens sont immenses et les services pour y répondre sont évidemment essentiels. Mais si, en même temps, on ne met pas un frein à l'alourdissement et à la chronicisation des situations-problèmes, en mettant résolument l'accent sur des mesures préventives, on va tout droit vers la stagnation dans un cercle sans fin. On hypothéquerait aussi, ce faisant, la qualité de vie de ceux dont la souffrance n'aura pas été assez aiguë pour être prise en considération.

Terminons cette réflexion avec cette merveilleuse définition d'un être humain complet, par Virginia Satir, dans *Pour retrouver l'harmonie familiale (Peoplemaking)* :

Un être humain complet c'est : Un individu capable de se prendre en charge, capable d'estime et de confiance envers soi-même et envers les autres, capable de créer des relations profondes avec autrui, de faire sa place dans la société en respectant celle des autres, capable d'apprécier l'existence et de réussir à y être heureux, en résumé, une personne mature, bien dans sa peau, capable d'assumer à son tour des responsabilités. La famille est l'atelier où se fabrique ce genre de personnes .

À notre société dans son ensemble et à chacun de nous d'être créatifs pour aider nos familles à relever ce défi.

Madeleine Grenier-Laperrière est travailleuse sociale depuis près de 30 ans. La presque totalité de sa carrière a été consacrée à la famille. Voici les principaux engagements professionnels qui ont alimenté la réflexion qui suit : elle a fondé et a dirigé durant plus de 10 ans le service téléphonique de consultation professionnelle ÉDUCATION-COUP-DE-FIL. En complément à ce service, elle a créé et animé, durant 6 ans, l'atelier L'après-séparation et le vécu parents/enfants , soit 17 sessions de 20 heures chacune. Antérieurement à ces engagements, elle a aussi animé, durant 10 ans, d'innombrables groupes de parents, dans le cadre de programmes offerts à l'ensemble de la population.

CHAPITRE 8 AUX YEUX DES MÈRES

Par Ariane Émond

Aux yeux des mères, 25 ans de féminisme n'ont pas enlevé aux femmes le goût d'être mères. La famille est devenue cependant le lieu où se joue le vrai pari de l'alliance entre les sexes. L'entrée des femmes sur la scène publique et la mutation des rapports familiaux ont bousculé l'art de vivre entre parents et enfants. Autre chose qui n'a pas changé : les mères demeurent les championnes de la conciliation des mondes. Déçues et déconcertées devant le peu d'implication des pères ou leur désengagement pur et simple, elles implorent un nouveau pacte social et amoureux pour adoucir les contrecoups de la séparation, économiques, psychologiques, sociaux. De leur côté, les enfants ont un urgent besoin que leurs parents deviennent adultes.

Aucune famille ne peut accrocher cet écriteau à la porte de sa maison :
Ici, nous n'avons aucun problème.
Proverbe chinois

INTRODUCTION

Depuis 25 ans, les contes à l'endroit des gamins n'ont plus l'audace de conclure par la phrase qui a bercé l'enfance des générations avant nous : Ils se marièrent, vécurent heureux et eurent de nombreux enfants... .

Le mariage et la cohabitation n'ont jamais été des gages de bonheur et d'amour assurés; les anciens enfants que nous sommes le savent. Nous comprenons désormais que ce ne sont ni les régimes matrimoniaux ni les sentiments amoureux qui font une union réussie et durable, mais bien la qualité de la relation qui se vit entre les parents et, également, entre les parents et leurs enfants.

Vous serez sans doute d'accord avec moi pour vous étonner qu'en cette époque de mariage en chute persistante et de monoparentalité ascendante, 87 % des familles québécoises sont dirigées par un couple (ce qui ne veut pas dire qu'elles nagent dans le bonheur total, il est vrai...) dont 10 à 15 % sont des familles retricotées autrement, mais avec deux adultes à leur tête. On parle tant et tant de monoparentalité et de ruptures en cascade qu'on en perd notre sens des proportions.

Quant aux familles à la carte, recomposées sur mesure¹, bref cette variété de nouvelles familles, eh bien,

¹ Selon la chercheuse Diane Germain, on peut dénombrer pas moins de quarante-huit formes de familles recomposées : La famille reconstituée, le deuil de l'idéal in *Les nouvelles familles*, Montréal, Éditions

elles sont loin d'essuyer, toutes, tempête, drame et détresse en permanence! Les réajustements qu'elles nécessitent causent certainement des réactions émotives et psychologiques réelles, mais plusieurs apprennent à les résorber avec succès.

On ne se racontera pas d'histoires : si les parents étaient plus souvent des adultes, la vie de famille avant, pendant et après les ruptures (si elles se produisent) serait incroyablement plus viable! Dans les mois, voire les années qui précèdent et suivent les séparations, le problème fondamental des familles déchirées repose, plus souvent qu'autrement, sur le fait qu'un ou les deux parents se comportent en adolescents impétueux, quand ce n'est pas pire. Trop de séparations se font sur le mode pirate : pourquoi faut-il nécessairement brûler ses vaisseaux?

Si les familles d'antan exigeaient des enfants qu'ils soient aveugles et absolument dociles face aux conflits internes, les jeunes d'aujourd'hui sont très trop? conscients des chamboulements familiaux et plusieurs craignent la séparation, comme d'autres la famine ou la guerre.

Pourtant, les familles à parent unique sont sans doute généralement plus sereines qu'on ne le croit. Sauf, et c'est là où la dégringolade est la plus tragique, si, au moment de rompre, la haine et la violence conjugale ont entaché profondément les relations entre le père, la mère et les enfants.

Grosso modo, on estime que le taux de familles en détresse tourne autour de 15 à 20 %. Difficile de savoir si, de tout temps, notre société a couvé autant de drames en son sein. Peu importe, cela fait beaucoup de personnes, petites et grandes, qui vivent dans l'inconfort, la panique, la violence, la pauvreté psychologique et économique... Ce qui mérite assurément qu'on scrute ce qui se cache sous les statistiques, les causes et les conséquences de ces drames familiaux d'intensité variable. Nous le ferons du point de vue des mères, qui en ont lourd sur les épaules et gros sur le cœur. Cela n'étonnera personne. Cela va tellement de soi, c'est devenu cliché, stéréotypé. Les femmes se plaignent, implorent qu'on partage les responsabilités familiales, haussent le ton, regimbent, mais la vie continue... Les mères sont les surdouées de la conciliation des mondes. Tous se disent qu'elles finissent toujours par passer au travers... Et on se fie là-dessus, jusqu'à ce que tout se dégingue : couple, santé, vie de famille...

Pourtant, il est maintenant clair que si certaines familles monoparentales sont plus à risque (de pauvreté, d'isolement, de socialisation des enfants), elles le sont surtout quand ce sont des mères qui en sont les chefs (15 % des mères québécoises), qu'elles sont assistées de l'État, peu scolarisées, sans avoir pu bénéficier de formation professionnelle et qu'elles sont les principales, sinon les seules responsables d'enfants en bas âge.

1. DEUX SOLITUDES

C'est le cas de 84 000 mères seules vivant de l'aide sociale en 1994. Une augmentation de 12 % en comparaison de 1991. 55 % des familles monoparentales sont bénéficiaires de l'aide sociale et ont une

femme comme chef de famille. Plus personne n ignore cela non plus. L instabilité des unions crée de la pauvreté chez les femmes et leurs enfants. (Les hommes séparés connaissent plus souvent une amélioration financière.) L irresponsabilité des pères est en bonne partie liée à cette détresse économique qui s aggrave, année après année.

Et je rappelle que ce n est pas parce que ces familles ont un parent unique que l appauvrissement sous toutes ses formes rôde, mais bien parce que ce parent est une femme. Les femmes sont moins rémunérées que les hommes, on le sait; leur travail moins considéré socialement, et les pères, toutes catégories confondues, s acquittent mal des pensions alimentaires... Enfin, et c est un fait largement documenté, le réseau naturel des mères est moins prompt à soutenir ces dernières... Une mère, c est fait pour se débrouiller, seule.

C est un secret de polichinelle : quand la rupture est consacrée, trop de pères ont une propension extraordinaire à se désresponsabiliser de leurs enfants et à fragiliser le lien filial. Les trois quarts du temps parce que de véritable relation, les pères n en avaient guère construite avec leurs enfants. C est crûment dit, je sais. Mais en amour, contrairement à la pratique religieuse de notre enfance, ce n est pas l intention qui compte, c est l effort. C est l échange, le geste, le soin. Pères et progéniture vivent dans deux mondes où peu de passerelles ont été tendues. On pourrait parler encore et souvent, de deux solitudes.

Pour la majorité des gens, la famille est actuellement au plus mal parce que multiforme et instable. Un couple sur deux vole en éclats. L attraction du mariage n a jamais été aussi faible dans notre histoire, si bien que nous détenons le record de non-mariage de tout l Occident. Quand les couples québécois se mettent en ménage, ils ont de plus en plus tendance à se jurer... brièveté pourrait-on croire.

Conséquences? La détresse des enfants est visible à l'oeil nu. Le mal-être des pères se vend honteusement à la une de tous les journaux quand leurs gestes de violence sont dirigés contre leurs proches et contre eux-mêmes. Enfin, la pauvreté des mères seules suggère à plusieurs, qu à y regarder de près, la situation actuelle est pire que celle qu elles ont fuie. À tout le moins, le dérèglement des moeurs actuel est perçu comme symptomatique de nos valeurs en déclin. Il y a de ça.

Mais, faisons aussi la part des choses. Nos ruptures nous ont parfois mis au monde, hommes et femmes. Choisir de quitter la domination, la violence, la manipulation, le chantage, la jalousie malade, nous a, sinon sauvé la vie, au moins, l a grandement améliorée. Nos ruptures sont souvent des quêtes vers le bonheur et une manière de nous prouver qu on tient à demeurer vivante et vivant. Non, elles ne sont pas nécessairement des échecs amoureux ou une descente aux enfers assurée pour le reste de la famille. Oui, nos ruptures sont parfois aussi sordides parce que, comme amoureux et parents nous ne sommes pas toujours responsables de nos actes et de nos enfants. Nos ruptures sont laides également parce que, comme couple-parents, nous n avons pas su devenir ami-e-s de nos amours. Ce qui serait, pour ma part, diablement plus utile que de vouloir devenir ami-e-s de nos enfants...

2. LE DÉBARQUEMENT DES MÈRES N A RIEN CHANGÉ

L'érosion de la structure familiale dite traditionnelle a, bien sûr, largement à voir avec le choix massif qu'ont fait les femmes, dans les années 70, de mieux assurer désormais leur stabilité économique et de s'éloigner des stéréotypes qui fondaient leur identité jusque-là : ceux de mères et d'épouses qui devaient naturellement prendre soin des autres, sans rétribution économique ni pouvoir sur les enjeux sociaux.

Elles ont donc envahi le marché du travail. Dans la mesure où elles se comportaient comme des travailleurs types, dévoués corps et âme à l'entreprise, leur arrivée en vagues successives n'a été marquée d'aucun grand changement, aucune souplesse des horaires, au travail ou à l'école. Ce qui est proprement scandaleux. Les hommes comme les femmes qui alimentent le marché du travail ne sont-ils pas massivement des parents? Le syndicalisme fait semblant de le découvrir et promet d'en faire un cheval de bataille, alors que le patronat fait toujours comme si cela était une vue de l'esprit lorsque vient le temps de passer aux actes.

L'argument qui commence à peser en faveur des horaires assouplis et des semaines écourtées, c'est que ces mesures peuvent favoriser la création d'emplois... Ce qui pourrait s'avérer au bout du compte faux. On se trompe de motif. À notre corps défendant, nous vivons la fin d'une époque où le travail salarié, et la consommation qu'il permet, ont littéralement vampirisé nos histoires d'amour, nos vies de familles, notre santé physique et psychologique.

Revenons aux mères travailleuses : elles ont, évidemment, fractionné de manière significative le temps qu'elles consacraient à leurs enfants et à leur foyer. Le problème, c'est que personne n'a suppléé véritablement à leur absence de la maison, sauf peut-être... la télé. Oui, la télévision, véritable reine du foyer depuis 20 ans, substitut n°1 de papa-maman, et de la gardienne, occupés ailleurs à assurer la survie ou à alimenter le système de course à l'argent-qui-devrait-faire-notre-bonheur.

3. LA FAMILLE VIT, SURVIT, DÉVIE

Petit aparté. Pour l'immense majorité des gens, si la famille est dans tous ses états, la leur va bien! Difficile d'être conséquent 24 heures sur 24, n'est-ce pas? Québécois et Canadiens se disent satisfaits et se sentent mieux équipés que leurs parents pour mener à bien leur tâche parentale². Bref, au moment de se confier aux sondeurs, il faut croire que c'est généralement chez la famille voisine qu'on observe la fin du monde...

Le fait que l'immense majorité des familles assument seules le défi de conjuguer le choix de la famille et la nécessité du travail devrait nous paraître parfaitement héroïque. Quant à moi, quand on réalise la persistance des familles à vouloir un, et parfois deux, et quelquefois trois enfants, il y aurait de nouveaux

² La famille dans tous ses états in *L'actualité*, juillet 1994. Dossier spécial, 30 p.

prix à distribuer : Nobel de la citoyenneté, de l'Ordre du mérite, etc.

Ombre au tableau cependant. Les recherches se multiplient et répètent ce constat : nos héros sont fatigués³, et particulièrement nos héroïnes, qui sont épuisées, brûlées, déçues. Sans pour autant vouloir rentrer chez elles. Non. Elles vont continuer de se battre sur les deux fronts. Fait intéressant, les mères se sentent de moins en moins coupables d'aimer leur travail, quand elles en ont un.⁴ Sans les mères, la situation financière des ménages modestes et de classe moyenne serait encore plus désespérée. C'est un fait brut, le salaire des femmes empêche bon nombre de familles de sombrer dans la pauvreté absolue.

Nous vivons à une époque où la société, le monde du travail et l'État en particulier, agissent comme les hommes eux-mêmes (pères ou non). Quoique le discours ambiant dénote de l'ouverture, parfois même de la compassion, l'approche familiale, *le penser famille* n'est pas entré dans les mœurs. Projets et programmes se noient au contact d'une réalité éloquente : la pérennité des familles demeure l'affaire de parents assez fous ou assez confiants en l'avenir, et en leurs propres ressources, pour assurer la survie de l'espèce.

Nous le savons, dans 86 % des cas, ce sont les mères qui restent avec la charge des enfants après la rupture. Et quand le couple-parent vit encore en duo, les pères se perçoivent et sont perçus comme les deuxièmes violons, ceux qui aident, qui apportent du soutien à la mère, véritable intendante des charges familiales. De plus en plus de voix s'élèvent pour réagir à l'implication, à dose homéopathique, de trop de pères. Malgré l'appel des mères, la pléthore d'études et de rapports gouvernementaux depuis deux décennies, le principal moteur de l'engagement des pères dans la vie demeure leur rayonnement sur le marché du travail. Le temps accordé à la famille est limité, sectorisé, ratatiné. La famille n'est pas moribonde, mais elle est orpheline et désertée.

4. LA FAMILLE DANS LE COLLIMATEUR DES RAPPORTS HOMMES-FEMMES

Loin de moi l'idée de succomber, ici, à une attaque en règle contre les pères et de faire des hommes les nouveaux boucs émissaires de toutes les souffrances familiales. On en a raz le bol du concert des victimes, d'un côté comme de l'autre. Il est temps que nous devenions responsables des changements

³ La moitié des parents vivant avec un enfant de moins de 12 ans affichent un niveau élevé de détresse psychologique. *La Presse*, samedi 30 mars 96, B7. Entrevue avec Louise Vandelac (chercheuse UQAM) sur l'épuisement des travailleurs parents.

⁴ Les mères seules : à la course, fauchées, mais satisfaites! *La Presse*, 1er mars 1996. À propos de l'étude de Francine Descarries, et al. (UQAM - Institut de recherches féministes) concernant les mères québécoises en couple et en situation de monoparentalité.

que nous avons initiés et que nous contribuons à améliorer l'équité dans nos rapports amoureux, conjugaux, parentaux. La famille s'est étiolée parce que les rapports hommes-femmes sont encore en pleine révolution. C'est sur le front familial que se joue le vrai pari de l'alliance entre les sexes.

Les mères sont actuellement excédées par les tergiversations des pères qui ont beaucoup de mal à applaudir à des rapports familiaux équitables, à accepter des charges et des responsabilités équivalentes vis-à-vis de leurs enfants, bref à concevoir des relations d'égal à égal avec leur conjointe. Le deuil des privilèges d'antan n'est pas fait, loin de là.

Des femmes ont répété sur tous les tons qu'elles avaient le sentiment d'être pénalisées, voire punies, en voulant s'affranchir des rôles stéréotypés de leurs ancêtres. À preuve, l'inertie de l'État à soutenir efficacement les familles. Toutes les études internationales le montrent : ce ne sont pas les cadeaux bonis qui font augmenter la courbe de natalité : ce sont les services offerts aux parents inscrits dans une politique familiale efficace et devenue prioritaire. Autre preuve, le non-engagement des pères aux côtés des mères et auprès des enfants qui n'ont pas demandé d'être là.

Des hommes ont beaucoup revendiqué, ces dernières années, que les femmes reconnaissent qu'ils ont également été opprimés par le système patriarcal qui en ont fait les pères manquants tant déplorés. Dans les faits, il s'agit plus d'une aliénation que d'une oppression, mais qui contient certainement sa part de souffrance et constitue un emprisonnement dans un carcan pervers. En regard de quoi, les changements d'attitude que des pères manifestent à l'égard des femmes dans la société et à l'égard des rôles complémentaires que les deux parents devraient jouer, mériteraient valorisation et reconnaissance.

Les pères, et tous ceux qui font office de pères auprès d'enfants, ont un besoin avoué, et parfois insatiable, de gratification pour les pas qu'ils font en direction des mères. Les femmes le savent, beaucoup applaudissent ces pas. Mais, après 20 ans de requêtes redondantes, les conjointes sont lassées de devoir chanter les louanges en espérant une plus grande acceptation des responsabilités familiales. Aux yeux des mères, les enfants se font à deux, les devoirs inhérents à l'éducation devraient se partager. En attendant, ce n'est pas le cas : elles assument et s'épuisent.

5. AU COEUR DES RUPTURES, LA REDÉFINITION DES RÔLES PARENTAUX

Les faits crus sont que nous avons affaire à la première génération de pères paternants en Occident.

Une partie d'entre eux sont heureux d'y participer, l'autre pas vraiment. Dans l'absolu, si plusieurs mères ont cessé de vouloir plusieurs enfants, les pères, eux, sont toujours assez peu intéressés à élever une progéniture. C'est quand ils sont jeunes que les hommes disent vouloir accompagner des enfants. Mais, vite, leur entrée sur le marché de l'emploi calme rapidement leurs désirs paternels.

L'arrivée d'un enfant constitue toujours un moment crucial qui vient encore et toujours cloisonner les domaines respectifs des hommes et des femmes. Pour reprendre l'expression de la chercheuse Rénée

B. Dandurand, le premier bébé fait des mères là où il y avait des femmes, sans faire des hommes des pères. Plusieurs couples sont sous le choc de leur comportement traditionnel : l'enfant devient omniprésent pour la mère, le travail demeure l'aimant de la vie pour l'homme.

L'indice de paternité paternante est encore minimaliste chez nous. La paternité n'est pas le fait, sauf chez une fraction des plus jeunes hommes, d'un désir de mettre en valeur cette part d'eux-mêmes. Plus l'âge s'installe, plus les hommes qui acquiescent au désir d'enfant et au partage négocié des responsabilités répondent à une requête maternelle plutôt qu'à un plaisir anticipé.

Avec le temps, au rythme des ruptures et de la désaffection de trop nombreux pères, le degré de méfiance et de ressentiment a crû du côté des mères. Une petite portion d'entre elles ont même décidé de mener une guerre financière, juridique et psychologique à l'endroit de certains pères, parfois de bonne foi, quant au partage des responsabilités parentales. Et, comme dans toutes les luttes de pouvoir, ces manoeuvres belliqueuses ne génèrent jamais plus d'harmonie ou d'estime, mais davantage d'amertume, de violence et de blessures chez les combattants.

Certaines choses doivent être redites et entendues si nous voulons réduire radicalement les coûts sociaux et humains de cette crise de valeurs qui nous frappe de plein fouet, bien plus gravement que cette soi-disant crise de la famille.

La famille n'est plus ce qu'elle était. C'est vrai et c'est tant mieux. Mais nous savons aujourd'hui que les solutions aux problèmes de mutation qu'elle rencontre ne sont pas dans les modèles d'hier. La famille d'autrefois, que certains esprits conservateurs voudraient bien faire revivre, reposait sur une idéologie qui a muté en mentalité : la consécration du *pater familias* comme référence privée de l'autorité sociale.

On a du mal à imaginer comment nous vivrons, comment nous consommerons, comment nous aimerons et travaillerons dans 15 ou 25 ans. Dans cette grande mutation du privé et du public, la famille a déjà pris les devants. Creuset par excellence de la hiérarchie et du pouvoir confiés aux hommes, elle est devenue un carrefour, une sorte d'autoroute où l'on cherche tant bien que mal à expérimenter de nouveaux lieux d'échanges et de partage. La démocratie a, en quelque sorte, pénétré dans les foyers.

6. LA PART DES MÈRES

Les femmes reconnaissent leur responsabilité dans le choc sismique familial. C'est à l'intérieur de la famille que les femmes ont commencé et continuent de négocier leur intégration à la sphère sociale et civile, dans un partage des devoirs et responsabilités.

La famille traditionnelle ne favorisait pas les femmes. Il leur a fallu se mettre au monde comme personnes et comme citoyennes pour cesser d'être mères et épouses exclusivement. Mais ce grand

bon en avant , malgré les difficultés et l'épuisement qu'elles admettent vivre, les laissent souvent plus épanouies⁵. Elles apprécient que l'horizon de leurs potentialités et de leur confiance personnelle se soit élargi. Leur désir d'enfant n'a pas été annulé du fait qu'elles travaillaient à l'extérieur. Dans les faits, elles auraient plus d'enfants souvent :

- 1) si elles trouvaient un compagnon prêt à faire ce choix avec elles;
- 2) s'il existait non pas une politique nataliste, mais une politique familiale digne de ce nom;
- 3) si les hommes se faisaient moins prier pour accepter de prendre la mi-portion de la tâche d'élever les enfants, en acceptant, comme elles, de consentir à des sacrifices professionnels.

Fait nouveau, un nombre croissant de femmes vont adopter seule un enfant en sachant fort bien que toute l'intendance reposera sur leurs épaules, mais certaines d'avoir moins d'attentes déçues.

Comme jamais dans l'aventure humaine, les rapports hommes-femmes sont désespérément en quête d'équilibre et d'harmonie. Cela ne se fait pas sans heurts. La cause centrale à être entendue demeure la conciliation des exigences professionnelles et familiales. C'est là où le bât blesse. Les femmes ne veulent lâcher ni l'une ni l'autre sphère. Mais elles ont appris aussi à serrer les dents et à compter d'abord sur elles-mêmes. Et ironiquement, on continue de voir un problème de femmes , là où se joue un problème social d'envergure qui nécessitera des solutions collectives.

7. LA CRISE DE CONFIANCE

Le reproche le plus courant fait aux mères par les pères touche cette intime conviction qu'entretiennent tant de femmes : Je suis le parent principal . Et cela, même les pères qui prennent une part active au partage des responsabilités, ou qui apportent un soutien aux tâches, le croient profondément. Hommes et femmes ont pourtant tout le réservoir de tendresse et de débrouillardise pour être des parents aimants et responsables. Ensemble, à tour de rôle, ou séparément.

Cela dit, je crois fermement que les femmes ont intérêt à retraiter et à laisser les pères prendre toute la place qu'ils veulent dans la mesure où le partage se fait sur une base équitable. Elles ont intérêt à s'éclipser régulièrement, à confier les enfants et la maisonnée aux pères afin de leur permettre de trouver leur propre rythme de croisière. Les mères doivent apprendre à faire confiance, plus confiance. Sauf en de rares exceptions, les enfants seront nourris, vêtus convenablement, soignés et cajolés normalement. C'est tout ce dont ils ont besoin.

En fait, le problème tient à la fois au faible esprit d'entreprise (parentale) des pères⁶ et au trop fort désir des mères de contrôler les opérations.

⁵ F. DESCARRIES, *Le féminisme et les rapports hommes-femmes, avancées et contradictions* , conférence CSF, octobre 1993.

⁶ De 1992 à 1994, un peu moins de 2 000 pères contre presque 44 000 mères ont accepté des primes pendant 10 semaines. C'est pour ceux et celles qui ont accès à des congés parentaux.

Bien sûr, il y a des pères qui revendiquent plus de place dans l'éducation ou la transmission des valeurs, leur mot à dire partout. Oui, bien des pères sont partants pour amener les petits au Cosmodôme, mais sont toujours débordés ou épuisés pour se rendre chez le dentiste ou à la réunion de parents... Les paternels contemporains semblent préférer certains aspects de l'éducation des enfants, les moments de jeux, de détente, d'expérimentation, de transmission de connaissance, en somme les meilleurs bouts!

8. LES CAUSES DE RUPTURE ONT CHANGÉ

Les familles ont changé et les raisons qui prévalent pour les ébranler ont changé également. Aux causes de rupture plus classiques qu'ont longtemps été l'alcoolisme, l'infidélité et le refus de pourvoir, s'est ajoutée l'incompatibilité de couple. Il faut entendre par là tous ces désaccords profonds sur le mode de vie de l'autre et sur le respect des engagements familiaux et conjugaux.

Le braquage de certains pères, la violence de certains autres, la non-collaboration à la conciliation, leur mutisme quand il y a problème sont désormais des irritants conjugaux majeurs. Quand ils n'ont plus espoir que la relation s'améliore, que le quotidien s'allège ou que la solitude à deux pèse moins, les conjoints d'aujourd'hui se montrent plus exigeants, moins tolérants.

9. QUAND LA COMMUNICATION VA, TOUT VA

Quand la situation se dégrade dans le couple, les pères ont tendance à le nier et /ou à se taire. Quand la communication est rompue, le couple vacille. Si le partage des tâches et des responsabilités est déséquilibré et qu'en plus la communication est inopérante, le couple rompt, souvent à la demande des mères. Plusieurs se retrouvent aussi devant le fait accompli. Le père désire la rupture, mais ne prononce pas les mots. Ses gestes et son attitude parlent pour lui. Plutôt que de subir la lente dégradation d'un couple dans lequel elles ont beaucoup investi, certaines femmes préfèrent alors le saut dans l'inconnu et le recommencement, ailleurs, autrement.

Si la séparation est un moment de déséquilibre affectif profond pour les adultes, pour les jeunes, tout dépendant de l'âge, l'annonce de la rupture est l'équivalent d'un tremblement de terre. L'intensité varie. Ils se sentent abandonnés physiquement par le parent qui part et délaissés psychologiquement ensuite, par celui qui reste, tout affairé à ramasser ses morceaux épars. Effrayés par la perspective de la séparation, ils ont besoin d'être réassurés sur l'amour que leur témoignent leurs parents. Ils ont aussi besoin d'aimer librement leurs deux parents. Ils n'ont pas à se sentir coupables d'aimer encore le parent qui n'est plus aimé de l'autre. Père et mère doivent les aider à reconnaître la permanence de la séparation. C'est le boulot des parents de trouver le moyen de sécuriser les plus jeunes, malgré la douleur qui les déchire.

Même si ce n'est pas facile, les parents ont la responsabilité de demeurer attentifs à la détresse de leurs petits. Elle peut être passagère et ne pas laisser de traumatisme indélébile. Au fond, il faut faire en sorte

que l'avenir des parents et celui des enfants soient les meilleurs possibles. La médiation peut être d'un grand secours pour les aider à s'entendre autour du seul vrai sujet qui les unisse encore : leurs enfants. La médiation permet aussi souvent aux parents de ressentir joie et soulagement devant le fait d'avoir eux-mêmes résolu ce qui, au départ, semblait irréconciliable.

Aussi, la qualité de la communication et la collaboration entre les deux parents sont des facteurs déterminants dans l'acceptation et l'adaptation des enfants à leur nouvelle vie. Si on ne peut éviter les coups portés au cœur, on peut tout au moins essayer de contrôler la force de l'impact.

Quant aux tractations avec l'aide d'avocats pour faire baver les pères (ou les mères) qui ont souhaité la séparation, mais qui désirent pourtant maintenir une garde partagée ou conjointe, cette envie folle de ruiner l'autre, de le discréditer auprès des enfants, ce sont des tactiques proprement odieuses qui pervertissent les ruptures et hypothèquent lourdement la suite des rapports parentaux et familiaux.

10. COUPLE-PARENT À VIE

Ce n'est pas évident de passer d'une relation de couple à une relation de coparentalité. C'est un art, du grand art en fait. Cela demande générosité, maturité et courage amoureux face à soi-même et à ses enfants. L'union a beau se dissoudre, le rapport parents-enfants, lui, existe toujours. La bonne volonté et l'implication des deux parents, tout comme leur capacité de faire fi de leur fissure amoureuse, enfin, leur volonté de donner le meilleur d'eux-mêmes à leurs enfants, quoiqu'il advienne, sont les seules garanties du succès du couple-parent.

Notre époque s'enlise sous les revendications de droit, sous le calcul, les intérêts à défendre. Grâce ou à cause de ce nombrilisme exacerbé, il y a dans l'air une nostalgie de valeurs plus traditionnelles... Un grand nombre de mères sont d'accord pour renouer avec le don, la compassion, la responsabilité, mais attention, elles veulent le partage du don entre les hommes et les femmes. On les comprend de craindre que la valeur famille, qu'on dit en hausse, capitalise, encore sur leurs énergies étiolées.

11. AIMER AUTREMENT, ROMPRE AUTREMENT

On ne forcera pas les parents à demeurer ensemble, mais les parents peuvent éventuellement recommencer à voir des vertus à la patience, à la bonne volonté, à la complicité réciproque. Sans doute faut-il cesser de tant discuter la valise à la main. Mais, pour éviter que le couple-parent soit compromis, il tombe sous le sens que les deux conjoints doivent jouer le jeu de ce duo qui perdurera au-delà de leur vie de couple, si elle se brise. Cessons de jouer aux victimes, de part et d'autre. L'époque de la responsabilité partagée s'impose.

Rappelons-nous que le couple n'existe pas. Le couple comme tel n'est qu'une idée conçue et à concevoir par un homme et une femme. Une idée qui leur importe de fabriquer à deux, de réactualiser

ensemble, à leur image, au fil du temps⁷. Le couple-parent n'est rien non plus si l'idée de couple n'est pas inscrite dans une façon commune, personnelle, hétérosexuelle, de penser notre couple avec nos enfants ou qui en veut. Pour ça, il faut être deux. Et la construction d'un couple se fait à long terme, elle n'est jamais terminée. Un couple n'est jamais fixé dans le temps. Un couple, ce n'est pas un dogme. Un couple, c'est une idée d'engagement. Un couple-parent, c'est un désir d'engagement mutuel vis-à-vis de ses enfants.

Au début de ce texte, j'ai évoqué la nécessité de devenir ami-e de son amour pour éviter les ruptures sordides aux yeux de nos enfants. Vous avez pensé que cela n'avait rien à voir. Je crois intimement que cela a beaucoup à voir. Et qu'il y a de l'espoir pour nos amours à apprendre à aimer autrement. À s'inspirer de l'éthique de l'amitié pour bâtir nos histoires d'amour. La valorisation de l'amitié dans le couple reste à faire. On la comprend mal, la croit impossible parce qu'en amour, les choses nous échappent. La haine qui côtoie l'amour, le mensonge si familier en amour, le manque de respect profond pour l'être qu'on dit aimer sont des attitudes qui n'ont rien à voir avec l'amour, mais tout avec le pouvoir et la manipulation. Au nom de l'amour, on raconte des histoires à dormir debout que les grandes personnes croient et transmettent. La prochaine phase du rapprochement entre les sexes passe sans doute par une autre façon de se parler d'amour, de vivre notre amour et de rompre, si c'est ce qui s'impose un jour.

L'amitié est, en fait, une quête de sens, un supplément d'âme dans une relation humaine. L'amitié ne comporte pas une utilité, mais un sens. Avec l'amitié, on passe de côte-à-côte à face-à-face, c'est un défi à la relation siamoise.

Qu'est-ce que nous enseigne l'amitié? La tolérance, le goût de construire ensemble, la courtoisie, l'élégance, le respect de sa liberté et de celle de l'autre. Dans l'amitié, on partage qui l'on est, pas ce qu'on a. On prend le risque de la responsabilité d'une amitié au lieu d'affirmer «c'est pas mon problème». Au contraire, ce qui touche l'autre est capable de me toucher, de m'intéresser. Le traitement infligé aux enfants et décidé par les parents, est directement lié à la qualité de la relation du couple. Lors d'un divorce, un couple qui a fait place à l'amitié ne règlera pas ses problèmes par l'intermédiaire des enfants. Il ne fera pas de sa progéniture un chantage, un enjeu de pouvoirs, il ne jouera pas au partage de Salomon. La solution idéale n'existe pas, amitié ou non. En revanche, la question des enfants sera abordée avec plus d'équité, de sérénité et réglée sans trop de dommages. Les adultes immatures, les violents comme les dépendants, les lâches comme les dominateurs, ne peuvent que reproduire avec leurs enfants le genre de relation qu'ils vivent dans leur couple.

L'enfant ne peut cimenter un couple défaillant, pas plus qu'il ne servira de consolation après un divorce. Seule l'amitié que l'homme et la femme auront su forger leur permettra de respecter aussi les enfants. L'amitié n'empêchera pas la souffrance, elle empêchera la mesquinerie, les comportements avilissants et déshonorants.

⁷ J'emprunte cette idée au philosophe et écrivain Marc Chabot, lors d'une conférence prononcée à Québec, au Musée de la civilisation, le 15 mars 1996.

Après une séparation, l'amitié a l'immense mérite de rester là, alors que l'amour envolé rafle tout et ne laisse parfois qu'un goût de désespoir. Sans amitié, le divorce apparaît trop souvent comme un échec total. L'amitié après la rupture donne un sens à l'histoire d'amour qui a précédé... L'amitié est une nouvelle façon de s'aimer. Plus qu'en amour, elle offre une continuité, une constance plus profonde. Une sorte de fidélité humaine... C'est à cela que les enfants s'attendent de leurs parents.

AUTRES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Conférences :

ÉMOND, Ariane : *De la guerre des sexes à la lutte amoureuse*, Conférence, octobre 1993. Les débats des 20 ans du CSF.

ÉMOND, Ariane : *Relations hommes-femmes : l'amitié ou le cul-de-sac?* Association famille monoparentale de Béloeil, septembre 1994.

ÉMOND, Ariane : *Relations hommes-femmes : les nouveaux ponts amoureux*, Québec, Musée de la civilisation, 15 mars 1996.

WELZER-LANG, Daniel : *Hommes et femmes : vers une autonomie nécessaire et concertée*, Conférence, octobre 1993. Les débats des 20 ans du CSF.

Ouvrages de référence :

Traité des problèmes sociaux, sous la direction de F. DUMONT, Simon LANGLOIS et Yves MARTIN, Québec, IQRC, 1994.

DULAC, Germain, *Penser le masculin, essai sur la trajectoire des militants de la condition masculine et paternelle*, Québec, IQRC, 1994.

Brochures, numéros spéciaux :

DECOSTE, Ginette, *Nécessaire paternité... essentielle parentalité*, rapport de consultation, Québec, Conseil de la famille, 1993.

DULAC, Germain, *La paternité : les transformations sociales récentes*, coll. Études et recherches, Québec, Conseil de la famille, 1993.

JACQUES, Lucille, *Être parent au gré du temps*, Montréal, éd. Générations, 1993.

QUÉBEC (Province). Conseil du statut de la femme, *Féministes cherchent partenaires... pour changer le monde*, Québec, Le Conseil, mars 1994.

Articles :

STANTON, Danielle, Les femmes et leurs familles, demain (dossier). In *La Gazette des femmes*, Québec, Conseil du statut de la femme, septembre-octobre 1994.

Journaliste et auteure, Ariane Émond a dirigé, en collaboration, le magazine féministe d'actualité La Vie en rose pendant six ans. Chroniqueuse, animatrice et reporter télé et radio depuis une vingtaine d'années, elle a collaboré, entre autres, aux émissions La soirée de l'impro, La course autour du monde, Le marché du couple, Tristan et Juliette ou l'amour en l'an 2000, La vie en vrac et Second Regard.

Après avoir tenu une chronique hebdomadaire en page éditoriale du Devoir pendant plus de trois ans, elle a publié un recueil intitulé Les ponts d'Ariane (VLB 1994) qui tracent les nouveaux liens à bâtir entre les hommes et les femmes, les générations et les cultures. À l'été 1995, elle a participé comme journaliste à une série documentaire sur les femmes à travers le monde, dont la diffusion (SRC et CTV) est prévue en 1996-1997.

Elle travaille actuellement à l'écriture de son premier roman et mûrit un essai sur l'amitié, tout en poursuivant ses activités de conférencière, de journaliste indépendante et de consultante dans le secteur de la production télévisée. Ariane Émond est mère d'une fille de 19 ans.

CHAPITRE 9

L'ENGAGEMENT PATERNEL, UN ÉLÉMENT DÉTERMINANT D'UNE NOUVELLE ALLIANCE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Par Gilles Forget

L'évolution des dynamiques amoureuse, reproductive et parentale est tour à tour considérée afin d'identifier les effets de ces changements sur les rôles de l'homme et le sens de son engagement conjugal et parental. Les hommes doivent renouveler le modèle masculin d'antan, s'interroger sur les stéréotypes qui les excluent d'un dialogue avec les femmes et les entraînent trop souvent encore vers la violence. Le contrôle de la reproduction, presque exclusivement féminin, interpelle l'homme sur sa conscience et ses responsabilités reproductives. Ritualiser l'avènement de la fertilité masculine, repenser le double standard des représentations de la sexualité et aborder ces sujets avant que les garçons n'amorcent leur première relation sexuelle sont autant d'enjeux pour un nouveau partage du contrôle de la reproduction. L'homme s'interroge aussi sur sa paternité et sa façon propre de l'assumer et de l'actualiser avec ses enfants. Un engagement précoce, le renouvellement de la dynamique parentale et un univers social créant des conditions favorables à un plus grand engagement paternel sont évoqués afin de redéfinir la place du père. Finalement, quelques pistes sont soulevées pour retrouver un nouvel équilibre chez l'homme face à son engagement conjugal et paternel. Un nouveau sens de la valorisation sociale, des politiques incitatives, une redéfinition des services et le choix des individus à l'égard de l'engagement constituent les grands paramètres de cette action.

INTRODUCTION

Lorsque je l'ai vue, je me suis dit immédiatement « Je veux vivre avec cette belle bonne femme¹ ». C'était le 20 mai 1974. C'est dans ce creuset d'amour que s'est développée et se poursuit mon expérience de la conjugalité et de la parentalité. Deux histoires de vie qui se rencontrent et qui décident, toutes deux, d'en faire naître de nouvelles. Un, deux, trois enfants, la famille est au complet et aucune chance à prendre pour qu'elle n'augmente. Pendant tout ce temps, c'est aussi la réalisation professionnelle. Les deux parents, chacun investissant son propre réseau, travaillent et poursuivent leur démarche. Cette évolution ne se fait pas sans heurts. C'est plutôt, comme pour nous tous, une dynamique amoureuse, conjugale et parentale qui nous fait prendre conscience que notre développement se poursuit et que nous ne sommes pas au bout de nos surprises.

Mon parcours professionnel en lien avec l'engagement conjugal et parental s'amorce par la publication

¹ Expression couramment utilisée dans les années 70.

d'un guide d'animation destiné aux intervenants intitulé *Les émotions de la mise au monde* (Forget : 1986), guide qui aborde la naissance sous l'angle affectif et qui met en relief la nécessaire adaptation qu'entraîne la venue d'un enfant. Il propose, par une réflexion et des exercices sur la paternité, de soutenir l'adaptation des pères à ce nouveau rôle. L'expérimentation d'un projet de promotion d'une sexualité responsable me confirme dans l'importance de repenser la planification des naissances et la symbolique qui entoure le phénomène de la reproduction. Actuellement, je fais équipe avec des chercheurs, des intervenants et des citoyens pour la promotion de l'engagement paternel. L'invitation de participer à la rédaction de cette réflexion pluridisciplinaire sur la stabilité des couples-parents du point de vue masculin et paternel est donc une heureuse occasion pour partager cette expérience et soulever, à la lumière de cette réflexion et de cette action auprès d'hommes et d'intervenants, certains enjeux pour la connaissance et la reconnaissance de l'engagement conjugal et parental des hommes.

La réflexion sur la stabilité des couples-parents et le point de vue masculin et paternel s'appuie sur un regard critique de trois dynamiques qui influencent les relations conjugales et parentales : la dynamique amoureuse, la dynamique reproductive et la dynamique parentale. Reposant sur certains repères de l'évolution de chacune de ces dynamiques et sur des postulats théoriques, le texte qui suit situe l'effet de ces transformations sur les hommes et la nécessaire émergence d'un nouvel équilibre. Ce texte se conclut par quelques pistes susceptibles de favoriser l'engagement conjugal et paternel.

1. DES RAPPORTS AMOUREUX MARQUÉS PAR L'ÉPHÉMÈRE

Roch Hurtubise (1992) propose une typologie historique des rapports amoureux qui reconnaît, depuis le milieu du siècle dernier, quatre étapes. La première étape identifie ces rapports comme des rapports de parenté, la seconde comme des rapports religieux, la troisième comme des rapports psychologiques et enfin, la plus récente, comme des rapports individuels. Comme il le précise, ces transformations n'indiquent pas un éclatement du social, mais une modification dans l'ordre de structuration présidant aux rapports amoureux, voire aux rapports sociaux. Les rapports amoureux vécus par la génération précédente étaient donc principalement structurés par les normes religieuses. L'Église consacrait en effet la très grande majorité des unions de l'époque qui étaient fortement encouragées à donner naissance à un enfant le plus rapidement possible, ce qui était souvent le cas, le mariage étant souvent le moment des premières relations sexuelles. La société, quant à elle, encourageait l'adoption, par chacun des conjoints, de rôles stéréotypés, la mère demeurant au foyer et le père devenant pourvoyeur. La quête d'égalité des femmes a entraîné des critiques sévères de ce système. La dynamique amoureuse s'en trouve actuellement profondément modifiée. Les relations sexuelles prémaritales sont monnaie courante et socialement acceptées. La proportion d'unions libres rejoint graduellement celle des unions bénies par une religion. Les naissances d'enfants arrivent souvent après plusieurs années de concubinage. Les rapports amoureux peuvent ainsi être décrits comme des rapports individuels dans la mesure où ils s'inscrivent à la suite de fréquentations plus courtes et plus nombreuses, qu'ils sont subordonnés aux ambitions sociales des partenaires et qu'ils nécessitent donc des négociations menant à une confiance réciproque, comme l'illustre bien la dénomination d'union libre.

Si les femmes ont pourfendu, et pour cause, les anciens rapports amoureux qui bloquaient leur

réalisation sociale, la critique des hommes demeure bien timide. Le point de vue masculin sur les transformations de la dynamique amoureuse s'est d'abord centré sur l'appui à la cause des femmes, imagée notamment par les hommes roses. Il s'exprime aussi par le rejet du modèle masculin du pourvoyeur auquel on ne confère guère d'émotions ou de sensibilité. Il se manifeste malheureusement encore trop souvent par le repli sur des stéréotypes machistes qui fondent les comportements, les normes et les propos attendus des hommes sur l'importance d'avoir une relation sexuelle en persuadant la femme par une manipulation affective, par des pressions subtiles, voire par de la violence. Les hommes s'attardent peu sur l'engagement associé à la dynamique amoureuse ou, du moins, n'entend-on pas souvent des hommes l'exprimer sur la place publique.

À mon avis, cette situation traduit le profond malaise de la perte du modèle masculin d'antan. L'abolition des stéréotypes sexistes a certes eu des effets positifs chez les femmes bien qu'elles diront qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, mais nous attendons encore l'émergence d'un nouveau modèle masculin qui plonge dans les racines de l'homme courtois et ferme, engagé et solidaire et met de l'avant une image virile et sensible. Les propos de Charles Côté², conseiller pédagogique à la C.E.C.M., sur la sous-performance scolaire des garçons comparée à la performance des filles, illustrent la difficulté de l'émergence d'un nouveau modèle masculin de la façon suivante :

Périlleux pour l'auteur lui-même car la montée de la cause des femmes a amené le mâle à se culpabiliser et à se faire disqualifier à cause de son sexe sitôt que des courants de pensée féminine manifestent des désaccords. Le discours masculin s'avère absolument essentiel pour créer la dialectique nécessaire au changement social. Sans dialogue, c'est l'exclusion, la violence.

2. LA CONSCIENCE ET LES RESPONSABILITÉS REPRODUCTIVES

On ne peut penser à la famille, à la stabilité des unions ni aux rôles parentaux sans s'arrêter au contrôle de la reproduction. Renée B. Dandurand et Françoise-Romaine Ouellette (1995) proposent une réflexion sur la relation entre la famille et l'État autour du concept du champ familial qu'avait esquissé Pierre Bourdieu. Ce concept du champ familial, cette dynamique qui polarise et régule maintenant les luttes reliées à l'impératif de renouvellement du patrimoine humain s'articule autour de l'enjeu qui consiste en la définition, l'exercice et le contrôle du travail reproductif qui s'accomplit dans le cadre des rapports familiaux (ibid. p. 105). Les auteures soulèvent plusieurs questions qui émergent de cette façon de considérer cette dynamique des rapports sociaux entourant la famille. Le droit des femmes au contrôle de leur fertilité et les droits et responsabilités des pères et des mères l'un envers l'autre et envers les enfants pendant et après l'union, sont deux questions au cœur de notre propos sur la stabilité des couples-parents et le point de vue masculin et paternel.

² Le Devoir, 5 novembre 1995.

L'évolution du contrôle de la reproduction, des situations nouvelles

Le contrôle de la reproduction a subi des changements majeurs depuis le début des années soixante, grâce à la venue des anovulants. L'accès à des méthodes contraceptives efficaces utilisées par les femmes fait basculer toutes les notions antérieures liées à la conjugalité et la parentalité. En effet, la conjugalité, l'union de deux individus dans une relation stable, peut s'exprimer dorénavant en dehors des liens du mariage ainsi qu'avoir un autre sens que la reproduction. De la même façon, la parentalité devient choisie et la venue de l'enfant peut s'inscrire au moment où les conditions optimales sont décelées par les conjoints. La venue des anovulants est certes un phénomène marquant de l'ensemble du mouvement des femmes vers la reconnaissance de leur égalité sociale. Par contre, peu de chercheurs se sont intéressés aux conséquences de cet événement sur les hommes et leur part du contrôle de la reproduction. Certains parlent alors de la conscience et des responsabilités reproductives de l'homme.

La conscience reproductive réfère à différents états d'âme qui reflètent les dimensions cognitives et affectives de l'homme à l'égard de la reproduction, un continuum allant de la connaissance de sa fertilité aux images de sa paternité. Les responsabilités reproductives concernent, quant à elles, l'engagement prévu ou actuel et le sens accordé aux obligations liées à cet engagement (Marsiglio, W. : 1991). La conscience reproductive de l'homme était guidée, avant la venue de la contraception chimique, par la procréation à l'intérieur des liens du mariage, cette norme sociale lui conférant un grand rôle dans la reproduction et la contraception qui relevait alors de l'abstinence, du coït interrompu et des méthodes naturelles. La nouvelle dynamique reproductive entraîne la venue de situations sociales nouvelles. La présence de mères célibataires est décrite par Christiane Olivier (1994) de la façon suivante : Elles auront des enfants rien que pour elles. C'est le monde à l'envers. Il y a une vingtaine d'années, c'est l'homme qui imposait sa loi et son désir d'enfant à une femme, maintenant, c'est la femme qui décide et l'homme qui suit ou ne peut même pas suivre son enfant, tant la femme a des moyens de l'en empêcher.

Un enjeu qui s'amorce de plus en plus précocement

La définition, l'exercice et le contrôle du travail reproductif s'amorce donc en dehors des rapports familiaux, lors des premières relations sexuelles des jeunes qui débutent, au Québec, en moyenne à l'âge de 15 ans.

L'utilisation des anovulants, méthode contraceptive privilégiée des jeunes, est aussi celle qui est prescrite par les intervenantes. On note toutefois que l'efficacité contraceptive chez les jeunes est bien moindre que celle affichée par les compagnies pharmaceutiques. Lors d'une étude réalisée auprès de plus de 700 jeunes Montréalais de quartiers populaires, on observe un taux d'insuccès à l'indice de contraception efficace au dernier mois, une mesure développée et validée au cours de cette étude, de près de 37 % chez les filles et de 16 % chez les garçons (Bilodeau : 1994). La conscience reproductive des garçons devrait se traduire par l'utilisation du condom lorsque qu'ils se savent fertiles et prêts à avoir une première relation sexuelle. Une étude exploratoire menée suite à celle-ci propose certaines pistes de réflexion freinant le développement de cette conscience reproductive chez les garçons. Les représentations sociales de la sexualité contribuent à renforcer un double standard, celui où la sexualité est associée, chez les filles, à une notion d'intimité, et chez les garçons, à la gratification personnelle et à la

performance. De plus, différemment de la ritualisation entourant le développement de la sexualité chez les filles, et particulièrement lors des premières menstruations, il n'existe aucune pratique permettant de symboliser, chez le garçon, l'avènement de sa fertilité. Pourquoi insister sur le contrôle masculin de la reproduction? Parce qu'un enfant surprise n'entraîne pas des conséquences que pour les femmes, elles touchent aussi directement le garçon qui, comme la mère adolescente, abandonne très souvent ses études, a de la difficulté à intégrer le marché du travail, a peu d'estime de soi et vit peu longtemps au sein de cette première famille.

La dynamique reproductive s'amorce tôt et donne lieu aussi à des avortements. Le contrôle de la reproduction s'exprime également dans la décision de poursuivre ou non la grossesse. Là encore, le point de vue masculin est presque silencieux, comme si l'annonce d'une grossesse imprévue ne soulevait aucune émotion chez les hommes. Mais devant l'inconnu comment réagir autrement que par la surprise? La dynamique reproductive se poursuit alors par la dynamique parentale.

Les effets de l'annonce de la grossesse chez les hommes

L'annonce de la grossesse produit chez l'homme diverses réactions dont les éléments suivants peuvent déclencher certaines angoisses : le doute et la crise d'identité. La paternité passe par le corps de la femme et, pour plusieurs, sa spécificité sera, en premier lieu, le doute sur la légitimité de sa fonction paternelle : est-il vraiment le géniteur de l'enfant à naître? Cette situation est susceptible d'entraîner diverses réactions dont la violence conjugale qui se manifeste fréquemment lors de la période de grossesse.

Le père-victime et le père-complice

Une fois dissipé le doute lié à la conception réelle de l'enfant, un autre doute plus profond surgira et pourra se manifester selon deux scénarios : le père-victime et le père-complice. Le père-victime est celui qui se voit confronté à une paternité imprévue et qu'il ne désire pas. Il s'interrogera alors sur les motivations qui le poussent à accepter l'enfant. Il sera face à un état de fait qu'il devra apprendre à accepter ou à désirer tant que la conjointe n'en décidera pas autrement. Car la femme peut accepter de mener à terme la vie qu'elle porte ou la refuser, par l'avortement. Sans nier la complexité d'une telle décision, nous voulons simplement souligner la dépendance du conjoint dans la décision finale de la poursuite de la grossesse. Le père-victime pourra se sentir coupable d'avoir participé de corps à cet imprévu. Il pourra aussi se sentir trahi, impuissant face à la poursuite de la grossesse et ainsi éprouver des sentiments de rejet face à sa conjointe et à l'enfant.

Le père-complice est celui qui désire l'enfant. Même si, chez ce dernier, l'enfant est planifié et désiré, le doute et l'incertitude quant à ce qui l'attend dans cette expérience n'en sont pas moins grands surtout si il s'agit d'un premier enfant. La paternité constitue pour l'homme, comme la maternité pour la femme, une étape de son développement et la manière de la réaliser lui sera personnelle. Son histoire familiale, ses expériences passées avec des situations de crise plus ou moins importantes, l'état d'organisation ou de désorganisation de la famille au moment de la grossesse et de la naissance ainsi que ses ressources familiales sont autant d'éléments qui peuvent faciliter ou nuire au développement de

sa nouvelle identité.

L'annonce d'une grossesse imprévue : la réaction de pères

Les propos recueillis récemment auprès d'un nombre restreint d'hommes (13) lors de groupes de discussion sur l'engagement paternel illustrent cette réflexion (Forget : 1995). Pour plusieurs des pères rencontrés, la venue de l'enfant s'intègre au déroulement de leur relation conjugale : J'ai eu les autos, la maison, le chien, nous nous sommes mariés, l'enfant est venu après, c'était planifié . La venue du premier enfant se situe aussi en continuité avec leur propre expérience de vie : J'ai suivi les traces de mon père. Il m'a eu à 25 ans, j'ai eu mon premier à 25 ans . Les pères évoquent aussi des grossesses non planifiées et signalent alors leurs difficultés d'adaptation ainsi : Mon rôle de père, comme je te dis, il m'a été garroché en pleine face , difficultés qui peuvent être à la source de séparations : C'est quasiment une crise qu'elle m'a faite pour en avoir un deuxième même si je ne me sentais pas prêt pour avoir un deuxième enfant si rapidement. Bien entendu, l'arrivée du deuxième a fini par un divorce .

De la parentalité à la paternité : l'engagement paternel

La littérature sur les principaux déterminants de l'engagement paternel indique quatre facteurs à l'origine de la pression sociétale pour sa redéfinition (Turcotte, G. : 1994) : premièrement, la reconnaissance par la communauté scientifique de l'importance du rôle du père dans le développement de l'enfant et de la prévention des mauvais traitements; deuxièmement, un souci d'équité à l'égard des femmes; troisièmement, la quête d'intimité avec les enfants chez les hommes et, dernièrement, la proportion importante de divorces et de séparations.

Pour que cette redéfinition puisse se réaliser, il est nécessaire que les différents systèmes qui influencent les conditions d'exercice du rôle du père suscitent, encouragent et renforcent l'expression de l'engagement paternel. L'histoire personnelle et la volonté de l'individu, sa vie conjugale et familiale, les services et l'imaginaire social influencent tour à tour et simultanément le point de vue masculin et paternel.

Un engagement précoce

Les témoignages recueillis soulignent l'importance de l'histoire personnelle des hommes. Ainsi, le fait d'être enfant unique peut stimuler le désir d'enfant. La relation avec son propre père est aussi un facteur important et peut amener l'homme à vouloir suivre les traces de son père et avoir des enfants au même âge ou, à l'inverse, ne pas avoir d'enfants. La relation avec l'enfant sera, pour plusieurs, une façon de réparer des manques ressentis dans la relation père-fils et amener certains à vouloir être très près de son enfant. Les pères soulignent aussi leurs difficultés face à leurs compétences parentales ayant eu peu d'expériences avec les enfants alors qu'ils étaient adolescents ou tout simplement parce que les tâches quotidiennes liées aux soins à l'enfant ne faisaient pas partie de leur éducation. Pourtant, les hommes souhaitent être près de leur enfant même s'ils se sentent moins confortables avec le nouveau-né qu'avec le jeune qui peut jouer au hockey. Cette nouvelle dynamique ne fait pas que redéfinir le rôle du père, elle redéfinit aussi le rôle de la mère.

3. UNE NOUVELLE DYNAMIQUE PARENTALE

La relation conjugale est aussi au centre du développement de la relation parentale. La venue de l'enfant redéfinit les rôles de chacun. La femme doit apprendre à respecter une façon masculine d'être avec l'enfant. Apprivoiser les gestes de l'autre au moment même où on apprivoise l'apprentissage de sa maternité, c'est aussi accepter le partage d'un pouvoir. Cet apprentissage est intimement lié à la disponibilité du parent. Un père qui s'est retrouvé sans emploi pendant un certain temps alors que ses deux filles étaient toutes jeunes souhaite à d'autres la même expérience : « Je souhaite ça à tout homme... elles sont très attachées à moi ». Les mères verront, elles aussi, leurs activités se transformer à la suite de la naissance de l'enfant. Elles passeront plus de temps à domicile, pour certaines pendant de longs moments. Peu importent leurs motivations, que ce soit par obligation, par choix ou pour des raisons économiques, ce choix doit être consenti par les deux membres du couple afin que le partage des tâches soit vécu de façon harmonieuse, les tâches domestiques demeurant une pomme de discorde. Des mères rencontrées nous ont longuement souligné les difficultés d'atteindre un réel partage. Lors d'une récente rencontre de travail sur le soutien à l'engagement paternel, une participante évoquait les résultats d'un récent sondage selon lequel les hommes ne consacrent que six heures de plus annuellement aux tâches domestiques. Les huit pères présents se sont regardés longuement avec scepticisme et l'un d'eux n'a pu s'empêcher de lancer à la blague : « C'est pas beaucoup, surtout si il les fait dans la même journée ».

4. UN UNIVERS SOCIAL À REDÉFINIR

Les politiques sociales

Il n'y a pas que la situation individuelle ou conjugale des hommes qui interfèrent dans l'engagement paternel. Les hommes font part des pressions sociales qui leur demandent de toujours jouer le rôle de pourvoyeurs et d'être plus présents à l'enfant sans pour autant leur en conférer la possibilité. Les politiques sociales accordant du temps aux pères pour prendre soin de leur enfant demeurent très limitées. Aux États-Unis, les pères ont droit à dix jours de congé parental non payés, mais qui peut se payer des jours d'absence non rémunérés³? De plus, l'homme doit aussi faire reconnaître par son employeur cette responsabilité paternelle que la plupart associent encore à des responsabilités maternelles.

La prestation de services

Le domaine des services à la petite enfance est un domaine d'activités traditionnellement occupé par des femmes pour de multiples raisons. Cette situation n'est pas sans soulever certains malaises comme

³ Tiré de propos recueillis auprès de Michael Lamb, chercheur au National Health Institute de Washington, Pointe-Calumet, 3 novembre 1995.

l'illustrent ces propos recueillis (Forget, G. : 1995) auprès d'une intervenante devant composer avec la présence de pères : Je suis une mère et je suis une femme, je sais comment ça se brasse dans une tête de femme... J arrive avec une gang de pères, c est pas évident . Cette situation provoque aussi des réactions chez les hommes comme l'illustrent les propos de ce père : C était tout un paquet de femmes... parce que j ai fait un acte impulsif, vous allez rejeter tout ce que je sais et tout ce que je connais parce que vous êtes toutes des femmes ensemble... T es coupable .

Les représentations sociales

Les représentations sociales de la paternité demeurent aussi des faits d'exception. Les images affichées dans les services et dans la documentation remise aux parents demeurent presque exclusivement des images de mères et d'enfants. Par exemple, la revue Post-Natale, une revue remise aux nouveaux parents à la sortie du centre hospitalier après l'accouchement, ne contient, dans le numéro analysé de 88 pages, que deux photos père-enfant. De surcroît, un seul de ses articles s'adresse plus spécifiquement au père, l'autre traitant de la sexualité des nouveaux parents. Même chose pour les revues gouvernementales ou communautaires. Dans les communications qu'ont les services avec les parents - que ce soit les services de santé, les services sociaux, les organismes scolaires ou communautaires, - on s'adresse soit à la mère, soit aux parents. Rarement au père. À l'exception des rencontres prénatales qui sont offertes le soir, la plupart des services qui rejoignent la mère et l'enfant se font de jour. Il est alors difficile pour le père qui est au travail d'y prendre part.

5. MOUVEMENT ET ÉQUILIBRE : ENJEUX DE L' ENGAGEMENT CONJUGAL ET PATERNEL

Les mouvements induits aux rôles traditionnels de l'homme par les transformations des dynamiques amoureuse, reproductive et parentale des dernières années, posent certains enjeux pour un équilibre retrouvé. La réalisation sociale des hommes ne suffit plus à assurer sa valorisation, sa participation à l'univers émotif, domestique et privé, étant à la fois réclamée par les femmes et les enfants et entraînée par le nouvel ordre social qui voit les femmes plus nombreuses sur le marché du travail et un plus grand nombre d'hommes exclus du travail à cause de bouleversements économiques. L'adaptation à une actualisation nouvelle de ces rôles menant à un équilibre retrouvé, repose sur un certain nombre d'enjeux qui découlent des trois dynamiques au coeur de l'engagement conjugal et paternel.

Un déplacement de sens de la valorisation sociale

Jacques Grand Maison (Cournoyer, M. : 1995) qualifie d'indifférentisme l'attitude des adolescents face à l'absence de cohérence perçue dans l'effondrement d'anciennes valeurs. Les réactions des hommes face à l'engagement conjugal et paternel peuvent être perçues de façon similaire. Afin de contrer cet absence de cohérence, les diverses représentations sociales de la masculinité doivent renforcer non seulement l'image de la réussite sociale mais aussi l'équilibre conjugal et parental. Quand pourrions-nous associer aux images de réussite de politiciens, d'administrateurs reconnus, d'experts scientifiques et d'hommes de métier des images de conjoints et de pères ?

Le retour sur la dynamique reproductive indique bien comment l'homme s'est retiré de cette dynamique. Le discours sur la conscience et les responsabilités reproductives doit de nouveau interpellé les hommes en conjuguant, au masculin, l'éducation sexuelle, la préparation aux rôles parentaux et l'engagement des hommes auprès des enfants.

La part du père est à la fois dénoncée, surtout lorsqu'on évoque le modèle de la paternité que nous retenons de nos propres pères, à la fois réclamée par les mères et à la fois évoquée par les hommes roses ainsi colorés pour en faire des exceptions, le rose n'étant pas la couleur prédominante des archétypes masculins. Les hommes s'engagent de plus en plus auprès de leurs enfants, mais à leur manière et en s'appliquant à apprendre graduellement à investir un univers qui demeure associé spontanément à la femme.

Les représentations sociales et les médias peuvent influencer ces efforts en présentant, dans tous les canaux qui illustrent les relations parents-enfants, des images de pères engagés dans des interactions quotidiennes de qualité avec leur enfant.

Une politique sociale de la conjugalité et de la parentalité

Si les représentations sociales demeurent un point d'appui important du renforcement de l'engagement conjugal et paternel des hommes, les politiques qui les régissent sont aussi fondamentales. Le bien-être économique des hommes et des femmes est le premier aspect susceptible de favoriser l'équilibre conjugal et parental. L'inactivité, les licenciements, la paupérisation et le manque de perspectives économiques sont à la base de bien des frustrations d'hommes et de femmes qui font éclater des unions et rompent les filiations entre les hommes et leurs enfants.

Une politique de plein emploi et l'égalité salariale des femmes sont deux pôles essentiels au développement de l'engagement conjugal et paternel.

Si ces politiques sociales doivent figurer en tête de liste des agendas politiques, il ne faut pas non plus oublier certains acquis sociaux qui ne semblent pas utilisés à pleine capacité. Les congés parentaux susceptibles de favoriser l'engagement conjugal et paternel en conférant aux travailleurs davantage de disponibilités auprès de la mère et de l'enfant ne demeurent accessibles qu'à un trop petit nombre et ne sont que partiellement utilisés.

Une information sur la présence de ces politiques auprès des travailleurs et des employeurs qui résistent toujours à considérer l'employé aussi comme un père avec ses responsabilités est sûrement un premier pas à faire.

Une réflexion d'ensemble sur ces différentes politiques apparaît aussi nécessaire afin de mieux évaluer les effets positifs ou négatifs des politiques sociales sur l'engagement conjugal et parental. À cet effet, on peut souhaiter qu'une telle évaluation soit faite sur la récente législation concernant la perception des pensions alimentaires.

Des services invitants

Les services entourant les dynamiques amoureuse, reproductive et parentale sont centrés sur les besoins des femmes, des mères et des enfants. Si tout le contexte socio-historique explique cette situation, certains changements peuvent néanmoins être souhaités. Nous avons déjà mentionné l'importance de l'éducation sexuelle et de la prise en considération du développement psychosexuel propre aux garçons. Les services de consultation clinique peuvent s'efforcer de rejoindre les garçons pour toutes sortes de raisons et s'efforcer de renseigner sur la conscience et les responsabilités reproductives. Pour tous les services liés à la grossesse, la naissance et le développement de l'enfant, des efforts doivent être consentis pour élargir la place faite aux pères.

En s'assurant d'une accessibilité davantage conforme aux horaires des hommes, en favorisant la présence d'hommes à l'intérieur de ces services, en adaptant les services de façon à proposer des activités qui misent sur les compétences des hommes, en multipliant les invitations adressées spécifiquement aux pères et enfin, en allant les retrouver dans les lieux qu'ils fréquentent, nous pouvons accorder une plus grande place aux pères et susciter, encourager et maintenir leur engagement paternel.

L'engagement, un choix d'individus

Si la mise en place de conditions favorables à l'engagement conjugal et paternel passe par une présence accrue des hommes dans les différentes dynamiques, présence renforcée par les représentations sociales, les politiques sociales et les services, la part des individus demeure prédominante. Chaque homme et chaque femme aborde les dynamiques amoureuse, reproductive et parentale à partir de ses propres référents et de son histoire personnelle. Malheureusement, plusieurs hommes et femmes ont une expérience de vie qui augmente les difficultés d'adaptation aux rôles d'amant ou d'amante, de conjoint ou de conjointe, de père ou de mère. Peu d'actions peuvent contrer cette influence sinon l'éveil chez les individus et les intervenants de son importance.

Par contre, des attitudes d'ouverture des hommes et des femmes face à l'engagement et surtout, face aux façons propres à chacun d'actualiser cet engagement peuvent contribuer à favoriser une harmonie conjugale et parentale.

Les propos tenus par les hommes et les femmes rencontrés nous montrent comment la communication et la négociation des deux membres du couple sur leurs aspirations et leurs actions quotidiennes sont à la base des conditions qui facilitent l'engagement. Si les hommes et les femmes veulent ensemble contribuer à redéfinir l'équilibre des nouvelles relations qu'ils envisagent l'un envers l'autre et envers leurs enfants, l'engagement conjugal et paternel retrouveront des lettres de noblesse qui semblent oubliées.

ÉPILOGUE

À la première page du quotidien, on pouvait lire : M. Baribeau, Premier ministre québécois, montre fièrement son nouveau-né et se dit heureux que la session se termine afin de pouvoir consacrer les trois

prochaines semaines à son fils . Sortant du magasin d'alimentation, Joseph, regarde derrière son épaule et dit doucement Antonin, attention à la porte . Avec son horaire variable, il peut consacrer ses mercredis matins à faire les courses et accompagner son fils à son cours de natation. C'est à ce moment qu'il rencontre Ernesto son collègue de travail, déjà grand-père. Ernesto, cómo está? Bien, j'ai la petite pour la fin de semaine, mes deux tourtereaux vont se reposer à la campagne. Peut-être aurais-je un petit-fils à l'automne?

De retour à la maison, Elisabeth termine sa recherche sur les stéréotypes. Papa, est-ce vrai que ton père ne faisait jamais la vaisselle quand tu étais petit? . Il travaillait cinquante heures par semaine et maman était à la maison. C'était comme cela qu'ils se partageaient les tâches. Maintenant, puisque nous travaillons tous les deux et moins d'heures, nous pouvons mieux nous partager les tâches et je peux passer plus de temps avec vous. Et toi, comment penses-tu que cela se passera quand tu auras des enfants? .

Ces situations fictives que nous voulons quotidiennes dépendent de notre volonté commune de freiner la fragmentation de la paternité et l'émergence d'une société sans pères. En redonnant ses lettres de noblesse au bon père de famille , non seulement pourrons-nous faciliter une nouvelle alliance entre les hommes et les femmes mais, aussi, déplacer la quête du bonheur individuel vers le mieux-être collectif des enfants.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BILODEAU, A., FORGET, G., TÉTREAULT, J. (1994). L'évaluation des résultats d'un projet de prévention des grossesses à l'adolescence : SEXPRIMER pour une sexualité responsable, In *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 13, no 2, p. 163-181.

COURNOYER, Monique (1995). Maternité précoce : un passage inédit à l'âge adulte, In *P.R.I.S.M.E.*, vol. 5, nos 2-3, p. 266-287.

DANDURAND, Renée B., OUELLETTE, Françoise-Romaine (1995). Famille, État et structuration d'un champ familial, In *Sociologie et Sociétés*, vol. 27, no 2, p. 103-119.

FORGET, G. (1995). *Prospère, un projet de soutien à l'engagement paternel*, Communication présentée à la table de concertation en périnatalité de Montréal-Centre, Montréal.

FORGET, G., TREMBLAY, D. (1986). *Les émotions de la mise au monde*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.

FORGET, G. (1995). *Un modèle communautaire de soutien à l'engagement paternel : analyse du milieu à Pointe-Calumet*, Direction de la santé publique de Montréal-Centre.

HURTUBISE, R. (1992). Être amoureux et le dire : à propos des rapports amoureux, In *Revue*

internationale d'action communautaire, 27/67, p. 39-51.

MARSIGLIO, W. (1991). Male procreative consciousness and responsibility : a conceptual analysis and research agenda, In *Journal of Family Issues*, vol. 12, no 3, p. 268-290.

OLIVIER, Christiane (1994). *Les fils d'Oreste ou la question du père*, Paris, Flammarion.

TURCOTTE, G. (1994). *L'implication paternelle : déterminants et modèle d'intervention*, Les cahiers du G.R.A.V.E., 1(4).

Ouvrant depuis près de quinze ans en Santé publique, Gilles Forget est actuellement conseiller en promotion de la santé à la Direction de la santé publique de Montréal-Centre. Père de trois enfants dont l'aînée a 16 ans, il a toujours accordé une attention particulière dans ses travaux de recherche et d'intervention au point de vue masculin et paternel. À titre de chercheur-associé au GRAVE (Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants), il participe actuellement à l'expérimentation d'un projet de promotion de l'engagement paternel dans deux communautés vulnérables situées dans la région de Montréal.

CHAPITRE 10 LES RESCAPÉS DE LA FAMILLE ÉCLATÉE; OU CES JEUNES DÉRACINÉS DONT ON ATTEND DE VERTES POUSSÉS...

Par Luc Phaneuf

Nos jeunes en crise nous renvoient l'image d'une société malade, en mal de vivre. Leur détresse pointe vers une crise de l'amour au sein de notre société. Dans les faits, les taux élevés de divorces révèlent une crise de civilisation qui tire son origine de la crise de la parentalité. La famille québécoise, de toute évidence, s'étiolle, et fait les frais de la crise des valeurs civilisatrices au sein de notre société : réussir une vie de couple, édifier une famille, voilà qui ne sont pas choses faciles dans le contexte moderne. Conséquence de ces échecs conjugaux, les jeunes trouvent plusieurs exutoires à leur souffrance intime, dont la révolte et le suicide. Cette douleur interpelle profondément l'auteur de ce texte, qui appelle une profonde remise en question du couple - et de la famille - au sein d'une société en crise de valeurs. Il témoigne aussi de la beauté lumineuse et contagieuse des jeunes qu'il fréquente au quotidien.

La famille est à l'être humain ce que les racines sont à l'arbre :
sa condition d'existence, son occasion de croissance...

INTRODUCTION

L'étudiante est assise devant moi; elle fixe du regard les papiers qui s'entassent pêle-mêle sur mon bureau. Elle retient difficilement ses larmes. Le silence est lourd, presque sacré; j'attends qu'elle parle. Je ne sais plus pourquoi je vis... J'ai fait deux tentatives de suicide récemment. (Je jette un coup d'oeil furtif sur ses poignets lacérés, mais cicatrisés; elle dit vrai, et je ne puis réprimer un frisson). Je me suis manquée, les lames n'étaient pas assez effilées. Mais la prochaine fois, cette fin de semaine, ce sera la bonne... .

J'écoute, je la laisse déverser son trop-plein. Dans ces cas-limites, il n'y a pas d'autre chose à faire, du moins dans un premier temps. Écouter, c'est déjà beaucoup : c'est dire tacitement à l'interlocuteur qu'il vaut la peine qu'on l'écoute, que sa souffrance mérite d'être entendue, qu'elle est légitime, recevable; écouter un être en détresse, c'est aussi lui reconnaître le droit de vivre.

Malgré le caractère dramatique de la révélation, je suis confiant qu'elle s'en sortira. Pourquoi? Tout simplement parce que, par un de ces curieux hasards qui n'en sont pas, pour un croyant, du moins, elle est là, assise devant moi : je sais que je puis faire quelque chose pour elle, que je puis l'aimer, à la mesure de mes humbles moyens. Je me sens privilégié de recevoir de telles confidences de la part d'une inconnue qui, au fait, n'en est pas une : voilà un être humain, ma soeur, qui souffre, devant moi. Mon

bonheur passera par le sien; et le contraire est tout aussi vrai. En quelques minutes, deux destins se lient, convergent; la vie nous a confiés l'un à l'autre.

Elle a fini de parler. Les larmes, comme un torrent impétueux dont la source s'est tarie, ne coulent plus. Avant d'ouvrir la bouche, je réfléchis longuement, je pèse et soupèse chacun des mots qui me titillent la langue. Je n'ai pas le droit de manquer mon coup. Mon coeur bat la chamade : à chaque fois, c'est comme un saut dans le vide. Que dire? Comment percer le mystère d'un être qui souffre, comment pénétrer les obscurs méandres d'une âme en proie au désespoir? Et surtout : comment raviver cette flamme au bord de l'agonie, comment lui réinsuffler le goût de vivre, comment lui réapprendre à espérer malgré tout? Je parle, et le temps passe; grâce à Dieu, quelques sourires finissent toujours par venir éclairer ce regard éteint, cette âme exsangue. J'ai devant moi un être voulu par la vie, une histoire sacrée en devenir, et cela m'émeut; je ne puis qu'aimer, et rien d'autre, parler simplement, avec les mots du coeur. Oh certes, je parle de la souffrance, de la mort, du suicide; mais je parle surtout de la vie, de Dieu, de cet avenir à construire, les manches relevées, les poings tendus! Stéphanie (nommons-la ainsi) promet de revenir me voir. Je l'embrasse. La porte se referme derrière elle. Je suis seul, pensif.

1. DES JEUNES EN CRISE QUI SONT LE MIROIR D'UNE SOCIÉTÉ MALADE

Le drame que vit Stéphanie, ce fut aussi - pour l'essentiel - le mien; c'est aussi celui de milliers de jeunes adolescents au Québec, avec quelques variantes de fond et de forme : une famille éclatée, ou mal reconstituée, comme on reconstitueraient une voiture!, une mère absente qui présumément se fout de sa fille (Stéphanie me confie cela, et éclate en sanglots), un père présent de corps qui banalise pourtant les signaux de détresse profonde envoyés par sa fille.

L'histoire de Stéphanie, c'est un drame en plusieurs actes : le premier, pour elle comme pour des milliers d'autres, ce fut le divorce de ses parents, l'éclatement, comme on dit qu'une bombe éclate, de sa famille. Sa souffrance, son mal de vivre, c'est de là qu'elle origine; car trop souvent, le divorce pulvérise l'enfance, il étiole la joie de vivre, il éteint l'espoir, il enlève le goût d'aimer et... de vivre.

L'histoire de Stéphanie, c'est aussi celle de la crise récente de la famille au Québec. Une histoire, quand elle tourne mal, qui confine de plus en plus souvent à l'horreur. Le fait est qu'au Québec, depuis une trentaine d'années environ, Adam et Ève ne semblent plus faire très bon ménage; la crise du mariage, de l'amour durable, de la famille unie témoigne d'un profond malaise de civilisation. Tout semble à repenser : l'amour humain, plus que jamais, pose problème. Mais affirmer cela, qu'est-ce à dire?

Une crise de l'amour au sein de notre société?

Le plus grand leurre moderne, à mon avis, c'est de croire que l'amour va de soi, qu'il est simple, qu'en matière d'amour et de mariage, l'écoute des pulsions suffit. Plus je réfléchis à cette problématique, plus cette conviction s'impose à moi avec force et netteté. À preuve, beaucoup trop de couples, au Québec, 50 %, selon les statistiques récentes, ne parviennent plus à vivre et à inscrire leur l'amour dans la durée.

Des statistiques qui glacent le sang. Or, doit-on accepter ces chiffres comme une fatalité? Certes, non. Nous sommes devenus peu à peu les spectateurs d'une tragédie, très réelle, qui ne se vit pas au théâtre, mais dans la vie, notre vie, notre monde, aujourd'hui.

Comme toute tragédie, elle comporte des événements fâcheux, sinon funestes. D'abord pour les acteurs principaux, les parents, mais surtout pour les acteurs secondaires, c'est-à-dire les enfants; ce sont eux qui, en définitive, feront les frais du drame, principalement à crédit, c'est-à-dire lorsqu'ils vieilliront. Comment s'étonner par la suite qu'ils soient de plus en plus nombreux à quitter la propre scène de leur vie?

Le divorce comme révélateur de crise de civilisation

Force nous est d'admettre que l'instabilité des couples modernes témoigne d'une crise majeure de civilisation. Or, de toute évidence, cette crise pose problème : elle nous invite à questionner nos façons de vivre et de penser. Naguère champions incontestés de la famille nombreuse, les Québécois, depuis quelques générations (plus ou moins 25-30 ans), semblent avoir égaré le secret de la réussite conjugale; le fait est que nous ne savons plus inscrire nos couples dans la durée et la stabilité. Les chiffres ne mentent pas : les couples modernes échouent leur projet de vie dans une proportion qui avoisine les 50 %! Il est plus que temps de sonner l'alarme, non?

Ce qui est tragique, c'est que les ruptures amoureuses sont presque devenues, pour l'opinion publique, des faits divers, acceptés sans réaction d'indignation. Se soucie-t-on de l'opinion des principaux concernés, c'est-à-dire les enfants du divorce? Bien peu. Pourtant, ce sont eux, ces laissés-pour-compte, qui en pâtissent le plus. Pour eux, il n'y a pas de rupture heureuse; il n'y a que des ruptures où l'on limite les dégâts, dans le meilleur des cas. Mais la triste réalité, je le constate quotidiennement, c'est que trop souvent, les ruptures de couple font des victimes innocentes; elles engendrent des êtres fragilisés, blessés pour la vie. Le fait est que que l'on sacrifie peut-être un peu trop vite l'équilibre psychique et affectif de nos enfants sur l'autel de nos dieux respectifs, quels qu'ils soient : l'argent, la liberté, l'épanouissement, le plaisir sexuel, et que sais-je encore?

Notre civilisation a un problème avec l'amour. Elle semble avoir oublié que l'amour véritable, authentique et profond, est exigeant; le couple, la famille, c'est l'école de la charité. Pour durer en amour, il faut que notre être profond soit bien armé, fort moralement. Si tel n'est pas le cas, souvent, dès les premières tempêtes, plusieurs adultes, se sentant submergés, quittent le navire impunément; ce faisant, ils croient bien faire, ils espèrent de tout coeur que tout ira pour le mieux, que leurs enfants apprendront à composer avec la nouvelle donne; ils s'imaginent que ces derniers assisteront au naufrage de leur jeune famille sans souffrir. Ils se trompent. Le naufrage d'une famille, pour un jeune, c'est dramatique! C'est l'engloutissement des jeunes certitudes, la mort des rêves de bonheur tranquille, la disparition dans l'abîme du navire, pas parfait, certes, qui leur aurait permis de traverser les flots souvent menaçants de la vie avec un sentiment de sécurité chevillé au coeur. Voilà pourquoi, pour moi, un naufrage, même réussi (!), restera toujours une tragédie, d'abord pour les enfants et les adolescents, ces êtres plus fragiles que les adultes, et qu'on ne ménage guère, dont on surestime à notre insu les forces. D'un tel naufrage, nul ne peut sortir ragaillard : ne cherchons donc plus l'origine du mal de vivre

moderne qui accable nos adolescents et jeunes adultes, car elle est là, devant nous, d'une évidence criante.

Une douleur qu'ils cachent comme une verrue

Notre époque valorise à outrance les gagnants; dans la même foulée, l'expression de toute souffrance est souvent perçue comme un signe de faiblesse : exprimer son mal de vivre, pour un jeune, c'est s'exposer à l'opprobre des pairs. On comprend dès lors son mutisme. Le problème majeur auquel ont à faire face les éducateurs modernes, c'est que la détresse actuelle de beaucoup de jeunes est souvent insondable : ces blessés de la vie, comme des animaux blessés, se tapissent trop souvent dans leur terroir intérieur, cachant leur blessure, faisant comme si de rien n'était. Ce qui n'empêche pas l'infection de la plaie qui continue son oeuvre funeste : peu à peu, isolé, sans ressources, sans personne à qui parler, le jeune se vide de sa raison d'être; lui, ne sait pas qu'il est mortellement atteint. Quelquefois, il voudrait parler, recevoir des soins, mais il voit bien que la plupart des adultes qu'il côtoie ne s'intéressent pas à lui, tout pressés qu'ils sont de s'agiter pour se faire croire qu'ils existent vraiment.

2. UNE CRISE DE LA PARENTALITÉ AU QUÉBEC?

Ce qui est drôlement embarrassant pour les adultes actuels, c'est que la crise de notre jeunesse pointe vers une crise plus profonde, et qui les concerne au premier chef : la crise de la parentalité. Cela, tout le monde le sait, ou à tout le moins tout le monde le pressent, mais personne n'ose le dire tout haut; et malheur à celui qui, le premier, osera braquer les projecteurs en ce sens. Cela se comprend fort aisément : personne, surtout en cette période où les sensibilités semblent particulièrement exacerbées, n'aime trop voir les principes directeurs de sa vie remis radicalement en question. Personne au Québec (ou si peu de gens), ne semble vouloir admettre que collectivement, au plan des valeurs fondamentales, nous avons fait fausse route. Or, cette vérité que nous ne voulons pas admettre, ce sont les jeunes qui se chargent de nous la remettre en plein visage; qu'on l'apprécie ou non, ces derniers nous rappellent qu'un jeune qui souffre, c'est généralement l'écho d'un devoir qui n'a pas été ou qui a mal été assumé : ce devoir, c'est celui de l'amour parental, un amour qui aurait dû s'inscrire dans la durée. Nul n'est dupe, mais tous sont complices de cette conspiration du silence; car le fait est que les adultes savent trop bien que ces blessures purulentes, ce sont eux qui les leur ont infligées. Voilà la triste réalité, qu'il faudrait admettre, une fois pour toutes, afin que les choses changent.

Cette douleur qui nous interpelle profondément

Parce qu'en définitive, ces enfants défigurés qui souffrent, qui errent et qui crient, c'est un miroir qui nous renvoie l'image de nos erreurs et de nos égarements passés, et qui se perpétuent toujours et encore pour leur plus grand malheur. Si nous n'apprenons pas à les écouter aujourd'hui, nous risquons de passer à côté de l'essentiel, de notre plus grande chance de bonheur, de cette occasion qui nous est

offerte, collectivement, de retrouver un peu de paix intérieure en appliquant un baume d'amour et de compréhension sur le coeur des rescapés de la Révolution facile, ces enfants du naufrage de la famille moderne.

Une jeune étudiante me confiait récemment, les yeux en nage, que le jour où ses parents lui ont annoncé leur intention de se séparer, elle a senti intérieurement que son enfance venait de prendre fin. Voilà qui est révélateur. C'est cela une séparation, un divorce : la fin de l'enfance, de cet état de grâce, de cette période bénie où un bonheur tranquille et simple coulait comme de source.

Le divorce, c'est une entrée brutale et précipitée, prématurée, dans ce que le monde des adultes a de moins beau à offrir. Qu'on ne se méprenne pas : aucun enfant ou adolescent ne pourra accuser un tel choc sans en ressentir pour longtemps les contrecoups. Certes, les plus forts s'adapteront, mais encore au coût de nombreuses souffrances. Quant aux autres, les sensibles, les plus faibles, les plus vulnérables, ils en pâtiront, certains plus que d'autres : crise d'identité, incapacité d'aimer et de s'engager, toxicomanie, voire... le suicide. Qui peut en effet sonder le coeur d'un enfant blessé, guérir sa blessure profonde? Où trouver le baume qui refermera sa plaie existentielle, laquelle risquera toujours de s'infecter, et de gangréner, par le fait même, l'organisme tout entier?

Le jeune enfant est semblable à l'arbre qui pousse : ses racines, c'est sa famille. Son engrais, c'est l'amour qu'il en tire. Une séparation, un divorce, c'est ce jeune arbre qu'on déracine; comment s'étonner par la suite qu'il se vide peu à peu de son dynamisme vital, qu'il s'étiolle, que ses pousses se raréfient?

Une famille victime de la crise moderne des valeurs?

Je ne suis pas sociologue. Mais, en définitive, peu m'importe : l'évidence s'impose à qui veut bien regarder la réalité en face. La famille québécoise ne se porte pas bien; et là encore, parler ainsi, c'est un euphémisme; les moins optimistes n'hésitent pas à la qualifier de moribonde. On l'a vu, les statistiques à cet égard sont frappantes.

On marche sur la Lune, on réalise des prouesses technologiques sans précédent; mais les couples modernes ne savent plus durer. De fait, c'est comme si notre progrès technologique s'était réalisé au détriment de notre progrès humain. La Révolution tranquille était certes nécessaire, mais au plan humain, nous l'avons payé chèrement.

De toute évidence, cette Révolution tranquille a profondément modifié les comportements et attitudes de toutes les couches de la population au sein de la société québécoise; le retrait de la mainmise de l'Église catholique sur la société, entre autres facteurs, a fait en sorte d'affranchir les âmes de la dictature spirituelle qui les étouffait; dès lors, elles ont pu goûter une pleine liberté en matière morale. L'acquisition de cette nouvelle liberté d'agir et de pensée, en toute impunité, conjuguée aux profonds bouleversements sociaux, politiques et économiques qui secouaient alors le Québec, a présidé à rien de moins qu'à l'accouchement d'une nouvelle civilisation, et tout cela en l'espace de quelques décennies.

Qu'on en juge! Le Québec se met à l'heure du monde : Métro, Expo 67, barrages électriques, nouvelles

institutions financières; mais aussi et surtout apparaissent de nouvelles façons de penser le monde, de nouvelles valeurs modernes faisant fi de l'ancien héritage judéo-chrétien. Or, parmi ces valeurs, plusieurs allaient fortement influencer sur la famille, et ce, plutôt négativement : nommément, le matérialisme, l'hédonisme, l'athéisme ou l'agnosticisme, le libéralisme en matière sexuelle, le relativisme. Or, ces valeurs sont encore fortement actives au sein de la société moderne, et elles continuent de faire des ravages, sans que personne n'ose trop les remettre en question, au risque de paraître comme un attardé, ou un réactionnaire. Les valeurs modernes contribuent-elles à l'épanouissement des familles modernes? Il est permis d'en douter fortement. Et pour cause. Faisons-donc comparaître devant le tribunal de notre jugement quelques-unes de ces valeurs modernes.

Le matérialisme nous incite à croire, à tort, que notre bonheur personnel et familial dépend de l'acquisition de biens matériels, et veut ordonner nos priorités de vie en ce sens. Nos familles, nos enfants, deviennent alors encombrés et ne savent plus distinguer l'essentiel de l'accessoire.

L'hédonisme défend une conception du bonheur qui passe par l'assouvissement immédiat de tous nos besoins et de toutes nos pulsions. Il présente la vie comme une quête incessante de plaisirs, qui lui donne sens. Pensons au sexe, par exemple, qui est devenu une *obsession* pour les modernes. Notre univers mental, jusqu'à ses plus intimes retranchements, est assailli par les pubs vulgaires, les téléromans faciles, les grivoiseries obscènes. On confond alors l'amour véritable avec le sexe, la quête de sensualité. La souffrance et les sacrifices sont interdits, surtout en amour. Comment un couple, dans un tel contexte, peut-il durer? Aussi, le libéralisme en matière sexuelle incite fortement à aller voir ailleurs, si l'occasion s'y prête, banalisant ainsi les égarements sexuels, cherchant même parfois à les légitimer.

L'agnosticisme refuse toute transcendance, ou divinité, comme fondement de l'être humain et de son agir moral. L'être humain est le produit du hasard, au mieux d'une Force ou d'une Énergie cosmique. On refuse Dieu, mais on défie l'homme, on l'érige en Absolu. Il a le droit de faire tout ce qui lui plaît; le mariage est une invention humaine, un contrat, qui peut être rompu en tout temps. L'amour a perdu son auréole sacrée. On aime comme on peut, comme on veut, le temps qui nous plaît. L'homme décide et se prend pour Dieu.

Le frère cadet de l'agnosticisme, c'est le relativisme philosophique, qui stipule que toutes les manières de penser le monde et de penser notre comportement moral à l'intérieur de celui-ci s'équivalent. Nous serions donc tous des Socrate qui s'ignorent; chacun, tout seul, est capable de savoir ce qui est bon ou mauvais pour lui. Le relativisme, on le voit bien, s'oppose au principe d'autorité nécessaire - c'en est le fondement même - à toute oeuvre éducative, à toute parentalité responsable. Dans un tel contexte, les éducateurs-parents ne sont plus légitimés; ils sont au mieux tolérés. Il devient alors difficile d'éduquer, de transmettre un héritage de valeurs humaines et spirituelles, car toutes les traditions sont devenues suspectes, même les plus sérieuses; chacun a le devoir de réinventer la roue, d'être le seul artisan de sa propre vie. Or, sans transmission de l'héritage des valeurs civilisatrices, aucune société ne peut survivre longtemps; elle finit toujours pas imploser, comme c'est le cas présentement au Québec.

Les valeurs modernes aident-elles au bonheur du couple?

Je suis persuadé qu'à l'origine du mal de l'âme moderne, de ce sentiment d'errance et de profonde insatisfaction existentielle, de cette incapacité radicale à être heureux, on retrouve le poison distillé dans les âmes et consciences de ces valeurs complètement déstabilisatrices aux plans personnel et collectif. Il ne faudrait pas s'étonner, par la suite, que les psychologues, ces nouveaux curés guérisseurs d'âme, ne suffisent plus à la tâche. Ou que les gourous-thérapeutes fondateurs de sectes trouvent dans un tel contexte un terrain de prédilection pour l'extorsion économique et le viol des corps et des âmes.

On le voit bien : jamais peut-être autant qu'aujourd'hui a-t-il été plus difficile de fonder un couple qui puisse durer, qui puisse survivre à de telles doses de poison distillées dans l'air ambiant, que l'on respire quotidiennement. Comment en effet résister à de tels assauts, incessants? Ces valeurs empoisonnées, on les respire malgré nous, comme on respirerait un poison toxique inodore et incolore : avec comme résultat qu'elles modèlent, qu'elles façonnent notre façon de voir et de vivre notre vie. Car l'homme qui ne sait plus bien penser ne saura plus bien agir, la pensée étant le moteur de notre action. Quoiqu'en pensent les modernes, le Bien ne va pas de soi; l'utopie du Socratism universel n'a pas donné les fruits escomptés. En matière de morale, ou d'éthique, tout est à re-penser.

Cette brève énumération des facteurs principaux à l'origine de la crise moderne du couple nous permet donc de mieux saisir pourquoi le couple moderne traverse une crise d'une telle intensité, avec les conséquences dramatiques que l'on sait.

Je m'explique difficilement le presque silence qui entoure la crise de la famille actuelle; les faiseurs d'opinion, les présumés chefs de file de la pensée intellectuelle au Québec n'osent pas aborder la problématique de front. Notre présumée élite ne semble pas comprendre que lorsque l'institution de la famille est en crise au sein d'une civilisation, c'est l'existence même de celle-ci qui est en péril; or, ce problème de perception et ce manque de perspective doivent être pris en compte rapidement, car c'est notre avenir - et celui de nos enfants - qui est ici en cause. En fait, notre bonheur, et celui des nôtres.

Je m'explique aussi difficilement cette amnésie sociale qui nous fait éluder l'essentiel? Je n'ai rien en soi contre la politique et ses projets de société, ni contre les sempiternelles rengaines économiques sur la nécessité de la création d'emplois, mais qu'on ne tente pas de me faire croire que ces problèmes, qui en sont de réels, et sérieux, doivent reléguer dans l'ombre ce qui m'apparaît comme LE problème le plus sérieux, le défi le plus colossal que nous ayons à relever en cette fin de millénaire éclaté, c'est-à-dire le relèvement de cette famille moribonde sans laquelle, qu'on se le dise, qu'on le crie sur tous les toits, nous ne sommes plus rien, sans laquelle nos existences personnelles et collectives n'auront plus aucun sens. Comment, en toute logique, peut-on prétendre sérieusement construire un projet de société, de pays même, sans une famille qui soit forte, solide, inébranlable?

La famille est la première micro-société; elle représente, en miniature, la plus grande, la macro-société, celle où nous devons tous apprendre à vivre ensemble. Si la plus petite est faiblarde, il ne faudrait pas se surprendre que la plus grande le soit aussi. C'est une des lois de la vie sociale : or, notre famille malade nous indique que notre société l'est aussi. Une grande civilisation se distingue des autres principalement par le soin qu'elle apporte à protéger son institution humaine la plus fondamentale, qui en

constitue l'essence, voire la raison d'être.

L'importance du couple au sein d'une société en crise

On voit donc l'importance du problème : la crise de la famille témoigne non seulement d'un problème de civilisation, mais va jusqu'à mettre notre propre existence et bonheur en péril. Quand on comprend cela, on réalise l'influence que peut exercer chaque couple au sein d'une civilisation qui vise à atteindre un bien-être commun.

Avant la famille, il y a le couple, qui en est le fondement. Or, choisir un partenaire de vie demande du temps, en plus d'exiger de la part des partenaires un investissement humain sérieux, qui commande le plus grand respect, la plus grande prudence, beaucoup de patience et d'humilité. Construire un couple, c'est quelque chose de grand, de beau; mais cela demande du temps, beaucoup de maturité, et j'irais même jusqu'à dire, beaucoup de silence et de recueillement. Car le couple, pour moi, c'est quelque chose de sacré (au sens propre).

Comme les modernes sont pressés d'exister, qu'ils veulent tout faire à la hâte, ils passent souvent à côté de l'essentiel, à côté d'eux-mêmes et de celui ou celle qu'ils prétendent et croient aimer. Voilà pourquoi j'affirme avec certitude qu'aujourd'hui, on ne considère pas le couple avec tout le sérieux qu'il mérite. Or, cet égarement est lourd, très lourd, de conséquences!

Il est troublant de constater que la plupart des modernes trouvent légitime et normal de sacrifier plus de quinze ans à choisir et à préparer leur vie future professionnelle, question de viser le plus juste possible, et d'assurer ainsi leur avenir; comment expliquer alors qu'ils ne se sentent pas investis du même devoir et des mêmes responsabilités quand vient le temps de choisir le partenaire avec qui ils vont engager leur vie tout entière, de même que celles de leurs enfants? Le travail compte-t-il à ce point plus que notre vie privée - familiale - dans notre échelle de valeurs? Comment expliquer cette légèreté qui frise l'inconscience? Il y a là matière à réflexion.

Ce qui est ahurissant, c'est que nous refusons de faire tout haut notre mea culpa en matière de relations de couple, que nous refusons d'admettre nos échecs, et leurs conséquences dramatiques, que nous les travestissons même, les faisant alors passer pour des demi-réussites, ou des réussites même. C'est pousser le ridicule jusqu'à l'obscène! Ce qui me donne parfois le goût de crier, c'est cette hypocrisie à grande échelle, ces terribles et dévastatrices souffrances de nos jeunes que l'on cache, que l'on ne veut pas admettre. Pourtant, leur message est limpide : ils se droguent, deviennent délinquants, parfois violents, impertinents, blasés, colériques, distants, suicidaires même parce qu'ils vomissent ce monde absurde et ces valeurs fallacieuses que nous tentons de leur imposer..

Nos jeunes nous disent que la fin de la récréation a sonné, que la folie a assez duré; ils nous disent qu'ils en ont soupiré de ces hommadoléscents (J. Grand'Maison) que se targuent d'être encore trop de parents modernes. Les jeunes veulent retrouver devant eux des adultes responsables, grands et nobles. Voilà leur appel, voilà notre défi. Espérons de tout coeur que nous serons à la hauteur de leurs attentes.

3. CES JEUNES QUI FONT LES FRAIS DE LA DÉROUTE DU COUPLE MODERNE

Les jeunes que je fréquente sont rien de moins que notre chance de bonheur; la jeunesse, c'est le printemps du monde, affirme l'adage. En fait, c'est notre responsabilité à nous, les adultes, qu'il en soit ainsi. Mais, ce n'est pas toujours le cas. À preuve, de nos jours, la jeunesse est devenue peu à peu l'automne du monde (cf. les taux alarmants de suicide, la morosité et le cynisme affichés). Voilà donc les faits : ils sont irréfutables, incontournables.

Pourquoi donc cet état de fait? Faut-il pointer le chômage, les problèmes sociaux et politiques? Peut-être, car je ne veux pas les banaliser, mais il y a, à mon avis, plus important, plus fondamental : la crise de la pérennité de l'amour au sein de notre civilisation. Pour des raisons que j'intuïtionne (et exposées ci-haut), on ne semble plus savoir conjuguer le verbe aimer au futur de l'indicatif : aimer un soir, une semaine, quelques années, pas de problèmes; mais une vie durant, alors là, c'est autre chose! Car aujourd'hui, il faut aimer dans le respect de l'impératif de la liberté, la nôtre et celle de notre partenaire; d'où la présumée nécessité du divorce, quand l'un ou l'autre des partenaires se sent lésé dans ses droits. Assurément, ces revendications obsessionnelles des droits respectifs des époux à la liberté, à la jouissance, au plein épanouissement, etc., va trop loin, et porte à conséquence : les divorces augmentent en flèche!

Mais d'un autre côté, jamais peut-être autant qu'aujourd'hui a-t-il été aussi difficile de réussir une vie de couple, une vie de famille; tout semble concourir à l'éclatement des couples et des familles : valeurs modernes déshumanisantes, vies professionnelles harrassantes, pressions économiques écrasantes, etc. Dans un tel contexte sociétal, il ne faut pas se surprendre que les taux d'échecs conjugaux soient si élevés. Réussir une vie de couple, aujourd'hui, relève presque de l'héroïsme; chapeau bas à ceux et celles qui y parviennent! Quant aux autres, qui vivent un sentiment d'échec, rien ne sert d'ajouter à leur fardeau de culpabilité : on doit les accueillir, les aider à se relever, à reconstruire leur estime de soi.

Accueillir les éprouvés, certes, mais en n'oubliant jamais, toutefois, que les séparations et les divorces des parents ne peuvent être sans conséquences sérieuses sur le développement d'un enfant. Quoiqu'on en dise, il n'y a pas de rupture heureuse : au mieux, on limite les dégâts. Dans le meilleur des cas, il n'y a que des parents chanceux, qui s'en tirent bien parce que leurs enfants ont réussi, tant bien que mal, à pallier la période d'instabilité existentielle provoquée par la rupture du couple.

Les adultes qui divorcent semblent avoir oublié que l'âge de l'enfance et de l'adolescence, voire de la période jeune adulte, c'est celui de la vulnérabilité, et de la sensibilité à fleur de peau; temps de formation et d'apprentissages divers, temps des premières socialisations, de la fixation de l'identité, c'est un âge sacré entre tous, déterminant pour la poursuite de la vie adulte. À cet âge, et en exagérant à peine, le divorce des parents est à l'âme ce que le viol est au corps : une expérience traumatisante. Le viol, légalement, est puni sévèrement; le divorce, quant à lui, n'attire aucune sanction à ceux qui le commettent. Or, selon moi, le viol de la paix de l'âme d'un enfant, induit par tout divorce, est presque aussi sérieux que le viol d'un corps; certes, les lésions de l'âme sont moins visibles que celles qui affligent

le corps, mais en sont-elles pour autant moins douloureuses? J'en doute fort; je crois même qu'elles sont souvent plus longues à guérir, parfois même incurables. Le cas échéant, elles mèneront au suicide, ou à la dépression profonde. Le divorce, viol des âmes : voilà un changement drastique de perspective, et qui mérite considération.

Le divorce, un crime? Peut-être pas au plan de la loi civile, mais peut-être au plan de l'éthique. Qui dit crime dit atteinte aux droits fondamentaux de tout être humain, dans le cas qui nous intéresse, celui des adultes en devenir : nos enfants. Pourquoi cette dureté, ce ton tranchant et péremptoire? Parce que, comme l'écrivait si bien Musset, on ne devrait pas avoir le droit de badiner avec l'amour; c'est trop grand, c'est trop beau, c'est trop important, pour moi, pour vous, pour nos enfants. Trêve de poésie, mes lecteurs comprendront que ce que j'essaie de défendre ici, c'est l'absolue primauté que tous devraient reconnaître à la famille dans la gestion de leur vie personnelle et collective. Les jeunes, par leurs cris et leur détresse, clament que pour eux la famille est sacrée. Le naufrage d'une famille, c'est un peu aussi le naufrage, avec elle, de la société qui l'a vue naître et grandir. L'éclatement d'une famille, c'est une catastrophe, presque un scandale; on doit tout mettre en oeuvre pour l'éviter.

J'admets volontiers qu'aucune famille n'est parfaite, et ce, tout simplement parce qu'elle rassemble, au nom de l'amour soit, mais d'un amour perfectible, des êtres humains qui sont par essence perfectibles. Le défi consistera donc pour chacun et chacune d'entre nous à apprendre à composer avec nos limites et avec celles de l'autre, mais tout en sachant préserver l'essentiel, c'est-à-dire ce oui proclamé devant Dieu et la société, et ce, même au prix de grandes souffrances. Parfois même, dans l'intérêt premier de l'enfant, lorsque tout aura été entrepris pour sauver le couple, peut-être sera-t-il préférable que les parents se séparent; car certaines séparations, avouons-le, sont bien réussies. Voilà un moindre mal, mais un mal tout de même.

4. COMMENT NOS JEUNES VIVENT-ILS LE DIVORCE DE LEURS PARENTS?

Le fait est que socialement, ce n'est que depuis peu de temps que nous sommes à même de mieux comprendre les répercussions du divorce sur notre société, et sur les jeunes en particulier. Depuis quelques années, toutefois, voire une décennie, notre jeunesse montre d'évidents signes d'essoufflement, quand ce n'est pas de révolte sourde; ces divers remous de surface sont des signes qui nous indiquent que le centre est en ébullition, que le volcan est près d'exploser. Une situation inquiétante, à n'en point douter.

Fort heureusement pour eux comme pour nous, ce n'est pas tous les enfants du divorce qui tournent mal. Les plus chanceux d'entre eux, parce qu'ils jouissent d'une psychè mieux assise, ou parce qu'ils auront eu la chance de rencontrer sur leur chemin des éducateurs exceptionnels (à qui, parfois, ils devront rien de moins que leur survie), ou même des amis particulièrement attentifs, s'en tireront à bon compte, ne serait-ce qu'en apparence. En fait, combien d'entre eux, par la suite, tout blessés et craintifs qu'ils soient, réussiront pleinement, et du premier coup, leur vie de couple, de père et de mère? Les rescapés du divorce, c'est un fait reconnu, hésitent plus à s'engager que les autres enfants de familles

normales et fonctionnelles. D'autres jeunes, aussi, fortement éprouvés par la déroute de leurs parents, auront la sagesse d'en tirer le meilleur parti, et choisiront par et pour eux-mêmes des valeurs plus profondes, plus fécondes, qui leur permettront de rectifier le tir, de viser plus juste, et de réussir, par le fait même, leur vie.

Quoiqu'il en soit, ces rescapés seront l'exception. Pour les autres, les galériens de la modernité, qui sont légion, le parcours sera souvent semé d'embûches, la remontée vers la lumière rendue pénible, au risque même du désespoir, surtout pour les plus sensibles, voire les plus intelligents, donc les plus lucides.

On ne ressort pas d'un naufrage indemne, sauf par miracle. Chacun à leur manière, chacun selon la singularité de leur caractère, les enfants du divorce risquent fort de traverser l'une ou l'autre des crises suivantes. Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive; je ne suis pas psychologue, mais homme de terrain.

La crise d'identité

Beaucoup vivront une crise d'identité, plus ou moins sérieuse, conséquence directe de l'absence sentie de l'un ou l'autre des parents (tous les psychologues nous apprennent que le jeune a besoin du contact fréquent avec les deux sexes pour fixer son identité profonde). Cette crise d'identité pourra mener à un repli sur soi, pouvant aller jusqu'à un narcissisme éhonté, à des problèmes d'orientation sexuelle (l'homosexualité, par exemple), ou au contraire, à une exubérance parfois sidérante (pensons aux cheveux de couleurs, au body-piercing, etc.). Comme le jeune ressent un besoin viscéral d'être reconnu par des adultes dignes de confiance, si ceux-ci se défilent, il se regroupera en gang, avec les conséquences parfois dramatiques que l'on sait.

La révolte

L'enfant du divorce, à tort ou à raison, sent qu'il a été trahi par les adultes. Cette blessure doit être prise au sérieux, purgée de son organisme au plus tôt. Si cela n'est pas fait par des personnes compétentes, et au plus tôt, une révolte sourde risquera d'apparaître, d'intensité variable selon les saisons du coeur et de l'esprit, laquelle pourra se traduire par des réflexes de violence, sur soi (lacérations, suicides déguisés ou assumés, défonce dans l'alcool ou les drogues) ou sur les autres (agressions armées, meurtres gratuits et crapuleux). Le jeune désemparé semble alors crier au monde entier : *aime-moi ou je (me)tue!* Pensons, encore une fois, aux gangs, aux vandales de tout acabit.

Les problèmes avec le sexe opposé

L'amour, comme le reste, s'apprend. On apprend à donner et à aimer d'abord au sein de sa famille. Une famille dysfonctionnelle risque fort de produire des futurs parents qui reproduiront le même pattern, ce qui est tragique. Beaucoup de jeunes rescapés de familles de ce genre me disent ne plus croire à l'amour sincère et durable entre un homme et une femme, ce qui est fâcheux; au mieux, ils se sentent fragilisés, incapables, ou si peu, de relever le défi titanesque, à leurs yeux, de l'édification d'une famille.

Ils ne savent pas comment se comporter, quelle attitude adopter avec le sexe opposé; on les comprend.

CONCLUSION CES JEUNES LUMINEUX QUI DOIVENT TANT À LEURS PARENTS

Je ne pourrais durer dans le métier d'éducateur si je ne rencontrais pas sur mon chemin des jeunes sains et équilibrés, certains lumineux même! C'est à leur contact, et au hasard de nos échanges et confidences, que j'ai été en mesure de constater l'impact d'une famille équilibrée sur le développement d'un enfant. Lapalissade, direz-vous; peut-être, mais vérité qu'il faudrait tout de même placarder partout, les choses les plus évidentes, les plus simples, étant souvent les plus méconnues.

Les jeunes que je rencontre qui sont les plus lumineux, et je parle ici de ceux dont le sourire et la joie de vivre nous donnent le goût d'exister, sont presque toujours ceux et celles dont les parents vivent encore une belle histoire d'amour. Toujours ému par leur beauté intérieure, par leur sérénité, par leur force tranquille, et ce malgré leur jeune âge, je ne manque jamais l'occasion de leur rappeler leur chance. Quand ils évoquent l'amour qui unit leurs parents, ils arborent un large sourire, leurs yeux pétillent, et ils m'avouent candidement qu'ils comprennent qu'ils doivent leur bonheur principalement à cet état de fait : oui, leurs parents sont ensemble, ils s'aiment... encore! C'est merveilleux, non? Et, du coup, je comprends, je sais, car ils me le disent, que, pour eux, ce même rêve de bonheur est possible; qui plus est, et voilà le plus important, ils réalisent toute son importance dans la poursuite d'une vie heureuse, féconde, pleinement équilibrée. La fréquentation de ces jeunes est pour moi un baume; ils me permettent moi aussi de croire que l'amour éternel est encore possible, même en ces temps de déroute des sexes

Quant aux autres, les rescapés, je sais que repose au fond de leur coeur ce même désir fou de bonheur à vivre et à partager, avec un conjoint, une conjointe, des enfants; mais seulement, eux savent que ce rêve est fragile, et qu'avant de pouvoir se l'approprier, ils devront d'abord faire la paix en eux, fixer leur identité et leurs valeurs, reconstruire leur confiance en la vie et en l'amour, changer leur regard sur les choses, somme toute, réapprendre difficilement ce que d'autres ont appris en toute simplicité. Pour eux, l'amour, ce ne sera jamais simple, jamais facile, jamais acquis une fois pour toutes.

Il en est toujours ainsi quand on a été trahi.

*Luc Phaneuf, 31 ans, B. th., M.A. (théologie-études bibliques), est professeur-animateur de sciences religieuses au collège Jean de Brébeuf (cours collégial) depuis 1990. Il collabore à divers médias écrits et électroniques à titre de spécialiste des questions religieuses. Jeune écrivain, il a publié chez Fides (*Faire face à la crise spirituelle*, *Les Galériens de la modernité*, 1995) un essai sur le suicide chez les jeunes. Il prépare présentement un essai plus vaste sur*

la crise de la spiritualité au Québec, dont la parution est prévue pour mars 1997 chez Bellarmin. Il mûrit aussi un projet de thèse doctorale en théologie-sciences de la religion sur la tradition mystique chrétienne.

CHAPITRE 11 ÉCHANGES ET SOLIDARITÉS ENTRE GÉNÉRATIONS : UN APPORT À LA STABILITÉ FAMILIALE

Par Solange Lefebvre

Nous nous penchons ici sur les relations intergénérationnelles qui agissent à bien des égards sur la stabilité familiale : aux plans social, économique, culturel et symbolique. Dans une première partie, nous situons la question sur l'horizon historique des dernières décennies, jusqu'au contexte actuel qui, croyons-nous, est propice à une recomposition des valeurs et des liens générationnels. Dans un second temps, nous regardons d'un peu plus près les rôles ainsi que les responsabilités des grands-parents et des aînés dans ce nouveau contexte, et les difficultés à ce sujet.

INTRODUCTION

Entre 1988 et 1995, une équipe de chercheurs dirigés par Jacques Grand'Maison a mené une recherche-action dans la région des Basses-Laurentides, située au nord de Montréal, sur les orientations culturelles, sociales et spirituelles de la population, répartie en groupes d'âge et générations.¹ Et ce, à partir d'observations participantes et de centaines d'entrevues individuelles et de groupe. Cette recherche a connu un impact important au Québec et au-delà, auquel l'équipe ne s'attendait pas. Parmi les questions abordées, les rapports entre générations et la transmission des valeurs préoccupent nombre de gens provenant de milieux très diversifiés. Ces aspects ne vont guère de soi dans la société moderne caractérisée par le pluralisme et le changement, alors qu'ils fondaient les sociétés traditionnelles plus homogènes et plus stables. Mais, comme nul ne peut tabler uniquement sur la nouveauté, le changement, la mobilité, surtout dans le couple et la famille, nous sommes amenés à resituer ces pôles de stabilité dans le nouveau contexte. Qu'en est-il?

Nous parlerons ici surtout des générations familiales (filiation) et des générations socio-historiques.² Les

¹ Ce chapitre réfère notamment à cette recherche dont les résultats sont publiés en six volumes (voir la bibliographie, GRAND'MAISON et al. 1992 à 1995).

² Qu'est-ce qu'une génération? Pour le démographe, il s'agit d'une cohorte composée des personnes nées durant le même intervalle de temps. Les enfants du baby-boom en sont un bon exemple, étant nés après la Deuxième grande guerre. Pour l'ethnologue, ce sont les individus appartenant au même degré de descendance dans la famille, depuis les arrières-grands-parents jusqu'aux arrières-petits-enfants (filiation). Pour le sociologue, c'est un ensemble de personnes du même groupe d'âge qui partagent une expérience historique et une mémoire communes: la génération de la crise par exemple.

enjeux de la stabilité du couple-parents supposent en effet une articulation vitale entre le privé et le public, entre la famille et la société. Nous nous penchons sur les relations intergénérationnelles qui agissent à bien des égards sur la stabilité familiale : aux plans socio-économique, culturel et symbolique. Nous allons tenter d'y voir un peu plus clair, surtout en rapport avec la transmission des valeurs. Dans une première partie, nous situons la question sur l'horizon historique des dernières décennies, jusqu'au contexte actuel qui, croyons-nous, est propice à une recomposition des valeurs et des liens générationnels. Dans un second temps, nous regardons d'un peu plus près les rôles et responsabilités des grands-parents et des aînés dans ce nouveau contexte, et les difficultés à ce sujet.

1. UNE MISE AU POINT HISTORIQUE

Au tournant des années 1990, les rapports de générations, tant familiaux que socio-historiques, sont affectés par trois grandes coordonnées. La première est l'évolution économique des dernières décennies où se sont succédées la crise des années 1930, la période de prospérité qui a suivi la Deuxième grande guerre (1945-1973/75), puis les vagues de récession, au tournant des années 1980 et 1990. En second lieu vient la mutation culturelle, sociale et politique survenue dans les années 1960, lors de la Révolution tranquille québécoise. La troisième coordonnée est l'enjeu démographique que représente l'augmentation de l'espérance de vie, conjuguée à la diminution du taux de fécondité, après le baby-boom (1947-1965) qui fut particulièrement important au Québec. Actuellement, il n'est pas rare que se côtoient dans la même famille quatre et même cinq générations, depuis les arrières-grands-parents jusqu'aux arrières-petits-enfants; il arrive donc que deux générations de retraités coexistent. Les membres de chaque génération sont par ailleurs moins nombreux.

La stabilité des couples-parents est concernée par ces trois aspects : l'enjeu économique, la révolution culturelle et les nouvelles perspectives de longévité. Nous résumons rapidement l'enjeu économique, dont certains autres traits seront vus plus loin. Globalement, les générations aînées ont vécu une amélioration de leurs conditions de vie. Elles sont passées de l'austérité à la prospérité, et jouissent pour la plupart de leurs acquis privés et publics, ce que plusieurs personnes âgées soulignent dans les entrevues.

Cependant, les aînées seules sont davantage frappées par la pauvreté (GOUVERNEMENT DU CANADA 1991 : 39). Les premières cohortes du baby-boom ont investi la société et le monde de l'emploi avec optimisme, avec le vent des promesses de la Révolution tranquille dans les voiles. Elles comptent cependant de plus en plus de chômeurs, et les femmes qui élèvent seules des enfants souffrent davantage de pauvreté. Les plus jeunes ont connu très tôt un sentiment de déclin, les 18-30 ans forment le groupe d'âge le plus affecté par le chômage depuis la récession de 1982-83 : Vous êtes passés de l'austérité à la prospérité, ont-ils confié, nous, c'est le contraire; c'est cent fois plus difficile . Voilà ce que disaient de jeunes adultes à des aînés en entrevue de groupe³. Ceci ne minimise cependant pas le

³ (GRAND'MAISON et al. 1992ab). Voir CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE 1993 et 1996. 40% des 15-29 ans et 20% des jeunes familles, surtout à parent unique (84%), forment les catégories les plus pauvres de la population.

facteur des classes sociales. Par exemple, il est prévisible que le clivage entre héritiers et non-héritiers deviendra, dans les prochaines années, un enjeu d'inclusion ou d'exclusion. Déjà, il semble que l'insertion familiale, sociale et professionnelle des jeunes adultes, condition d'une vie plus stable notamment au plan du couple-famille, soit facilitée par l'aide financière, matérielle et divers services de leurs parents.

Et les rapports de générations ont aussi des incidences profondes au plan des valeurs. Le prochain développement résume d'abord l'évolution à ce sujet, suivi par une brève réflexion sur les échanges intergénérationnels.

2. GÉNÉRATIONS ET RECOMPOSITION DES VALEURS

La famille comme institution de survie très stable et très régulée, avant la guerre de 1939-1945, s'est progressivement centrée sur le bonheur individuel et privé. La prospérité et la modernisation d'après-guerre ont renforcé par exemple les valeurs de liberté, de qualité de vie, d'épanouissement personnel et de créativité. Dans les années 1970, le début de la crise économique s'est combiné au Québec à une révolution affective et subjective : l'individu et ses émotions se sont affirmés à travers une culture thérapeutique de l'épanouissement de soi, la dynamique individuelle est devenue le lieu premier de l'intégration des multiples dimensions de la vie (travail, famille, vie personnelle). L'austérité qui ressurgit depuis les années 1980, et ses défis de survie, appelle des valeurs de solidarité, de responsabilité et de durée; la révolution affective se prolonge, mais à travers une quête de sagesse et d'un nouvel art de vivre. On est divisé entre les défis de survie et les désirs de bien vivre. Sur cet horizon, les membres des diverses générations font une démarche personnelle, parfois collective, de révision des valeurs. Démarche qui s'exprime en termes de *recomposition*, notamment entre loi et bonheur, réalité et désir, responsabilité et droit, valeurs de stabilité et valeurs de progrès.⁴

Depuis la révolution tranquille, on a opposé ces deux ordres de valeurs à bien des niveaux de la société. Tout changement important s'accompagne souvent d'attitudes manichéennes qui disqualifient l'acquis au nom du nouveau qui est en train de surgir. Par exemple, l'affirmation de l'autonomie, la liberté, l'expérimentation, l'innovation, le bonheur présent, l'affectivité se sont faits souvent dans le rejet des valeurs d'interdépendance, de fidélité, de stabilité, de mémoire, de cohérence, de distance sur soi. Beaucoup d'interviewés cherchaient à reconjuguer ensemble ces deux registres, le meilleur de la tradition et le meilleur de la modernité.

À cet égard, les liens entre générations sont importants. Ils se nouent en particulier à travers la transmission (LEFEBVRE 1995 : 129-142). Dans les sociétés traditionnelles, une certaine stabilité sociale, politique, économique et affective reposait sur des rapports entre aînés, adultes et enfants verticaux dans l'ordre de la transmission : les aînés transmettaient aux adultes et ceux-ci aux enfants, le savoir, les savoir-faire, les coutumes et les croyances. La révolution culturelle des années 1950 et 1960 a bouleversé les rôles et les types de transmission, instaurant des rapports de générations plutôt

⁴ Pour approfondir ces aspects, voir GRAND'MAISON 1993: 133-176; 1995: 15-85).

horizontaux et plaçant au premier plan la jeunesse. À l'instar d'autres auteurs, tout au long de la recherche nous avons posé le problème d'un certain discrédit des valeurs de maturité, au nom d'une jeunesse à éterniser, au nom du mythe de l'adolescence comme état et idéal de vie.

On paie cher aujourd'hui cette inversion. Plusieurs adultes et aînés en prennent conscience. Et aussi des jeunes en quête de modèles adultes pertinents. Cela étant dit, sans sous-estimer les apports neufs des nouvelles générations. Car il ne s'agit pas ici de la transmission conçue comme une simple et pure reproduction, mais d'une nouvelle dynamique de réciprocité dans un champ plus riche et plus complexe de relations intergénérationnelles. La libéralisation culturelle des années 1960 a eu un effet positif de rapprochement entre les générations, surtout entre les générations du baby-boom et les suivantes. Celles-ci partagent des traits culturels semblables jusque dans les options morales, les goûts musicaux et vestimentaires. Mais ce que nous soulignons ici, c'est la dérive qui a conduit à une négation des différences de générations et ses effets pervers. Un jeune ne peut se construire dans une telle indifférenciation où les parents sont copains au même titre que les pairs du jeune lui-même, où les personnes âgées n'ont plus aucun apport propre et reconnu. Du coup, la transmission devient on ne peut plus problématique.

Après ce premier problème, le discrédit des valeurs de maturité combiné au nivellement entre générations, examinons une autre difficulté. Elle relève d'une certaine coexistence des générations en parallèle, désignée en termes de ségrégation des âges. Dans ce cas, des adolescents, par exemple, vivent et évoluent beaucoup entre pairs, sans avoir de relations très significatives avec des adultes. Et tandis que les couples-parents tentent de concilier travail, famille et loisirs, les aînés restent généralement à l'écart, leur existence se limite souvent à la résidence ou au foyer, aux clubs de gens âgés en tous genres. De manière générale, chaque cohorte d'âge a ses propres activités et fréquente des institutions spécifiques : Je ne suis bien qu'avec des gens de ma génération , nous ont dit plusieurs.

Pourtant, une tendance à la réciprocité se fait jour, une certaine forme de co-éducation entre jeunes, adultes et personnes âgées. Au plan des valeurs dans la famille, jouent à la fois le phénomène d'alternance entre générations et le mûrissement des baby-boomers. Une meilleure compréhension entre parents et enfants se double d'un jeu d'alternance. Les enfants des baby-boomers, devenus adolescents et jeunes adultes, nouent des complicités avec les grands-parents, dont les valeurs ont été contestées : stabilité, autorité, hiérarchie de valeurs, modération, durée, engagement, sens des responsabilités, etc. Selon la terminologie d'Anne Muxel, on met fin, d'une certaine façon, à l' éclipse de ces valeurs traditionnelles survenue dans les années 1960, parce qu'elles semblaient alors caduques, et qui avait créé un flottement dans la transmission (1994 : 23). Et les parents eux-mêmes, parvenus au mitan de la vie, révisent leurs valeurs. À cet égard, une circulation culturelle très riche s'opère entre les diverses générations, et aussi une recomposition du paysage des valeurs à la croisée de leurs expériences familiales et historiques.

3. NOUVELLES RÉCIPROCITÉS

On ne saurait trop insister à cet égard sur les apports inestimables des grands-parents

(GRAND'MAISON, LEFEBVRE 1994). Depuis les années 1980, leur rôle est progressivement remis à l'honneur. Un Avis du Conseil de la famille (1994) va en ce sens. Les grands-parents ou arrière-grands-parents peuvent en effet jouer un rôle stabilisateur dans leur propre famille et dans les familles de la communauté. Ils jouissent pour la plupart d'une meilleure stabilité financière et existentielle. Les plus jeunes subissent les contre-coups de toutes les insécurités actuelles, en plus de traverser un long moratoire avant l'entrée dans l'âge adulte.

Mais jusqu'ici, la retraite a été vécue surtout comme phase de loisir et de liberté nouvelle par les aînés. Avec l'amélioration de leur bien-être matériel depuis les années 1980 et l'allongement de l'espérance de vie, plusieurs d'entre eux s'interrogent sur leurs nouvelles responsabilités sociales, leurs rôles auprès de leur famille et hors de celle-ci. Dans nos entretiens du début des années 1990, la majorité exprime de profondes inquiétudes à l'égard des générations montantes.

Quelles sont leurs ressources particulières? En Europe comme ici, eu égard à la recomposition des valeurs, ils jouent un rôle souterrain depuis plusieurs années. De façon détournée, des parents leur ont laissé transmettre certaines valeurs qu'ils avaient eux-mêmes mises de côté : notamment des valeurs de stabilité, d'ordre et même religieuses. Et faut-il rappeler que, plus que toute autre génération, ils ont été confrontés au défi de la recomposition des valeurs? Profondément remis en question, artisans des réformes des années 1960, plusieurs ont mené un travail constant de réévaluation de leurs options de vie, morales et spirituelles. Après avoir lu des dizaines d'entretiens de personnes âgées, nous nous sommes rendus compte qu'elles étaient loin de l'image conservatrice qu'on s'en fait. Plusieurs manifestaient une étonnante aptitude d'adaptation au changement. Erikson parle d'ailleurs de la dernière étape de la vie comme d'une phase d'intégrité personnelle : c'est une sorte d'harmonisation intérieure avec son passé, ses souvenirs et la capacité de défendre la dignité de son style de vie, malgré la conscience qu'il s'agit d'une petite partie de la grande histoire. Bien sûr, la personne âgée n'atteint pas automatiquement cette phase de maturité. C'est un travail, et il importe qu'il soit socialement reconnu.

Présentement, pour bien des enfants, adolescents, jeunes parents, la figure d'un aîné s'avère éminemment référentielle. Il n'est pas étonnant que nombre de jeunes aient exprimé leur attrait profond pour les aînés, qu'ils soient leurs grands-parents biologiques ou non. Ils sont de véritables mémoires vivantes, tissées de récits et d'expériences diverses. Et le partage de ces récits et de ces expériences aide les plus jeunes à se former un cadre personnel de cohérence. Car nos sociétés n'offrent plus d'ordre défini, de cadre vaste auquel puiser à tout moment; le changement domine sur la continuité. L'âge mûr demeure un lieu de mise en perspective plus large, qui symbolise la richesse et le réalisme de la durée, et ce, même physiquement. Ils peuvent aussi nouer des rapports affectifs plus gratuits avec les petits-enfants, n'ayant pas à assumer leur éducation quotidienne. Ayant connu l'austérité de la grande crise des années 1930, ils insufflent espérance et goût de passer à travers.

Le rétrécissement de la famille aux rapports parents-enfants révèle à présent ses profondes limites. La grand-parentalité constitue une ressource vitale de sens, de stabilité, de sécurité, de bien-être, de mémoire et de continuité qui contribue à relier l'enfant à des origines plus lointaines. Les personnes âgées jouent un rôle symbolique et structurant dans l'ordre de l'apprentissage des limites humaines. Voir vieillir quelqu'un qu'elle aime a un impact profond sur la personne. Elle apprivoise la finitude, la sienne en

premier lieu, puisqu'il est très pénible de vivre dans une société qui attend tout de nous : être performant, être beau et sans problème, être en santé.

Mentionnons brièvement quelques rôles culturels fondamentaux des aînés : (1) Porteurs de mémoire vivante et du sens de la durée; (2) Grands-parents biologiques ou non qui sécurisent et nouent des rapports affectifs stabilisants; (3) Mentors ou adultes significatifs qui peuvent transmettre et initier aux savoirs, savoir-faire et savoir être, à l'intérieur d'une dynamique de réciprocité; et par ce rôle, ils jouent un rôle stabilisateur dans la famille comme dans toute institution; (4) Sources d'approvisionnement de nos limites humaines.

En Europe et en Amérique du Nord, des recherches récentes ont mesuré la circulation des biens matériels, services de toutes sortes et richesses affectives entre générations (ATTIAS-DONFUT et al. 1995; BENGTON et al. 1993). Voyons quelques exemples de ces résultats de recherche : (1) Il semble que la proximité spatiale conditionne les échanges. Les liens entre générations ont de forts effets structurants : une saine relation entre enfants, adolescents et parents, affecte l'estime de soi durant toute la vie. Et à l'autre bout de la vie, surtout dans les périodes plus fragiles, le veuvage, la maladie, le soutien filial est vital; (2) Dans la vie quotidienne circulent plusieurs échanges de services : argent, biens matériels, temps, services, affection. Dans plusieurs pays d'Occident, il semble que les dons d'argent vont davantage des parents aux enfants, et les dons en temps (services) sont plus réciproques. Tour à tour, les parents donnent du temps aux enfants (y compris lorsqu'ils fondent leur propre famille), puis les enfants adultes aux parents devenus très vieux. Ce qui ressort partout, en outre, c'est l'importance de la génération pivot (50-60 ans). Les femmes surtout de ce groupe d'âge assument de plus en plus de services. On s'inquiète d'ailleurs du fardeau qui s'accroît sur leurs épaules, car elles prennent soin de plusieurs générations à la fois : petits-enfants, enfants et parents vieillissants.

La question centrale qui se pose au plan des politiques sociales est le rapport entre aides publiques et aides privées. À ce sujet, il semble qu'un désengagement des aides publiques serait de nature à affaiblir le potentiel des aides privées et à fragiliser les familles (ATTIAS-DONFUT 1995 : 19). La relative coexistence tranquille des générations sociales, malgré les disparités socio-économiques, tiendrait en partie à la dynamique privée compensatoire des échanges familiaux entre descendants et ascendants, dont il vient d'être question. Ici, l'un des enjeux principaux qu'on retient, est d'attirer l'attention sur la nécessaire synergie entre la famille et l'État, en matière de soins aux personnes âgées et plus généralement en matière de distribution des transferts publics entre diverses cohortes. Mais, indubitablement, les solidarités de générations et leurs conflits potentiels, comme enjeux de stabilité et de bien-être sociaux, vont occuper bon nombre de chercheurs, gouvernants et communautés locales durant les prochaines années.

4. RUPTURES ET TENSIONS

Les aînés paraissent donc pouvoir jouer un rôle significatif dans le tournant historique actuel. Ce qui vient d'être développé le montre bien. Or, la grand-parentalité est devenue aléatoire. L'industrialisation et la modernité ont bouleversé ce rapport qui allait auparavant de soi. La psychologie et la psychanalyse modernes se sont centrées sur les rapports parents-enfants, et ont négligé le rapport entre grands-parents et petits-enfants. Peu d'interviewés ont parlé de leurs petits-enfants. S'ils en parlent, c'est en passant. Cette dimension de la vie familiale demeure peu nommée, peu explorée.

Kornhaber et Woodward estiment que la relation entre grands-parents et petits-enfants est vitale, et que son absence crée chez les uns et les autres une blessure profonde (1988). Aux États-Unis, 3,2 millions d'enfants sont élevés par leurs grands-parents et ce, pour toutes sortes de raisons : immaturité des jeunes parents, monoparentalité, etc. Ce rôle est à la fois lourd et source de joie et de jeunesse pour les aînés. Lourd, car ils n'ont pas l'énergie physique et psychologique d'un adulte en pleine maturité; source de joie car l'enfant qu'ils élèvent par amour les amène à un dépassement, à un engagement qui les fait vivre. Tels ces grands-parents, très malades, qui, ayant dû prendre soin de l'enfant de leur fille abandonnée par le père, disaient : La responsabilité et l'attention à un tout-petit prolongent notre vie et nous font oublier nos bobos, nos maladies.

Souvent demeurés ensemble toute la vie, les grands-parents représentent la stabilité et la sécurité que des enfants ne vivent plus avec leurs parents instables, souvent du fait de la tragique absence du père, très répandue pour toutes sortes de raisons. Dans le cas d'une famille à parent unique, le grand-parent peut remplacer d'une certaine façon le ou la conjointe et agir comme intermédiaire entre l'enfant et son parent. Le grand-parent brise alors la relation à deux qui peut devenir étouffante; il restaure le triangle.

Mais, plusieurs ont les moyens de partir loin du pays, surtout en Floride, et ils partent. Il s'agit d'une revanche sur le climat d'ici. Ces aînés ne veulent pas revivre les rigueurs de l'hiver dont ils ont un souvenir douloureux. Plusieurs ne partent que quelques semaines ou un mois, deux mois, ce qui n'est pas considérable. Mais certains partent six mois ou l'année entière. Cela n'est guère facile pour leurs enfants, et il s'agit d'une perte pour notre société.

Beaucoup de grands-parents n'assument donc plus de rôle important dans la vie familiale. Et les enfants eux-mêmes préfèrent les tenir à distance, pour qu'ils n'interfèrent pas dans leur vie. Il faut bien comprendre que les perspectives concernant les solidarités possibles entre les générations prennent un contour particulier en Amérique du Nord, et plus précisément au Québec. En effet, l'idéologie de l'indépendance, chère à cette partie de l'Amérique, a eu des conséquences complexes, créant le fameux fossé entre les générations (Margaret Mead) : le Plus personne ne transmet rien à personne , après la révolution culturelle des années 1960. Sois indépendant , c'est en quelque sorte le commandement qui s'adresse aux aînés, angoissés à l'idée de devenir dépendants , et aux jeunes qui doivent faire preuve de leur autonomie le plus tôt possible, à l'individu en général dont la santé mentale est jaugée à la mesure de sa liberté et de sa libération de toute forme de dépendance (GRAND'MAISON, LEFEBVRE 1994 : 119). Notre société n'incite pas tant au soutien mutuel qu'à l'indépendance à tout prix:

D'après les termes du contrat social, personne ne doit rien à personne. Chaque partie doit se garder de toute action qui mettrait l'autre dans une situation d'obligation. Aider moralement ou matériellement devient une ingérence, donner son avis ou un conseil devient un acte d'autorité, et s'intéresser à la vie de l'autre partie, de l'indiscrétion... Le nouveau contrat social existe ainsi afin d'empêcher même la mise en place de liens affectifs : Je ne veux pas m'attacher à eux (WOODWARD et KHORNABER : 123).

La stabilité du couple-parent repose pourtant à la fois sur une maturité d'adulte autonome et sur les liens d'interdépendance. Pourrons-nous reconjuguer valeurs familiales, sociales et dynamique individuelle? C'est peut-être là l'un des grands enjeux des années 1990 où les solidarités de base seront plus que vitales. Mais il faudra faire en sorte que les aînés aient un rôle reconnu, réel et durable.

Et il est d'autres motifs de tristesse, par rapport à la grand-parentalité. Par exemple, la dénatalité fait en sorte que plusieurs se retrouvent sans petits-enfants. Les divorces créent des éloignements, comme le dit cette interviewée de 70 ans :

Certains aînés auraient voulu que leurs enfants aient une vie de famille plus cohérente. Lorsque survient un divorce après deux ans, ils se questionnent : Il aurait dû prendre son temps. C'est un malaise moral et social. Les grands-parents souffrent de perdre leurs petits-enfants à l'occasion d'un divorce. Et puis tu n'as pas toujours le coeur d'embrasser deux ou trois brus ou gendres successifs. À Noël, on reçoit des étrangers... C'est pénible, c'est difficile.

On sait que certains grands-parents commencent à revendiquer leurs droits de conserver des liens avec leurs petits-enfants après un divorce. Et plus récemment, l'article 585 du Code civil, sur l'obligation alimentaire des grands-parents à l'égard des petits-enfants, a été retiré. Juste avant ce retrait, quelques procès avaient été intentés par des brus contre des grands-parents, pour obtenir d'eux des aides financières. La famille demeure un lieu de solidarité, mais aussi de conflits et de tensions. Surtout si entre membres d'une même famille ne subsistent que des liens légaux et statutaires, et peu d'affinités électives, de relations affectives significatives.

La perspective d'un bouleversement des transferts publics intergénérationnels, et celle des solidarités familiales entremêlent tensions et attachements, conflits et fidélités. Et il semble que les conflits potentiels se soient déplacés surtout hors de la famille, entre générations sociales. Nous avons mentionné l'inscription différenciée et inégale des diverses cohortes à travers l'évolution des dernières décennies, dont les Trente glorieuses (1945-1975) sont le pivot organisateur. Dans la recherche, nous avons relevé à cet égard, dans les propos des jeunes, des adultes et des aînés, des contentieux qui s'exprimaient alors peu sur la place publique (GRAND'MAISON 1992b; 1993 : 99-108; LEFEBVRE 1995 : 143-163).

Chaque génération a ses blessures. Les conflits de valeurs des années 1960-1970 ont laissé des traces, l'austérité qu'affronte une majorité de gens exacerbe les sensibilités. On ne recompose pas les liens de façon magique. Les débats tenus lors de la diffusion de notre recherche dans plusieurs régions du

Québec se déroulaient tous à peu près selon les phases suivantes : d'abord des affrontements sous la forme de procès mutuels entre les générations, les jeunes quant à eux se voyaient traités d'enfants gâtés, apolitiques, dépensiers; dans un deuxième temps, l'échange portait sur les légitimations des positions de chacun, un début d'autocritique se profilait et, sans doute pour alléger les tensions, une tentative de nier qu'il y ait conflit entre générations. Puis, les débats se concluaient généralement de façon constructive : On est tous dans le même bateau en difficulté ; Il faut développer un nouveau dialogue entre générations, jeter les ponts entre nous, travailler ensemble à de mêmes projets , etc.

Selon Bengtson, le vieillissement de la population conjugué à la baisse du taux de fécondité, les confusions et tensions qui sont survenues au plan des valeurs culturelles concernant le vieillissement, la succession, la productivité et la famille pourraient produire dans les années à venir des conflits profonds. Mais, paradoxalement, se trouve là un potentiel de plus grandes solidarités entre générations adultes dans la famille, et aussi entre groupes d'âge dans la société (1993 : 4).

5. UN AUTRE NIVEAU DE QUESTIONNEMENT : L'INSTITUTION SYMBOLIQUE DE LA FAMILLE

À la fin de cette réflexion, il nous faut situer la question des liens intergénérationnels à un niveau plus fondamental, peu exploré au Québec, et que les transformations récentes de la famille rendent très problématique. Les rapports entre générations et la transmission des valeurs ont aussi à voir avec l'institution de la famille. À ce sujet, toutes les études sur la famille reconnaissent être face à un brouillage des règles de l'alliance et de la filiation. Mais peut-on se résoudre, pour autant, à réduire la famille à un lieu de coexistence entre individus libres, dont les liens ne seraient noués que sur des bases affinitaires? Marie-France Tahon estime qu' il faut apprendre à distinguer entre stabilité et bonheur. Le rêve consiste dans leur conjonction (1995 : 6). La famille est certes une assise affective où la personne recherche le bonheur, mais elle est aussi un univers de règles et d'interdits qui institue l'enfant comme être humain et qu'on ne peut manipuler de façon arbitraire. Deux structures fondamentales jouent ce rôle : le trio horizontal (père-mère-enfant) et le trio vertical (grand-père-fils-petit-fils) : Il s'agit là de deux garde-fous qui empêchent l'enfant de se représenter comme auto-fondé, comme son propre créateur (1995 : 8). Et ces assises ont à voir avec la construction personnelle et sociale. Les débats autour des nouvelles questions concernant ces structures symboliques fondamentales sont ouverts, notamment les nouveaux statuts de la femme/mère et de l'enfant. A-t-on évalué les conséquences de l'effondrement de ce qui institue depuis des siècles la famille en Occident : l'alliance symbolisée par le mariage et le principe de patrilinéarité? Ces assises normatives et leurs transformations ont de profondes implications anthropologiques, juridiques et psychanalytiques qui doivent faire l'objet de débats et de réflexions approfondies, surtout dans le cadre d'une élaboration de politiques familiales. L'angle de ce chapitre ne permettait pas de les aborder directement.

CONCLUSION

Cette mise en perspective de l'évolution sociale et historique des valeurs et des liens intergénérationnels

montre l'importance du tournant actuel. Nous sommes face à un grand défi de maturité personnelle et collective. Plusieurs voies sont prometteuses. Au sein de la famille, plusieurs chercheurs observent ceci depuis quelques années : les alliances matrimoniales étant devenues plus fragiles et plus courtes, la filiation comme relation plus durable devient un lieu privilégié de recomposition de la conscience biographique et historique, du passé, du présent et de l'avenir, et de rapports humains plus solides, plus stables et plus gratifiants. Là-dessus toutefois, à la suite d'une enquête auprès de trois générations familiales, Attias-Donfut note que dans le cas de ruptures conjugales, même les liens entre ascendants et descendants sont fragilisés; les nouvelles alliances peuvent créer un éloignement avec les enfants adultes et aussi avec les vieux parents (1995 : 16-17).

Toutes les grandes recherches sociales sur la famille attestent aussi le fait suivant : les solidarités familiales ne sont pas mortes. Bien au contraire, le contexte de précarité tend à les resserrer. Le couple et la famille représentent pour les adultes une assise affective prioritaire. Même en cas de rupture, ils développent peu à peu des pratiques d'adaptation, de conciliation et de transaction. La famille demeure un lieu de sens, un objectif prisé et une valeur importante, y compris chez les jeunes. Mais le primat de l'affectif et de la norme d'indépendance fragilisent la famille comme institution : les solidarités sont plutôt ponctuelles, les liens réels davantage affinitaires que statutaires. En introduction d'un dossier sur Les mutations de la famille (*Le Monde*), on écrit ceci : En fait, ce ne sont pas les valeurs familiales qui sont en crise. C'est l'institution familiale qui ne parvient plus à trouver sa place , tant les repères traditionnels sont brouillés.

Rien n'est donc gagné au plan de la stabilité familiale. Mais certaines voies se dessinent pour la renforcer, et dont il a été question dans ce court texte : la révision des valeurs qui s'opère chez des gens de tous les groupes d'âge et la redécouverte des personnes âgées, de leurs rôles sociaux, de leurs apports multiples et souhaitables. Dans *La part des aînés* (GRAND'MAISON, LEFEBVRE 1994), nous avons montré comment l'autonomie de l'aîné passe par sa socialisation, justement pour être viable. Autrement, elle subit toutes sortes de dérives. S'il y a déjà, à la retraite, un décrochage de tout rôle ou responsabilité sociale, de tout lien social soutenu, particulièrement intergénérationnel, on se prépare une triste vieillesse et une autonomie aussi insupportable que la dépendance. Et les couples sont privés d'une contribution importante à la réussite de leur projet familial. Prenons ici de nouveau la mesure de cette remarque de quelques aînés : La pire mort sociale, c'est lorsque tu n'as plus rien à transmettre. Du coup, c'est pointer un problème crucial et son issue possible. Mais il reste que, chez bien des aînés comme chez les autres générations, le culte de l'épanouissement personnel livré à sa seule logique peut faire de soi et des autres des étrangers, sans compter des attitudes souterraines d'un égoïsme qu'on refuse de voir comme tel parce qu'on l'a ennobli d'autonomie et de valeurs d'épanouissement poussées au point de rejeter toute considération altruiste.

Il faut donc promouvoir et favoriser les liens entre générations, notamment comme apport à la stabilité familiale. Indifférents et las face à un tas de requêtes légitimes de changement aux plans strictement social, politique ou économique, bien des gens sont profondément remués et interpellés lorsque ces requêtes sont reliées à leurs enfants et à leurs petits-enfants, même ceux des autres! À l'intérieur des liens entre générations, les enjeux socio-économiques et politiques sont étroitement liés aux enjeux de vie, de culture et de sens.

BIBLIOGRAPHIE

ATTIAS-DONFUT, Claudine (1988), *Sociologie des générations. L'empreinte du temps*, Paris, PUF.

-----, (1995), *Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles, État*. Ouvrage collectif sous la direction de Claudine Attias-Donfut, Paris, Nathan.

BENGTSON, Vern L. et W. Andrew ACHENBAUM (eds) (1993), *The Changing Contract across Generations*, New York, Aldine De Gruyter.

CANADA. Comité consultatif national sur le troisième âge (mars 1991), *Les conditions économiques des aîné-e-s au Canada. Un précis*. Ottawa, Le Conseil consultatif.

DORÉ, Jacques... [et al.] (1995), *Guide de l'intergénération*, Fédération de l'Âge d'Or du Québec, Éditeur.

GRAND'MAISON, Jacques (sous la direction de) (1992a), *Le drame spirituel des adolescents. Profils sociaux et religieux* [Cahiers d'Études Pastorales; 10], Montréal, Fides.

-----, (1992b), *Vers un nouveau conflit des générations, Profils sociaux et religieux des 20-35 ans* [Cahiers d'Études Pastorales; 11], Montréal, Fides.

GRAND'MAISON, Jacques et Solange LEFEBVRE (sous la direction de) (1993), *Une génération bouc émissaire, Enquête sur les baby-boomers* [Cahiers d'Études Pastorales; 12], Montréal, Fides.

-----, (1994), *La part des aînés* [Cahiers d'Études Pastorales; 13], Montréal, Fides.

GRAND'MAISON, Jacques, L. BARONI et J.-M. GAUTHIER (1995), *Le défi des générations* [Cahiers d'Études Pastorales; 15], Montréal, Fides.

KORNHABER, Arthur et Kenneth WOODWARD (1988), *Grands-parents, petits-enfants, le lien vital*, Paris, Laffont; édition américaine, 1981.

LEFEBVRE, Solange (1994), *Un révélateur : être grand-parent*, dans GRAND'MAISON et LEFEBVRE, 95-121.

-----, (1995), *Génération contemporaines, itinéraires et solidarités*, dans GRAND'MAISON [et al.], p. 89-181.

Les mutations de la famille. In *Le Monde, Dossiers et documents*, no 229, (février 1995)

MUXEL, Anne (1984), *Mémoire familiale et projet de socialisation de l'enfant : des obstinations*

durables, In *Dialogue*, no 84.

-----, (1993), Valeurs et idées, In *Informations sociales*, no 30.

QUÉBEC (Province). Conseil de la famille (1994), *Familles et grands-parents : une solidarité renouvelée : Avis*. Québec, Le Conseil.

QUÉBEC (Province). Conseil permanent de la jeunesse (1993), *Dites à tout le monde qu'on existe... : Avis sur la pauvreté des jeunes*. Québec, Le Conseil.

-----, (1996), *Parce qu'on existe! L'urgence d'une politique jeunesse*. Québec, Le Conseil.

TAHON, Marie-Blanche (1995), *La famille désinstitutionnée : introduction à la sociologie de la famille*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.

Solange Lefebvre est professeure adjointe à la Faculté de théologie de l'Université de Montréal depuis 1992. Elle détient un baccalauréat en musique, un Ph.D. en théologie (Université de Montréal) et un D.E.A. en anthropologie sociale (École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris). Elle a co-dirigé avec J. Grand'Maison le volet socio-religieux de l'enquête sur les générations québécoises dont il est ici question. Elle a produit plusieurs articles et conférences, notamment sur les valeurs, la famille, l'éducation et les nouvelles responsabilités des personnes âgées.

CHAPITRE 12 LA STABILITÉ DES PARENTS AU-DELÀ DE L'INSTABILITÉ DU COUPLE

Par Michel Lemieux

Nous suggérerons trois critères qui nous permettront d'apprécier la stabilité parentale : la reconnaissance des capacités parentales, le maintien du lien avec l'enfant et la recherche du juste milieu. D'autre part, nous présenterons certains types de comportements qui compromettent la stabilité parentale : le manque de contact, la dévalorisation de l'autre parent, les relations conflictuelles, la démission des fonctions parentales, le retrait et toute forme d'abus. Nous proposerons enfin quelques jalons qui peuvent nous guider dans la recherche du juste milieu entre nos besoins comme individu, comme partenaire et comme parent, et sur le choix d'un modèle.

INTRODUCTION

La stabilité des parents réfère comme spontanément à quelque chose d'inné, à un comportement qui suit en quelque sorte l'état de parent . Ne sommes-nous pas parents pour la vie? Il s'ensuit donc que l'on s'attend naturellement à ce qu'un parent soit stable à moins de situations bien particulières. Il n'en demeure pas moins que l'évolution de notre société nous amène à vivre dans un contexte de mouvance et de changements toujours plus exigeants et que les questions de fond émergent et nous préoccupent. La stabilité parentale est-elle encore possible et nécessaire de nos jours? L'instabilité du couple, les nombreuses difficultés familiales la rendent-elle impossible? Ou encore, les changements inévitables commandent-ils une plus grande stabilité? Les difficultés de nos jeunes ne sont-elles pas le fruit d'un manque de stabilité parentale?

Un sondage Gallup et Harris, il y a quelques années, posait la question suivante : quelle est la chose la plus importante dans la vie? Au-delà de l'argent, de la santé, de la beauté, de la renommée et du pouvoir, 96 % des réponses indiquaient que c'était d'avoir une bonne vie de famille. La famille demeure donc, pour une bonne majorité des gens, l'élément le plus important de leur vie. Dans ce contexte, la question de la stabilité des parents ou de la fonction parentale constitue une préoccupation importante, d'autant plus que les auteurs reconnaissent que plusieurs des problèmes de la société sont reliés à des relations familiales difficiles, pauvres ou insatisfaisantes (Stinnett, 1985, p. 4).

Le guide *Penser et agir famille* du Conseil de la famille reprend à juste titre l'un des fondements de la politique familiale en affirmant que le bien-être de la société est lié à celui des familles

(Québec, 1989). Le premier critère retenu vise justement "la stabilité de leur union (parents) est souhaitable dans la perspective du bien-être de leurs enfants, du besoin de ces derniers de voir les parents unis, du droit des enfants d'avoir accès à leurs deux parents (op. cit.).

Compte tenu que peu de recherches et peu de littérature traitent explicitement de ce thème, les critères de stabilité parentale proposés émergent d'une synthèse personnelle des études et recherches sur les familles fortes, les impacts du divorce sur les enfants, de mon expérience clinique et de mon expérience personnelle comme parent de deux enfants.

1. DES CRITÈRES DE STABILITÉ DES PARENTS

La recherche sur les qualités ou les caractéristiques des familles fortes, bien que peu élaborée, nous apporte un éclairage très utile qui nous permet de valider en quelque sorte nos critères. Les chercheurs ont retenu six qualités qui caractérisent les familles fortes. Ce sont : l'engagement, l'appréciation, la communication satisfaisante, le temps pour des activités ensemble, le bien-être spirituel et les habiletés d'adaptation (Stinnett, De Frain, 1985, p. 14). De plus, les familles fortes fonctionnent avec le principe que tout le monde a le droit de gagner (Hart, Louise, 1987, p. 44).

Certains éléments qui émergent de la situation même de la famille favorisent ou tendent à agir jusqu'à un certain point comme un support automatique à la stabilité des parents. La présence même des enfants amène souvent les parents à reporter ou requestionner un désir ou un besoin de mettre fin à la relation du couple (Belzki, 1990, p. 194). Les enfants en eux-mêmes constituent un facteur de stabilité pour les parents ou du moins pour la stabilité de la relation maritale. De même, le maintien des modes de fonctionnement de la famille exercerait un impact favorable au maintien du processus de stabilité (Reiss, David, 1987, p. 214).

Nous proposons trois critères qui semblent bien circonscrire les divers éléments qui favorisent ou défavorisent la stabilité des parents. Il s'agit de la reconnaissance des capacités parentales, du maintien du lien avec les enfants et de la recherche du juste milieu.

Compte tenu qu'un parent est principalement reconnu par sa façon d'assumer les diverses fonctions parentales, nous parlerons davantage de la stabilité des fonctions parentales qui ne sont pas liées nécessairement au fait que les parents doivent demeurer ensemble pour qu'il y ait stabilité. Nous comprenons et reconnaissons par ailleurs, que la stabilité parentale est plus difficile à assurer pour les parents qui ne demeurent pas ensemble.

La notion de fonction parentale réfère à cet ensemble de gestes qui affèrent aux fonctions parentales et par lesquels le parent s'assure que l'enfant reçoit régulièrement des soins et des messages cohérents en ce qui a trait à sa sécurité et à son développement . (Foucault, Pierre, p. 137)

Reconnaissance des capacités parentales

Comme l'estime de soi est à la base de tout sentiment de bien-être de la personne, il en est de même pour tout parent. Mon image positive comme parent joue un rôle majeur sur le fait que je demeure ou pas un bon parent, un parent impliqué, engagé. Ce critère réfère à la façon dont le parent s'identifie comme parent dans sa capacité de se situer et de se reconnaître dans son rôle et ses fonctions parentales. Cette identité, comme le dit Pierre Foucault, est fonction de son identité comme personne et comme adulte responsable de lui-même. Reconnaître l'enfant dans son statut d'enfant et en tenir compte suppose la capacité de me reconnaître dans mon statut d'adulte et de personne (Foucault, Pierre, p. 144-145). Ainsi, tout parent a besoin d'être reconnu dans sa maturité et ses compétences tout autant que dans ses droits.

Si cette reconnaissance constitue comme un préalable au plan individuel, elle demeure tout autant vitale au niveau des relations entre les deux parents. Dans la mesure où les deux parents se reconnaissent et s'apprécient dans leurs fonctions parentales, il s'ensuit un effet de levier créant un nid favorable à la stabilité des parents. L'absence de reconnaissance, et encore plus la contestation ou la négation des capacités parentales, agit comme un agent destructeur, un abrasif qui mène et compromet à petit feu, sinon dramatiquement, la stabilité dont l'enfant a tant besoin.

Cette attitude s'appuie aussi sur la reconnaissance des droits fondamentaux égaux de chacun des parents et sur le droit de l'enfant d'avoir un contact maximal avec chacun de ses parents.

La reconnaissance de l'autre parent réfère aussi à une autre caractéristique, celle de la maturité du parent. Moins le parent est mature, plus il sera vulnérable à la non-reconnaissance de l'autre parent; cette non-reconnaissance peut semer le doute sur ses propres capacités parentales, ce qui risquera de compromettre et d'affecter plus ou moins sérieusement la qualité et peut-être même le maintien du lien avec l'enfant. La maturité réfère à cette capacité du parent de reconnaître et d'exprimer ses besoins et ses sentiments et aussi ceux des autres. C'est la capacité d'identifier, de reconnaître ses états intérieurs et ceux de l'enfant, capacité de nommer et de parler, capacité de ressentir l'émotivité et de l'exprimer de façon adaptée (Foucault, Pierre, p. 147).

C'est aussi la capacité d'accepter un délai pour la satisfaction de ses propres besoins; capacité d'attendre, de reporter, de prioriser plutôt que d'être frustré ou de se laisser aller à une action impulsive.

Maintien du lien avec l'enfant

Ce critère est certes le plus déterminant, le plus parlant et le plus évident. La fonction parentale ne réfère-t-elle pas essentiellement à un lien actif, amoureux et agissant entre le parent et l'enfant? L'importance de ce lien est vitale pour l'enfant et le premier responsable en est le parent. Si nous reconnaissons que l'influence la plus forte dans le développement de toute personne est la famille et cela, au-delà de la culture, du temps et de tout autre élément (Hart, Louise, 1987, p.1), nous comprenons mieux la place accordée au maintien du lien avec l'enfant.

Même lorsque les parents sont séparés ou remariés, c'est au parent qu'incombe la responsabilité d'assurer et de maintenir le lien avec l'enfant, malgré les rejets possibles, les retraits, l'hostilité du ou des enfants (Sager, C. et al. 1983, p. 234). Ce lien avec l'enfant se vérifie à travers la loyauté du parent, la qualité de sa relation, la régularité des visites et des activités avec l'enfant et surtout, par la qualité du lien amoureux.

Cette notion de maintien du lien nous réfère à un autre concept, celui de la loyauté du lien. La loyauté constitue une force fondamentale dans la formation de tout individu. Ceci découle du fait que tout être humain n'a vu le jour que par l'intermédiaire de ses parents. La loyauté impliquée dans la relation parent-enfant est si importante que seule cette relation n'aura jamais de fin. Toute autre relation peut se terminer, mais pas la relation parent-enfant. Cette notion s'applique dans les deux sens de telle sorte que dans une situation de divorce, la loyauté des enfants face aux deux parents constitue un intérêt vital et majeur et doit être respectée de même que la loyauté du parent envers les enfants (Boszormenyi-Nagy, 1986, p. 19-21).

L'Avis du Conseil de la famille sur la situation de la reconstitution familiale l'indiquait très clairement. La fidélité à l'engagement parental est avant tout le maintien, voire le renforcement des liens parents-enfants, ce qui suppose que les parents doivent tout mettre en oeuvre pour qu'ils perdurent en dépit des circonstances qui ne sont pas toujours favorables (p. 68).

Ce maintien ne doit pas être seulement physique. Il doit se traduire par une relation supportante, aidante, compréhensive, intéressée et stimulante pour l'enfant et pour le parent. Les auteurs l'affirment abondamment : le système familial le plus bénéfique pour tout enfant, même pour ceux dont les familles sont éclatées, séparées ou recomposées, est celui où chacun des parents entretient une relation supportante avec les enfants, une relation où il y a peu de conflits entre eux (Wilchik, S., 1988, p. 101).

Les cinq facteurs de l'échelle de satisfaction du parent constituent un outil très utile pour l'aider à se situer ou à évaluer la qualité du maintien de son lien. Ce support à l'autre parent, son implication dans les besoins de contrôle et de discipline de l'enfant et sa satisfaction générale comme parent, voilà les principaux facteurs à considérer.

Ce qui importe le plus, c'est la qualité des interactions parents-enfants. Même dans les situations de séparation, le bien-être de l'enfant est influencé par le degré de changement dans les relations, l'importance et la rapidité de la perte, la qualité du temps passé avec l'autre parent et surtout par tous ces facteurs pris ensemble.

De même, la régularité des visites bien planifiées qui exige une collaboration entre les parents témoigne du désir de maintenir le lien et d'assumer la responsabilité du partage de la garde et de la stabilité parentale. Voilà un autre élément de nature à assurer la stabilité (Isaacs, 1986).

Ce maintien du lien avec l'enfant se consolide quand chacun des parents se perçoit et se sent le premier et le principal responsable de l'enfant. Loin d'être écrasé ou brimé par cette responsabilité

et par toutes les fonctions qui s'y rattachent, le parent stable en est stimulé et fier. Plus un parent laisse à d'autres personnes le soin de son ou de ses enfants, plus le parent perçoit la dépendance de l'enfant comme la cause et la source de ses difficultés, plus la continuité de cette figure parentale compromet la stabilité requise.

Se traduit dans des activités avec l'enfant

Ce maintien sera d'autant plus garant de la stabilité parentale qu'il se concrétisera dans des échanges et des discussions ouvertes avec les enfants, dans un accompagnement ou un partage d'activités et une présence empreinte d'écoute, de support et d'un intérêt non équivoque pour le bien de l'enfant.

Lien amoureux

Toutefois, la qualité fondamentale la plus importante de ce lien se retrouve dans le lien amoureux entre le parent et l'enfant. Nous savons tous comment l'amour est nécessaire pour une croissance normale. En contrepartie, la perte de l'amour durant l'enfance interfère non seulement avec le développement normal de l'enfant, mais il s'ensuit des conséquences négatives pour sa santé individuelle et pour réussir sa vie par la suite (Swensen, Clifford H. Jr., 1985, p. 371).

Notre expérience de consultation nous permet de vérifier cette réalité tous les jours et de témoigner des effets néfastes du manque d'amour. Ce lien amoureux se traduit bien sûr par la qualité de la présence à l'enfant. Comme le mentionne Geneviève Hone et Julien Mercure à propos de la relation du couple, cette présence gagne à être à la fois concrète, c'est-à-dire dans l'espace tenu du présent, singulière, pour que l'enfant sente que c'est pour lui; et ouverte donc non possessive, non forcée (Hone, G., Mercure J., 1993, p. 184). Cette capacité à développer un lien amoureux avec l'enfant est directement liée à la capacité affective du parent qui se traduit dans sa capacité de prendre une certaine distance par rapport à son émotivité et son affectivité (Foucault, Pierre, p. 141).

Bien que ce maintien du lien puisse apparaître bien banal à première vue, nous constatons que les exigences qui en découlent prennent une grande importance. Le parent qui réussit à offrir cette qualité de présence et de lien rencontre toutes les exigences de ce que Claire Leduc a appelé les qualités du parent entraîneur, c'est-à-dire le parent qui recherche le juste milieu qui permettra à l'enfant de mieux s'épanouir (Leduc, 1994).

La recherche du juste milieu

La stabilité s'accommode difficilement des extrêmes. Bien que le mouvement du balancier semble inévitable avec tous les événements d'une vie avec des enfants, le parent stable est constamment à la recherche du juste milieu dans sa relation avec son enfant, même dans les situations les plus difficiles.

Quelles que soient les difficultés, le parent trouve une façon appropriée de manifester et de faire sentir son affection à son enfant; il s'en préoccupe activement et assure l'éducation, la santé et la sécurité de son enfant; il sait s'affirmer, se respecter et respecter son enfant. Ses interventions sont cohérentes et soutenues. Le parent inspire la confiance à son enfant, (Leduc, Claire, 1994).

Pour arriver à maintenir une telle attitude, le parent accepte de ne pas être parfait et ne le cache pas à son enfant; ainsi, il transmet à l'enfant que la vie est une recherche constante d'un équilibre à inventer et à adapter selon les circonstances et avec les ressources à notre disposition.

La reconnaissance des capacités parentales, le maintien du lien avec l'enfant et la recherche du juste milieu dans l'interaction parent-enfant et parent-parent, voilà les trois critères qui nous permettent d'apprécier la stabilité des parents. Si certaines attitudes sont garantes de cette stabilité, d'autres la compromettent sérieusement bien sûr.

2. COMPORTEMENTS QUI COMPROMETTENT LA STABILITÉ PARENTALE

Manque de contacts

Le manque de contacts ou les mauvais contacts avec l'enfant aboutissent presque inmanquablement à une rupture de lien ou à une relation très conflictuelle. Comment assurer une stabilité sans un lien minimal, sans des contacts positifs avec le ou les enfants?

Dévalorisation

La dévalorisation de l'autre parent, son dénigrement ou la non-reconnaissance de sa compétence et de ses habiletés parentales rendent certes très difficiles la collaboration et le maintien d'un lien responsable entre les parents et risquent de porter atteinte à la stabilité de l'un ou de l'autre, sinon des deux parents et ce, au détriment de l'enfant.

Relations conflictuelles

L'ennemi majeur n'est-il pas le conflit entre les parents eux-mêmes qui risque de dégénérer en l'abdication de l'un en faveur de l'autre pour, disent souvent les parents impliqués dans un tel conflit, avoir la paix, pour ne pas nuire plus aux enfants ? Les vraies raisons sont ailleurs, bien sûr. Ce conflit entre les parents est souvent alimenté par le fait que l'un utilise l'enfant comme monnaie d'échange ou comme bouc-émissaire pour se venger de l'autre, pour le blesser à travers l'enfant. Trop souvent, les relations conflictuelles maintiennent les parents et les enfants dans une impasse presque insurmontable. Dans une telle situation, le ou les parents gagneraient à recourir aux services d'un professionnel spécialiste de la thérapie familiale ou de la médiation familiale.

Quelques rencontres aideraient certes à dénouer l'impasse ou à trouver les ajustements requis pour ne pas laisser les conflits miner les relations et compromettre le maintien des contacts.

Démission des fonctions parentales

De même, la négligence ou le rejet de certaines fonctions parentales compromettent graduellement la stabilité; d'autres comportements exagérés tendent à compenser un manque; pensons au parent qui couche toujours avec son enfant ou le parent qui utilise à outrance son enfant comme son confident.

Abus, alcoolisme, retrait

D'autres comportements extrêmes affectent sérieusement la stabilité parentale, tels l'abus sous toutes ses formes, qu'il soit physique, sexuel, moral ou psychologique, l'alcoolisme, la négligence, le retrait, l'évitement ou l'isolement de l'un ou des deux parents.

Tous ces comportements, et beaucoup d'autres qui en découlent, constituent des menaces sérieuses pour la stabilité parentale si nécessaire à l'enfant.

Conflit travail-parentage

Le conflit travail-famille a très souvent été évoqué surtout par les hommes. Le c'est à cause de mon travail ou de notre travail est une rengaine fort connue. Une enquête auprès de 20 000 travailleurs canadiens a révélé qu'il s'agissait davantage d'un conflit travail-parentage. Les auteurs de la recherche ont conclu que ce résultat vient corroborer notre hypothèse selon laquelle une grande partie de ce que l'on a appelé récemment le conflit travail-famille est en réalité, un conflit entre le rôle professionnel et le rôle parental (Duxburry, 1993, p. 12-13).

Dans notre monde où les deux parents et souvent même les enfants travaillent, l'équilibre ne s'établit pas sans difficulté. Nous observons de plus en plus une tendance où l'on dit que les enfants sont assez vieux, qu'ils ont d'immenses capacités d'adaptation et qu'ils sont capables de se garder eux-mêmes. À écouter les enfants, ce n'est pas si évident et les sentiments vécus par les enfants dans un tel contexte ne sont pas toujours très positifs ou louangeurs pour les parents.

Si c'est impossible d'éviter tout conflit, le défi pour les parents et les couples demeure de taille. Pour réussir sa vie de couple et/ou de parents, il faut accepter d'inventer, de chercher, de retrouver ou d'ajuster l'équilibre constamment au rythme des événements, des joies et des peines, des étapes qui parfois s'éternisent et, d'autres fois, qui se bousculent.

3. VERS UN ÉQUILIBRE À INVENTER

D'abord être bien dans sa peau

Cet équilibre difficile à trouver et à maintenir résulte en grande partie de la décision de réussir à la fois ma vie personnelle, ma vie de couple et ma vie de parents. Même si les priorités demeurent difficiles à établir selon les diverses étapes de la vie, la priorité première doit se retrouver dans la recherche de son bien-être propre. Plus je suis à l'aise avec moi-même, plus j'aurai d'énergie pour un vrai partage et un vrai don de moi-même qui m'enrichira plus qu'il me videra. Moins je suis satisfait de moi-même, moins je suis bien dans ma peau, plus je trouverai exigeant et vidant le partage et le don de moi-même et plus j'aurai tendance à utiliser l'autre partenaire ou l'autre parent, et parfois l'enfant lui-même, pour combler mes propres lacunes.

Un temps pour chacun

Le défi d'équilibrer de façon cohérente, satisfaisante et constructive le temps pour moi, le temps pour et avec le partenaire et le temps pour et avec les enfants constitue un élément de préoccupation majeure. Combien de couples n'ont jamais pris de vacances seuls, sans les enfants, sans amis ou parents depuis l'arrivée des enfants, ou n'ont même plus d'activités pour eux deux, comme couple?

Négociateur gagnant-gagnant

Ce défi peut difficilement se trouver et surtout se concrétiser sans une collaboration ouverte et active des deux parents. L'outil par excellence demeure l'habileté à négocier gagnant-gagnant, non seulement pour le bien des enfants, mais avant tout par respect mutuel pour ce que chacun est, d'abord comme personne, et comme parent, et ce, au-delà des conflits et des autres intérêts.

Indicateurs

Quelques indicateurs peuvent nous guider pour réajuster notre équilibre comme le fait de me sentir bien comme homme ou comme femme, comme époux ou épouse, comme parent. Souvent, la personne ne se sent plus suffisamment à l'aise dans l'un ou l'autre de ces statuts. Comme le disait le grand psychologue Fritz Perls, je ne me tromperai pas si je me fie honnêtement à ce que je ressens.

Si je suis bien, j'aurai aussi le goût pour des activités seul, avec ma partenaire et même avec les enfants. J'anticiperai, je planifierai ou je suggérerai divers types d'activités selon les besoins. Combien souvent entendons-nous des commentaires comme Depuis que nous avons les enfants, c'est impossible ou Depuis que je suis séparé, depuis que je suis seul... Bien sûr, il n'est pas toujours facile de garder un même rythme entre les divers types d'activités, mais l'important, c'est de s'en soucier et de se réserver du temps, ne serait-ce qu'occasionnellement pour de telles activités, si simples soient-elles.

D'autres indices, sur un plan plus personnel, peuvent aussi nous aider à nous réveiller. Est-ce que je me trouve encore beau ou belle, attirant ou attirante? Est-ce que je réagis encore à la séduction ou est-ce quelque chose qui n'est plus pour moi? Suis-je envahi par les enfants à ce point que je ne sais plus qui je suis; suis-je distant au point de ne plus me préoccuper d'eux?

Avec ces quelques points de repère, toute personne, tout couple et tout parent peut se réajuster selon les besoins et les circonstances du moment. Cela demande de la maturité, une grande dose de flexibilité, une capacité et une volonté d'adaptation, non seulement sur le plan individuel, mais surtout au niveau de mes relations avec l'autre parent et avec les enfants.

CONCLUSION

Nous avons suggéré trois critères qui nous permettent d'apprécier la stabilité parentale : la reconnaissance des capacités parentales, le maintien du lien avec l'enfant et la recherche du juste milieu. Nous avons, d'autre part, présenté certains types de comportements qui compromettent la stabilité parentale; le manque de contact, la dévalorisation de l'autre parent, les relations conflictuelles, la démission des fonctions parentales, le retrait et toute forme d'abus. Nous proposons enfin quelques jalons qui peuvent nous guider dans la recherche du juste milieu entre nos besoins comme individu, comme partenaire et comme parent, et sur le choix d'un modèle.

Plusieurs se demandent s'il existe un ou des modèles de stabilité parentale. Je suis davantage de l'avis qu'il vaut mieux se méfier des modèles sans toutefois les rejeter du revers de la main. Le bon modèle est celui qui n'est pas rigide, établi une fois pour toutes. C'est celui que j'établis en interaction constante avec l'autre parent, d'une part, et avec les enfants, d'autre part; celui que nous inventons, ajustons et expérimentons ensemble au fil des besoins et des événements dans le plus grand respect de chacun. Ainsi, le bon modèle, c'est le mien, le nôtre, avec les forces et les faiblesses des personnes impliquées. Il y a certes avantage à connaître et à s'inspirer des parents qui ont réussi et des caractéristiques des familles fortes. L'engagement de chacun des parents et des enfants, l'appréciation mutuelle, la communication ouverte, efficace et respectueuse, le temps consacré à nos fonctions parentales, le bien-être spirituel et nos capacités d'adaptation, voilà les atouts des parents qui réussissent à relever ce magnifique défi (Hart, Linch, p. 14). Toutefois, ces éléments ne seront aidants que si nous arrivons ensemble à les adapter et à les intégrer dans notre situation d'une façon satisfaisante pour toutes les parties. La croyance du parent gagnant est relationnelle; un parent ne peut pas être gagnant sans se soucier de l'autre parent, partager et collaborer ni sans entraîner les autres à devenir aussi gagnants.

La complexité de cette tâche ne fait aucun doute. Quel parent ne s'est pas questionné, tourmenté et préoccupé du devenir de ses enfants et du devenir de sa propre relation avec les enfants? Au-delà de la stabilité ou de l'instabilité du couple, les enfants ont besoin de la stabilité parentale pour favoriser leur développement. Cette responsabilité appartient aux deux parents. Le manque de stabilité parentale expose l'enfant à des perturbations profondes. Ces quelques observations

aideront, nous l'espérons, les couples et tout parent à poursuivre avec confiance cette oeuvre magistrale et si noble que celle d'accompagner nos enfants sur le chemin de la vie. Ce défi est colossal mais possible, stimulant et enrichissant parce qu'il répond à nos aspirations les plus profondes.

BIBLIOGRAPHIE

- BOSZORMENYI-NAGY, Yvan. *Balance in motion*. New York, Brunner/Mazel, 1986, 123 p.
- DUXBURY, Lynda; HIGGINS, Christopher; LEE, Catherine. Conflit travail-famille, In *Transition*, juin 1993, p. 11-14.
- FOUCAULT, Pierre. *L'évaluation de la capacité parentale*. Document adapté à la clientèle spécifique de l'établissement. Montréal, Centre Rosalie-Jetté, hiver 1992, 152 p.
- HART, Louise. *The winning family*. New York, Dodd/Mead, 1987, 164 p.
- HONE, Geneviève; MERCURE, Julien. *Les saisons du couple*. Ottawa, Novalis, 1993, 189 p.
- ISAACS, Marla Beth... et al. *The difficult divorce*, New York, Basics Books, 1986, 302 p.
- LEDUC, Claire. *Le parent entraîneur ou la méthode du juste milieu*. Montréal, Editions Logiques, 1994, 222 p.
- QUÉBEC (Province). Conseil de la famille. *La famille... composée autrement*. Québec, Le Conseil, 1995, 75 p.
- . *Penser et agir famille : guide à l'intention des intervenants publics et privés*. Québec, Le Conseil, 1989, 65 p.
- REISS, David; KLEIN, David. Paradigm and pathogenesis. In *Family interaction and psychopathology*, edited by Theodore Jacob, New York, Plenum Press, 1987, 661 p.
- SAGER, Clifford J. et al. *Treating the remarried family*. New York, Brunner/Mazel, 1983, 388 p.
- STINNETT, Nick; DE FRAIN, John. *Secrets of strong families*. Toronto, Little Brown, 1985, 196 p.

SWENSEN, Clifford H. Jr. Love in the family. In *The Handbook of family psychology and therapy*, edited by Luciano L'Abate, vol. 1, Homewood (Illinois), The Dorsey Press, 1985, 659 p.

WILCHIK, Sharlene; KAROLY, Paul. Adjustment of parents and children to remarriage, In *Children of divorce*, edited by Mavis E. Heterington... et al., New York, Gardner Press, 1988, 383 p.

L'auteur est psychothérapeute conjugal et familial en même temps que sexologue. Michel Lemieux est le président de l'Association des psychothérapeutes conjugaux et familiaux du Québec. Sa pratique et son expérience professionnelle en font un intervenant et un conférencier recherché.

CHAPITRE 13 INTÉRESSER LES JEUNES ADULTES À ENRICHIR LEUR VIE CONJUGALE ET FAMILIALE

Par Jean-Marie Boisvert et Madeleine Beaudry

Dans notre société, les cas d'insatisfaction conjugale et familiale sont très nombreux et cette insatisfaction a des conséquences graves sur le bien-être des personnes en cause, conjoints et enfants. Nous faisons l'hypothèse que cette insatisfaction dépend en grande partie du fait que les conjoints n'ont pas appris à vivre leurs relations conjugale et familiale d'une façon harmonieuse. Or, un certain nombre de recherches ont montré qu'un programme de préparation à la vie conjugale et familiale basé sur le développement des habiletés de communication et de résolution de problèmes permettait d'améliorer à long terme la satisfaction des conjoints et l'adaptation psychosociale des enfants. Malheureusement, une grande partie des jeunes couples montrent un intérêt mitigé pour ce type de programmes. Pour rejoindre les jeunes couples, il faut sans doute tenir compte davantage de leurs préoccupations actuelles et faire un meilleur marketing des programmes de préparation à la vie conjugale et familiale.

INTRODUCTION

L'insatisfaction par rapport à la vie de couple et à la vie familiale est un phénomène très répandu. Le premier indice de l'ampleur de ce phénomène est le taux élevé de séparations et de divorces. On estime généralement qu'un mariage sur trois ou même sur deux se terminera tôt ou tard par une séparation ou un divorce. Mais ce n'est pas tout : il y a un certain nombre de couples qui ne se séparent pas, et qui sont tout de même insatisfaits de leur relation. Déjà, en 1980, Mace et Mace évaluaient que 50 % des couples qui ne divorcent pas sont insatisfaits de leur relation. Si l'on cumule ces deux estimations, on peut considérer que parmi les couples qui se forment actuellement, les trois-quarts seront éventuellement insatisfaits de leur vie de couple, ce qui apparaît certainement énorme. Or, l'insatisfaction conjugale tout comme la rupture conjugale entraînent une diminution importante du bien-être physique et psychologique des personnes en cause, conjoints et enfants (Boisvert, Beaudry et Ladouceur, 1994). Comme le souligne Julien (1993), un développement majeur des recherches sur l'ajustement conjugal en cette fin de siècle consiste en la découverte d'une relation entre la détresse conjugale et divers problèmes de santé physique et mentale. Par ailleurs, une relation de couple stable qui procure satisfaction aux deux partenaires est considérée comme le plus grand bonheur d'une vie par la majorité des adultes (Wright et Sabourin, 1985).

Différentes hypothèses d'ordre socio-économique peuvent être avancées concernant les facteurs explicatifs du haut niveau d'insatisfaction conjugale. Toutefois, notre attention se porte ici sur une

hypothèse d'ordre psychosocial. Si les couples se révèlent aussi souvent insatisfaits, c'est qu'ils n'ont pas appris comment vivre une relation de couple harmonieuse. Examinons cette hypothèse. Il semble d'abord que trop souvent, dans leur famille, les enfants ne sont pas mis en présence de modèles adéquats de vie à deux. Ainsi, des comportements et des attitudes qui engendrent l'insatisfaction conjugale risquent fort de se transmettre d'une génération à l'autre. Et ce n'est pas à l'école que les enfants peuvent combler leurs déficits à ce niveau et apprendre comment vivre à deux. Aussi, lorsque les couples se forment, il n'est pas rare de constater que les conjoints n'ont pas eu la possibilité d'apprendre comment composer avec les difficultés qui se présentent et conserver l'harmonie dans le couple. Comme toutes les habiletés, celles qui sont nécessaires pour faire face à la vie conjugale et familiale ne sont certes pas innées! Si on ne les apprend pas d'une façon ou d'une autre, on ne les a pas.

Par ailleurs, la thérapie de couple ne peut être considérée comme un moyen suffisant pour diminuer de façon substantielle le haut taux d'insatisfaction conjugale dans la population. D'une part, ce n'est qu'une minorité des couples en détresse qui veulent recevoir une thérapie de couple ou qui y ont accès. D'autre part, parmi les conjoints qui complètent une thérapie de couple, seulement 35 % se disent pleinement satisfaits de leur relation par la suite (Boisvert et Beaudry, 1991). Il semble donc particulièrement difficile de traiter les problèmes conjugaux une fois qu'ils sont bien installés. Par ailleurs, certaines recherches montrent que plus les partenaires sont jeunes, mieux ils répondent aux procédures d'intervention. On peut donc croire qu'un virage en faveur d'une approche préventive s'impose et qu'il est temps que des programmes portant sur les habiletés conjugales et parentales soient élaborés, validés et répandus, en particulier, chez les jeunes couples.

Dans ce texte, nous décrirons les bases d'un programme efficace de préparation à la vie de couple et à la vie familiale selon l'état actuel de nos connaissances et nous analyserons la perception des jeunes adultes québécois par rapport à la vie conjugale et familiale et aux programmes préventifs.

1. LES PROGRAMMES DE PRÉPARATION À LA VIE CONJUGALE ET FAMILIALE

Selon l'état actuel de nos connaissances, les habiletés de communication constituent le plus important déterminant de la satisfaction par rapport à la vie de couple et à la vie familiale. Les programmes de préparation à la vie conjugale et familiale (PVCF), élaborés par les chercheurs et les intervenants conjugaux, comprennent donc essentiellement un apprentissage des habiletés de communication. Le programme de PVCF, qui fait actuellement l'objet d'une évaluation par notre équipe de recherche, s'inspire du programme qui a sans doute fait l'objet du plus grand nombre d'études empiriques et qui a été élaboré par Markman et ses collègues (Markman, Renick, Floyd, Stanley et Clements, 1993; Renick, Blumberg et Markman, 1992). Il comprend, entre autres, un entraînement systématique à la communication. Voici une brève description de ce programme qu'en français, nous avons appelé EVA (Enrichissement de la Vie Amoureuse).

Dans un premier temps, il y a apprentissage de l'écoute active, considérée comme l'habileté fondamentale, celle qui permet un véritable rapprochement et qui favorise l'intimité. Bien comprendre ce

que veut dire l'autre, reconnaître le sens qu'il donne à ses propos, sans juger, sans interpréter, sans déformer, voilà ce que veut dire écouter. Normalement, cette habileté permet à l'autre d'aller au bout de sa pensée et d'exprimer ses sentiments. Le programme EVA met donc l'accent sur la capacité de résumer le point de vue de l'autre, de vérifier si l'on a bien compris son message et de valider son point de vue ou ses sentiments ou d'exprimer qu'on le comprend. La pratique de ces habiletés permet d'éviter les escalades négatives à la source des incompréhensions conjugales.

Une autre habileté importante consiste à exprimer ses sentiments tant positifs que négatifs. Pour cela, il importe d'aider les conjoints à identifier leurs sentiments et à développer des manières constructives de les exprimer. En expérimentant certaines règles concernant surtout l'expression de sentiments négatifs, les conjoints réalisent rapidement que ce ne sont pas tant les sentiments négatifs qui sont destructeurs, mais la manière de les exprimer.

Le programme EVA insiste aussi sur l'expression des attentes ou des croyances face à la relation. Étant donnée l'importance de cette dimension dans les relations interpersonnelles, les couples sont encouragés à identifier la manière dont ils aimeraient que l'autre réagisse dans différentes situations et à se dire comment ils souhaiteraient que les choses se passent. Par exemple, ils abordent des thèmes comme la longévité de la relation, la fidélité sexuelle, l'amour, les relations sexuelles, le travail, le partage des tâches, le pouvoir, le temps passé ensemble, etc.

Après avoir développé des habiletés de base sur le plan de la communication, les couples apprennent une technique de résolution de problèmes. Sensibilisés au fait que tous les couples rencontrent des désaccords, ils mettent en pratique une procédure structurée qui leur permet de bien définir le problème et de chercher des solutions constructives dans le meilleur intérêt de tous. Enfin, d'autres dimensions sont aussi abordées : l'enrichissement de la sensualité et de la sexualité, l'engagement dans la relation, la jalousie et les habiletés parentales.

D'après les résultats des recherches, le programme EVA s'avère efficace pour améliorer la communication et la satisfaction conjugales et pour diminuer le taux de divorce à long terme (Guay, Boisvert, Lafontaine, Lavoie et Samson, 1995; Markman et al., 1993). De plus, des données récentes indiquent que ce type de programme a des répercussions à très long terme sur les enfants : les enfants des couples qui l'ont suivi une dizaine d'années plus tôt présentent une meilleure adaptation psychosociale à la maternelle que les enfants des couples qui ne l'ont pas suivi (Markman, 1995). Il semble donc que la transmission intergénérationnelle puisse se faire autant pour les habiletés de communication que pour l'insatisfaction conjugale.

2. LA PERCEPTION DE LA VIE CONJUGALE ET FAMILIALE CHEZ LES JEUNES ADULTES

Dans la société occidentale, les couples et les familles sont dans un processus de redéfinition des rôles particulièrement depuis quelques décennies. À ce propos, des recherches récentes indiquent que la population québécoise (et en particulier les jeunes adultes) se caractérise par des attitudes très libérales

face à la vie familiale et conjugale en même temps qu'elle appréhende son caractère fragile et instable (Boisvert, Beaudry, Ladouceur et Freeston, 1995; Boisvert et al., 1995).

Les changements les plus évidents dans la conception du couple et de la famille concernent l'importance réduite de la famille étendue, la redéfinition des rôles sexuels, la fréquence de la cohabitation, les taux élevés de séparation et de divorce et la diminution de l'influence religieuse. Il n'est pas étonnant, dans un tel contexte, que les comportements et les attitudes des jeunes adultes concernant le couple et la famille soient affectés.

Dans le but de mieux cerner les caractéristiques des jeunes adultes québécois face à la vie conjugale et familiale, nous avons réalisé, au cours des cinq dernières années, des sondages auprès des jeunes Québécois de 18 à 25 ans, des adultes de 40 à 60 ans et des thérapeutes conjugaux, dans le but de connaître les caractéristiques des jeunes adultes. Les questionnaires utilisés mesurent, entre autres, 1) la perception des difficultés conjugales chez les couples en général, 2) la perception des difficultés conjugales chez les répondants eux-mêmes et 3) l'importance accordée à différents thèmes abordés dans les programmes de PVCF. Voici les principaux résultats obtenus.

Les jeunes adultes de 18 à 25 ans ont une perception de la vie de couple davantage différente de celle des thérapeutes conjugaux que de celle des 40 à 60 ans. Les trois groupes s'entendent pour considérer que la communication est le principal problème des couples en général. Cependant, la jalousie constitue aussi un problème très important selon les jeunes adultes, ce qui ne semble pas être le cas pour les deux autres groupes de sujets.

Les jeunes adultes prévoient rencontrer eux-mêmes plus de problèmes conjugaux que les sujets de 40 à 60 ans. Une de leurs caractéristiques serait donc une plus grande inquiétude face à leur propre vie conjugale et familiale actuelle ou future. Les domaines où ils prévoient rencontrer le plus de conflits conjugaux sont ceux des occupations (travail, loisirs, budget, études et tâches ménagères) et des relations extrafamiliales (problèmes reliés à une relation de couple précédente, jalousie et amitiés) et ce, à un niveau significativement plus élevé que les personnes de 40 à 60 ans. Le programme EVA tente d'intégrer ces différentes dimensions afin d'être mieux adapté aux jeunes couples québécois.

3. L'INTÉRÊT POUR LA PRÉPARATION À LA VIE CONJUGALE ET FAMILIALE CHEZ LES JEUNES ADULTES

Selon les résultats de nos sondages, les jeunes adultes québécois présentent un intérêt modéré pour les différents thèmes qui peuvent être abordés dans un programme de PVCF. Ils trouvent ces thèmes significativement moins intéressants que ne le font les thérapeutes conjugaux et les adultes de 40 à 60 ans. Nous avons également comparé les résultats des jeunes adultes québécois à un questionnaire d'intérêt à ceux d'un échantillon de jeunes adultes américains, tels que rapportés dans une autre étude (Silliman et Schumm, 1989). Les jeunes Québécois manifestent un intérêt moindre que les jeunes Américains en rapport avec la PVCF.

Un autre indice de l'intérêt modéré des jeunes adultes en rapport avec la PVCF est le fait qu'il est difficile de recruter des jeunes couples pour participer à un programme de PVCF. Nous avons offert à des couples qui participaient à une étude sur les caractéristiques des jeunes couples de collaborer par la suite à une recherche sur la PVCF; 55,8 % seulement des couples ont accepté. De même, Renick et ses collaborateurs (1992) ont obtenu 50 % de réponses favorables auprès de jeunes couples sollicités pour s'inscrire à un tel programme. Il serait certainement important de mieux comprendre pourquoi les jeunes s'intéressent peu à ce type de programme. Notre équipe de recherche se penche actuellement sur cette question. Pour l'instant, nous croyons possible qu'un des messages importants transmis aux jeunes adultes au cours des dernières années est que les cours de préparation au mariage (programmes religieux auxquels ils associent probablement les programmes de PVCF) sont inutiles et que le divorce est la meilleure solution en cas d'insatisfaction conjugale.

Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que les deux thèmes de PVCF que les jeunes adultes québécois privilégient portent sur les rôles parentaux, c'est-à-dire l'adaptation à l'arrivée du premier enfant et les habiletés parentales. Ce sont là des thèmes auxquels les experts dans le domaine n'accordaient pas une grande importance dans les premiers programmes de prévention, non plus qu'au thème de la jalousie dont nous avons parlé précédemment (Boisvert, Aubé, Gagnon, Tardif et Freeston, 1993). Ceci laisse croire que les programmes de prévention ne tiennent pas suffisamment compte des besoins des personnes auxquelles ils sont destinés, d'où leur peu d'intérêt à participer à ces programmes. Le programme EVA a donc intégré ces dimensions. Il serait aussi souhaitable de faire des efforts de marketing pour promouvoir les programmes de PVCF.

CONCLUSION

L'ampleur des problèmes conjugaux et familiaux et la difficulté de les résoudre dans une approche thérapeutique rendent nécessaires des efforts de prévention. À cet égard, le programme EVA, que nous avons décrit précédemment, constitue une action préventive prometteuse. Il dispense aux couples les connaissances sur les ingrédients actifs de la satisfaction conjugale et familiale et favorise l'apprentissage et la maîtrise d'habiletés nécessaires pour faire face aux incontournables difficultés de la vie conjugale et familiale.

Dans l'espoir de développer des stratégies efficaces favorisant le renforcement du potentiel des personnes, tel que le veut la politique québécoise de la santé et du bien-être (gouvernement du Québec, 1992), il faut poursuivre la recherche afin de mettre en place des programmes efficaces et adaptés aux besoins des jeunes couples qui se préparent à la vie de couple et à la vie familiale. Ces programmes pourraient être élaborés en complémentarité avec d'autres actions sociales plus directement reliées à la modification des conditions sociales et économiques difficiles pour les jeunes couples et leur famille.

BIBLIOGRAPHIE

BOISVERT, J.-M., AUBÉ, L., GAGNON, C., TARDIF, C., FREESTON, M., (mai 1993). *Étude comparative de la perception des difficultés conjugales chez les jeunes adultes et chez les thérapeutes conjugaux*. Document présenté au Congrès de la Société Canadienne de Psychologie, Montréal, Québec.

BOISVERT, J.-M., BEAUDRY, M., (1991). Le thérapeute conjugal est un cheval de Troie. Réflexions inspirées des résultats de recherches sur l'intervention auprès des couples. In *Santé mentale au Québec*, vol. 16, no 1, p. 269-286.

BOISVERT, J.-M., BEAUDRY, M., LADOUCEUR, R., (1994). *La perception de la vie de couple chez les jeunes adultes* (Rapport d'une recherche subventionnée par le Conseil québécois de la recherche sociale). Québec, Université Laval.

BOISVERT, J.-M., BEAUDRY, M., LADOUCEUR, R., FREESTON, M. H., (1995). Perception de la vie de couple et de la prévention prémaritale. In *Jeunes adultes et précarité : contraintes et alternatives* (Actes du colloque), Québec, Conseil permanent de la jeunesse, p. 139-151.

BOISVERT, J.-M., LADOUCEUR, R., BEAUDRY, M., FREESTON, M. H., TURGEON, L., TARDIF, C., ROUSSY, A., LORANGER, M., (1995). Perception of marital problems and of their prevention by Québec young adults. In *The Journal of Genetic Psychology*, 156, p. 33-44.

GUAY, S., BOISVERT, J.-M., LAFONTAINE, M.-F., LAVOIE, J., SAMSON, C., (Novembre 1995). *L'efficacité d'un entraînement à la communication et à la résolution de problèmes : protocoles à cas unique*. Communication présentée au Congrès de la Société québécoise pour la recherche en psychologie, Ottawa, Ontario.

JULIEN, D., (1993). Le couple dans tous ses états. In *Interface*, vol. 14, no 5, p. 15-24.

MACE, D., MACE, V., (1980). Enriching marriages : the foundation stone of family strength. In STINNETT, B. CHESSER, J. DE FRAIN et P. KNAUB (Eds), *Family strengths : positive models for family life*. Lincoln (NE), University of Nebraska Press.

MARKMAN, H. J., (Février 1995). *The effects of marital conflict on children : implications for preventing and treating high conflict marriages and divorce*. Conférence présentée au Colloque du Comité intersectoriel pour la formation en évaluation et intervention comportementale de l'UQAM, Montréal.

MARKMAN, H. J., RENICK, M. J., FLOYD, F., STANLEY, S., CLEMENTS, M., (1993). Preventing marital distress through communication and conflict management training : a 4 and 5 year follow-up. In *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 61, p. 70-77.

QUÉBEC (Province). Ministère de la Santé et des Services sociaux, (1992). *La politique de la santé et du bien-être*. Québec, Le Ministère.

RENICK, M. J., BLUMBERG, S. L., MARKMAN, H. J., (1992). The Prevention and Relationship Enhancement Program (PREP) : an empirically based preventive intervention program for couples. In *Family Relations*, 41, p. 141-147.

SILLIMAN, B., SCHUMM, W. R., (1989). Topics of interest in premarital counseling : clients' views. In *Journal of Sex and Marital Therapy*, 15, p. 199-206.

WRIGHT, J., SABOURIN, S., (1985). *L'intervention auprès du couple*. Saint-Damase (Québec), Les Éditions Consultation.

NOTE DES AUTEURS

Les recherches des auteurs, dont il est question dans ce texte, ont été réalisées grâce à des subventions du Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS), du Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) et du Budget spécial de la recherche de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval.

Jean-Marie Boisvert est professeur à l'École de psychologie de l'Université Laval et chercheur au sein d'une équipe FCAR qui étudie l'approche cognitive en intervention et d'une équipe CQRS, affiliée au Centre François-Charron, dont les recherches portent sur les personnes ayant une incapacité physique.

*Madeleine Beaudry est professeure à l'École de service social de l'Université Laval et chercheure au sein des équipes *Jeunes et familles en transition*, subventionnée par le CQRS, et *Les réorganisations familiales : processus, résilience et intervention*, subventionnée par le FCAR.*

*Jean-Marie Boisvert et Madeleine Beaudry s'intéressent depuis plusieurs années à l'étude des relations interpersonnelles, aux transitions familiales, à l'intervention auprès des couples et, plus récemment, à la prévention des conflits conjugaux dans différentes populations (jeunes couples, familles recomposées et personnes ayant une incapacité physique). Leurs livres traduisent l'importance qu'ils accordent à la production d'ouvrages éducatifs qui font le lien entre la recherche et l'intervention : *S'affirmer et communiquer* (1979) aux Éditions de l'Homme et *Psychologie du couple* (1988) aux Éditions du Méridien.*

Ils ont publié plusieurs articles scientifiques portant principalement sur les relations conjugales.

les habiletés sociales, l'organisation de la garde des enfants après la séparation des parents, l'adaptation à la séparation et la perception des conflits conjugaux chez les jeunes adultes. Ils poursuivent actuellement une recherche, subventionnée par le CQRS, sur l'élaboration et la validation d'un programme de prévention des conflits conjugaux (appelé programme EVA : Enrichissement de la Vie Amoureuse) auprès des jeunes adultes québécois.

CHAPITRE 14 LE MARIAGE ET LA FAMILLE : DES RÉALITÉS DESSOUDÉES

Par Claude Michaud

Une nouvelle page dans l'histoire du mariage et de la famille est en train de s'écrire. Pour l'observateur du moment, seule une ébauche est disponible. Le récit du déclin du mariage, sinon de sa disparition et de l'effritement de la famille, occupera-t-il l'espace majeur de l'oeuvre? Au-delà de la crise qui bouleverse la vieille institution, l'essentiel consistera-t-il, au contraire, dans la description de la prise de conscience que, pour le couple, négliger ou refuser de se marier, c'est faire violence aux attentes profondes de l'être en même temps qu'un recul de civilisation? La famille peut-elle être abandonnée aux vicissitudes d'une privatisation excessive? Il est trop tôt pour répondre avec certitude à ces questions. En attendant, peut-être vaut-il le coup de travailler sur le brouillon!

INTRODUCTION

Nous avons assisté, au cours des dernières années, à un déplacement de la valeur de référence dominante du couple. Au sentiment d'obligation du mariage s'est substituée la croyance au couple amoureux : on se marie ou on vit ensemble parce que l'on s'aime . Si l'amour persiste, l'union durera. Sinon, on se sépare. Que se passe-t-il et quelle est la signification des faits observés?

1. UNE MUTATION MAJEURE

La remise en question du mariage et de la famille se traduit par un ensemble de comportements inédits et généralisés à un point tel qu'on ne peut plus parler de comportements marginaux. Il s'agit bel et bien de choix qui s'inscrivent en rupture avec un passé encore récent.

Le mariage au noir

Les données statistiques sont bien connues. Rappelons seulement que depuis le tournant des années 1990, le nombre des mariages n'a cessé de fléchir dans la plupart des pays industrialisés, en même temps que la proportion des couples vivant en union de fait est à la hausse. Ces unions, qu'Albert Brie qualifie de mariages au noir , compteraient pour 20 % de tous les ménages dans l'ensemble du Canada. La proportion serait le double au Québec (Nault et al., 1995; Ravanera, 1995). On enregistre, comme voie de conséquence, une forte augmentation des naissances hors mariage (Bureau de la statistique du Québec, 1995). Au-delà de ces données globales, il est important de s'arrêter aux attitudes qu'elles recèlent pour mieux saisir la profondeur de la mutation

en cours.

Les seuils flous de l'entrée en couple

Hier, le mariage précédé des fiançailles fondait le couple; aujourd'hui, il tend de plus en plus à le parachever. Le mariage définissait un cadre de socialisation; il tend aujourd'hui à sanctionner le cadre de socialisation déjà en place en l'institutionnalisant. Le mariage marquait hier une rupture entre la jeunesse et la vie adulte; les jeunes entrent maintenant en couple à petits pas, presque imperceptiblement sans trop en prendre conscience, simplement par habitude, suite à l'organisation de la vie à deux. Il n'existe plus de frontière entre les trois moments qui, jusque-là, définissaient une nouvelle union conjugale : le projet d'union, le rituel du mariage et la vie à deux. Tout se passe comme si l'un des rites de passage les plus importants de la société s'était détraqué.

À ceci s'ajoute la question encore plus délicate et aléatoire, de l'intention des partenaires à l'heure de la cohabitation. Comment chacun voit-il la situation? Comme un accommodement pratique et temporaire? Comme un essai susceptible de mener à un choix judicieux? Comme un prélude au mariage? Comme une alternative au mariage? Autant de questions dont la réponse échappe à l'observateur.

Bref, l'entrée dans la vie conjugale se fait de façon progressive et le mariage n'est plus la voie obligée pour y accéder, alors que les modèles de vie du couple et de la famille se diversifient et se multiplient. On observe le même phénomène dans la plupart des pays industrialisés (Kaufman, 1993). Il n'est peut-être pas inutile de souligner, par contre, que même si ces unions sont en hausse, le modèle de l'union conjugale légale (civile ou religieuse) demeure encore le choix de 70 % de l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Le passage du mariage sans amour à l'amour sans mariage

Le couple et la famille ont connu une évolution majeure au cours du XX^e siècle. Dans une perspective historique, socio-économique et culturelle, historiens et ethnologues s'entendent pour distinguer trois types de familles accordés à autant d'époques et de situations économiques : la famille traditionnelle de la société agraire, la famille nucléaire de l'ère de l'industrialisation, la famille éclatée de cette fin de siècle dont un des traits déconcertants est le passage du mariage sans amour à l'amour sans mariage (Roussel, 1989).

Ce trait ajouté à tout un ensemble d'attitudes et de comportements nouveaux nous placent devant un tableau aux contrastes saisissants qui fait apparaître l'ampleur d'un bouleversement peut-être sans précédent par sa rapidité et sa profondeur.

- . Hier, on se mariait pour avoir des enfants et, si tout allait bien, pour être heureux. Aujourd'hui, on forme une union pour une unique raison : être heureux. Si l'amour s'étiole, la société légitimise la rupture.
- . Hier, la priorité allait à l'institution. Le couple et la famille étaient plus importants que les individus qui les composaient. Aujourd'hui, l'autonomie et la réponse aux besoins de chacun l'emportent. L'individu et ses droits occupent la première place.
- . Hier, on se mariait pour la vie, pour le meilleur et pour le pire. Dans la société de l'éphémère et du jetable après usage , on forme une union pour un temps, sans trop oser croire qu'elle va durer.
- . Hier, on se mariait pour légitimer les rapports sexuels et se déculpabiliser du plaisir. Aujourd'hui, le sexe plaisir est accepté et recherché pour lui-même. La permissivité sexuelle, même précoce, est entrée dans les moeurs.
- . Hier, les femmes acceptaient les enfants que le bon Dieu leur envoyait . Aujourd'hui, le contrôle de la fécondité a transformé radicalement leur condition. Une étape décisive dans le statut social de la femme a été franchie : elles refusent désormais d'être exclues d'aucune sphère de l'activité humaine.
- . Hier, le mariage était vu comme le lieu où femme et homme exerçaient des rôles complémentaires. L'égalité foncière des deux sexes est maintenant affirmée. Les murs qui établissaient la division des rôles sont abolis.
- . Hier, l'épouse acceptait comme allant de soi que le rôle de pourvoyeur soit dévolu à l'homme. Aujourd'hui, le développement professionnel permet à la femme de prendre sa place sur le marché du travail et d'assurer son autonomie financière.

Une nouvelle page de l'histoire du mariage et de la famille est en train de s'écrire. Les contrastes observés traduisent la radicalité d'une révolution qui suit son cours et dont les causes profondes se retrouvent dans la société en général. Le couple et la famille ne sont en définitive que le miroir d'une société qui a éclaté sous l'effet convergent de forces tant d'ordre économique que scientifique, à quoi on pourrait ajouter, ce qui constitue à lui seul un phénomène social décisif, la situation de milliers de jeunes qui se sentent floués. Il n'est pas facile de grandir dans un milieu où le tissu humain tout autant que socio-économique a perdu tous ses fils! Bref, derrière la crise du mariage se profile un monde en ébullition et s'affiche une nouvelle idéologie, fascinante à plusieurs égards, mais qui ne comporte pas moins des failles sérieuses.

Une nouvelle idéologie

Les grands courants de la pensée moderne présentent le mariage comme une formalité : pour certains, une formalité inutile, gênante et même à rejeter. Structure d'oppression, le mariage menace la spontanéité, l'élan inventif et créateur de l'amour . On l'écarte donc sans regret. Pour d'autres, il s'agit d'une formalité de peu d'importance, plus ou moins superflue, ou, en tout cas, non indispensable.

Dorénavant, c'est l'amour qui structure le couple et qui apporte un élément nouveau à l'identité de chacun des conjoints. Le statut conféré par l'institution ne pèse plus guère. Perçue comme une force d'opposition à la liberté, elle ne devrait gêner la vie de personne! Notons que la société, qui se désintéresse de cette affaire privée qu'est le couple et la famille, le lui rend bien! Elle accepte le divorce par consentement mutuel, elle accepte encore plus facilement l'union par simple entente privée. Il ne reste donc aux partenaires qu'à jouer à fond la carte de l'amour.

L'autonomie est l'autre valeur dominante qui s'ajoute à l'exclusivité du sentiment amoureux comme définisseur de l'union. Il s'agit de la volonté affichée d'être soi-même, et de la reconnaissance du droit de chaque conjoint à poursuivre ses propres objectifs de façon prioritaire. Enfin, pour la plupart, et cela de façon paradoxale, la vie en couple revêt en elle-même une valeur nouvelle comme remède à la solitude, et comme refuge contre les échecs parentaux et les agressions de la société. Pour plusieurs, elle s'avère aussi un appui pour pallier les aléas économiques.

2. UN ESSAI D'INTERPRÉTATION

Comment interpréter cette nouvelle sensibilité et qu'est-ce qui la sous-tend? Quelle est sa signification dans l'expression de l'amour humain? Tenter une analyse critique de la situation faite actuellement à l'union conjugale constitue une entreprise téméraire. Mais, si relatives que puissent être les conclusions, il vaut la peine de la tenter. Commençons en donnant la parole aux jeunes.

Le mariage, une réalité chargée d'ambiguïté

Une enquête menée par l'auteur auprès de 140 étudiants et étudiantes en milieu universitaire, dont la moyenne d'âge était de 25 ans, a voulu savoir si les jeunes considéraient le mariage comme significatif ou comme désuet et pourquoi (Michaud, 1996). L'auteur partait de l'hypothèse que de 20 % à 30 % de la population interrogée déclarerait le mariage désuet. (Le questionnaire soumis comportait 13 questions fermées et 2 questions ouvertes). Or, toutes catégories confondues (sexe, âge, statut civil, lieu de naissance, pratique religieuse, discipline académique), seulement 7 % sont allés dans ce sens. L'hypothèse du départ était infirmée, mais l'analyse de l'ensemble des données a laissé perplexe. Si 93 % des répondants soutenaient que le mariage est un rituel significatif, les raisons justificatives avancées étaient ambiguës et parfois contradictoires.

Lorsqu'on les interroge, par exemple, pour vérifier s'ils trouvent pertinente l'expression classique

le mariage est ce qui fonde une famille , la proportion des répondants qui vont en ce sens tombe à 59 %. Ils ne sont que 42 % qui croient que la vie de couple est une histoire privée d'amour qui n'a pas besoin d'une institution comme le mariage . À l'énoncé : Je crois que le mariage a du sens au moment où on décide d'avoir un enfant , 28 % seulement ont répondu par l'affirmative.

Une conclusion nette s'est dégagée au terme de l'analyse de l'ensemble des données : les nouvelles générations ont perdu le sens de la dimension sociale du mariage. Il aurait fait son temps en tant qu'institution. La reconnaissance ou la sanction qu'il apporte au choix amoureux ne leur apparaît plus comme un projet de société qui serait au fondement de la famille. Mariage et famille apparaissent comme des réalités dessoudées. Par contre, la majorité continue à caresser le rêve d'un beau mariage . Bref, les résultats de cette enquête sont indicatifs d'une ambiguïté indéniable et d'une quête de sens difficile.

Le refus du mariage, un recul de civilisation

Un monde s'en est allé, emportant avec lui les repères et les certitudes qui ont guidé l'agir de nombreuses générations. Résultat : les jeunes générations se retrouvent dans le vide. Dès lors, que faire? Dans une société qui semble avoir si peu à leur offrir en terme de principes et de valeurs humaines profondes et dans un milieu familial étrangement silencieux, les jeunes sont tiraillés entre deux forces : celle du désir instinctif qui constitue une pente facile à suivre, mais qui leur laisse un sentiment de vide; ou celle du moi responsable qui les met en quête d'un nouveau sens à ce terrain de l'aventure humaine qu'est la vie conjugale. Les jeunes générations sont toutes confrontées à ce défi rendu d'autant plus difficile que l'espace réservé à l'intériorité est réduit par l'impact des médias qui n'ont que faire de la réflexion personnelle et de l'engagement, d'une part, et d'autre part, par l'atomisation de la société qui les prive des sources institutionnelles d'alimentation intellectuelle et spirituelle dont ils auraient besoin.

Tous rêvent de bonheur, mais les sentiers pour y arriver semblent particulièrement brouillés. Chacun est donc appelé à découvrir la direction au fond de lui-même tout en vérifiant le bien-fondé de sa découverte en cheminant avec les autres. La référence aux sagesse de l'humanité véhiculées par les grandes institutions qui lui assurent une certaine cohérence s'avère précieuse. Il ne s'agit pas de chercher un âge d'or passé. Ce serait une démarche illusoire. Il ne s'agit pas non plus de conserver des modèles d'un autre âge. Les temps ont changé. Mais il s'agit de découvrir ces sagesse ou ces valeurs qui, à travers le temps, contribuent à définir les rapports humains et les modes d'existence qui donnent sens à la vie parce qu'elles répondent aux attentes profondes des êtres.

Il existe, sans doute faut-il le redécouvrir, une convergence de l'histoire et de l'anthropologie pour affirmer le rôle essentiel que le mariage a tenu dans la longue et difficile édification de la civilisation dont on connaît trop bien la fragilité. On peut donc, à partir de cet éclairage, soutenir sans craindre de se tromper que le refus du mariage constitue un recul; recul passager et compréhensible sans

doute dans la conjoncture globale de cette fin de siècle, mais recul quand même.

Refuser le mariage, c'est hypothéquer lourdement un projet de vie dans sa double dimension, individuelle et sociale. Le couple, en effet, n'a pas moins besoin, pour progresser, d'appui et de reconnaissance sociale, que d'amour et de sécurité. On prend conscience à ce niveau d'analyse que l'union de fait ne s'inscrit pas dans le sens plénier de l'humanisation des rapports humains et du processus de civilisation. Elle demeure une union boiteuse.

L'engagement de la femme et de l'homme s'institutionnalise, non pas pour perdre son sens et son dynamisme, mais pour, au contraire, assurer son plein développement. L'acte de célébration du mariage appartient à la structure même de la réciprocité de l'amour qui n'atteint sa pleine vérité qu'au moment où s'affirme sa dimension sociale. L'amour conjugal, pour intime et personnel qu'il soit, se constitue en effet de ce que la société lui donne de s'instituer en le reconnaissant. L'alliance conjugale n'est donc pas qu'un lien interpersonnel d'amour, elle est aussi, qu'on le veuille ou non, une affaire publique, collective, qui affecte la totalité du milieu. Il est opportun, dans cette perspective, de pousser plus loin la réflexion sur la double fonction psychologique et sociale du rituel du mariage.

La fonction psychologique du rituel du mariage

Ce qui fait la vérité de nos projets, ce qui en assure la portée et en scelle la qualité, c'est la parole qui les proclame. Nous en faisons régulièrement l'expérience. N'en serait-il pas ainsi de l'amour dans un couple? Lorsque l'amour entre une femme et un homme est suffisamment enraciné pour servir de base à un projet de vie à deux, il a besoin de s'exprimer dans l'intimité. Il a aussi besoin d'être célébré pour atteindre sa pleine signification. C'est la parole dite en privé et proclamée publiquement qui lui donne sa consistance. La parole crée du nouveau. Elle fait advenir quelque chose. Elle implique un certain éclatement. On comprend dans cette perspective pourquoi le couple est appelé à exprimer son engagement dans l'amour au sein d'une communauté, comme on annonce une nouvelle importante, une nouvelle qui change la vie.

La fonction du rituel consiste donc à permettre à cette parole d'être prononcée par chacun des partenaires et d'être accueillie par la collectivité et son représentant. Dans ce contexte privilégié où se conjuguent gestes concrets et symbolismes, la parole est en quelque sorte socialisée. Elle revêt une signification et une portée qui transcendent la logique des mots. Elle indique la direction nouvelle que prennent librement la femme et l'homme qui ont fait alliance. Elle affirme le sens qu'ils veulent donner à ce projet : celui d'une union qui s'inscrit dans la ligne des grandes lois de l'amour humain, la durée, la fidélité et la fécondité.

C'est aussi en référence à cet univers symbolique que les couples ont à choisir entre le mariage civil et le mariage religieux. Le couple qui décide de se marier à l'église au sein d'une communauté de croyants exprime, à partir de son choix même, une option prise pour un amour dont il affirme l'enracinement en Dieu. Le couple qui décide du mariage civil se réfère, à partir de son choix, à une autre source d'inspiration. Dans les deux cas, dans la diversité des formes qu'elle revêt et dans les

transformations de signification qui l'accompagnent, l'institution répond à une attente ancrée profondément dans la personne et dans la société.

La fonction sociale du rituel du mariage

Dans son classique *Les rites de passage*, Van Gennep (1960) écrit : Le mariage constitue la transition la plus importante d'une catégorie sociale à une autre, [il est] un acte essentiellement social [...] qui s'exprime par un ensemble de cérémonies qui incluent des rites de séparation avec l'environnement antérieur, de transition et d'incorporation dans le nouveau .

Pour un couple, se marier, c'est un acte social. Le mariage, en effet, n'est pas seulement l'union de deux coeurs. Il marque la fondation d'une nouvelle cellule sociale appelée à durer. Une cellule ou une institution qui concerne la société puisqu'elle en assure la continuité. Une cellule que la société doit donc soutenir sur tous les plans : au plan juridique, en reconnaissant son statut avec les droits qui lui sont inhérents et en assurant la protection des droits des individus qui la composent; au plan économique, en lui offrant le soutien financier dévolu à une institution fondatrice qui doit donc être privilégiée; enfin, au plan social, en s'employant à créer un équilibre entre le privé et le public, équilibre indispensable à son développement et, partant, à la société elle-même.

Au cours des vingt dernières années, une coupure s'est opérée entre le privé affectif et le public, ou la dimension sociale du projet amoureux. L'union conjugale est perçue comme une affaire intime qui ne concerne que le couple. À l'opposé, le public est le lieu où l'individu, dépersonnalisé, se perd dans le méandre des transactions froides et de la réglementation, d'où la tendance à faire de la formation du couple et de l'union conjugale une affaire presque exclusivement privée.

Au-delà de cette coupure, se profile un phénomène plus profond, celui de l'opposition entre liberté individuelle et institution. S'il importe de regarder les institutions, dont celles du mariage et de la famille, en fonction d'un unique critère, la réalisation et l'épanouissement de la liberté, il faut bien reconnaître aussi que le risque de sclérose qui les menace est constant et peut, à un moment donné, s'avérer intolérable. On comprend que les nouvelles générations se laissent happer par le vertige d'une liberté sans institution.

L'illusion de la dissidence, c'est le fantasme d'une liberté sans institution, écrit Paul Ricoeur (1971) [...] Une liberté qui n'entre pas en institution est potentiellement terroriste [...] Toute pensée fondamentale doit se tenir en ce point crucial où l'institution et la liberté se nouent, mieux, s'engendrent mutuellement . Bref, la personne étant irrémédiablement relationnelle, il n'est pas de liberté sans institutions, pas plus qu'il n'est d'institutions qui ne soient créées par des libertés. On comprend que le rapport entre liberté et institution est toujours délicat et complexe. Appliqué au mariage et à la famille à notre époque, on sent bien qu'un nouvel équilibre est à trouver et à construire en gardant en tête que, pour l'essentiel, les humains n'obtiennent pas leur liberté de l'extérieur. Les libertés ne sont que des chances offertes à l'esprit de liberté (Mounier, 1963).

Le pont entre ces deux univers en étroite synergie du privé et du public que sous-tend la forte

opposition actuelle entre liberté et institution, sera-t-il reconstruit par l'accès à une nouvelle perception du mariage? Peut-être nous retrouvons-nous ici confrontés, individuellement et collectivement, à un des défis majeurs de cette fin de siècle.

**Négliger de se marier,
c'est faire violence aux attentes profondes de l'être**

La privatisation excessive de l'union conjugale s'oppose à une réalité incontournable, celle de sa reconnaissance sociale non seulement comme une responsabilité de l'État, mais aussi comme un besoin des conjoints. Il est une réalité fondamentale, vieille comme le monde, et que la psychologie moderne s'est plu à répéter, à savoir que l'individu ne peut se structurer et encore moins s'épanouir sans reconnaissance.

S'il est vrai que chaque être humain est unique et qu'il est appelé à se développer dans la ligne de ses potentialités propres, il reste que ce sont les autres qui le font advenir en jouant le rôle de miroir ou de reflet. L'autre est celui qui te dit qui tu es, qui t'affirme dans ton unicité. Il t'entraîne en avant, dans la ligne de tes capacités, de tes projets et de tes engagements. Bref, l'individu se voit principalement dans le regard que portent sur lui les personnes qu'il considère importantes, et la perception de soi qui découle de ce regard devient pour une large part le levier de son existence. Ce fait, particulièrement évident à l'enfance et à l'adolescence, le demeure tout au long de la vie.

Or, ce qui est vrai pour l'individu est vrai aussi pour le couple. C'est ce qui explique pourquoi les amoureux qui décident de former une union conjugale, si intime qu'elle puisse être, sont confrontés à une poussée intérieure incontournable, celle de dire leur union. Ils ne peuvent garder pour eux la nouvelle . Ils doivent partager avec quelqu'un le projet sur lequel se greffe leur nouvelle identité. Il faut que leur nouveau statut soit reconnu, que ceux à qui ils l'annoncent les confirment dans leur nouvel état de vie.

Tout se passe comme s'il était nécessaire que les conjoints se voient à travers le regard d'autres personnes, importantes ou significatives, qui leur disent à eux-mêmes ce qui leur arrive ou leur révèlent la portée de leur expérience. Autrement dit, les conjoints ont absolument besoin de reconnaissance et de reconnaissance officielle. Il ne s'agit pas d'un besoin quelconque. Pour reprendre le langage de la philosophie classique, on peut parler de besoin ontologique ou d'un besoin lié à la nature. Ne peut-on pas voir dans la non-réponse à ce besoin une explication à la difficulté de supporter la clandestinité en amour? La précarité du mariage au noir dont parlent les statistiques n'en serait-il pas un des effets?

On peut conclure, sans risque d'exagérer, à la lumière de l'anthropologie et de l'histoire, que le rejet du mariage, ou plus simplement la négligence de se marier, fait violence aux attentes profondes de l'être. Notre époque troublée véhicule de multiples sources de frustrations et de souffrances qu'il n'est pas facile d'expliquer. Sans doute faut-il reconnaître que la légèreté de l'être, alimentée par les courants de pensées à la mode trop souvent superficielles y est pour quelque chose. En définitive, la reconnaissance formelle ou officielle de l'identité du couple constitue à la fois un repère auquel est ancrée l'existence, et une force à laquelle il puise, pour franchir les étapes exigeantes du

développement de la vie à deux. On ne saurait l'oublier trop longtemps.

3. À LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE COHÉRENCE

Si, à travers la variété des formes qu'il a revêtues au cours des siècles et dans la diversité des cultures, le rituel du mariage s'est imposé comme le fondement de la famille, il est permis de croire que la crise qui l'affecte sous la poussée des bouleversements socioculturels de l'heure est bel et bien un tournant de plus dans son histoire. Il est donc trop tôt pour conclure que le mariage est à l'agonie, même si la crise qu'il traverse est sans doute une des plus radicales qui l'ait affecté. Au-delà des dérives qui l'accompagnent, ne peut-on pas voir dans cette crise une autre face, celle de la recherche d'un nouveau sens et d'une nouvelle légitimité?

Si cette analyse est valide, le défi à relever ne consiste-t-il pas, dès lors, à établir de nouveaux consensus de société autour des formes de l'union conjugale et de la famille et à déceler les cohérences indispensables à la vérité de l'expérience amoureuse? Il ne s'agit pas de vouloir revenir aux modèles passés ni de s'accrocher à tel ou tel courant à la mode. Il s'agit de découvrir les cohérences nouvelles susceptibles d'émerger pour promouvoir la vérité de l'amour. Cette démarche prend appui sur une donnée fondamentale, à savoir que vouloir former un couple avec la reconnaissance que cela implique, et vouloir fonder une famille, constituent des réalités qui sont enracinées dans la nature profonde de l'être humain.

Le mariage : un choix de société?

La mouvance nouvelle de l'union conjugale ne peut occulter le fait que le couple, constitué et reconnu à un moment donné par le rite du mariage civil ou religieux, marquant le départ d'une famille, demeure la pierre d'assise de la société. Les familles constituent toujours le cadre naturel privilégié pour l'exercice de certaines fonctions essentielles telles le soutien affectif, l'éducation des enfants et leur socialisation, la transmission des valeurs, à quoi s'ajoutent les soins de base avec ce que cela implique sur le plan économique. Comment expliquer autrement l'intervention de l'État? Les gouvernements, les uns après les autres, en effet, mettent en place un ensemble de règles dont la finalité est de gérer le fonctionnement des cohabitants non mariés et de régir des aspects importants de la vie de la famille. Un peu plus, disent certains, et on marierait les gens malgré eux!

Les études d'ethnologues le démontrent : il est des réalités intimes, sous un certain angle, qui en raison de leur importance pour le développement de l'espèce humaine et pour son avenir, ne peuvent échapper au fait que la société en général, en les régissant, en arrive à toutes fins utiles à les institutionnaliser. Toutes les sociétés, pour se perpétuer, mettent en place un contrôle sur la famille rappelle la sociologue française Christiane Cordéro (1995).

Ceci amène une question complexe et délicate : l'État devrait-il, par des règles appropriées, sinon par une législation formelle, aller plus loin et réaffirmer le lien entre mariage et famille comme choix de société? Après s'être plus ou moins campé comme observateur face aux bouleversements qui secouent le mariage et la famille et avoir réagi aux conséquences sociales les plus sérieuses, le temps serait-il venu pour l'État moderne de reconsidérer son rôle civilisateur si tant est que la raison d'être de l'État, par le biais des gouvernements qui se succèdent, est de gérer la vie de la nation de telle sorte qu'elle soit la plus humaine et harmonieuse possible?

Une politique familiale

Cette question du rôle civilisateur de l'État renvoie au défi de la mise en place d'une politique familiale cohérente et, si paradoxal que cela puisse paraître, d'une définition la plus claire possible de son objet, la famille. L'enjeu consiste à trouver un équilibre entre l'intrusion abusive des pouvoirs publics dans la gestion des relations familiales et la privatisation excessive ou l'abandon du couple et de la famille menacée par une fragilité telle que l'avenir de la société est remis en question.

Les meneurs de la pensée sociale s'entendent assez bien pour reconnaître qu'une politique familiale doit recouvrir l'ensemble des choix et des décisions qui sont de nature à soutenir la formation d'unions stables et durables d'une femme et d'un homme ayant, dans l'ensemble, la volonté d'avoir et d'élever des enfants, et d'accompagner ces familles de telle sorte que soit favorisé leur épanouissement. Cette politique prend appui sur un ensemble de valeurs culturelles, morales et spirituelles. Elle dépasse largement la seule référence au social et à la vie économique, encore qu'il serait bon que les gouvernements ne perdent pas de vue que la famille est une productrice de richesses. L'économiste français Jean-Didier Lecaillon (1995) vient de le démontrer pertinemment. Les dépenses encourues pour le soutien des familles (congé parental, allocation-enfants) doivent être analysées comme un investissement, facteur d'enrichissement et non comme une consommation. À la lumière de ces analyses, ne serait-il pas temps que l'on prenne acte du fait que la société bénéficie du renouvellement des générations en tenant compte en même temps que la production du capital humain suppose un environnement humain que seule une vie familiale réussie peut offrir?

Quelle politique, pour quelle famille?

Si un certain consensus émerge touchant les objectifs généraux d'une politique familiale dans les quelques pays qui s'emploient à la créer, les choses se compliquent du fait qu'on ne sait plus trop comment définir la famille. Ramener à son expression la plus simple, la question qui se pose est la suivante : quelle politique, pour quelle famille? Il s'agit de toute évidence d'un problème majeur. Personne ne met en question le fait que l'État doive intervenir au sein de la diversité des situations familiales, qui vont de l'adolescente-mère vivant avec son enfant au couple marié avec ses enfants, en passant par les familles monoparentales et les familles recomposées. Par contre, au-delà de la réponse aux besoins fondamentaux, serait-il dans l'ordre de songer à une diversité d'interventions

accordée à la diversité des modèles? Un ou des modèles seraient-ils à privilégier tout en sachant pertinemment que la famille idéale ne se constitue pas par décret?

Autrement dit, au nom de la civilisation et pour le bien de la société, est-il possible et désirable que le lien entre mariage et famille soit promu sans, pour autant, que l'État soit accusé de porter atteinte aux libertés individuelles? Ces questions qui auraient pu être jugées irrecevables il y a dix ans sont perçues, par de nombreux intervenants sociaux, comme hautement pertinentes maintenant. Il n'est plus grand monde, en effet, qui ne réalise pas que, si les avantages sociaux, légaux, fiscaux, étatiques et matériels vont à ceux qui négligent ou refusent de s'engager dans les liens familiaux, le déclin du mariage et de la famille est inévitable, avec les conséquences humaines et sociales désastreuses qui s'ensuivent. Bref, le temps est venu de reconsidérer l'idée qu'on se fait d'une politique familiale cohérente et de la famille qu'elle veut promouvoir.

CONCLUSION

Le mariage et la famille font partie des enjeux majeurs qui travaillent cette fin de siècle. Il serait illusoire de croire que tout reviendra comme dans le meilleur des mondes. L'instauration d'un nouvel équilibre entre les attentes de l'individu et les contraintes de l'institution demeurera toujours précaire. Plusieurs n'y accéderont jamais. Il faudra toujours compter aussi avec la tension inévitable entre le bonheur individuel poursuivi par chacun et les exigences du bien de la communauté de personnes que constituent un couple et une famille. Il faut donc s'attendre à la présence d'un contingent important d'individus qui vivront en couple hors du mariage espérant ainsi éviter cette tension.

La prospective concernant l'avenir du mariage, du point de vue plutôt sociologique, suppose qu'on tienne compte aussi de l'état du monde. Si on accepte l'hypothèse que la société de demain sera une société pluriethnique et pluriculturelle, en conséquence traversée par le pluralisme idéologique, on peut conclure que l'homogénéité culturelle a fait son temps. Nos maisons, nos villes, nos pays sont devenus des vitrines du monde et de sa diversité. On ne saurait donc s'attendre à ce que, dans l'avenir, un modèle unique d'union conjugale s'impose. On peut toutefois estimer que le mariage continuera à faire partie des grands courants qui définissent la culture.

Par où commencer afin d'orienter dans la bonne direction et de soutenir la recherche de sens au mariage qui tiraille nos contemporains, tout en étant conscient qu'on ne sait pas de quoi demain sera fait? Disons d'abord qu'il ne servirait à rien de rêver du passé où, dans une société relativement homogène, les grands systèmes pouvaient conjuguer leur force et imposer leur vision. Cette situation a cessé avec la modernité et il convient de s'en réjouir. Il faut donc explorer d'autres voies.

Contribuer à la recherche du sens et à la modification des comportements exige aujourd'hui que l'on emprunte des routes plus humbles. S'il faut, à partir des sciences humaines et des sagesses de l'humanité, indiquer la direction, il faut aussi privilégier les modèles qui répondent davantage aux

attentes profondes de l'être, et en ceci, rappelons-le, l'État a une responsabilité indéniable. Il importe aussi de mettre en place des stratégies éducatives qui amèneront les nouvelles générations à se poser les bonnes questions. Cette démarche globale qui s'accompagne d'un sentiment de fragilité, sinon d'impuissance, face à la tâche à entreprendre, se trouve, par contre, validée par le sentiment du respect profond pour la conscience personnelle, toujours menacée, mais qui a besoin non moins d'être sans cesse interpellée.

Il eût été intéressant de s'arrêter à la dimension éthique de la crise qui affecte le mariage et la famille. L'espace ne le permet pas. Comme cet aspect est directement lié à la perspective anthropologique dans laquelle nous nous sommes situés, soulignons simplement ce qui en découle, à savoir que les choix faits par l'individu, par le couple et par la société qui vont dans le sens de l'épanouissement de la personne en tant qu'être relationnel (époux, épouse, enfant) sont moralement bons. À l'inverse, les choix qui font obstacles ou retiennent sur les routes exigeantes du développement intégral et du bonheur sont moralement mauvais. Il resterait, sous cet éclairage éthique, à tenter de porter des jugements sur la situation présente du mariage et de la famille. À l'heure du retour de la morale, qui sait si le rappel intelligent de certaines règles fondamentales ne serait pas bénéfique?

BIBLIOGRAPHIE

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (1995). *Les Québécoises déchiffrées, portrait statistique*. Québec, Le Bureau.

CORDÉRO, C. (1995). *La famille, crise ou mutation*. Paris, Éditions Le Monde, p. 146.

KAUFMANN, J.-C. (1993). *Sociologie du couple*. Paris, PUF, p. 44 et suivantes.

LECAILLON, J.-D. (1995). *La famille, source de prospérité*. Paris, Régner, p. 51 et suivantes.

MICHAUD, C. (1996). La perception du mariage chez les futurs maîtres : une crise de sens non résolue. Manuscrit soumis pour publication à la *Revue du Nouvel Ontario*.

MOUNIER, E. (1963). *Oeuvres complètes*. Paris, Seuil. Tome III, p. 483.

NAULT, F., A. BÉLANGER et E. PARK (1995). *Le déclin du mariage légal au Canada, 1981-1991*. Communication manuscrite. Ottawa, Statistique Canada, Division des statistiques de la santé.

RAVANERA, Z. (1995). Portrait de la vie familiale des jeunes adultes, *La famille au long de la vie*. Ottawa, Statistique Canada, Cat. 91-543, Hors série, p. 9-39.

RICOEUR, P. (1971). *Semaines sociales de Rennes*, p. 200-201.

ROUSSEL, Louis (1989). *La famille incertaine*, Paris, Odile Jacob, p. 38 et suivantes.

VAN GENNEP, A. (1960). *The Rites of Passage. A Classical Study of Cultural Celebration*, Chicago, University of Chicago Press, p. 116-117.

Claude Michaud est professeur de psychologie de l'éducation à la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa. Il est l'auteur de deux livres traitant du couple et de la famille. Le dernier a été l'objet d'une nouvelle édition mise à jour qui paraîtra à l'hiver 1997 sous le titre : ~~Les saisons de la vie. Les étapes de la croissance de l'individu et du couple / Les étapes prévisibles de la rupture~~, aux éditions du Méridien. Il a aussi publié de nombreux articles portant sur le développement de la personne.

CHAPITRE 15 LA FAMILLE AU QUÉBEC : LES CONDITIONS D'UNE HEUREUSE SYNTHÈSE DES MEILLEURS ÉLÉMENTS DU PASSÉ ET DU PRÉSENT

Par Jacques Dufresne

La famille, phénomène culturel à forte composante biologique, est généralement considérée par les anthropologues comme un invariant. Rien toutefois de ce qui, jusqu'à ce jour, avait été considéré comme naturel, n'a résisté aux interventions, voire aux manipulations de l'homme technicien. En même temps que les atomes et les cellules vivantes, la famille est devenue un objet d'expérimentation et de transformation radicale. Au Québec, nous sommes passés presque sans transition de la famille chrétienne la plus traditionnelle à la famille la plus expérimentale du monde. Nous payons le prix de ces audaces. Des tendances, qu'on a raison de considérer comme suicidaires, nous obligent à tout mettre en oeuvre pour opérer une synthèse entre les meilleurs éléments de notre passé chrétien et ceux de notre présent pluraliste et relativiste.

1. DES DONNÉES TROUBLANTES

Par rapport aux pays suivants : Canada, Suède, Royaume-Uni, France et RFA, le Québec avait en 1990 l'indice de nuptialité le plus bas, soit 412 mariages pour 1000 hommes contre 500 pour 1000 en moyenne pour les autres, et l'indice de divortialité le plus haut, soit 49 divorces pour 100 mariages contre 30 pour la RFA, 32 pour la France et 44 pour la Suède, notre concurrent le plus proche après les États-Unis (55 divorces pour 100 mariages en 1985). Pour ce qui est de la fécondité, avec 1,63 enfants par femme en 1990, le Québec n'est pas très loin des pays industrialisés où les indicateurs sont les plus faibles, soit l'Italie (1,27), le Portugal (1,50), l'Allemagne (1,46), la Suisse (1,59) et le Japon (1,54). En fait, l'indice québécois de 1990 résulte d'une remontée depuis 1987 (1,35), année où ce bas niveau n'était égalé que par l'Italie (1,31). Cette tendance au raffermissement, si légère soit-elle, nous rapproche du cas suédois, où la fécondité entre 1980 et 1990 est passée de 1,68 à 2,14. En ces matières comme en bien d'autres, la Suède est depuis longtemps un modèle pour le Québec.

Pour ce qui est du taux de suicide des garçons de 15 à 24 ans, l'avance du Québec (pour la période de 1988 à 1990) est tragiquement confortable : 32,7 (pour 100,000), contre 22 pour les États-Unis, 15 pour la France et 9,4 pour le Japon.

Selon un récent rapport du Conseil permanent de la Jeunesse, plus d'adolescentes deviennent enceintes aujourd'hui qu'il y a dix ans et elles le deviennent de plus en plus jeunes... et les jeunes familles monoparentales vivent dans la pauvreté à 84,5 %.

2. MAIS DES SILENCES INQUIÉTANTS

Ces statistiques sont troublantes, mais le silence qui, au Québec, entoure la question de la famille est encore plus inquiétant. Tout se passe comme si nous refusions de discuter de ce problème parce que nous avons le pressentiment de l'impuissance à laquelle nous serions réduits une fois l'analyse de la situation terminée. Dans une situation analogue, Sénèque avait laissé tomber ce diagnostic : nous ne pouvons souffrir ni nos maux, ni les remèdes à nos maux .

De deux choses l'une, en effet : ou bien nous sommes à la fine pointe du progrès de l'institution familiale, et alors il se pourrait fort bien que ce soit d'autres sociétés, moins portées que la nôtre à l'expérimentation, qui tirent profit d'audaces qui nous auront conduits au seuil du suicide collectif; ou bien, nous sommes à la fine pointe de la régression en nous éloignant à marche forcée d'une institution correspondant à un besoin fondamental de l'être humain.

La première hypothèse est à peine plus rassurante que la seconde. Il y a trente ans environ, le Québec était le paradis de la famille, il en est aujourd'hui le purgatoire, sinon l'enfer. C'est sans doute à cause du passé de notre société que le balancier, au Québec, a oscillé plus loin vers l'autre extrême que partout ailleurs. Ce passage d'un excès à un autre, on l'appelle également des contraires dans la tradition hindoue. L'heure est venue de tout mettre en oeuvre pour ramener le balancier vers le centre.

Il nous faudrait pour cela nous élever au-dessus des extrêmes, en vue d'opérer, après avoir pris de l'altitude, une synthèse des meilleurs éléments de notre passé et de notre présent. Une telle opération est-elle possible? Comment distinguer les éléments du passé et du présent qui sont essentiels au point qu'ils doivent absolument entrer dans la synthèse?

Il y a quelques décennies l'insémination artificielle est entrée dans nos moeurs familiales aussi facilement qu'elle était entrée dans les élevages industriels, vingt ou trente ans plus tôt. Nos sociétés admettaient ainsi que la paternité pouvait se réduire à une pollinisation médicalement assistée. Vers la même époque, les parents américains ont pris l'habitude de faire prendre des hormones de croissance à ceux de leurs enfants qui rêvaient de devenir champions de basket-ball. Il eût pourtant été si simple d'abaisser les paniers!

Dans le domaine de la famille, comme dans tous les autres, la science et la technique ont réduit à néant l'idée d'une nature imposant, sous peine de mort ou de dégradation irréversible, des limites aux comportements humains. Il y eut l'âge de pierre, puis celle du bronze, puis celle du fer. Ces dures réalités étaient en harmonie avec une nature dont il fallait respecter les contours et les aspérités. Nous sommes aujourd'hui à l'âge du plastique. De l'âge d'or à l'âge de fer. Que dire aujourd'hui? Partout, les simulacres qui remplacent les réalités : nous sommes entrés dans l'âge du plastique. Ou de la cire (G.Thibon).

La plasticité, c'est désormais dans les réalités les plus irréductibles, les plus résistantes qu'on la

cherche et qu'on la trouve, dans les gènes par exemple. Comme si elle avait eu l'intention de protéger les formules génétiques gagnantes, la nature les avait enfermées dans un repli lui-même protégé à l'intérieur des cellules. Elle avait même pris soin d'enfermer les caractères transmissibles dans des cellules enfouies au cœur de la moelle épinière. Notre technique a pénétré triomphalement dans ces sanctuaires de l'immuable.

Il eût été bien étonnant que la cellule familiale ne soit pas au même moment explorée et manipulée. Nous la traitons en réalité avec encore moins de respect que les cellules, comme si elle s'agissait d'une mode culturelle semblable aux modes vestimentaires. Seul le noyau dur, le tabou de l'inceste, semble avoir résisté aux assauts de la raison interventionniste.

3. LA NÉCESSITÉ DE DISTINGUER L'ESSENTIEL

C'est dans le contexte général créé par cette raison interventionniste qu'il faut se situer pour comprendre les conditions dans lesquelles nous pourrions distinguer l'essentiel de l'accidentel dans le passé de la famille. Nous sommes des apprentis sorciers. Il est de plus en plus évident que fuir vers l'avant comme nous le faisons, sans savoir précisément ce que nous faisons, c'est jouer à la roulette russe, laquelle porte bien son nom depuis la catastrophe de Tchernobyl. L'affaire des vaches folles indique bien que la manipulation des gènes peut être aussi dangereuse que la manipulation des atomes. Nous commençons à comprendre que les manipulations de la cellule familiale comportent aussi des risques. Ces risques ne sont justifiés que dans la mesure où l'on peut faire fond sur l'hypothèse selon laquelle la famille est une structure en évolution plutôt qu'un phénomène invariant, naturel et universel. En Occident, nous aurions franchi, au cours des dernières décennies, une étape majeure dans cette évolution : étant donné que la femme peut très bien gagner sa vie seule, l'homme ne serait plus vraiment nécessaire dans la famille, ni même comme géniteur visible puisque l'insémination artificielle à partir de spermatozoïdes anonymes est possible. Quant à la stabilité du couple, elle ne serait évidemment pas plus nécessaire que la présence de l'homme et, sur cette lancée, rien n'interdirait de légitimer les couples homosexuels.

Il est toutefois loin d'être certain que la conception évolutionniste de la famille soit la bonne. Tout indique que les travaux de Claude Lévi-Strauss, entre autres, ont accrédité pour longtemps la thèse opposée formulée ainsi par le même Lévi-Strauss : La famille, fondée sur l'union plus ou moins durable, mais socialement approuvée, de deux individus de sexe différent qui fondent un ménage, procréent et élèvent des enfants, apparaît comme un phénomène pratiquement universel, présent dans toutes les cultures .

Le couple monogame et stable en est la règle. La polygamie est l'exception. Quant à la polyandrie, on n'en connaît que quelques exemples. Mais, même dans le cas de la polygamie et de la polyandrie, les exigences fondamentales de la nature sont respectées.

Ces exigences tiennent au fait que le petit de l'homme est fragile, totalement désarmé à sa naissance et inachevé sur le plan affectif au moins jusqu'à la puberté. Un petit caribou peut gambader dans le froid immédiatement après avoir quitté le ventre chaud de sa mère; quant à sa sécurité, elle est assurée par le

troupeau au même titre que celle des adultes malades ou vieillissants. La famille serait superflue dans ce cas. Une mère suffit, le temps de l'allaitement.

Observez par comparaison les oisillons, les petits balbuzards par exemple. Pendant que le père part à la pêche, la mère reste au nid, les oisillons ayant absolument besoin de sa protection. Elle-même ne quittera le nid pour participer à l'effort du père que lorsque le manque de nourriture deviendra pour la nichée un danger plus grand que les prédateurs.

Les bébés humains ressemblent aux oisillons. Mêmes besoins, mêmes structures familiales. Ces faits ne se discutent pas. L'inachèvement à la naissance présente des avantages, puisqu'on l'observe notamment chez les oiseaux et les humains dont le cerveau est appelé à un développement exceptionnel. Le prix à payer pour cet avantage, c'est une limite à la liberté des parents, sous la forme de contraintes innées dans le cas des oiseaux, et dans le cas des humains, sous la forme d'une obligation sociale, morale et, le plus souvent, religieuse également. Dans quelle mesure ces obligations prolongent-elles un fond instinctif chez les humains? Cette question, on le verra, est au cœur du débat contemporain.

Si le groupe familial est un phénomène universel dans l'espèce humaine, la liberté, au sens d'agir sans contrainte, est l'objet d'un désir permanent dans la même espèce. C'est ce que nous apprennent les grands textes sacrés comme celui de la Genèse. Pourquoi Ève a-t-elle cueilli le fruit défendu?

N'auront survécu dans l'humanité que les groupes ayant su limiter, par leur culture, une tendance vers la liberté, souvent ressentie plus vivement que les impératifs de la survie de l'espèce. L'histoire des sociétés humaines peut être interprétée comme une oscillation de part et d'autre d'un point d'équilibre rarement atteint, encore plus rarement maintenu entre la liberté individuelle des parents et leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants. Les stratégies ont pu varier, de même que les formules gagnantes. À Rome, on était très tolérant à l'égard des libertés sexuelles que pouvaient prendre maris et femmes, mais après, et après seulement, que le couple eût donné trois enfants à la Cité.

Dans la chrétienté, l'âge du mariage, et donc celui de la fin du badinage, a varié en fonction de l'état de la population. On se mariait tard quand la population était jugée trop élevée pour la capacité du sol à la nourrir, plus tôt quand la survie du groupe semblait menacée. D'une manière générale, on a été implacablement répressif contre toutes les religions, tel le catharisme, qui décourageait la procréation plutôt que d'en faire une obligation inconditionnelle.

L'histoire démographique du Québec français est assez singulière vue sous cet angle : trois cents ans d'une croissance à la fois très élevée et soutenue. Il va de soi que dans une telle histoire, le balancier a été plus souvent à droite plutôt qu'à gauche du point d'équilibre entre la contrainte et la liberté. (On aura compris que je place la contrainte à droite et la liberté à gauche).

Il est trop à gauche maintenant. Pour le ramener vers le centre, il ne suffira pas d'adopter quelques mesures favorables à la famille traditionnelle. Il faudra que l'ensemble de la société prenne de l'altitude, et d'abord qu'elle accède à des sources d'inspiration et d'énergie spirituelle, qui la rendent capable de s'élever.

La source d'inspiration la plus féconde et la plus accessible en ce moment est une vision du monde caractérisée sur le plan intellectuel par une compréhension de la complexité de la nature et, sur le plan affectif, par un respect réfléchi des processus naturels et des limites qu'ils imposent à l'intervention humaine.

Si le développement durable est devenu une finalité à l'échelle mondiale, c'est que beaucoup de gens ont compris, en agriculture notamment, l'absurdité d'une productivité rendue possible par le gaspillage des énergies renouvelables et l'assassinat des sols. J'emploie le mot assassinat à dessein. Le humus est une réalité vivante. Une poignée de bonne terre, avec ses milliards de micro-organismes, est un écosystème méritant autant de respect qu'un lac sauvage. De toute évidence, les repas que nous sommes, auraient intérêt à manger beaucoup moins de nourriture morte et un peu plus de nourriture vivante. D'où peut-être l'engouement des Français et de leurs cousins québécois pour le lait cru.

La fuite techniciste vers l'avant, garante d'une croissance exponentielle, enivre encore les hommes. Et il se pourrait bien que le timide retour à la nature, auquel on assiste dans certaines parties du monde, ne soit qu'une résurgence éphémère d'un romantisme moribond. L'amour et le respect de la limite enferment une poésie plus subtile, dont les effets bienfaisants pourraient être durables si nous savions la cultiver. Il pourrait devenir possible, pour les parents, d'accepter certaines contraintes immémoriales sans avoir le sentiment de se mutiler. Il y a une analogie entre le climat régnant dans une famille unie et heureuse et le humus qui est la partie vivante du sol. Et, de même que le maintien de l'humus suppose la mesure dans l'intervention et dans la consommation, de même le maintien du climat familial suppose le respect par les membres de la famille d'une multitude de petites règles, dites ou non dites, comme celle des repas pris en commun ou de la pudeur dans les rapports entre parents et enfants.

En dehors d'une telle atmosphère spirituelle caractérisée par la poésie de la limite, aimer ce que jamais on ne verra deux fois, toutes les mesures juridiques ou politiques destinées à soutenir la famille ne pourraient avoir que des effets superficiels et décevants. Cela ne veut pas dire toutefois qu'il faille renoncer à de telles mesures.

Pour distinguer celles qu'il conviendrait d'adopter, il faut pousser plus loin l'analyse des divers facteurs qui, renforcés par la tendance générale vers l'interventionnisme, ont contribué à briser la famille.

Parmi les facteurs pouvant attirer le balancier du côté de la liberté, il y a la richesse, le relâchement de la morale, l'affaiblissement de la religion, la tolérance des lois, les progrès de la santé publique, les interventions de l'État destinées à minimiser les effets négatifs des ruptures du pacte familial traditionnel. L'aide financière aux mères élevant seules leurs enfants est l'une de ces interventions.

Toutes ces conditions ont été réunies dans les pays, occidentaux surtout, ayant connu une croissance soutenue et accélérée de leur prospérité au cours du présent siècle. À ces conditions, s'en est ajoutée une autre, à partir des années cinquante : la nécessité de réduire la croissance de la population mondiale.

Le facteur le plus déterminant peut-être est apparu, dans toute sa force, vers la même époque : le

féminisme. Encouragées dans leur mouvement de libération par tous les autres facteurs déjà évoqués, les femmes ont cru que l'heure était enfin venue pour elles de faire en sorte que leur destin se distingue de celui de la femelle du balbuzard tenue au nid par son instinct pendant que le mari part à la pêche.

Précisons ici que, quand le balbuzard part à la pêche, ce n'est vraiment la nourriture qu'il cherche et non l'aventure, encore moins les aventures. Sa liberté par rapport à la situation de la femelle n'est qu'apparente. L'un et l'autre obéissent au même instinct. Cet instinct est si fort dans le cas du mâle qu'il peut mourir d'épuisement en cherchant de la nourriture pour la nichée. Bien entendu, il ne mangera lui-même qu'après avoir rassasié les petits et la mère.

Il est permis de penser que le pacte familial traditionnel chez les humains ne peut se maintenir que dans la mesure où la liberté de l'homme, n'est par rapport à l'apparent esclavage de la femme, qu'une manière différente d'assumer une responsabilité commune à l'égard des enfants.

La femme est seule à la maison! On peut dire que cette contrainte n'a pas été ressentie par les femmes comme un esclavage tant et aussi longtemps que le départ de l'homme sur la mer, vers les champs ou dans les bois, a été une impérieuse nécessité.

Cela dit, la force du mouvement féministe ne s'explique sûrement pas uniquement parce que les hommes se seraient tout à coup transformés en aventuriers. Un phénomène d'une telle importance a des racines diverses et profondes. Peut-être les femmes n'attendaient-elles, pour exiger et obtenir l'égalité, que des conditions qu'elles ont cru enfin réunies à partir des années 1960.

Au Québec, le lien entre le mouvement féministe et l'éclatement de la famille traditionnelle est particulièrement manifeste. Deux phénomènes indissociables, l'accès des femmes au marché du travail et au libre choix en amour, auront eu les effets les plus déterminants.

Jadis, l'historien Philippe Ariès, entre autres, l'a dit et redit : le mariage et la famille étaient distincts et dissociés de l'amour. On se mariait pour élever des enfants et leur transmettre un patrimoine. Depuis qu'on y cherche avant tout l'amour, le mariage se brise, et il se brise de plus en plus tôt. Comme le rappelle l'auteure de *La famille désinstituée*, Marie-Blanche Tahon, le nouveau statut des femmes a accéléré et renforcé le processus, au point, dit-elle, de le rendre irréversible. Le retour au modèle familial passé est inimaginable, ne serait-ce que parce que le rapport au travail est tel qu'il ne force plus les gens à vivre ensemble pour constituer une famille. (*Le Temps fou*, Mars 1996).

4. LE RÔLE DE L'ÉTAT

L'État a également joué un rôle de tout premier ordre. On pourrait dire de lui, pour paraphraser un mot célèbre concernant Jules César, qu'il est devenu la femme de tous les maris, le mari de toutes les femmes... et le père de tous les enfants. C'est l'État qui, une fois les liens naturels brisés, se substitue aux parents auprès des enfants, lui qui remplace le compagnon ou la compagne auprès des adultes accablés par le poids de leur solitude. Le même État, par le moyen des mêmes chartes de droit et des

mêmes politiques sociales, s'efforce de briser les autres communautés naturelles, telles les nations, pour s'attacher les individus par des liens directs.

On connaît l'histoire de ce couple anglais qui a acheté des billets de loterie pendant quarante ans avec l'espoir de gagner un gros lot qui lui permettrait de se séparer confortablement. L'État, dans nos sociétés, aura été la loterie de bien des couples, par des politiques de soutien aux mères élevant seules leurs enfants, politiques louables certes, bien intentionnées, mais ayant comme effet pervers d'inciter à la séparation des couples qui, dans des conditions plus difficiles, auraient peut-être continué à vivre ensemble.

Toutes les communautés naturelles, à commencer par la famille et la nation, peuvent devenir oppressives pour les individus qui les composent. Ce risque est le prix à payer pour la sécurité, le sens et la chaleur qu'elles introduisent dans les groupes humains. En brisant les liens naturels pour rapprocher les individus de lui, l'État réduit, pour un temps, le risque d'oppression... mais, il prépare également pour les sociétés qu'il invalide ainsi des lendemains cauchemardesques.

La crise actuelle des finances publiques nous donne une idée de ce que pourront être ces lendemains cauchemardesques. Il est de moins en moins sûr qu'il y aura encore des communautés naturelles pour accueillir et soutenir ceux que l'État aura transformés en orphelins en se retirant de programmes devenus trop coûteux. Ayant disparu en tant que lieux de régulation des libertés individuelles, la famille et la nation auront aussi disparu comme lieux de refuge après un retrait total ou partiel de l'État. C'est dans ce contexte qu'apparaîtra un danger d'oppression totalitaire infiniment plus grave que la pression sociale parfois excessive qui est inévitable dans les communautés naturelles.

5. LA SYNTHÈSE

L'analyse que nous ébauchons a pour but, rappelons-le, de nous aider à préciser des mesures qui soient à la fois compatibles avec l'état actuel de la société et susceptibles d'entrer dans la synthèse des meilleurs éléments du passé et du présent. De même que l'inspiration nécessaire à la synthèse doit désormais venir d'une poésie de la limite plutôt que d'une frayeur sacrée entretenue par des tabous, de même, les facteurs que nous venons d'évoquer, le rôle des mouvements féministes et celui de l'État, ne pourront évoluer dans une direction favorable à la famille universelle, que dans la mesure où c'est une réflexion libre qui présidera à un tel choix. Hors de certaines sectes, et d'un certain islam tout au moins, le retour forcé des femmes à leur ancien statut est impensable.

L' idolâtrie du travail

L'enfant est un être et, en tant que tel, il ne peut s'épanouir que dans un climat où l'être a préséance sur le faire. Or, les hommes aussi bien que les femmes, tantôt par choix tantôt par contrainte, subordonnent de plus en plus l'être au faire, sacrifiant l'enfant et leurs propres rapports amoureux au travail ou à des loisirs actifs et accaparants qui sont l'équivalent d'un travail.

Il est rare que le travail, auquel on sacrifie tout, soit créateur au point qu'on puisse le considérer comme une forme de participation ou de retour à l'être. Il s'agit le plus souvent d'un travail mécanique, comme la saisie de données sur ordinateur. Bien des femmes seront peut-être profondément déçues le jour où elles comprendront qu'elles ont eu accès au travail extérieur rémunéré, au moment précis où les rapports entre l'être et le faire achevaient de s'inverser et où le marché du travail ressemble de plus en plus à un marché d'esclaves obéissant au fouet des motivologues et des publicitaires.

Dans le dernier numéro du magazine *L'Agora*, (Vol. 3 no 7), Ariane Émond a formulé sur cette question un diagnostic saisissant : À un moment ou à un autre invariablement un des parents vomit sa fatigue, claque un burn ou une super déprime. Le rapport au travail est insensé et maladif. En cette fin de siècle glacial, c'est le bouffe-tout par excellence, le vampire qui suce nos amours et nos familles pour nourrir son crédo : productivité, compétitivité, consommation .

Une poésie de l'être pourrait ainsi surgir, à côté de la poésie de la limite, telle que hommes et femmes, devenus libres à l'égard du travail, après avoir cherché leur liberté en lui, pourraient retrouver le chemin de cette famille vivante et hospitalière où, de tout temps, on a su renoncer à des biens matériels pour faire de la maison un lieu où les enfants peuvent s'épanouir aussi bien que les plantes.

Le stress causé par le travail est souvent excessif pour la mère, même quand les tâches à remplir n'ont rien de servile. Voici le témoignage d'une jeune mère de deux enfants : Grand jour au travail, aboutissement de nombreux mois de surmenage collectif au bureau... Là-dessus, toute la famille a eu la grippe avec fièvre en prime, et la gardienne nous a annoncé qu'elle nous lâchait à compter du premier mai. Nous devons donc visiter beaucoup de garderies privées (les publiques sont pleines) pour trouver la perle rare qui prendra nos petits. Des gens sur le B.S. qui gardent six enfants à 150 \$ chacun par semaine, sans donner de reçus, on en voit pas mal. On voit aussi beaucoup de systèmes de son luxueux et de télé de 30 pouces. Loin de moi l'idée de râler, mais... .

Ce portrait d'une jeune famille qui, tous critères rassemblés, se situe sans doute au-dessus de la moyenne, nous aide à comprendre pourquoi les auteurs d'une étude récente de la F.T.Q. ont conclu que les parents, même quand le couple demeure uni, subissent un stress tel que nul ne voit poindre à l'horizon les conditions d'un redressement de la situation de la famille québécoise.

Dans un tel contexte, la synthèse à laquelle nous nous efforçons de croire, paraît bien utopique. Ce n'est toutefois pas là une raison qui justifie le silence complice face à l'état actuel de la famille québécoise. Trop de choses sont sens dessus-dessous en ce moment. Au sommet de la société, ceux qui ont la chance d'avoir un travail régulier se surmènent pour le conserver, cependant qu'à la base de la société, trop de gens qui auraient absolument besoin d'un emploi exigeant pour s'épanouir, ont en partage des loisirs dont ils ne savent que faire.

Nous aurons fait un grand pas vers l'indiscernable solution, le jour où, au Québec, nous aurons cessé d'interpréter le problème universel de la famille à travers des épisodes traumatisants de notre histoire. Il y a cinq cents millions de familles en Chine et elles ne sont pas catholiques. Nous devons tous faire un effort pour nous élever jusqu'à l'universel, pour mettre entre parenthèses nos échecs et nos rêves personnels et même les cicatrices profondes liées à des excès du passé de notre peuple.

Il ne s'agit ni de redonner à un clergé nataliste un pouvoir absolu sur la conscience des femmes, ni d'empêcher ces mêmes femmes de faire les brillantes carrières dont elles sont capables... mais de soutenir celles, encore très nombreuses, qui placent la maternité dans toutes ses exigences au sommet de leurs désirs.

Parmi les conditions d'une pleine maternité, il y a un père présent et responsable, ce qui suppose un couple stable. Si la mère veut allaiter ses enfants, ou seulement avoir du temps pour les écouter et les regarder, si à cette fin elle est disposée à quitter le marché du travail ou à prendre un long congé, il importe que le père ait des revenus décents et donc, un emploi digne de ce nom.

Pour cette raison et pour bien d'autres, il faut se préoccuper du sort des hommes. Le suicide chez les jeunes et le décrochage scolaire concernent d'abord les garçons; la violence des hommes plus âgés contre les femmes trahit un même malaise que plusieurs psychologues et sexologues n'hésitent pas à situer au niveau profond de l'identité sexuelle.

Les femmes ont gagné leur bataille. L'heureuse synthèse a pour l'instant comme principale condition que l'on aide l'homme à retrouver une identité sans laquelle il ne pourra jamais devenir le compagnon permettant à la femme qui le désire d'être à la fois une mère accomplie et une pourvoyeuse efficace.

Des mesures précises?

Quand on voit comment l'État, en ce moment, retire son soutien à des individus qu'il avait dans le passé contribué à couper de leurs communautés naturelles, il est difficile d'imaginer, dans le contexte politique actuel, des mesures ou des lois qui puissent contribuer efficacement à résoudre un problème de civilisation aussi complexe que celui de la famille.

Quel peut être l'intérêt de solutions technocratiques de même nature que l'interventionnisme débridé qui a transformé les sols, aussi bien que les familles et les écoles, en déserts? Il faut s'efforcer lentement, patiemment, subtilement de reconstituer l'humus de la famille et celui de la société en tenant compte des conquêtes historiques des femmes. Il faut faire en sorte que peu à peu la poésie de l'être et de la limite imprègne l'ensemble de la culture.

Je connais une famille exceptionnelle que je n'hésite pas à présenter comme modèle. La mère est infirmière de profession. Après l'échec d'un premier mariage, elle a vécu seule tout en travaillant très durement dans le service psychiatrique d'un grand hôpital. Vers l'âge de trente-cinq ans, en toute lucidité, elle a choisi de partager la vie simple d'un homme qui avait tourné le dos à la consommation et au travail servile pour mettre ses talents d'écologiste au service de la nature, tout en ayant du temps pour vivre.

Cet homme et cette femme ont maintenant deux enfants auxquels ils consacrent autant de temps qu'à

leur travail de naturalistes. Un réseau d'amis leur apporte des revenus de 12 000 à 15 000 \$ par année. L'oasis qu'ils ont créée, au milieu de la forêt boréale, est devenue le centre d'un petit monde où des gens plus normaux découvrent qu'il est possible de mener une vie heureuse et digne tout en subordonnant le faire à l'être.

L'hiver dernier, le plus jeune des deux enfants, âgé de trois ans, a passé des centaines d'heures, perché sur le comptoir de la cuisine, à observer, par la fenêtre, une famille de perdrix ayant établi ses quartiers à deux pas de la maison, à l'abri de ses prédateurs, protégée par une famille humaine plus soucieuse de mettre ses enfants en contact avec des êtres vivants que de les abandonner devant des machines.

Dans le cadre de la revue Critère, qu'il a fondée et dirigée de 1970 à 1980, Jacques Dufresne a eu l'occasion d'étudier la question de la famille, notamment en préparant un numéro sur les âges de la vie, paru en 1977.

En 1985, il publiait, à l'Institut québécois de recherche sur la culture, La reproduction humaine industrialisée, un ouvrage portant sur l'une des fonctions essentielles de la famille. La famille est aussi le thème central du numéro de mai 1996 du magazine L'Agora, qu'il fonda en 1993 et dont il est depuis le directeur. Parmi les auteurs qui l'ont le plus marqué eu égard à la question de la famille, il y a l'historien Philippe Ariès, qu'il a invité plusieurs fois au Québec, Simone Weil, à qui il consacra sa thèse de doctorat et Gustave Thibon, un ami et un maître.

CONCLUSION ENCORE UNE QUESTION D'ÉQUILIBRE!

Le phénomène de l'instabilité conjugale et parentale n'est pas facile à cerner, on l'aura vite constaté à la lecture de ce recueil de réflexions, non plus qu'il n'est aisé de convenir des conditions préventives et propices à une plus grande stabilité des couples-parents en invoquant son caractère nécessaire à l'éducation des enfants et à leur équilibre de développement.

Notre époque et notre société sont marquées par le changement et les transformations de toutes sortes. La famille en n'est pas exemptée puisqu'elle est le lieu premier de toutes les expérimentations collectives et individuelles, en même temps que l'espace où se répercutent les impacts de toute la mouvance sociale.

Est-il réaliste de penser que toute la société puisse bouger mais que les familles, en tant que cellules sociales fondamentales, puissent rester stables pour sauvegarder l'harmonie sociale? Le paradoxe n'est pas que philosophique ou sociologique, il fonde sans doute tout l'équilibre social, familial et personnel qui est recherché pour chaque citoyenne et citoyen. N'est-ce pas cette quête et ce souhait d'équilibre qui sont exprimés par plusieurs des auteurs comme la solution, la contrepartie nécessaire au désarroi, aux drames, aux souffrances engendrés par les diverses instabilités ? Ce n'est pas le lot de tous et de toutes de naviguer constamment dans la vie en déséquilibre créateur, en mouvance libératrice, en stress stimulateur. Les enfants, en particulier, ne devraient-ils pas idéalement être épargnés, au moins durant leur enfance et leur adolescence, de toute turbulence inutile? Ne devraient-ils pas avoir le droit à la stabilité?

Parmi ces instabilités invoquées comme nuisibles, il faut envisager celle qui touche les relations conjugales des parents du Québec. Pour amorcer une discussion indispensable, à son avis, sur cette question éminemment familiale, mais entourée d'un silence difficile à expliquer, le Conseil a invité des personnes crédibles à y réfléchir. C'est la diversité des points de vue qui a été alors privilégiée. La variété des réflexions, des styles et des tons est donc voulue, provoquée en quelque sorte, pour faire ressortir les dilemmes inhérents à cette question multiple. Ni télécommandées ni exhaustives, ces réflexions proposent des perceptions, des diagnostics, des témoignages, des cris du coeur, des analyses, des émotions... comme on en parle dans les discussions entre amis et que l'on se sent en confiance.

Pour plusieurs, cette instabilité des couples-parents n'est pas étonnante devant l'absence d'un discours moral sur les comportements des adultes et la vie de famille ou devant les attaques qui assaillent la famille au plan des valeurs véhiculées par les médias, des aspirations sociales individuelles, de l'exigence

de performer, des difficultés économiques, des problèmes de communication entre les hommes et les femmes, des défis liés à l'éducation des enfants...

Pour d'autres, cette instabilité incombe aux personnes qui mettent la priorité sur la satisfaction de leurs besoins individuels et sur leur bien-être émotif, qui manifestent un refus de l'engagement, qui sont malhabiles dans les relations entre les hommes et les femmes, qui montrent leur incapacité de respecter leurs responsabilités à long terme comme l'exigent la vie de couple et l'éducation des enfants.

Les solutions proposées par les auteurs sont à l'avenant : les uns suggèrent un soutien plus favorable de la part de l'État, une reconnaissance collective plus marquée envers les parents pour les valoriser dans leur rôle et les seconder dans l'exercice de leurs fonctions, une meilleure protection des institutions dont celle du mariage; les autres recommandent, tout en faisant un appel au calme, l'apprentissage à une meilleure communication interpersonnelle, à l'art du compromis et au respect des engagements qui commandent d'inscrire la vie familiale sous le signe de la durée.

Ces deux approches n'apparaissent quand même pas irréductibles! Ne seraient-elles pas tout simplement complémentaires et indispensables? Le dernier comportement à adopter serait sans doute celui de baisser les bras et de considérer comme des fatalités ou des situations irréversibles ces problèmes liés à la vie familiale.

Chose certaine, ce n'est pas la nostalgie du passé qui aidera à tracer les contours de la nouvelle stabilité familiale à l'aube du millénaire, puisqu'il y a des faits, des acquis sociaux, des développements technologiques... qui réfutent un retour en arrière. Le Petit Robert devra peut-être même modifier le sens du mot *stabilité* défini actuellement comme le caractère de ce qui tend à demeurer dans le même état et comme aussi, la propriété d'un corps de revenir à sa position d'équilibre et de reprendre un mouvement après une modification passagère .

Dans les questions familiales, il n'y a pas actuellement de modifications passagères et les modèles familiaux diversifiés sont là pour rester. Il nous incombe de trouver ensemble la ou les façons d'assurer une nouvelle stabilité des couples-parents au bénéfice des enfants au moment où le changement devient la norme. Mais, il ne saurait y avoir de changements réussis s'il n'y a pas certaines certitudes de base et un consensus sur l'essentiel à sauvegarder. À nous de trouver cet essentiel familial, sans doute au niveau des valeurs d'abord, qui passe nécessairement par les parents.

Maintenant que la glace est rompue et que le dialogue est amorcé par le contenu de ce recueil de réflexions, c'est à un débat sur la stabilité des couples-parents que le Conseil de la famille convie toutes celles et tous ceux qui, au Québec, ont le souci de l'avenir de la famille, le bonheur des couples-parents, l'intérêt des enfants et l'harmonie sociale dans notre ère de changements. Les parents, les chercheurs, les décideurs politiques, les intervenants, les représentants des forces vives du Québec doivent contribuer à cette discussion éthique.

Le Conseil de la famille est convaincu qu'il reste encore de multiples facettes à illustrer et nombre de nuances intéressantes à faire valoir. Puisse ce recueil de réflexions nous permettre d'aller plus loin et

cette diversité significative des points de vue nous faire découvrir une richesse qu'il faut partager.